

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 23 JANVIER 2017 - 19 HEURES 30

---

### ORDRE DU JOUR

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

1.

#### INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

---

2.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

3.

#### CONSULTATION PUBLIQUE

---

4. *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – assemblée publique de consultation*
5. *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – second projet – adoption*
6. *Règlement 1668-04-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – assemblée publique de consultation*
7. *Règlement 1668-04-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 – adoption*
8. *Règlement 1680-01-2016 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 – assemblée publique de consultation*
9. *Règlement 1680-01-2016 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 – adoption*
10. Dérogation mineure (DM) – 504, rue Richelieu – lot 5 675 946 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – installation d'une enseigne sur muret – audition des personnes intéressées – adoption
11. Dérogation mineure (DM) – rue Ange-Aimé-Lebrun – lot 6 027 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – réduction de la largeur arrière de terrain – audition des personnes intéressées – adoption
12. Dérogation mineure (DM) – 1146, rue Paul-Perreault — lot 5 104 726 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – réduction de la distance minimale entre une remise et une ligne latérale sur rue – audition des personnes intéressées – adoption
13. Dérogation mineure (DM) – 57, rue Deslauriers — lot 4 626 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – empiètement supplémentaire d'un mur en porte-à-faux dans la marge arrière prescrite – audition des personnes intéressées – adoption

#### CONSEIL

---

14. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 12 décembre 2016 – adoption
15. Maire suppléant – janvier, février, mars et avril 2017 – nominations

---

## DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

---

### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

---

16. Union des municipalités du Québec (UMQ) – services professionnels d'un consultant en assurances collectives – regroupement d'achat – adhésion
17. Mutuelle de prévention Novo SST – année 2017 – autorisation de paiement
18. Service des travaux publics – contremaitre espaces verts et déneigement – embauche d'un contractuel
19. Service de la planification et du développement du territoire – poste d'inspecteur adjoint en bâtiments – abolition – poste d'inspecteur en bâtiments – nomination
20. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – superviseur loisirs – contrat de travail – renouvellement

### SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

---

21. Mésentente sur les clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert – *Loi sur les compétences municipales* (LCM) – article 35 – désignation
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – rue de Montenach – lot 4 554 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – implantation d'un nouveau bâtiment
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1164, rue des Pinsons – aménagement d'un logement bigénérationnel
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 897, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 899, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 901, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – lots 6 027 863 à 6 027 991 et 6 032 927 à 6 032 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – projet de lotissement
28. Projet de développement « Les Bourgs de la Capitale » – ouverture et désignation de rues publiques

### SERVICES JURIDIQUES

---

29. *Règlement 1726-00-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$* – certificat du greffier – dépôt
30. *Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux* – adoption
31. Comité sur l'intégration des personnes handicapées – nominations
32. Transaction immobilière – lots 5 949 431 et 6 023 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – centre aquatique – cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – autorisation de signature
33. Élection municipale 2017 – vote par correspondance – résiliation de la résolution 2009-06-382
34. Élection municipale 2017 – soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux – octroi de contrat
35. Conception d'un réseau de radiocommunication en mode numérique – partage de coût et procuration
36. Association de football des Pirates du Richelieu inc. – ententes – addendas – autorisation de signature

- 
37. Toponymie – espace vert dans le Domaine du Centenaire – lot 4 626 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – désignation
  38. Toponymie – espace public dédié à Michel Brault – lot 4 629 185 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – désignation
  39. Toponymie – rue Ernest-Langevin – lots 4 555 446, 5 104 749, 6 032 931 et 6 027 897 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – nouvelle désignation

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

40. Autorisation des dépenses
41. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
42. Conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu (CITVR) – grille tarifaire 2017 – adoption
43. Régie intermunicipale de transport adapté de la Vallée-du-Richelieu (RITAVR) – grille tarifaire 2017 – adoption
44. Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil – prévisions budgétaires 2017 – approbation
45. Union des municipalités du Québec (UMQ) – année 2017 – renouvellement
46. Travaux électriques sur demande dans les parcs et les bâtiments de la ville – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
47. Services professionnels en graphisme – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
48. Fourniture et installation de mobilier de bureau – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
49. Services animaliers de la Vallée du Richelieu inc. (SAVR) – nouvelle tarification et autorisation de dépense 2017
50. Remplacement du système téléphonique IP – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

51. Équipe d'intervention en présence de matières dangereuses – abolition – autorisation

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

52. Événement Showfrette – entente de co-production – autorisation de dépense
53. Ministère de la Famille – programme de soutien à des projets de garde pour la période estivale 2017 – demande d'aide financière – autorisation

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

54. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Liste des employés en fin de période probatoire
  - c) Procès-verbal de correction du 13 décembre 2016

- 
- d) Ministère de la Culture et des communications – confirmation d'aide financière dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
  - e) Ministère de la Culture et des communications – confirmation de contribution financière dans le cadre de l'entente de développement culturel
  - f) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2016

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

55. Organismes à but non lucratif – versement de subventions

#### **VARIA**

---

- 56.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 57.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 58.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 23 JANVIER 2017 - 19 HEURES 30

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 23 janvier 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-01-01

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant, au point 54, l'alinéa suivant :

- f) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2016



**2017-01-02**

**4. RÈGLEMENT 1667-54-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

**2017-01-03**

**5. RÈGLEMENT 1667-54-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter, tel que modifié, le second projet du *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

**2017-01-04**

**6. RÈGLEMENT 1668-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1668-04-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

**2017-01-05**

**7. RÈGLEMENT 1668-04-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1668-04-2016 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011*.



**2017-01-06**

**8. RÈGLEMENT 1680-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1680-01-2016 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2017-01-07**

**9. RÈGLEMENT 1680-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1680-01-2016 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012*.

**2017-01-08**

**10. DÉROGATIONS MINEURES (DM) – 504, RUE RICHELIEU – LOT 5 675 946 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR MURET – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande a été formulée pour que soit autorisées, au 504, rue Richelieu les dérogations mineures suivantes :

1. une réduction du nombre d'enseignes à une seule enseigne détachée sur muret le long de la rue Richelieu, alors qu'en vertu du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro de résolution 2013-03-123, le nombre d'enseignes le long de la rue Richelieu prévues lors de l'autorisation du PPCMOI était fixé à deux;
2. une réduction de 4 mètres à la distance minimale d'une ligne de lot, soit un total de 2 mètres, de l'enseigne sur muret située le long de la rue Richelieu alors qu'en vertu du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro de résolution 2013-03-123, la distance prévue lors de l'autorisation du PPCMOI était fixée à 6 mètres.



ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dérogations mineures demandées pour le 504, rue Richelieu aux conditions prévues à la résolution 2017/01/06 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2017-01-09**

#### **11. DÉROGATION MINEURE (DM) – RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – LOT 6 027 876 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RÉDUCTION DE LA LARGEUR ARRIÈRE DE TERRAIN – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, sur le lot 6 027 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères situé sur la rue Ange-Aimé-Lebrun, une réduction de 7,51 mètres de la largeur arrière de terrain pour un lot de forme irrégulière situé du côté intérieur d'une rue en courbe soit un total de 4,49 mètres alors qu'en vertu de l'article 63 du *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, la largeur arrière minimale d'un terrain pour un lot de forme irrégulière situé du côté intérieur d'une rue en courbe est fixée à 12 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le lot 6 027 876 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, aux conditions prévues à la résolution 2017/01/09 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2017-01-10**

#### **12. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1146, RUE PAUL-PERREAU – LOT 5 104 726 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RÉDUCTION DE LA DISTANCE MINIMALE ENTRE UNE REMISE ET UNE LIGNE LATÉRALE SUR RUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1146, rue Paul-Perreault, une réduction de 0,10 mètre de la distance minimale entre une remise et une ligne latérale sur rue calculée à l'intérieur d'une cour arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée, numéro DM-2016-8156 concernant l'installation d'une remise afin de permettre une réduction de 0,10 mètre de la distance minimale entre une remise et une ligne latérale sur rue calculée à l'intérieur d'une cour arrière soit un total de 1,90 mètre alors qu'en vertu de l'article 129 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la distance minimale entre une remise et une ligne latérale sur rue calculée à l'intérieur d'une cour arrière est fixée à 2,00 mètres;

Le tout tel que présenté dans les documents en appui à la demande.

**2017-01-11**

**13. DÉROGATION MINEURE (DM) – 57, RUE DESLAURIERS – LOT 4 626 526 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – EMPIÈTEMENT SUPPLÉMENTAIRE D'UN MUR EN PORTE-À-FAUX DANS LA MARGE ARRIÈRE PRESCRITE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 57, rue Deslauriers, un empiètement supplémentaire de 0,19 mètre d'un mur en porte-à-faux dans la marge arrière prescrite, soit un empiètement total de 1,19 mètre;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 57, rue Deslauriers aux conditions prévues à la résolution 2017/01/07 du Comité consultatif d'urbanisme.



**2017-01-12**

**14. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil du 12 décembre 2016 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-01-13**

**15. MAIRE SUPPLÉANT – JANVIER, FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2017 – NOMINATIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Monsieur le conseiller Guy Bédard soit nommé maire suppléant pour le mois de janvier 2017.

Que Monsieur le conseiller Denis Corriveau soit nommé maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2017.

**2017-01-14**

**16. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES – REGROUPEMENT D'ACHAT – ADHÉSION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ un tel regroupement;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;



QUE la Ville de Beloeil s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Beloeil s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

**2017-01-15**

**17. MUTUELLE DE PRÉVENTION NOVO SST – ANNÉE 2017 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU que la Ville de Beloeil souscrit, depuis 2011, à une mutuelle de prévention au niveau de la Santé et sécurité au travail (SST);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement au groupe Conseil Novo SST inc. pour couvrir les frais d'adhésion de la Ville de Beloeil pour l'année 2017, selon leur facture du 2 janvier 2017 au montant de 19 413,76 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-160-00-419.

**2017-01-16**

**18. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONTREMAÎTRE ESPACES VERTS ET DÉNEIGEMENT – EMBAUCHE D'UN CONTRACTUEL**

ATTENDU que le poste de contremaître espaces verts et déneigement au Service des travaux publics est actuellement vacant;

ATTENDU les besoins du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Claude David au poste de contremaître espaces verts et déneigement au Service des travaux publics, sur une base contractuelle, à compter du 20 décembre 2016, et ce, pour une période approximative de trois mois.

La directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisées à signer tout document à cet effet.

**2017-01-17**

**19. SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – POSTE D'INSPECTEUR ADJOINT EN BÂTIMENTS – ABOLITION – POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS – NOMINATION**

ATTENDU la création du poste permanent d'inspecteur en bâtiments au Service de la planification et du développement du territoire en date du 28 novembre 2016;



ATTENDU que suite à l'affichage interne de ce poste, une candidature a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer madame Marilyne Blanchet au poste permanent d'inspecteur en bâtiments au Service de la planification et du développement du territoire, et ce, à compter du 24 janvier 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

D'abolir le poste d'inspecteur adjoint en bâtiments à compter du 24 janvier 2017.

#### **2017-01-18**

#### **20. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – SUPERVISEUR LOISIRS – CONTRAT DE TRAVAIL – RENOUELEMENT**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat de travail de Madame Jolyanne Morier au poste de superviseure au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisées à signer tout document à cet effet.

#### **2017-01-19**

#### **21. MÉSENTENTE SUR LES CLÔTURES MITOYENNES, FOSSÉS MITOYENS, FOSSÉS DE DRAINAGE ET DÉCOUVERT – LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (LCM) – ARTICLE 35 – DÉSIGNATION**

---

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales (LCM)* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU que la Ville doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les méseventes visées à l'article 36 LCM et prévoir, conformément à l'article 35 LCM, la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 LCM;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Madame Marie-Ève Ferland, coordonnatrice en environnement au Service de la planification et du développement du territoire, pour tenter de régler les méseventes visées à l'article 36 LCM, et ce, en zone agricole permanente seulement.

La rémunération pour toute intervention de cette personne dans l'exercice de cette juridiction est payable par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 LCM et est fixée à un tarif horaire de 35,50 \$. Ce tarif s'applique pour l'ensemble du temps consacré à cette intervention, comprenant, en plus de la visite des lieux et la rencontre des parties, le temps de préparation de tous les documents requis et le temps de recherche consacré à l'exécution du dossier.

En plus de cette rémunération, tous les frais admissibles lors d'une intervention de cette personne sont facturés, ces frais se détaillant comme suit :

- a) Une allocation de déplacement par kilomètre parcouru à raison du taux établi;
- b) Tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre ou avocat) nécessaires à l'exercice de cette intervention, lorsque ces services professionnels sont requis selon la nature du dossier.

Une facture détaillée est transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

#### **2017-01-20**

### **22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – RUE DE MONTENACH – LOT 4 554 484 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, aux conditions prévues à la résolution 2017/01/10 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8142 et de ne pas autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2842 concernant des travaux de construction d'un nouveau bâtiment de deux étages et de deux logements, sur la rue de Montenach, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

#### **2017-01-21**

### **23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1164, RUE DES PINSONS – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/01/11 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8146 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2806 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement de la résidence unifamiliale aux fins de l'aménagement d'un logement bigénérationnel, au 1164, rue des Pinsons, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-01-22**

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 897, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/01/12 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8148 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2802 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages, au 897, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-01-23**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 899, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/01/13 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8149 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2812 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages, au 899, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-01-24**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 901, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/01/14 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8150 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2813 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages, au 901, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-01-25**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – LOTS 6 027 863 À 6 027 991  
ET 6 032 927 À 6 032 933 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES  
– PROJET DE LOTISSEMENT**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, selon la résolution 2017/01/15 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8157 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement numéro de demande 2016-4021 au demandeur pour permettre des travaux de prolongement de deux rues existantes, la création d'une nouvelle rue et la création de 116 lots résidentiels, dans le secteur des Bourgs de la Capitale.

La présente approbation est conditionnelle à ce que le requérant accepte la ou les exigences ci-dessous décrites lors de la délivrance dudit permis de lotissement, sans quoi la recommandation du CCU et la décision du Conseil municipal s'en trouvent refusées pour le non-respect des objectifs et critères de la section 10 relative à un lotissement dans le secteur des Bourgs de la Capitale du règlement 1680-00-2012.

- Retrait du lot 6 027 881 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères du projet de lotissement;



- Obligation d'avoir accès sur la rue Saint-Jean-Baptiste lors de la prochaine phase du projet de développement.

**2017-01-26**

**28. PROJET DE DÉVELOPPEMENT « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – OUVERTURE ET DÉSIGNATION DE RUES PUBLIQUES**

---

ATTENDU que le conseil a approuvé la phase 4 du projet de développement « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU que la mise en œuvre de la phase 4A nécessite l'ouverture et la désignation de nouvelles rues publiques;

ATTENDU que la Ville a compétence en matière de voirie en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser l'ouverture d'une rue publique sur le lot 6 027 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, constituant le prolongement de la rue Ange-Aimé Lebrun et de désigner ledit lot comme étant la rue Ange-Aimé-Lebrun;
2. D'autoriser l'ouverture d'une rue publique sur les lots 6 032 931 et 6 027 897 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
3. D'autoriser l'ouverture d'une rue publique sur le lot 6 027 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, constituant le prolongement de la rue Paul-Perreault vers le sud et de désigner ledit lot comme étant la rue Paul-Perreault;
4. D'autoriser l'ouverture d'une rue publique sur le lot 6 027 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
5. D'autoriser l'ouverture d'une rue publique sur le lot 6 027 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
6. D'autoriser l'ouverture d'une rue publique sur le lot 6 027 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

**2017-01-27**

**29. RÈGLEMENT 1726-00-2016 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 014 000 \$ – CERTIFICAT DU GREFFIER – DÉPÔT**

---

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 1726-00-2016 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 014 000 \$*.

**2017-01-28**

**30. RÈGLEMENT 1728-00-2016 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1728-00-2016 établissant un programme de revitalisation à l'égard des immeubles industriels et commerciaux.*

**2017-01-29**

**31. COMITÉ SUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES – NOMINATIONS**

---

ATTENDU la recommandation de l'Office des personnes handicapées du Québec datée du 24 mars 2016 à l'effet d'élargir le comité d'intégration des personnes handicapées de la Ville de Beloeil;

ATTENDU que des démarches ont été effectuées afin de trouver des bénévoles ayant une haute connaissance de la réalité des personnes handicapées et désirant prendre part audit comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer les personnes suivantes à titre de membre du comité d'intégration des personnes handicapées, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 22 janvier 2018 :

Monsieur Luc Maillette  
Monsieur Réjean Labrecque  
Madame Andrée Morissette

Monsieur Gilles Corbeil  
Madame Julie Vachon  
Madame Diane Malo

**2017-01-30**

**32. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOTS 5 949 431 ET 6 023 404 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CENTRE AQUATIQUE – CESSIION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. le 13 septembre 2016;

ATTENDU que ladite entente prévoit la cession de terrains aux fins de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. concernant les lots 5 949 431 et 6 023 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.



**2017-01-31**

**33. ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – VOTE PAR CORRESPONDANCE – RÉSILIATION DE LA RÉOLUTION 2009-06-382**

---

ATTENDU que par sa résolution 2009-06-382 adoptée en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le conseil offrait la possibilité d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin;

ATTENDU qu'en vertu dudit article, la résolution vaut aux fins de tout scrutin ou référendum tenu par la suite tant que cette résolution n'est pas résiliée;

ATTENDU qu'à la suite du scrutin tenu à l'occasion du référendum du 18 septembre 2016, la Ville a procédé à une évaluation portant sur le processus du vote par correspondance, le taux de participation des personnes admissibles à voter par correspondance et les coûts encourus;

ATTENDU qu'il serait souhaitable de résilier ce mode de vote afin d'éviter d'encourir des coûts supplémentaires lors d'une élection ou d'un scrutin référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de résilier la résolution 2009-06-382 afin que le vote par correspondance ne soit plus offert à toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin et d'en aviser le Directeur général des élections du Québec.

**2017-01-32**

**34. ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – SOUTIEN TECHNOLOGIQUE AUX FINS DE LA CONFECTION ET DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE ET DES AUTRES PROCESSUS ÉLECTORAUX – OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'aux fins de la tenue de l'élection municipale de novembre 2017, il est nécessaire de mandater une firme pour la confection et la révision informatisée de la liste électorale et les autres processus électoraux;

ATTENDU que pour ce faire, deux fournisseurs ont été invités à soumettre des offres de services, soit :

1. Innovision+
2. Acceo Solutions

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat à la firme Innovision+ pour le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux, selon l'offre de services datée du 16 décembre 2016, pour un montant de 24 232,25 \$, taxes incluses.



**2017-01-33**

**35. CONCEPTION D'UN RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE – PARTAGE DE COÛT ET PROCURATION**

ATTENDU que les services de sécurité incendie des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que des municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste, utilisent les ondes radio pour leurs activités courantes en mode multicaserne;

ATTENDU qu'il est impératif pour la sécurité des pompiers que les ondes radio soient optimales et sans interruption causée par des obstacles naturels;

ATTENDU que les services de sécurité incendie susmentionnés désirent migrer vers la technologie numérique et que cette migration doit se faire simultanément afin que les communications ne soient pas interrompues;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a mandaté, par le biais de sa résolution 2016-366, la firme Production Électronique inc. pour la conception d'un réseau de communication radio en mode numérique au montant de 20 651,81 \$, incluant les taxes;

ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste, vont bénéficier de cette étude de conception;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de participer au mandat octroyé à la firme Production Électronique inc., au montant de 20 651,81 \$, incluant les taxes, par la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le biais de la résolution 2016-366, et de participer au coût de ladite étude selon le partage suivant, soit 50 % selon la richesse foncière uniformisée (RFU) et 50 % selon la population, le tout établi en fonction des données du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'année financière 2016.

La présente donne procuration à la firme Production Électronique inc. pour représenter la Ville de Beloeil auprès d'Industrie Canada.

La mairesse ou le maire suppléant et le greffier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

**2017-01-34**

**36. ASSOCIATION DE FOOTBALL DES PIRATES DU RICHELIEU INC. – ENTENTES – ADDENDAS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU le bail signé entre la Ville de Beloeil et l'Association de football des Pirates du Richelieu inc., le 30 mai 2005, concernant la location du chalet situé au 690, rue Radisson;

ATTENDU la convention signée entre les mêmes parties, le 6 mai 2008, relativement aux modalités d'utilisation des terrains de football et du chalet;

ATTENDU que les parties désirent apporter des modifications à ces ententes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda au bail signé le 30 mars 2005 ainsi que l'addenda à la convention signée le 6 mai 2008 entre la Ville de Beloeil et l'Association de football des Pirates du Richelieu inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-01-35**

**37. TOPONYMIE – ESPACE VERT DANS LE DOMAINE DU CENTENAIRE – LOT 4 626 906 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DÉSIGNATION**

---

ATTENDU qu'un espace vert situé dans le secteur du Domaine du Centenaire doit être désigné;

ATTENDU la recommandation datée du 20 décembre 2016 du comité de toponymie;;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner le lot 4 626 906 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant le parc Rolland-Comtois.

**2017-01-36**

**38. TOPONYMIE – ESPACE PUBLIC DÉDIÉ À MICHEL BRAULT – LOT 4 629 185 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DÉSIGNATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a fait l'acquisition du lot 4 629 185 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères en date du 11 novembre 2014;

ATTENDU qu'un espace public sera aménagé sur ce lot en hommage à Michel Brault, cinéaste québécois;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer officiellement cet espace public;

ATTENDU la recommandation du comité de toponymie datée du 20 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner le lot 4 629 185 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant le Plateau Michel-Brault.

**2017-01-37**

**39. TOPONYMIE – RUE ERNEST-LANGEVIN – LOTS 4 555 446, 5 104 749 6 032 931 ET 6 027 897 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVELLE DÉSIGNATION**

---

ATTENDU que les lots 4 555 446 et 5 104 749 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères sont actuellement connus et désignés sous le nom de rue Ernest-Langevin;

ATTENDU que les lots 6 032 931 et 6 027 897 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères constituant le prolongement de la rue Ernest-Langevin doivent faire l'objet d'une désignation ;

ATTENDU la volonté du conseil de retirer complètement l'odonyme Ernest-Langevin afin d'enrayer toute confusion;

ATTENDU que l'odonyme Ernest-Langevin est conservé en vue d'une désignation ultérieure dans le projet de développement « Les Bourgs de la Capitale »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner les lots 4 555 446, 5 104 749, 6 032 931 et 6 027 897 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant la rue Denise-Asselin.

#### **2017-01-38**

#### **40. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 9 décembre 2016 au 19 janvier 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

#### **2017-01-39**

#### **41. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 10 novembre 2016 au 10 janvier 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 10 novembre 2016 au 10 janvier 2017 au montant total de 226 558,51 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 10 novembre 2016 au 10 janvier 2017 au montant total de 147 354,12 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2017-01-40**

**42. CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (CITVR) – GRILLE TARIFAIRE 2017 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu (CITVR);

ATTENDU que, dans le contexte de mise en application de la Loi 76, le CITVR sous sa forme actuelle disparaîtra dès le 1<sup>er</sup> avril 2017;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain devrait être en place le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU que ce même conseil d'administration détermine la tarification sur le territoire métropolitain;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain pourra réviser toute grille tarifaire dès sa création;

ATTENDU que les clients du CITVR ont été de fidèles collaborateurs tout au long des trente-deux années d'existence du Conseil;

ATTENDU qu'à sa séance ordinaire du 5 octobre 2016, le CITVR a adopté sa grille tarifaire 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal*, pour être en vigueur, la tarification doit être adoptée par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres du CITVR;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la grille tarifaire 2017 du CITVR et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la grille tarifaire 2017 du Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, telle qu'adoptée par la résolution numéro 16-10-067.

**2017-01-41**

**43. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RITAVR) – GRILLE TARIFAIRE 2017 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre du regroupement des municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le transport adapté aux personnes handicapées;



ATTENDU que la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu (RITAVR), mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités nommées ci-dessus, soumet à leur approbation la tarification 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la tarification suivante pour les usagers sur le territoire des municipalités :

- 6,00 \$ passage unitaire
- 47,00 \$ livret de dix (10) passages
- 92,00 \$ carte mensuelle

D'approuver la tarification suivante pour les usagers hors territoire :

- 12,00 \$ passage unitaire pour les déplacements vers Saint-Hyacinthe et Longueuil

D'approuver la tarification suivante pour les usagers hors territoire vers Saint-Bruno-de-Montarville :

- 8,00 \$ passage unitaire
- 62,00 \$ livret de dix (10) passages
- 124,00 \$ carte mensuelle hors territoire

De maintenir la tarification suivante :

- 184,00 \$ passe estivale : trois titres pour le prix de deux
- 1 012,00 \$ abonnement annuel : douze titres pour le prix de onze

Que toute course à l'extérieur du territoire nécessite l'achat d'un passage unitaire hors territoire.

Que toute course hors territoire ne puisse être effectuée avec les autres titres de transport.

#### **2017-01-42**

#### **44. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BELOEIL – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – APPROBATION**

---

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2017 ont été déposées par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil et soumises au conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les prévisions budgétaires de cet organisme pour l'exercice financier 2017, prévoyant des dépenses de 761 172 \$.



**2017-01-43**

**45. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ANNÉE 2017 – RENOUELEMENT**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et d'autoriser la directrice du Service des finances à verser la cotisation annuelle de la Ville de Beloeil pour l'année 2017, incluant la cotisation annuelle au Carrefour du Capital Humain (CCH), le tout pour un montant total de 22 254,50 \$, taxes incluses.

**2017-01-44**

**46. TRAVAUX ÉLECTRIQUES SUR DEMANDE DANS LES PARCS ET LES BÂTIMENTS DE LA VILLE –  
RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux électriques sur demande dans les parcs et les bâtiments de la ville, projet 17VO53B;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue, à savoir :

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| 1. Le Groupe DR Électrique inc. | 104 434,95 \$ |
|---------------------------------|---------------|

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe DR Électrique inc., pour des travaux électriques sur demande dans les parcs et les bâtiments de la ville, pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2018, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 104 434,95 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 28 février 2022, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 30 novembre précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 522 174,70 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de décembre à décembre, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

Le Groupe DR Électrique inc. a accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes de la facture, et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception de la facture.

**2017-01-45**

**47. SERVICES PROFESSIONNELS EN GRAPHISME – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET  
OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour des services professionnels en graphisme, projet 17FN79;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;



ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. SQU4D S.E.N.C.
2. Agence B-367

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit l'Agence B-367, pour des services professionnels en graphisme, pour une période de deux ans, le tout sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix. La valeur totale du contrat pour une période de deux ans est estimée à 63 190,26 \$, taxes incluses, soit 31 595,13 \$ par année.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 janvier 2020 à moins d'un avis écrit de la Ville, au plus tard le 30 novembre précédant la reconduction.

La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 94 785,39 \$, taxes incluses.

Les prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de décembre à décembre, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat, et ce, annuellement.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-135-00-345.

#### 2017-01-46

#### **48. FOURNITURE ET INSTALLATION DE MOBILIER DE BUREAU – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour la fourniture et l'installation de mobilier de bureau, projet 17A001;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

	Lot 1	Lot 2
1. BuroPro Citation inc.	19 748,11 \$	12 037,88 \$
2. Mobiliers H. Moquin/2955-3039 Québec inc.	16 458,98 \$	6 507,29 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mobiliers H. Moquin/2955-3039 Québec inc., pour la fourniture et l'installation de mobilier de bureau, pour les lots 1 et 2, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix. La valeur totale du contrat est de 22 966,27 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-190-53-702, sous-projet 17A001.



**2017-01-47**

**49. SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. (SAVR) – NOUVELLE TARIFICATION ET AUTORISATION DE DÉPENSE 2017**

---

ATTENDU l'entente de services pour la gestion animalière et l'opération de la fourrière municipale signée le 3 septembre 2013 entre la Ville de Beloeil et les Services animaliers de la Vallée du Richelieu (SAVR);

ATTENDU que cette entente prévoit des honoraires de 4 \$ par citoyen ainsi qu'une révision annuelle des honoraires sur la base de la population établie par le décret du gouvernement du Québec;

ATTENDU que pour l'année 2017, les honoraires sont fixés à 4,15 \$ par citoyen et que la population de Beloeil est de 22 178 en vertu dudit décret;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les nouveaux honoraires des Services animaliers de la Vallée du Richelieu pour la gestion animalière et l'opération de la fourrière municipale pour 2017 et d'autoriser la dépense pour un montant total de 105 821,50 \$ taxes incluses.

**2017-01-48**

**50. REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE IP – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le remplacement du système téléphonique IP, projet 16I004-B;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Androïde	non conforme
2. Connex Québec inc.	98 169,39 \$
3. Bell Canada	131 264,51 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Connex Québec inc. pour le remplacement du système téléphonique IP, sur la base des prix unitaires et forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 3 novembre 2016. La valeur totale du contrat incluant un contrat de service de cinq ans est de 98 169,39 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-135-52-419, sous-projet 16I004.

**2017-01-49**

**51. ÉQUIPE D'INTERVENTION EN PRÉSENCE DE MATIÈRES DANGEREUSES – ABOLITION – AUTORISATION**

---

ATTENDU que depuis plusieurs années le Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil tente de maintenir en place une équipe d'intervention en présence de matières dangereuses;

ATTENDU le faible taux d'intervention pour cette spécialité sur notre territoire, soit aucune depuis 2008;

ATTENDU que la majorité de nos interventions ce sont limitées à des déversements d'hydrocarbure pour lesquels l'ensemble de nos pompiers sont adéquatement formés;

ATTENDU que les règles de l'art en matière de formation et du maintien de nos certifications sur les équipements et notre personnel pour cette spécialité nous demandent des investissements considérables afin de pouvoir intervenir de façon sécuritaire;

ATTENDU l'entente d'entraide intermunicipale entre les villes de Longueuil et de Beloeil, laquelle stipule que la Ville de Beloeil s'engage à fournir sur demande le personnel et les équipements de son service pourvu que le personnel et les équipements concernés soient disponibles;

ATTENDU que nous sommes conscients de ne pouvoir respecter l'entente intermunicipale avec la Ville de Longueuil pour répondre aux interventions en présence de matières dangereuses pour cause de non-disponibilité de notre personnel et que le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Longueuil en a été avisé le 27 octobre 2016;

ATTENDU que le chargé de projet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) ainsi que les villes parties à l'entente de déploiement en mode multicaserne ont été avisés de la suspension du service le 27 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'abolition de l'équipe d'intervention en présence de matières dangereuses et que ce dernier informe par avis écrit la Ville de Longueuil de son intention de mettre fin à l'entente existante pour ce genre de service.

#### **2017-01-50**

#### **52. ÉVÉNEMENT SHOWFRETTE – ENTENTE DE CO-PRODUCTION – AUTORISATION DE DÉPENSE**

ATTENDU que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire organise, pour une troisième année, l'événement Showfrette, weekend en lumière!;

ATTENDU que la réalisation de cet événement demande une entente de coproduction avec Transquébec audiovisuel inc. afin de pouvoir offrir un spectacle de qualité à un coût raisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la conclusion d'une entente de coproduction avec la firme Transquébec audiovisuel inc. et d'autoriser le Service des finances à procéder au paiement des factures, sur réception, pour un montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

#### **2017-01-51**

#### **53. MINISTÈRE DE LA FAMILLE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2017 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

ATTENDU le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017 du ministère de la Famille du Québec;



ATTENDU que la Ville souhaite bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la garde estivale 2017;

La coordonnatrice aux loisirs ou le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sont autorisées à signer tout document à cet effet.

La coordonnatrice aux loisirs, Madame Julie Pelletier, est également désignée à titre de mandataire dans la convention à intervenir entre la Ville de Beloeil et le ministère de la Famille.

#### **2017-01-52**

#### **54. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Liste des employés en fin de période probatoire
- c) Procès-verbal de correction du 13 décembre 2016
- d) Ministère de la Culture et des communications – confirmation d'aide financière dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
- e) Ministère de la Culture et des communications – confirmation de contribution financière dans le cadre de l'entente de développement culturel
- f) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – décembre 2016

#### **2017-01-53**

#### **55. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- |   |          |
|---|----------|
| a) Garde Côtière Auxiliaire Canadienne Québec inc.  | 600 \$   |
| b) Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu (CABVR)<br>– programme Ventre plein, j'apprends bien 2017 | 7 000 \$ |
| c) Centraide  | 628 \$   |
| d) Croix Rouge  | 368 \$   |



**56. VARIA**

---

**57. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-01-54**

**58. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 08 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 23 janvier 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MERCREDI 15 FEVRIER - 19 HEURES

---

#### ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le mercredi 15 février 2017, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

#### INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

#### SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

4. Autorisation de démolition – 504, rue Richelieu – appel de la décision du comité sur les démolitions d'immeubles

#### VARIA

5.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**LE MERCREDI 15 FEVRIER 2017 - 19 HEURES**

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mercredi 15 février 2017 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 13 février 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier  
Monsieur Simon Guillemette, directeur adjoint du Service de planification et développement du territoire

Sont absents :

Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Madame Martine Vallières, directrice générale

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

À 19 h ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

**2017-02-55**

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant :



5. Correspondances et documents déposés
  - a) Correspondance de Madame la conseillère Renée Trudel
  - b) Correspondance du Comité du patrimoine – Fédération Histoire Québec

**2017-02-56**

**4. AUTORISATION DE DÉMOLITION – 504, RUE RICHELIEU – APPEL DE LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DÉMOLITIONS D'IMMEUBLES**

---

- a) Audition des personnes intéressées

Le conseil entend les citoyens qui désirent s'exprimer.

Suspension de la séance à 20 h 53.

Reprise de la séance à 20 h 59.

Tous les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance sont présents et forment quorum.

- b) Décision

ATTENDU que le 5 décembre 2016, le comité sur les démolitions d'immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil a refusé la demande de démolition numéro DEMO-2016-8117 concernant la démolition complète du bâtiment principal situé au 504, rue Richelieu;

ATTENDU qu'en date du 22 décembre 2016, Monsieur Denis Guertin, Constructions Bâtiments Québec, a interjeté appel de cette décision par écrit;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'appel reçu et de l'opposition exprimée lors de la séance et les a considérés avant de rendre sa décision;

ATTENDU que le conseil peut confirmer la décision du comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confirmer la décision du comité sur les démolitions d'immeubles rendue le 5 décembre 2016 et de refuser la demande de démolition numéro DEMO-2016-8117 concernant la démolition complète du bâtiment principal situé au 504, rue Richelieu.

**5. CORRESPONDANCES ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

- a) Correspondance de Madame la conseillère Renée Trudel ;
- b) Correspondance du Comité du patrimoine – Fédération Histoire Québec

**6. VARIA**

---



## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2017-02-57

## 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

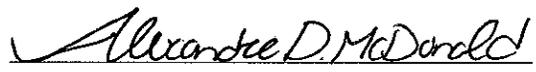
À 21 h;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 15 février 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 FEVRIER 2017 - 19 HEURES 30

---

### ORDRE DU JOUR

---

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

---

#### INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2. Informations de la mairesse

3. Hommage à un citoyen – 100<sup>e</sup> anniversaire – signature du livre d'or

---

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.

---

#### CONSULTATION PUBLIQUE

5. Dérogation mineure (DM) – 23, rue Rémi-Dansereau – projet intégré résidentiel – alignement de bâtiments – audition des personnes intéressées – adoption

6. Dérogation mineure (DM) – 1633, rue de l'Industrie – Mulligan International – installation d'une enseigne à plat – audition des personnes intéressées – adoption

---

#### CONSEIL

7. Procès-verbaux des séances ordinaire du 23 janvier 2017 et extraordinaire du 15 février 2017 – adoption

---

#### DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

---

#### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

8. Service des ressources humaines – changements techniques – poste de technicien en ressources humaines et paie – approbation

9. Service de sécurité incendie – chef aux opérations et soutien technique – embauche

10. Échelle salariale du personnel cadre – nouvelles classes – création

---

#### SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1633, rue de l'Industrie – Mulligan International – installation d'une enseigne à plat et d'une enseigne sur poteau

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 502, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – BuroPro Citation – installation d'une enseigne rattachée

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 525, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Gestion A. Godin inc. – installation d'une enseigne attachée

14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 516, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – restaurant Mikes – installation d'une enseigne sur marquise

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 580, rue Bienville – aménagement d'un logement bigénérationnel

16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 903, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 905, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 907, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 915, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 917, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 919, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 921, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 923, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 925, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 927, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 929, rue Simonne-Monet – construction d'habitations unifamiliales en rangées
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 851-853, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 855-857, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 859-861, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 863-865, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
31. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 867-869, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
32. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 871-873, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
33. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 875-877, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
34. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 879-881, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
35. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 883-885, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
36. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 887-889, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements
37. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1810, rue Richelieu – projet résidentiel et d'agrandissement de l'hôtel Rive-Gauche
38. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles putrescibles – nominations

## SERVICES JURIDIQUES

39. *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410 – projet – adoption*

40. *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410 – avis de motion*
41. *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909 – projet – adoption*
42. *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909 – avis de motion*
43. *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
44. *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – avis de motion*
45. *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
46. *Règlement 1668-05-2017 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de remplacer une disposition relative aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel – projet – adoption*
47. *Règlement 1668-05-2017 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de remplacer une disposition relative aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel – avis de motion*
48. *Règlement 1670-04-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – projet – adoption*
49. *Règlement 1670-04-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – avis de motion*
50. *Règlement 1680-03-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de remplacer le plan relatif à la zone du « Carrefour de la Vallée du Richelieu » – projet – adoption*
51. *Règlement 1680-03-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de remplacer le plan relatif à la zone du « Carrefour de la Vallée du Richelieu » – avis de motion*
52. *Règlement 1720-00-2017 relatif au commerce itinérant et à la sollicitation – avis de motion*
53. *Règlement 1729-00-2017 régissant la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet – avis de motion*
54. *Règlement 1730-00-2017 autorisant une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et la construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison – avis de motion*
55. Entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique – Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – approbation – autorisation de signature
56. Entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique – Ville d'Otterburn Park – approbation – autorisation de signature
57. Demande de révision d'évaluation foncière – report de la date limite pour répondre – demande de l'évaluateur
58. Élection municipale 2017 – rémunération du personnel électoral
59. Entente relative à des travaux municipaux – Bourgs de la Capitale – phase 4A – approbation – autorisation de signature
60. Transaction immobilière – parties de lots 5 738 688 et 5 738 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – création d'une servitude – autorisation de signature
61. Transaction immobilière – projet immobilier Les Bourgs de la Capitale – cession de lots – approbation – autorisation de signature
62. Hébergement d'une infrastructure de télécommunication – bail de location – approbation – autorisation de signature
63. Hébergement d'une infrastructure de télécommunication – entente intermunicipale – approbation – autorisation de signature
64. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – entente remplaçant l'entente intermunicipale de 2003 – approbation – autorisation de signature

- 
65. Fin d'emploi – employé 890 – reçu-quittance et transaction – autorisation de signature

### **SERVICE DES FINANCES**

---

66. Autorisation des dépenses
67. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
68. Factures diverses – radiation – autorisation
69. Acquisition d'organibacs – paiement de quote-part à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – emprunt au fonds de roulement – autorisations
70. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – branche 20 du ruisseau Beauce – travaux d'entretien – facturation – autorisation de paiement
71. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – branche des Sept Arpents du cours d'eau Bernard – travaux d'entretien – facturation – autorisation de paiement
72. Acquisition de pinces de désincarcération – Service de sécurité incendie – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
73. Conception et construction du centre aquatique – pré-qualification des équipes d'entrepreneurs et de professionnels – rapport d'ouverture de soumissions et qualification des équipes
74. Fourniture et installation de modules de jeux – Domaine Prévert – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
75. Services professionnels – évaluation environnementale – phase 2 – éco-quartier – grille d'évaluation et de pondération – approbation
76. Conception-construction du centre aquatique – grille d'évaluation et de pondération – approbation
77. Frais de service – photocopieurs de marque Sharp – autorisation de dépense

### **SERVICE DU GÉNIE**

---

78. Services professionnels – travaux d'arpentage sur diverses rues – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
79. Travaux de pavage, couche de finition sur la rue Laurier, de surfacage sur la rue du Vallon et de pavage du sentier Longpré-Marchand – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
80. Travaux de réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

81. Achat de chlorure de sodium en vrac – Municipalité de McMasterville – autorisation de dépense
82. Programme de remplacement de véhicules – Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – phase 6 – autorisation

### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

83. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – autorisation de paiement
84. Régionalisation des services de sécurité incendie – formation du comité technique – déclaration d'intérêt

### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

85. Fondation l'Intermède – location d'un local au Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu – contrat de location – approbation – autorisation de signature
86. Défi Métropolitain – Vélo Québec – 28 mai 2017 – entente de partenariat – autorisation de signature

---

87. Parcours de course à pied – production de panneaux de signalisation – octroi de contrat

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

88. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Liste des employés en fin de période probatoire
  - c) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2017
  - d) Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – statistiques de recyclage – décembre 2016

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

89. Activités de financement d'organismes à but non lucratif – participation et subventions
90. Semaine de la sécurité publique ferroviaire – 24 au 30 avril 2017 – appui
91. Semaine de l'action bénévole – 23 au 29 avril 2017 – proclamation
92. Première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain – appui

#### **VARIA**

---

93.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

94.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

95.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 FEVRIER 2017 - 19 HEURES 30

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 27 février 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Est absent :  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-02-58

#### 3. HOMMAGE À UN CITOYEN – 100<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que monsieur Robert Bergeron, citoyen de Beloeil, souligne cette année son 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance;

ATTENDU qu'une fête a été organisée à cet effet en date du 17 février 2017, et que la Ville de Beloeil a pris part à cet événement par l'entremise de sa conseillère madame Louise Allie ;

ATTENDU que la Ville de Beloeil reconnaît le caractère unique de cet hommage et désire le démontrer publiquement;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite monsieur Robert Bergeron à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner son 100<sup>e</sup> anniversaire et de lui rendre ainsi hommage.

**2017-02-59**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté.

**2017-02-60**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 23, RUE RÉMI-DANSEREAU – PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL – ALIGNEMENT DE BÂTIMENTS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 23, rue Rémi-Dansereau, un alignement de cinq bâtiments adjacents construits dans un axe parallèle;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 23, rue Rémi-Dansereau, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/28 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-02-61**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – MULLIGAN INTERNATIONAL – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – ADOPTION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



b) Adoption

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1633, rue de l'Industrie, une enseigne à plat dont le haut de l'enseigne rattachée au mur excède la partie inférieure de la fenestration de l'étage situé au-dessus du rez-de-chaussée;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1633, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/29 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-02-62**

**7. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 23 janvier 2017 et extraordinaire du conseil du 15 février 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-02-63**

**8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – CHANGEMENTS TECHNIQUES – POSTE DE TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES ET PAIE – APPROBATION – NOMINATION**

---

ATTENDU que des changements techniques doivent notamment être effectués dans le nom et la description de tâches de certains postes suite à une restructuration du Service des ressources humaines;

ATTENDU les termes de l'article 17 de la convention collective actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les changements techniques effectués aux postes de technicien en ressources humaines et de technicien à la paie afin de donner lieu à deux postes de techniciens en ressources humaines et paie au Service des ressources humaines.



**2017-02-64**

**9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – CHEF AUX OPÉRATIONS ET SOUTIEN TECHNIQUE – EMBAUCHE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Éric Bouchard au poste permanent à temps partiel de chef aux opérations et soutien technique au Service de sécurité incendie, à compter du 28 février 2017, au salaire annuel de 64 864 \$.

Monsieur Bouchard sera éligible aux autres conditions et avantages accordés aux employés cadres, au prorata des heures travaillées. Toutefois, il bénéficiera du plan d'assurances des pompiers à temps partiel.

**2017-02-65**

**10. ÉCHELLE SALARIALE DU PERSONNEL CADRE – NOUVELLES CLASSES – CRÉATION**

ATTENDU qu'un comité a récemment procédé à l'évaluation de certains postes cadres;

ATTENDU qu'à la suite de cette évaluation, il est recommandé de créer de nouvelles classes salariales pour le personnel cadre, soit les classes 8, 9 et 10, et de réajuster le pointage de la classe 7;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'implantation des nouvelles classes salariales pour le personnel cadre comme suit :

- Classe 7 : pointage de 350 à 399; le minimum/maximum inchangé;
- Classe 8 : pointage de 300 à 349; minimum/maximum: 54 063\$/67 037\$;
- Classe 9 : pointage de 250 à 299; minimum/maximum: 49 737\$/61 674\$;
- Classe 10: pointage de 200 à 249; minimum/maximum: 45 759\$/56 740\$.

**2017-02-66**

**11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – MULLIGAN INTERNATIONAL – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE À PLAT ET D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/30 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8152 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2016-2814 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'une enseigne commerciale à plat au mur et d'une enseigne commerciale sur poteau au 1633, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-6** 

**12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 502, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – BUROPRO CITATION – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE RATTACHÉE**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/32 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8001 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2016-2676 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'une enseigne rattachée au mur au 502, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-68**

**13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 525, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – GESTION A. GODIN INC. – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE ATTACHÉE**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/31 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8145 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2016-2800 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 525, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-69**

**14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 516, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – RESTAURANT MIKES – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR MARQUISE**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/33 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8002 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2016-2817 au demandeur pour permettre des travaux de remplacement d'une enseigne commerciale sur marquise pour le restaurant Mikes au 516, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-70**

**15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 580, RUE BIENVILLE – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/34 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8005 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2019 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement de la résidence pour l'ajout d'un logement de type bigénérationnel au 580, rue Bienville, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-71**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 903, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/35 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8161 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2839 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 903, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-72**

**17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 905, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/36 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8162 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2840 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 905, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-02-73**

**18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 907, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/37 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8163 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2841 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de trois habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 907, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-74**

**19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 915, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/38 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8018 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2034 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 915, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-75**

**20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 917, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/39 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8019 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2035 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 917, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-76**

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 919, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/40 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8020 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2036 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 919, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-02-77**

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 921, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/41 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8021 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2037 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 921, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-78**

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 923, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/42 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8022 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2038 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 923, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-79**

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 925, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/43 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8023 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2039 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 925, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-80**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 927, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/44 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8024 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2040 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 927, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-02-81**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 929, RUE SIMONNE-MONET  
– CONSTRUCTION D'HABITATIONS UNIFAMILIALES EN RANGÉES**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/45 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8025 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2041 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'une série de quatre habitations unifamiliales en rangées de deux étages au 929, rue Simonne-Monet, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-82**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 851-853, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/46 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8004 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2018 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 851-853, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-83**

**28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 855-857, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/47 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8009 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2024 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 855-857, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-84**

**29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 859-861, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/48 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8010 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2025 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 859-861-rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-02-85**

**30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 863-865, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/49 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8011 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2026 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 863-865, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-86**

**31. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 867-869, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/50 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8012 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2027 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 867-869, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-87**

**32. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 871-873, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/51 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8013 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2028 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 871-873, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-88**

**33. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 875-877, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/52 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8014 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2029 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 875-877, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-02-89**

**34. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 879-881, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/53 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8015 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2030 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 879-881, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-90**

**35. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 883-885, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/54 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8016 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2031 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 883-885, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-91**

**36. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 887-889, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/55 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8017 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2032 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 887-889, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-92**

**37. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1810, RUE RICHELIEU – PROJET RÉSIDENTIEL ET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL RIVE-GAUCHE**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/62 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8028 et d'autoriser la délivrance des permis de construction numéros de demande 2016-2447 et 2017-2056, au demandeur pour permettre des travaux de construction de trois bâtiments résidentiels et l'agrandissement de l'hôtel Rive-Gauche au 1810, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Cette approbation est conditionnelle au respect des conditions suivantes :

- Un arbre abattu lors des travaux de construction et d'agrandissement doit obligatoirement être replanté sur le site;
- L'ensemble des fenêtres de l'agrandissement de l'hôtel doivent être identiques aux fenêtres utilisées pour le 1<sup>er</sup> agrandissement ayant fait l'objet du permis de construction 2015-2066.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-02-93**

**38. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUTRESCIBLES – NOMINATIONS**

---

ATTENDU que par sa résolution 2014-05-288, ce conseil a procédé à la nomination de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, pour siéger sur le comité consultatif sur la gestion des matières résiduelles putrescibles de la MRCVR, avec comme substitut monsieur Réal Beauregard, contremaître;

ATTENDU que depuis janvier 2017, les tâches reliées à la gestion des matières résiduelles ont été transférées au Service de la planification et du développement du territoire;

ATTENDU qu'en ce sens, il s'avère opportun que le membre représentant sur le comité de gestion des matières résiduelles putrescibles soit désormais la coordonnatrice en environnement du Service de la planification et du développement du territoire, madame Marie-Ève Ferland;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer madame Marie-Ève Ferland comme membre représentant de la Ville de Beloeil au sein du comité consultatif de gestion des matières résiduelles putrescibles de la MRCVR et monsieur Sylvain Gagnon comme membre substitut au sein de ce même comité.

**2017-02-94**

**39. RÈGLEMENT 1667-55-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-410 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 13 mars 2017, à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier.

**2017-02-95**

**40. RÈGLEMENT 1667-55-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-410 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les usages permis dans la zone H-410, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-02-96**

**41. RÈGLEMENT 1667-56-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 13 mars 2017, à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier.

**2017-02-97**

**42. RÈGLEMENT 1667-56-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les usages permis dans la zone C-909, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-02-98**

**43. RÈGLEMENT 1667-57-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 13 mars 2017, à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier.

**2017-02-99**

**44. RÈGLEMENT 1667-57-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-02-100**

**45. RÈGLEMENT 1667-58-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*, soit adopté.



L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 13 mars 2017, à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier.

**2017-02-101**

**46. RÈGLEMENT 1668-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE REMPLACER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1668-05-2017 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de remplacer une disposition relative aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 13 mars 2017, à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier

**2017-02-102**

**47. RÈGLEMENT 1668-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE REMPLACER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL –AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de lotissement 1668-00-2011* afin de remplacer une disposition relative aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-02-103**

**48. RÈGLEMENT 1670-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1670-04-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 13 mars 2017, à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier.

**2017-02-104**

**49. RÈGLEMENT 1670-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-02-105**

**50. RÈGLEMENT 1680-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE REMPLACER LE PLAN RELATIF À LA ZONE DU « CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU » – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1680-03-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de remplacer le plan relatif à la zone du « Carrefour de la Vallée du Richelieu », soit adopté.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 13 mars 2017, à 19 heures, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier.

**2017-02-106**

**51. RÈGLEMENT 1680-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE REMPLACER LE PLAN RELATIF À LA ZONE DU « CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU » – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin de remplacer le plan relatif à la zone du « Carrefour de la Vallée du Richelieu », sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-02-107**

**52. RÈGLEMENT 1720-00-2017 RELATIF AU COMMERCE ITINÉRANT ET À LA SOLLICITATION – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Odette Martin donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'assujettir les personnes et organismes qui font de la sollicitation ou qui exploitent un commerce itinérant sur le territoire de la ville de Beloeil à une réglementation afin de préserver la tranquillité et la sécurité des citoyens, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-02-108**

**53. RÈGLEMENT 1729-00-2017 RÉGISSANT LA PRISE EN CHARGE DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de régir les modalités de la prise en charge par la Ville de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*., sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-02-109**

**54. RÈGLEMENT 1730-00-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 425 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 365 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES MORRISON ET DULUDE ET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE MORRISON – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'autoriser une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et de construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-02-110**

**55. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que Beloeil procèdera à la construction d'un centre aquatique comprenant notamment une piscine intérieure et un stationnement s'y rattachant;

ATTENDU qu'en date du 6 juin 2016, le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté la résolution numéro 16.184 afin de manifester à Beloeil son intention de s'acquitter de sa part en contrepartie d'une utilisation du centre aquatique et d'une accessibilité aux différentes activités sportives et récréatives qui y sont organisées;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique de la ville de Beloeil à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-111**

**56. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE – VILLE D'OTTERBURN PARK – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que Beloeil procèdera à la construction d'un centre aquatique comprenant notamment une piscine intérieure et un stationnement s'y rattachant;

ATTENDU qu'en date du 20 juin 2016, le conseil de la Ville d'Otterburn Park a adopté la résolution numéro 2016-06-231 afin de manifester à Beloeil son intérêt à s'acquitter de sa part en contrepartie d'une utilisation du centre aquatique et d'une accessibilité aux différentes activités sportives et récréatives qui y sont organisées;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique de la ville de Beloeil à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Ville d'Otterburn Park et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-112**

**57. DEMANDE DE RÉVISION D'ÉVALUATION FONCIÈRE – REPORT DE LA DATE LIMITE POUR RÉPONDRE – DEMANDE DE L'ÉVALUATEUR**

---

ATTENDU la correspondance du 16 janvier 2017 de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc., évaluateurs de la ville, requérant le report de l'échéance au 1<sup>er</sup> novembre 2017 en regard des dossiers de 2,5 millions et plus;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'évaluateur municipal doit répondre aux demandes de révision au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2017;

ATTENDU qu'il est permis selon la Loi de reporter cette échéance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le report au 1<sup>er</sup> novembre 2017 de l'échéance prévue à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour répondre aux demandes de révision au rôle d'évaluation foncière pour les immeubles de valeur supérieure à 2 500 000 \$.

D'aviser le Tribunal administratif du Québec conformément à l'alinéa 5 de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le cas échéant.

**2017-02-113**

**58. ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

---

ATTENDU que des élections doivent être tenues le 5 novembre 2017 dans toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU que pour ce faire l'embauche de personnel électoral est nécessaire;

ATTENDU que ce personnel électoral a droit de recevoir, notamment en vertu du tarif de rémunération provincial, une rémunération minimale imposée par la loi;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite toutefois bonifier ce tarif minimal imposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral tel que proposé au tableau suivant :



**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**  
*Élection municipale 2017*

<b>Président d'élection</b>	
Salaire de base	6 000 \$
+ Vote par anticipation	750 \$
+ Jour du scrutin	750 \$
Acclamation	5 000 \$
<b>Secrétaire d'élection</b>	
	75 % du président d'élection
<b>Adjoint au président d'élection</b>	
	50 % du président d'élection
<b>Trésorier d'élection</b>	
Année électorale	1 500 \$
+ annuellement (vérification des rapports financiers)	60 \$/rapport financier de candidat indépendant 180 \$/rapport financier d'un parti politique
<b>Commission de révision</b>	
Président	20 \$/h
Vice-président	17 \$/h
Secrétaire	17 \$/h
Agent réviseur	15 \$/h + déplacement
<b>Vote par anticipation</b>	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	125 \$/jr
Scrutateur	175 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	150 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	40 \$/jr
Préposé – tâches diverses	125\$/jr
<b>Vote itinérant</b>	
Scrutateur	175 \$/jr
Secrétaire	150 \$/jr
<b>Jour du scrutin</b>	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	125 \$/jr
Scrutateur	175 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	150 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	40 \$/jr
Préposé–tâches diverses	125 \$/jr
<b>Formation</b>	
	35 \$/séance



**2017-02-114**

**59. ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – BOURGS DE LA CAPITALE – PHASE 4A – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la compagnie 9174-8319 Québec inc. a déposé une demande de réalisation de travaux pour le prolongement des rues Ange-Aimé-Lebrun et Denise-Asselin et la construction d'une nouvelle rue dans le cadre de la phase 4A du projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU que le promoteur agira à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement des rues Ange-Aimé-Lebrun et Denise-Asselin et la construction d'une nouvelle rue et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-115**

**60. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PARTIES DE LOTS 5 738 688 ET 5 738 689 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CRÉATION D'UNE SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU qu'une conduite de drainage doit être construite entre deux lots situés sur le croissant Lucien-Huot, propriété de 9174-8319 Québec inc.

ATTENDU qu'une servitude est donc requise pour l'entretien de cette conduite;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-116**

**61. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PROJET IMMOBILIER LES BOURGS DE LA CAPITALE – CESSION DE LOTS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que 9174-8319 Québec inc. est propriétaire des lots 5 129 001, 5 129 002, 5 104 680, 4 845 928 et 5 104 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que ces lots doivent être cédés à la Ville pour fins de rues, pistes cyclables, boisés ou passages piétonniers;

ATTENDU que nous avons reçu un projet d'acte en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. concernant les lots 5 129 001, 5 129 002, 5 104 680, 4 845 928 et 5 104 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-117**

**62. HÉBERGEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION – BAIL DE LOCATION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU qu'une problématique sur la couverture des ondes hertziennes pour les téléavertisseurs des services d'incendie de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et McMasterville a été décelée par la compagnie Pagenet;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire de l'immeuble se trouvant au 240, rue Hertel, à Beloeil;

ATTENDU que l'entreprise Pagenet désire utiliser ce site afin d'y installer une infrastructure composée d'une antenne et d'un répéteur pour augmenter le signal dans la région et permettre une utilisation optimale des activités de télécommunication par téléavertisseur des services incendies;

ATTENDU qu'en ce sens, un bail de location est intervenu entre la Ville de Beloeil et ladite entreprise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bail de location de site à intervenir entre la Ville de Beloeil et la compagnie Pagenet et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-118**

**63. HÉBERGEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU qu'une problématique sur la couverture des ondes hertziennes pour les téléavertisseurs des services d'incendie de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et McMasterville a été décelée par la compagnie Pagenet;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire de l'immeuble se trouvant au 240, rue Hertel, à Beloeil;

ATTENDU que l'entreprise Pagenet désire utiliser ce site afin d'y installer une infrastructure composée d'une antenne et d'un répéteur pour augmenter le signal dans la région et permettre une utilisation optimale des activités de télécommunication par téléavertisseur des services incendies;

ATTENDU qu'en ce sens, un bail de location est intervenu entre la Ville de Beloeil et ladite entreprise;

ATTENDU qu'il y a lieu de partager les coûts relatifs au fonctionnement de cette infrastructure entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la municipalité de McMasterville qui en sont les utilisateurs;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente intermunicipale relative au partage des coûts afférents à l'hébergement d'une infrastructure de télécommunication à intervenir entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et la municipalité de McMaterville et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-119**

**64. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE 2003 – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que le 3 juillet 1986, en vertu de la *Loi concernant la Commission d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu* (1985, chapitre 58), le ministre des Affaires municipales a décrété la continuation du Comité Intermunicipal d'Aqueduc de la Vallée du Richelieu en régie intermunicipale et que le décret est entré en vigueur le 19 juillet 1986, date de sa publication à la Gazette officielle du Québec;

ATTENDU que ce décret a tenu lieu d'une entente intermunicipale conclue en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et des articles 569 et les suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) relativement à l'alimentation en eau potable des municipalités;

ATTENDU que le décret a été modifié le 23 octobre 1995 par une entente intermunicipale, puis remplacé le 22 juin 1998 par une nouvelle entente intermunicipale et le 17 juin 2003 par une nouvelle entente intermunicipale;

ATTENDU qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de remplacer l'entente intermunicipale du 17 juin 2003;

ATTENDU les termes, clauses et conditions du projet d'entente soumis pour considération par le conseil et qui est identifié « 2016-08 – Final »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre les villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Mathias-sur-Richelieu et de Sainte-Madeleine relativement à l'alimentation en eau potable de ces municipalités;

D'approuver à cette fin les termes, clauses et conditions du projet d'entente intermunicipale identifié « 2016-08 – Final »;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la ville une entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions.

**2017-02-120**

**65. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ 890 – REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU les procédures judiciaires auprès du Tribunal administratif du Québec concernant la fin d'emploi de l'employé 890;



ATTENDU que les parties ont convenu de régler à l'amiable les litiges existants concernant la fin d'emploi de l'employé 890, de même que tout litige existant ou pouvant découler dudit emploi, de la rupture de la relation d'emploi ou des circonstances ayant pu la précéder ou l'entraîner, et ce, sans admission quant à leurs prétentions respectives ni reconnaissance ou admission de responsabilité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier le reçu-quitte et transaction intervenu avec l'employé 890 signé par madame Martine Vallières, directrice générale, le 6 février 2017, pour et au nom de la Ville de Beloeil.

#### **2017-02-121**

#### **66. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 20 janvier au 27 février 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

#### **2017-02-122**

#### **67. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 10 janvier au 13 février 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 10 janvier au 13 février 2017 au montant total de 236 000,01 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 10 janvier au 13 février 2017 au montant total de 50 783,10 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2017-02-123**

**68. FACTURES DIVERSES – RADIATION – AUTORISATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la radiation aux livres d'un montant de 4 733,81 \$, ainsi que les intérêts s'y rapportant, provenant de factures diverses, le tout tel qu'il est prévu sur la liste préparée par le Service des finances datée du 13 février 2017.

**2017-02-124**

**69. ACQUISITION D'ORGANIBACS – PAIEMENT DE QUOTE-PART À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATIONS**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu une facture de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) représentant sa quote-part pour l'achat des organibacs (bacs bruns) nécessaires à la mise en œuvre de la collecte des matières putrescibles;

ATTENDU que la ville désire acquitter cette facture à même son fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à verser à la MRCVR la quote-part de la Ville pour l'acquisition des organibacs au montant de 372 447,76\$.

D'autoriser l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 372 447,76\$. Cet emprunt sera remboursé annuellement au fonds de roulement par le fonds général en 10 versements égaux à compter de 2018.

**2017-02-125**

**70. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – BRANCHE 20 DU RUISSEAU BELOEIL – TRAVAUX D'ENTRETIEN – FACTURATION – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) procédé à des travaux d'entretien de la branche 20 du ruisseau Beloeil;

ATTENDU la facture datée du 30 décembre 2016 de la MRCVR au montant de 24 932,22 \$;

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est engagée à payer les travaux d'entretien des cours d'eau sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à procéder au paiement de la facture de la MRCVR concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 20 du ruisseau Beloeil au montant de 24 932,22 \$.

**2017-02-126**

**71. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – BRANCHE DES SEPT ARPENTS DU COURS D'EAU BERNARD – TRAVAUX D'ENTRETIEN – FACTURATION – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a procédé à des travaux d'entretien de la branche des Sept Arpents du cours d'eau Bernard;

ATTENDU la facture datée du 30 décembre 2016 de la MRCVR au montant de 21 233,73 \$;

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est engagée à payer les travaux d'entretien des cours d'eau sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la directrice du Service des finances à procéder au paiement de la facture de la MRCVR concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche des Sept Arpents du cours d'eau Bernard au montant de 21 233,73 \$.

**2017-02-127**

**72. ACQUISITION DE PINCES DE DÉSINCARCÉRATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'acquisition de pinces de désincarcération pour le Service de sécurité incendie, projet 17INC2;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| 1. CSE Incendie et Sécurité inc. | 33 149,59 \$ |
| 2. Aréo-Feu Ltée                 | 35 659,50 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit CSE Incendie et Sécurité inc., pour l'acquisition de pinces de désincarcération pour le Service de sécurité incendie, incluant l'entretien annuel de l'écarteur, du couteau et du vérin, d'une période de 3 ans, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 7 février 2017. La valeur totale du contrat est de 33 149,59 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-220-69-702, sous-projet 17INC2.



**2017-02-128**

**73. CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – PRÉ-QUALIFICATION DES ÉQUIPES D'ENTREPRENEURS ET DE PROFESSIONNELS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET QUALIFICATION DES ÉQUIPES**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la pré-qualification des entrepreneurs et des professionnels pour la conception et la construction du Centre aquatique, projet 1724-16D;

ATTENDU que pour cet appel d'offres, un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal par la résolution 2016-11-537;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pomerleau
2. Cogela
3. Le Groupe Décarel
4. EBC inc.
5. Consortium Lambda-Lainco

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de qualifier les trois équipes d'entrepreneurs-professionnels suivantes qui pourront soumissionner sur le projet de conception et la construction du Centre aquatique, soit : Pomerleau, Le Groupe Décarel et EBC inc.

**2017-02-129**

**74. FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – DOMAINE PRÉVERT – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le Domaine Prévert, projet 17L004;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Atelier Go-Élan inc.
2. Équipements récréatifs Jambette inc.
3. Tessier Récréo-Parc
4. Les Industries Simexco inc.

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Équipements récréatifs Jambette inc. pour la fourniture et l'installation de modules de jeux dans le Domaine Prévert, le tout sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 février 2017, pour un montant total estimé de 90 738,28 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-715-18-701, sous-projet 15L003, 14T006, 17L004, 17L008, 17L003.

**2017-02-130**

**75. SERVICES PROFESSIONNELS – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE – PHASE 2 – ÉCO-QUARTIER – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION – APPROBATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil fait des appels d'offres qualitatifs pour des services professionnels pour une évaluation environnementale (phase 2) en vue de la réalisation d'un éco-quartier sur le site des ateliers municipaux;

ATTENDU qu'une fois approuvée, cette grille d'évaluation pourra être utilisée pour les prochains appels d'offres pour une évaluation environnementale, et ce, jusqu'à l'approbation d'une nouvelle grille;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération pour l'analyse des soumissions pour les appels d'offres de services professionnels pour une évaluation environnementale.

**2017-02-131**

**76. CONCEPTION-CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION – APPROBATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil procédera à un appel d'offres qualitatif pour le projet de conception-construction du Centre aquatique;

ATTENDU qu'une fois approuvée, cette grille d'évaluation pourra être utilisée pour les prochains appels d'offres en conception-construction d'un bâtiment, et ce, jusqu'à l'approbation d'une nouvelle grille;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération pour l'analyse des soumissions pour les appels d'offres de conception-construction d'un bâtiment.

**2017-02-132**

**77. FRAIS DE SERVICE – PHOTOCOPIEURS DE MARQUE SHARP – AUTORISATION DE DÉPENSE**

---

ATTENDU qu'au cours des dernières années, la Ville de Beloeil a acquis des photocopieurs multitâches de marque Sharp pour différents services de la Ville;

ATTENDU que l'ensemble des contrats de service totalisent plus de 15 000 \$ et que ces frais comprennent le support, l'entretien et la fourniture de cartouche d'encre;

ATTENDU que les contrats de services sont facturés selon le nombre de copies réalisées et que les frais par copie varient selon l'année d'acquisition du photocopieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dépense pour les frais de service des photocopieurs de marque Sharp des différents services de la Ville, pour un montant estimé à 22 000 \$ taxes incluses, pour l'année 2017.

### **2017-02-133**

#### **78. SERVICES PROFESSIONNELS – TRAVAUX D'ARPENTAGE SUR DIVERSES RUES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour des services professionnels en arpentage sur diverses rues, projet 2017-02;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Denis Dubois, arpenteur-géomètre	21 793,51 \$
2. Leclerc Sauvé, arpenteurs-géomètres inc.	22 420,17 \$
3. Les Arpenteurs-Géomètres Gendron, Lefebvre & Associés	26 904,15 \$
4. Vital Roy, arpenteurs-géomètres inc.	29 134,67 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Denis Dubois, arpenteur-géomètre inc., pour des services professionnels en arpentage sur les rues Vincent-Massey (de Choquette à des Chênes), de l'Union, Morrison (de Dulude à Calixa-Lavallée), Vauquelin (de De Montenach à Gouin) et Bourgeois (de Cormier à Riviera), sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 février 2017, pour un montant total de 21 793,51 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au règlement d'emprunt 1726-00-2016.

### **2017-02-134**

#### **79. TRAVAUX DE PAVAGE, COUCHE DE FINITION SUR LA RUE LAURIER, DE SURFAÇAGE SUR LA RUE DU VALLON ET DE PAVAGE DU SENTIER LONGPRÉ-MARCHAND – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de pavage, couche de finition sur la rue Laurier, de surfaçage sur la rue du Vallon et de pavage du sentier Longpré-Marchand, projet 2017-04;

ATTENDU que douze soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavages Maska inc.	151 040,11 \$
2. Les Entreprises Michaudville inc.	153 000,00 \$
3. Pavage Axion inc.	155 203,27 \$
4. Construction Techroc inc.	158 810,83 \$
5. Eurovia Québec Construction inc.	159 482,01 \$
6. Construction Bau-Val inc.	160 988,43 \$



7. Pavage Ultra inc.	170 413,99 \$
8. Excavation Jonda inc.	172 451,00 \$
9. Les Pavage Céka inc.	180 517,65 \$
10. Pavage Chenail	186 578,20 \$
11. 9301-2649 Québec inc.	190 000,00 \$
12. Les Entreprises Canbec Const.	213 632,47 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Pavages Maska inc. pour des travaux de pavage, couche de finition sur la rue Laurier, de surfacage sur la rue du Vallon et de pavage du sentier Longpré-Marchand, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 151 040,11 \$ taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence, s'il y a lieu, des montants prévus au budget pour ces travaux.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le *règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

#### **2017-02-135**

#### **80. TRAVAUX DE RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues, projet 2017-08;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Construction Tro-MAP inc.	175 509,34 \$
2. BDL bordure et trottoir inc.	175 670,30 \$
3. Construction G-3 inc.	178 676,90 \$
4. Pavages Maska inc.	203 515,87 \$
5. Bordures & Trottoirs RSF	213 228,20 \$
6. Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	238 228,20 \$
7. Les Entreprises Ventec inc.	241 734,94 \$
8. Pearson Pelletier Entreprise	247 828,61 \$
9. Eurovia Québec Construction inc.	279 570,80 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction Tro-MAP inc. pour des travaux de réfection de bordures et trottoirs sur diverses rues, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 175 509,34 \$ taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à



La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le *règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.*

**2017-02-136**

**81. ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC – MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE –  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre d'un regroupement d'achat auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure de sodium en vrac;

ATTENDU que selon les termes de ce regroupement, la Ville doit estimer, chaque année, sa consommation de chlorure de sodium et transmettre le tout à l'UMQ;

ATTENDU que pour la saison 2016-2017, une commande de 1 500 tonnes métriques a été faite;

ATTENDU qu'en date du 6 février la Ville a déjà acheté 1 358 tonnes métriques auprès de l'UMQ, soit environ 90 % de son quota;

ATTENDU que les paramètres du regroupement prévoient que le dépassement du quota est limité à 20 %, soit 300 tonnes métriques additionnelles;

ATTENDU que la Municipalité de McMasterville ne fait pas partie du regroupement d'achat de l'UMQ et qu'elle est disposée à nous vendre 200 tonnes métriques de chlorure de sodium, afin de conserver notre réserve de 20 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du Service des travaux publics à acheter une quantité approximative de 200 tonnes métriques de chlorure de sodium auprès de la municipalité de McMasterville au prix de 86,78\$ la tonne métrique, le tout représentant une dépense de 17 356 \$ plus taxes.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-332-00-630.

**2017-02-137**

**82. PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE VÉHICULES – CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT  
ROULANT (CGER) – PHASE 6 – AUTORISATION**

---

ATTENDU l'entente de services relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants approuvée par le conseil par la résolution 2015-06-318 et signée le 9 juillet 2015 avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

ATTENDU que ladite entente inclut une obligation de respecter le calendrier de remplacement des véhicules ayant atteint leur durée de vie utile;

ATTENDU que suivant ce calendrier, certains véhicules doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du Service des travaux publics à procéder à la signature des bons de commande soumis en annexe relativement à la phase 6 du processus de remplacement des véhicules qui ont atteint leur fin de vie utile, le tout représentant une variation de 114 543,01 \$, plus taxes, de la valeur initiale de l'entente approuvée par le conseil par la résolution 2015-06-318 et signée le 9 juillet 2015.

Les dépenses de location des véhicules livrés en 2017 seront financées par les sommes disponibles au poste budgétaire 02-324-00-515.

Les mensualités sont sujettes à un ajustement annuel limité à la variation de l'IPC.

#### **2017-02-138**

#### **83. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que selon ladite entente une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 7FD000016 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au montant de 22 402,56 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour les mois de juillet à décembre 2016.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.

#### **2017-02-139**

#### **84. RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – FORMATION DU COMITÉ TECHNIQUE – DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

---

ATTENDU qu'un Schéma de couverture de risques en incendie établit nos objectifs en matière de protection incendie entre les villes et municipalités ci-après nommées;

ATTENDU que les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand ont obtenu des recommandations via un rapport indépendant suite à un incident ayant eu lieu en août 2014 à Mont-Saint-Hilaire qui proposait des pistes de solution à mettre en œuvre afin d'optimiser nos interventions regroupées en matière de sécurité incendie sur leurs territoires respectifs;

ATTENDU que les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil se sont entendues pour obtenir une étude d'optimisation portant sur l'organisation des services incendie en juillet 2016 dont le préliminaire a été présenté au comité des maires et directeurs généraux en décembre 2016 et qu'une présentation a eu lieu le 24 janvier 2017 auprès de l'ensemble des conseils municipaux et directions générales;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Beloeil déclare son intérêt à poursuivre le processus enclenché visant l'optimisation des ressources par une régionalisation des services incendie;

Qu'à cette fin, un comité technique soit formé des directeurs généraux de chacune des villes pour élaborer un plan de mise en œuvre établissant des études et les étapes préliminaires requises et faire rapport au comité Maires-DG ;

Que Madame Martine Vallières, directrice générale de la Ville de Beloeil, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier et soit désignée pour participer aux travaux du comité technique.

**2017-02-140**

**85. FONDATION L'INTERMÈDE – LOCATION D'UN LOCAL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – CONTRAT DE LOCATION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et La Fabrique de la Paroisse Trinité-sur-Richelieu pour la location des locaux de l'aile D, dans le Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu sis au 308, rue Montsabré à Beloeil;

ATTENDU que la Fondation l'Intermède désire louer un local audit centre communautaire;

ATTENDU la volonté des parties de s'entendre sur les termes du présent contrat de location;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le contrat de location à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Fondation l'Intermède et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

**2017-02-141**

**86. DÉFI MÉTROPOLITAIN – VÉLO QUÉBEC – 28 MAI 2017 – ENTENTE DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Ville de Beloeil a été approchée par l'organisme Vélo Québec pour la tenue du Défi Métropolitain le 28 mai 2017;

ATTENDU qu'une entente de partenariat a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de partenariat avec Vélo-Québec concernant l'activité Défi Métropolitain du 28 mai 2017 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-02-142**

**87. PARCOURS DE COURSE À PIED – PRODUCTION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée pour la production de panneaux de signalisation;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| 1. Martech Signalisation inc:  | 20 597,02 \$ |
| 2. Signalisation Kalitech inc. | 30 477,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Martech Signalisation inc. pour la production de 79 panneaux de signalisation aux fins de l'identification de parcours de course à pied, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total de 20 597,02, taxes incluses.

**2017-02-143**

**88. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- Liste des employés temporaires et étudiants
- Liste des employés en fin de période probatoire
- Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – janvier 2017
- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – statistiques de recyclage – décembre 2016

**2017-02-144**

**89. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - Le Chœur de la Montagne – soirée-bénéfice – 31 mars 2017 1 billet à 110 \$



2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
- |   |        |
|---|--------|
| b) Coopérative Prévert – opération de la piscine                                    | 800 \$ |
| c) Parrainage Civique de la Vallée-du-Richelieu                                     | 325 \$ |
| d) Club de gymnastique artistique Arabesque – participation aux Jeux du Québec 2017 | 150 \$ |
3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
- |   |                        |
|---|------------------------|
| e) 2 <sup>e</sup> Sommet sur les changements climatique de l'Union des municipalités du Québec – 23 mars 2017 | 1 inscription à 160 \$ |
|---|------------------------|

**2017-02-145**

**90. SEMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE FERROVIAIRE – 24 AU 30 AVRIL 2017 – APPUI**

ATTENDU que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 24 au 30 avril 2017;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2017.

**2017-02-146**

**91. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE – 23 AU 29 AVRIL 2017 – PROCLAMATION**

ATTENDU la demande du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu qui a pour mission de promouvoir le développement de l'action bénévole;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de proclamer la semaine du 23 au 29 avril 2017, Semaine de l'action bénévole dont le thème sera « Bénévoles : créateurs de richesse », et ce, afin de promouvoir le bénévolat et de remercier les bénévoles qui œuvrent dans la région.



**2017-02-147**

**92. PREMIÈRE POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – APPUI**

---

ATTENDU l'adoption, en mai 2016, de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (projet de Loi 76);

ATTENDU QUE dans le cadre de ses travaux vers le nouveau régime d'organisation et de gouvernance, le comité chargé de dresser la première politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (Autorité) a soumis son projet auprès des cinq (5) secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal pour consultation;

ATTENDU l'avis technique de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud assorti des avis sectoriels;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer l'avis technique de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud assorti des avis sectoriels et joints en annexe pour en faire partie intégrante.

DE transmettre au comité de transition pour la mise en œuvre du projet de loi numéro 76 l'appui à l'avis technique de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud sur la première politique de financement.

**93. VARIA**

---

**94. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-02-148**

**95. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21h03 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 27 février 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 13 MARS 2017 - 19 HEURES

---

#### ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 13 mars 2017, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

#### INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

#### CONSULTATION PUBLIQUE

4. Dérogation mineure (DM) – 1810, rue Richelieu – Restaurant Rive-Gauche inc. – revêtement extérieur – audition des personnes intéressées – autorisation
5. *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410* – assemblée publique de consultation
6. *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410* – second projet – adoption
7. *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909* – assemblée publique de consultation
8. *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909* – second projet – adoption
9. *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – assemblée publique de consultation
10. *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* – second projet – adoption

- 
11. *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – assemblée publique de consultation*
  12. *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – second projet – adoption*
  13. *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – avis de motion*
  14. *Règlement 1668-05-2017 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de remplacer une disposition relative aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel – assemblée publique de consultation*
  15. *Règlement 1668-05-2017 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de remplacer une disposition relative aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel – adoption*
  16. *Règlement 1670-04-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – assemblée publique de consultation*
  17. *Règlement 1670-04-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – adoption*
  18. *Règlement 1680-03-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de remplacer le plan relatif à la zone du « Carrefour de la Vallée du Richelieu » – assemblée publique de consultation*
  19. *Règlement 1680-03-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de remplacer le plan relatif à la zone du « Carrefour de la Vallée du Richelieu » – adoption*

#### **SERVICES JURIDIQUES**

---

20. *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – adoption*
21. Transaction immobilière – projet immobilier Les Bourgs de la Capitale – cession de lots – approbation – autorisation de signature

#### **SERVICE DU GENIE**

---

22. Travaux d'aménagement du Plateau Michel-Brault – demande au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – autorisation

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

23. Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 – demande d'aide financière – autorisation

#### **VARIA**

---

- 24.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 25.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 26.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 13 MARS 2017 - 19 HEURES

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 13 mars 2017 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 10 mars 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents:

- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-03-149

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-03-150**

**4. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1810, RUE RICHELIEU – RESTAURANT RIVE-GAUCHE INC. – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1810, rue Richelieu, une superficie de plus de 10 % de matériaux de revêtement extérieur alors qu'en vertu de l'article 1085 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* un maximum de 10 % de chacune des façades d'un bâtiment occupé ou destiné à être occupé par un ou des usages commerciaux peut être recouvert d'un matériau d'acier;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1810, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2017/02/61 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-03-151**

**5. RÈGLEMENT 1667-55-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-410 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-55-2017.

Madame la mairesse Diane Lavoie explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2017-03-152**

**6. RÈGLEMENT 1667-55-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-410 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet de *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410.*

**2017-03-153**

**7. RÈGLEMENT 1667-56-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-56-2017.

Madame la mairesse Diane Lavoie explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-03-154**

**8. RÈGLEMENT 1667-56-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet de *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909.*

**2017-03-155**

**9. RÈGLEMENT 1667-57-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-57-2017.

Madame la mairesse Diane Lavoie explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



**2017-03-156**

**10. RÈGLEMENT 1667-57-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet de *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

**2017-03-157**

**11. RÈGLEMENT 1667-58-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-58-2017.

Madame la mairesse Diane Lavoie explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-03-158**

**12. RÈGLEMENT 1667-58-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet de *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

**2017-03-159**

**13. RÈGLEMENT 1667-58-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin de corriger certaines erreurs manifestes, d'ajuster des dispositions en concordance avec le schéma d'aménagement et des dispositions présentant des difficultés d'application, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-03-160**

**14. RÈGLEMENT 1668-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE REMPLACER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1668-05-2017.

Madame la mairesse Diane Lavoie explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-03-161**

**15. RÈGLEMENT 1668-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE REMPLACER UNE DISPOSITION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1668-05-2017 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de remplacer une disposition relative aux parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel.*

**2017-03-162**

**16. RÈGLEMENT 1670-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1670-04-2017.

Madame la mairesse Diane Lavoie explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-03-163**

**17. RÈGLEMENT 1670-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1670-04-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats.*



**2017-03-164**

**18. RÈGLEMENT 1680-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE REMPLACER LE PLAN RELATIF À LA ZONE DU « CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU » – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1680-03-2017.

Madame la mairesse Diane Lavoie explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-03-165**

**19. RÈGLEMENT 1680-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE REMPLACER LE PLAN RELATIF À LA ZONE DU « CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU » – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1680-03-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de remplacer le plan relatif à la zone du « Carrefour de la Vallée du Richelieu ».*

**2017-03-166**

**20. RÈGLEMENT 1667-54-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-54-2016 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011.*

**2017-03-167**

**21. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PROJET IMMOBILIER LES BOURGS DE LA CAPITALE – CESSION DE LOTS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. le 13 septembre 2016;

ATTENDU que ladite entente prévoit la cession de terrains aux fins de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé à cet effet;

ATTENDU que des modifications ont été apportées à la version antérieure du projet d'acte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. concernant les lots 5 949 431 et 6 023 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-03-168**

**22. AMÉNAGEMENT DU PLATEAU MICHEL-BRAULT – DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – AUTORISATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire entreprendre les travaux d'aménagement du Plateau Michel-Brault;

ATTENDU que les travaux concernés consistent à retirer du pavage et du béton à l'intérieur de la zone inondable et la renaturalisation de la berge par la plantation de végétaux indigènes conformément au *Guide de bonnes pratiques en aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines* (FIHOQ);

ATTENDU que pour ce faire, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) doit être déposée au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'ingénieur municipal à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux d'aménagement du Plateau Michel-Brault.

L'ingénieur municipal est autorisé à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) relativement à cette demande.

**2017-03-169**

**23. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016-2019 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU le Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019 du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que la Ville souhaite bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019;

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet;

Le directeur du service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire est autorisé à signer tout document requis à cet effet.

#### **24. VARIA**

---

#### **25. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-03-170**

#### **26. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 58;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 13 mars 2017.

DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 27 MARS 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

4. Dérogation mineure (DM) – 1555, rue de l'Industrie – Revêtement Métalliques Gaétan Lajoie – revêtement extérieur – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Usage conditionnel (UC) – 176, rue F.-X. Garneau – ajout d'un logement supplémentaire – audition des personnes intéressées

---

#### **CONSEIL**

6. Procès-verbaux des séances ordinaire du 27 février 2017 et extraordinaire du 13 mars 2017 – adoption
7. Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil – comité de transition et de concertation – nomination

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

8. Service des travaux publics – contremaître espaces verts, signalisation et entretien – embauche
9. Service des finances – technicien en approvisionnement – gestion des stocks – embauche

---

#### **SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

10. Projet de lotissement – 2026, rue Richelieu – concept préliminaire « Faubourg du Richelieu » – approbation
11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 16, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 130-140, rue de Montenach – construction neuve d'une habitation bifamiliale – refus
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1633, rue de l'Industrie – revêtement extérieur – approbation

14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 960, rue Laurier – démolition et reconstruction du bâtiment principal – approbation
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 704-706, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 708-710, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712-714, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 716-718, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 720-722, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 724-726, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 728-730, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 732-734, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 736-738, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 740-742, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 764-766, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 768-770, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 772-774, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 776-778, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 780-782, rue Denise-Asselin – construction neuve d'une habitation bifamiliale – approbation
30. Aménagement de l'habitat du poisson – ruisseau des Trente – lettre d'autorisation – autorisation de signature
31. Acquisition d'îlots de récupération pour les aires publiques – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

## **SERVICES JURIDIQUES**

32. *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410 – adoption*
33. *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909 – adoption*
34. *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – adoption*
35. *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – adoption*
36. *Règlement 1720-00-2017 relatif au commerce itinérant et à la sollicitation – adoption*
37. *Règlement 1729-00-2017 régissant la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet – adoption*

- 
38. *Règlement 1730-00-2017 autorisant une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et la construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison – adoption – date de consultation par voie de registre*
  39. *Règlement 1730-00-2017 autorisant une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et la construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison – emprunt temporaire*
  40. *Règlement 1731-00-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la ville de Beloeil – avis de motion*
  41. Élection municipale 2017 – mise à l'essai – vote au bureau du président d'élection – vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé – participation
  42. Quittance et transaction – Gendron Conseil inc. – approbation – autorisation de signature
  43. Toponymie – projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale » – lots 6 027 913 et 6 027 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – désignation
  44. Toponymie – espace vert sur la rue Bonair – lot 4 493 935 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – désignation

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

45. Autorisation des dépenses
46. Réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
47. Programme d'aide financière à la rénovation de façade – surplus accumulé affecté – appropriation – aide financière – autorisation de paiement
48. Agence métropolitaine de transport (AMT) – quote-part 2017 – autorisation de paiement
49. Conception et aménagement du Plateau Michel-Brault – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
50. Fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

51. Restauration des berges du ruisseau des Trente – projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale » – octroi de contrat

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

52. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Municipalité de McMasterville – autorisation de paiement
53. Société canadienne de la Croix-Rouge – entente de services aux sinistrés – renouvellement

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

54. Bonjour Soleil – location d'un local au Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu – contrat de location – approbation – autorisation de signature
55. Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations – Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes – accréditation
56. Sorties des camps de jour et du club aventure ados – location d'autobus – octroi de contrat
57. Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – demande d'aide financière – autorisation

---

58. Fête Nationale 2017 – feu d’artifice – octroi de contrat

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

59. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Liste des employés en fin de période probatoire
  - c) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – février 2017
  - d) Rapport d’activités de la trésorière d’élection – année 2016

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

60. Activités de financement d’organismes à but non lucratif – participation et subventions
61. Ville de Carignan – récupération du plastique de type 6 – demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – appui
62. Semaine nationale du don d’organes – 23 au 29 avril 2017 – appui – levée officielle du drapeau
63. Société canadienne du cancer – mois de la jonquille – avril 2017 – appui

#### **VARIA**

---

64.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

65.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

66.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 MARS 2017 - 19 HEURES 30

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 27 mars 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Est absent :  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-03-171

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-03-172**

**4. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1555, RUE DE L'INDUSTRIE – REVÊTEMENT MÉTALLIQUES GAÉTAN LAJOIE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1555, rue de l'Industrie, une proportion minimale requise de 35 % de matériaux de classe A pour toutes les façades donnant sur une rue, alors qu'en vertu de l'article 1198 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la proportion minimale requise par façade de matériaux de la classe A est fixée à 75 %;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1555, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/68 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-03-173**

**5. USAGE CONDITIONNEL (UC) – 176, RUE F.-X. GARNEAU – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil reportent, à une date ultérieure, la tenue de la présente audition des personnes intéressées.

**2017-03-174**

**6. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2017 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 27 février 2017 et extraordinaire du conseil du 13 mars 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.



**2017-03-175**

**7. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BELOEIL – COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION – NOMINATION**

---

ATTENDU la Loi 83 qui prévoit notamment, le regroupement des Offices d'Habitation;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a mandaté les directeurs des Offices d'Habitation de Beloeil, Otterburn Park, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste, afin d'amorcer l'étude d'une proposition d'affaires;

ATTENDU qu'un Comité de transition et de concertation (CTC) doit être formé pour procéder à l'étude et à la préparation dudit plan d'affaires;

ATTENDU que chacune des municipalités concernées doit nommer un représentant municipal pour siéger au CTC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame Yolande Dupuis à titre de représentante de la Ville de Beloeil au Comité de transition et de concertation visant le regroupement d'une partie des municipalités du territoire de la Vallée-du-Richelieu.



**2017-03-176**

**8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONTREMAÎTRE ESPACES VERTS, SIGNALISATION ET ENTRETIEN – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Caroline Milot à titre de contremaître espaces verts, signalisation et entretien au Service des travaux publics, en date du 2 avril 2017, au salaire annuel de 79 192 \$ avec une période de probation de 6 mois.

Madame Milot bénéficie de deux semaines de vacances payées après le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et de trois semaines de vacances payées en 2018 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

Elle pourra adhérer au régime de retraite de la Ville de Beloeil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 après 700 heures travaillées à partir de sa date d'embauche.



**2017-03-177**

**9. SERVICE DES FINANCES – TECHNICIEN EN APPROVISIONNEMENT – GESTION DES STOCKS – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Monsieur Sébastien Corbeil au poste permanent de technicien en approvisionnement – gestion des stocks au Service des finances et ce, à compter du 4 avril 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

**2017-03-178**



## **10. PROJET DE LOTISSEMENT – 2026, RUE RICHELIEU – CONCEPT PRÉLIMINAIRE « FAUBOURG DU RICHELIEU » – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet de lotissement en titre consiste en un concept préliminaire du projet intégré mixte récréotouristique du Faubourg Richelieu;

ATTENDU que ledit projet de lotissement est assujéti à l'approbation par le conseil en vertu du *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*;

ATTENDU que le règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu n° 32-15-22.1 est en cours d'adoption;

ATTENDU que la mise en œuvre du projet du Faubourg Richelieu est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement n° 32-15-22.1;

ATTENDU que la mise en œuvre du projet du Faubourg Richelieu est conditionnelle à certaines modifications aux règlements d'urbanisme de la Ville de Beloeil;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le projet de lotissement consistant en un concept préliminaire du projet intégré mixte récréotouristique du Faubourg Richelieu conditionnellement à ce que ce projet de lotissement soit soumis pour approbation, le cas échéant, lors de l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme de la Ville de Beloeil relativement à ce projet.

### **2017-03-179**

## **11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 16, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/69 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8027 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2052 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 16, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-180**

**12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 130-140, RUE DE MONTENACH – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – REFUS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/70 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8031 et de ne pas autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2842 concernant des travaux de construction d'un nouveau bâtiment de deux étages et de deux logements, au 130-140, rue de Montenach, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012

**2017-03-181**

**13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1633, RUE DE L'INDUSTRIE – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/71 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8061 pour permettre la modification de couleurs de certains finis extérieurs et d'en autoriser les modifications au permis de construction n° 2016-2186, au 1633, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-182**

**14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 960, RUE LAURIER – DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;



ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/72 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8062 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2115 au demandeur pour permettre des travaux de démolition complète du bâtiment principal mixte de reconstruction en bâtiment commercial de deux étages ainsi que de réaménagement de l'aire de stationnement au 960, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-183**

#### **15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 704-706, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/73 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8033 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2063 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 704-706, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-184**

#### **16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 708-710, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/74 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8034 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2066 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 708-710, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-185**

#### **17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 712-714, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/75 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8035 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2072 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 712-714, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-186**

#### **18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 716-718, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/76 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8036 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2073 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 716-718, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-187**

#### **19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 720-722, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/77 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8037 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2074 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 720-722, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-188**

#### **20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 724-726, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/78 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8038 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2075 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 724-726, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-189**

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 728-730, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/79 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8039 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2076 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 728-730, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-190**

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 732-734, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/80 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8040 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2077 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 732-734, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-191**

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 736-738, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/81 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8041 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2078 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 736-738, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-192**

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 740-742, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/82 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8042 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2079 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 740-742, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-193**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 764-766, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/83 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8044 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2080 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 764-766, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-194**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 768-770, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/84 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8045 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2081 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 768-770, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-195**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 772-774, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/85 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8046 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2082 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 772-774, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-03-196**

**28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 776-778, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/86 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8047 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2083 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 776-778, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-197**

### **29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 780-782, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION NEUVE D'UNE HABITATION BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/87 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8048 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2084 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 780-782, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-03-198**

### **30. AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT DU POISSON – RUISSEAU DES TRENTE – LETTRE D'AUTORISATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU qu'une demande de certificat d'autorisation doit être présentée au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de la phase deux du projet « aménagement de l'habitat du poisson dans le ruisseau des Trente »;

ATTENDU que ce projet sera réalisé sur les lots 4 554 077, 4 554 067, 4 554 064 et 5 104 757 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et que ces lots sont la propriété de la Ville de Beloeil;

ATTENDU qu'une autorisation de la Ville est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service de la planification et du développement du territoire à signer, pour et au nom de la ville, une lettre d'autorisation relativement au projet d'aménagement de l'habitat du poisson dans le ruisseau des Trente.

**2017-03-199**

**31. ACQUISITION D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION POUR LES AIRES PUBLIQUES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'une demande de soumission sur invitation a été réalisée pour l'acquisition d'îlots de récupération pour les aires publiques, projet 17U002;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| 1. NI Corporation               | 23 884,37 \$ |
| 2. Joyal Groupe Expert Conseils | 25 273,52 \$ |

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit NI Corporation internationale Inc. pour l'acquisition d'îlots de récupération pour les aires publiques, selon la soumission datée du 8 septembre 2016, pour un montant total de 23 884,37 \$ taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-470-18-701, projet 17U002

**2017-03-200**

**32. RÈGLEMENT 1667-55-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE H-410 – ADOPTION**

---

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-55-2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-55-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone H-410.*

**2017-03-201**

**33. RÈGLEMENT 1667-56-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE C-909 – ADOPTION**

---

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-56-2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-56-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C-909.*

**2017-03-202**

**34. RÈGLEMENT 1667-57-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-57-2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-57-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011.*

**2017-03-203**

**35. RÈGLEMENT 1667-58-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du règlement 1667-58-2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-58-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011.*

**2017-03-204**

**36. RÈGLEMENT 1720-00-2017 RELATIF AU COMMERCE ITINÉRANT ET À LA SOLLICITATION – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1720-00-2017 relatif au commerce itinérant et à la sollicitation.*



**2017-03-205**

**37. RÈGLEMENT 1729-00-2017 RÉGISSANT LA PRISE EN CHARGE DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1729-00-2017 régissant la prise en charge de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.*

**2017-03-206**

**38. RÈGLEMENT 1730-00-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 425 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 365 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES MORRISON ET DULUDE ET LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE MORRISON – ADOPTION – DATE DE CONSULTATION PAR VOIE DE REGISTRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1730-00-2017 autorisant une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et la construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison.*

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au lundi 10 avril 2017.

**2017-03-207**

**39. RÈGLEMENT 1730-00-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 425 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 365 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES MORRISON ET DULUDE ET LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE MORRISON – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1730-00-2017 autorisant une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et la construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison.*

**2017-03-208**

**40. RÈGLEMENT 1731-00-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BEOEIL – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Louise Allie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'imposer des distances séparatrices minimales entre les installations gazières et pétrolières et les sources d'eau potable, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-03-209**

**41. ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – MISE À L'ESSAI – VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION – VOTE AU DOMICILE DE L'ÉLECTEUR INCAPABLE DE SE DÉPLACER POUR DES RAISONS DE SANTÉ – PARTICIPATION**

---

ATTENDU la tenue d'une élection municipale le 5 novembre 2017;

ATTENDU que pour cette élection, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire invite les municipalités ayant expérimenté au moins un mécanisme de votation lors de l'élection générale de 2013 à participer à la mise à l'essai du ou des mécanismes de votation suivants lors de l'élection générale de 2017, soit :

- vote au bureau du président d'élection;
- vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé.

ATTENDU qu'en 2013, la Ville de Beloeil a participé aux expérimentations concernant ces deux modes de votation;

ATTENDU que le bilan de l'essai de ces mécanismes de votation lors de l'élection générale municipale de 2013 a présenté des résultats généralement positifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que la Ville de Beloeil est intéressée à convenir d'une entente sur l'expérimentation du vote au bureau du président d'élection ainsi que du vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé dans le cadre de l'élection municipale de 2017.

**2017-03-210**

**42. QUITTANCE ET TRANSACTION – GENDRON CONSEIL INC. – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que les parties désirent prévenir une contestation à naître au moyen de concessions ou de réserves réciproques;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la quittance et transaction à intervenir entre la Ville de Beloeil et la firme Gendron Conseil inc. concernant des honoraires professionnels impayés et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-03-211**

**43. TOPONYMIE – PROJET IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – LOTS 6 027 913 ET 6 027 947 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DÉSIGNATION**

---

ATTENDU l'ouverture de nouvelles rues ou parties de rues dans le projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner officiellement ces nouvelles rues;



ATTENDU la recommandation du comité de toponymie en date du 2 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner le lot 6 027 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant la rue Paul-Perreault.

De désigner le lot 6 027 947 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant la rue Yolande-Chartrand.

#### **2017-03-212**

#### **44. TOPONYMIE – ESPACE VERT SUR LA RUE BONAIR – LOT 4 493 935 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DÉSIGNATION**

ATTENDU qu'un espace vert situé sur la rue Bonair doit être désigné;

ATTENDU la recommandation du comité de toponymie en date du 2 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner le lot 4 493 935 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères comme étant la place Fernand-Bonin.

#### **2017-03-213**

#### **45. AUTORISATION DES DÉPENSES**

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 24 février au 27 mars 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

#### **2017-03-214**

#### **46. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 14 février au 13 mars 2017;



ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 14 février au 13 mars 2017 au montant total de 51 641,41 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

#### **2017-03-215**

#### **47. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION DE FAÇADE – SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – APPROPRIATION – AIDES FINANCIÈRES – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU le *Règlement 1713-00-2015 instaurant un programme d'aide financière à la rénovation de façade*;

ATTENDU qu'à ce jour, deux propriétés ont été jugées admissibles à l'aide financière;

ATTENDU que la Ville dispose d'un surplus accumulé affecté pour financer ce programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant de 5 000 \$ pour les travaux effectués au 66, rue St-Jean-Baptiste.

D'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant de 5 000 \$ pour les travaux effectués au 976, rue Richelieu.

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 10 000,00 \$ du surplus affecté du programme d'amélioration de façade afin de permettre le versement de ces aides financières.

#### **2017-03-216**

#### **48. AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) – QUOTE-PART 2017 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil fait partie du territoire desservi par l'Agence métropolitaine de transport (AMT);

ATTENDU la facture de l'AMT pour l'année 2017;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 90011712 de l'AMT au montant total de 259 775 \$, en un versement payable le 30 juin 2017.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-370-01-970.

**2017-03-217**

**49. CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT DU PLATEAU MICHEL-BRAULT – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la conception et l'aménagement du plateau Michel-Brault, projet 2015-11A;

ATTENDU que pour cet appel d'offres, un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Lupien Matteau inc.
2. 2633-2312 Québec inc (Pavatech/Arthier)

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit 2633-2312 Québec inc. (Pavatech/Arthier), pour la conception et l'aménagement du plateau Michel-Brault, le tout sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 28 février 2017. La valeur totale du contrat est de 329 748,30 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au règlement 1726-00-2016.

**2017-03-218**

**50. FOURNITURE DE PIÈCES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, projet 17VO45;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaire	Prix – lot 1	Prix – lot 2	Prix – lot 3	Prix – lot 4
Réal Huot inc.	12 334,34 \$	8 508,24 \$	5 447,19 \$	
Nivex	11 841,10		5 495,61	
Emco Corporation	12 998,51	9 757,34		85 679,98 \$
St-Germain égouts et aqueducs inc.	11 779,19	7 194,45	5 456,89	73 537,13
Wolseley Canada inc.	12 685,04	7 143,87	14 157,53	79 997,18

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer, par lot, les contrats pour la fourniture de pièces d'égout et d'aqueduc, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix. La valeur totale du contrat pour une période d'une année est estimée à 97 907,38 \$, taxes incluses.

1. Lots 1 et 4 : St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour un montant de 85 316,32 \$ taxes incluses;
2. Lot 2 : Wolseley Canada inc. pour un montant de 7 143,87 \$ taxes incluses;
3. Lot 3 : Réal Huot inc. pour un montant de 5 447,19 \$ taxes incluses;

Les présents contrats sont tacitement reconduits pour deux périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 mars 2020, à moins d'un avis écrit de la Ville, au plus tard le 28 février précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 293 722,14 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de février à février, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-413-00-642 et 02-415-00-642.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

#### **2017-03-219**

#### **51. RESTAURATION DES BERGES DU RUISSEAU DES TRENTE – PROJET IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU que des travaux de plantation ont déjà été réalisés par Nature-Action Québec le long du ruisseau des Trente dans le projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire poursuivre les travaux de plantation à l'endroit de la nouvelle piste cyclable du côté ouest du cours d'eau, entre les rues Ange-Aimé-Lebrun et Gilbert-Desautels;

ATTENDU l'offre de service présentée par Nature-Action Québec pour la réalisation des travaux de plantation;

ATTENDU que l'article 573.3 de la *Loi sur les compétences municipales* permet d'octroyer un tel contrat à un organisme à but non lucratif sans procéder à un appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat à Nature-Action Québec pour la plantation d'arbres et d'arbustes du côté ouest du cours d'eau, entre les rues Ange-Aimé-Lebrun et Gilbert-Desautels, selon leur offre de service datée du 24 février 2017, pour un montant total de 40 492 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au règlement d'emprunt 1710-00-2015.



**2017-03-220**

**52. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE MCMASTERVILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Vallée-du-Richelieu signée le 21 mars 2012;

ATTENDU que selon ladite entente, une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Municipalité de McMasterville est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 12490 de la Municipalité de McMasterville au montant de 14 267,48 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour les mois de juillet à décembre 2016.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.

**2017-03-221**

**53. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – RENOUVELLEMENT**

---

ATTENDU que l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge a été renouvelée en 2014 pour une période de trois ans et doit être renouvelée pour la période couvrant les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

ATTENDU que la Ville de Beloeil doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est responsable de la gestion des interventions lors d'un sinistre sur son territoire;

ATTENDU que la mission de la Croix-Rouge est d'assister des individus, des groupes ou des communautés lors de situations d'urgence;

ATTENDU que la Croix-Rouge intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire et qu'elle est un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois ans, soit pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.



La directrice du Service des finances est autorisée à verser la contribution annuelle de 0,16 \$, par citoyen, soit 3 548,48 \$ pour chacune des années de l'entente.

La mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale sont autorisés à signer tout document à cet effet.

**2017-03-222**

**54. BONJOUR SOLEIL – LOCATION D'UN LOCAL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE TRINITÉ-SUR-RICHELIEU – CONTRAT DE LOCATION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et La Fabrique de la Paroisse Trinité-sur-Richelieu pour la location des locaux de l'aile D, dans le Centre communautaire Trinité-sur-Richelieu sis au 308, rue Montsabré, à Beloeil;

ATTENDU que l'organisme Bonjour Soleil, actuellement locataire audit Centre communautaire, souhaite procéder à un changement de locaux, engendrant une hausse du loyer applicable;

ATTENDU la volonté des parties de s'entendre sur les termes d'un nouveau contrat de location remplaçant le contrat actuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le contrat de location à intervenir entre la Ville de Beloeil et Bonjour Soleil effectif à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

**2017-03-223**

**55. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS – TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA VALLÉE-DES-PATRIOTES – RECONNAISSANCE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est dotée en 2013 d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations;

ATTENDU que les organismes doivent soumettre une demande de reconnaissance en vertu de cette politique afin de bénéficier des services offerts par la Ville;

ATTENDU qu'en date du 28 février 2017, la Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes en a fait la demande et a déposé un dossier complet qui rencontre les exigences de la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de reconnaître la Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes, organisme de catégorie 2- Services et entraide avec soutien et service, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations.

Cette reconnaissance est en vigueur pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 mars 2019.



**2017-03-224**

**56. SORTIES DES CAMPS DE JOUR ET DU CLUB AVENTURE ADOS – LOCATION D'AUTOBUS – OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour la location d'un autobus pour le transport des jeunes lors des sorties des programmes de camps de jour et du club aventure ados pour l'été 2017;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                            |              |
|----------------------------|--------------|
| 1. Les Autobus Robert Ltée | 19 608,99 \$ |
| 2. Promotion zone          | 21 649,80 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Autobus Robert Ltée pour la location d'un autobus pour le transport des jeunes lors des sorties des programmes de camps de jour et du club aventure ados pour l'été 2017, sur la base des prix soumis dans leur offre de services, pour un montant total de 19 608,99 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-448.

**2017-03-225**

**57. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite aménager une placette intergénérationnelle au Domaine culturel Aurèle-Dubois;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est reconnue comme Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU que le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) vise à offrir une aide financière pour améliorer la qualité de vie des personnes aînées, tout en favorisant le vieillissement actif au sein de leur communauté;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA), pour l'aménagement d'une placette intergénérationnelle au Domaine culturel Aurèle-Dubois.

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

Le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est autorisé à signer tout document requis à cet effet.

**2017-03-226**

**58. FÊTE NATIONALE 2017 – FEU D’ARTIFICE – OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée pour la présentation d'un feu d'artifice pyromusical, le 23 juin 2017, dans le cadre de la Fête nationale;

ATTENDU l'offre de services datée du 20 février 2017 de la compagnie Royal pyrotechnie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Royal pyrotechnie pour la présentation d'un feu d'artifice pyromusical le 23 juin 2017, pour un montant total de 20 000 \$, taxes incluses.

**2017-03-227**

**59. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Liste des employés en fin de période probatoire
- c) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – février 2017
- d) Rapport d'activités de la trésorière d'élection – année 2016

**2017-03-228**

**60. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Fondation Polybel – souper gastronomique bénéfice – 31 mars 2017 2 billets  
à 80 \$
  - b) Le Tour de la Montagne Desjardins – 22 mai 2017 une équipe  
à 1 000 \$
  - c) L'Arrière-Scène – soirée bénéfice – 7 juin 2017 1 billet  
à 150 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - d) L'Arche de Beloeil – concert-bénéfice – 28 mars 2017 200 \$
  - e) Jardins communautaires Rolland-Parent 500 \$
  - f) Société d'histoire Beloeil-Mont-Saint-Hilaire 500 \$



3. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
- g) Union des municipalités du Québec – assises annuelles 2 inscriptions à  
4 et 5 mai 2017 891,06 \$ chacune
  - h) Union des municipalités du Québec – Soirée gala du mérite 1 participation à  
Ovation municipale – 5 mai 2017 201,21 \$

**2017-03-229**

**61. VILLE DE CARIGNAN – RÉCUPÉRATION DU PLASTIQUE DE TYPE 6 – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – APPUI**

ATTENDU la pollution engendrée annuellement par l'accumulation de 40 000 tonnes de produits et emballages de plastique de type 6 dans les dépotoirs québécois;

ATTENDU les impacts nocifs et la persistance du plastique numéro 6 dans l'environnement;

ATTENDU la volonté des familles d'augmenter l'éventail de matières recyclables acceptées afin d'inclure le polystyrène utilisé abondamment pour des contenants d'emballage alimentaire tels petits pots de yogourt, verres et dômes transparents, contenants à couvercle rabattable utilisés pour les fruits, barquettes bleues pour champignons, emballages plastique pour pâtisseries, etc.;

ATTENDU que le plastique de type 6 est recyclé dans d'autres provinces et qu'au Québec, des MRC et des villes dévient efficacement ce plastique des dépotoirs, dans certains cas depuis des années;

ATTENDU qu'il existe maintenant de l'équipement technologique de densification pour compresser le plastique de type 6 afin de réduire son volume au transport;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) assure compétence au niveau de la récupération des matières recyclables sur l'ensemble de son territoire, incluant celui de la Ville;

ATTENDU la résolution 17-02-75 de la Ville de Carignan demandant à la MRCVR d'élaborer une proposition pour la récupération du plastique de type 6 et invitant les autres municipalités membres de la MRCVR à manifester leur intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) d'élaborer une proposition pour la récupération du plastique de type 6.

D'inviter les municipalités de la MRCVR à manifester leur intérêt.

De transmettre copie de la présente résolution à chacune des municipalités de la MRCVR.

**2017-03-230**

**62. SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES – 23 AU 29 AVRIL 2017 – APPUI – LEVÉE OFFICIELLE DU DRAPEAU**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la semaine nationale du don d'organes et de tissus du 23 au 29 avril 2017 et de déployer le drapeau à l'effigie du don d'organes au cours de cette semaine.

**2017-03-231**

**63. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE – AVRIL 2017 – PROCLAMATION**

---

ATTENDU qu'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de proclamer que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**64. VARIA**

---

**65. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.



2017-03-232

**66. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 34 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 27 mars 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 24 AVRIL 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

4. Dérogation mineure (DM) – 1006, boulevard Yvon-L'Heureux Nord – agrandissement du bâtiment principal – empiètement dans la marge latérale – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Dérogation mineure (DM) – 1139, rue Léa-Lafontaine – implantation d'un garage attenant – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM) – 224, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – implantation et aménagement d'un enclos à déchets – audition des personnes intéressées – autorisation
7. Dérogation mineure (DM) – 98, rue Jeannotte – escalier extérieur – empiètement dans la marge de recul arrière – audition des personnes intéressées – autorisation

---

#### **CONSEIL**

8. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2017 – adoption
9. Maire suppléant – mai, juin, juillet 2017 – nomination
10. Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil – comité de transition et de concertation – représentant de la ville – nomination – résolution 2017-03-175 – abrogation

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Service des travaux publics – contremaître des bâtiments – embauche
12. Service des travaux publics – contremaître espaces verts, signalisation et entretien – embauche – résolution 2017-03-176 – abrogation
13. Service des finances – technicien en approvisionnement – gestion des stocks – embauche – résolution 2017-03-177 – abrogation

- 
14. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) – lettre d'entente – restructuration du Régime de retraite des employés de la Ville de Beloeil – approbation – autorisation de signature

#### **SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

---

15. Comité consultatif en développement durable (CCDD) – nominations
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 784-786, rue Denise-Asselin – construction habitation neuve bifamiliale – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 130-140, rue de Montenach – construction d'une habitation neuve bifamiliale – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 98, rue Jeannotte – transformation du bâtiment principal – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 224, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – stationnement – approbation
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 200, rue Serge-Pepin - affichage – approbation
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1810, rue Richelieu – Hôtel Rive Gauche – installation d'une enseigne rattachée

#### **SERVICES JURIDIQUES**

---

22. *Règlement 1692-11-2017 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* – avis de motion
23. *Règlement 1730-00-2017 autorisant une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et de construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison* – certificat du greffier – dépôt
24. *Règlement 1731-00-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Beloeil* – adoption
25. Implantation d'une haie de cèdres – partie de lot 4 555 712 du cadastre du Québec – contrat de servitude – approbation – autorisation de signature
26. Entente relative au versement d'une subvention aux Chevaliers de Colomb de Beloeil du conseil no. 2905 pour le local du comptoir alimentaire – addenda – approbation – autorisation de signature
27. Festival d'été de Beloeil – édition 2017 – entente – approbation – autorisation de signature

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

28. Autorisation des dépenses
29. Réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
30. Émission d'obligations – 3 000 000 \$ – 9 mai 2017 – adjudication
31. Émission d'obligations – 3 000 000 \$ – 9 mai 2017 – résolution de concordance
32. Émission d'obligations – 3 000 000 \$ – 9 mai 2017 – résolution de courte échéance
33. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – 15 juin 2017 – autorisation
34. Construction du Centre aquatique – contrôle de la qualité – grille d'évaluation et de pondération – approbation
35. Entretien préventif et correctif des systèmes de ventilation, de climatisation, d'humidification et de chauffage dans les bâtiments municipaux – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
36. Entretien préventif de l'ascenseur du centre des loisirs – octroi de contrat
37. Entretien ménager au poste de police – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
38. Achat de mobilier urbain – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

- 
39. Abattage et élagage d'arbres – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat  
40. Achat d'équipements pour l'éclairage de rue – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

41. Remplacement d'un véhicule accidenté – Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) – bon de commande – autorisation de signature  
42. Vente de véhicules usagés – entente pour une vente à l'encan – autorisation de signature

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

43. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport d'activités de l'an 6 (2016) – adoption  
44. Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne – Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu – approbation – autorisation de signature

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

45. Entente relative à la codiffusion de spectacles de la relève – approbation – autorisation de signature  
46. Ministère de la Culture et des Communications – entente de développement culturel – renouvellement – autorisation  
47. Commission scolaire Riverside – utilisation de locaux scolaires ou de centres – entente – approbation – autorisation de signature

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

48. Liste des documents déposés :  
a) Liste des employés temporaires et étudiants  
b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mars 2017

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

49. Organismes à but non lucratif – versement de subventions  
50. Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire – demande d'installation d'une plaque commémorative – appui

#### **VARIA**

---

- 51.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 52.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 53.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 24 AVRIL 2017 - 19 HEURES 30

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 24 avril 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :  
Madame Cathy Goyette, trésorière  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-04-233

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-04-234**

**4. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1006, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX NORD – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1006, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, un empiètement du bâtiment principal de 1,80 mètre dans la marge latérale droite;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1006, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/98 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-04-235**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1139, RUE LÉA-LAFONTAINE – IMPLANTATION D'UN GARAGE ATTENANT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1139, rue Léa-Lafontaine, un empiètement de 0,45 mètre dans la marge latérale pour l'implantation d'un garage attenant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 1139, rue Léa-Lafontaine, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/97 du Comité consultatif d'urbanisme.



**2017-04-236**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 224, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – IMPLANTATION ET AMÉNAGEMENT D'UN ENCLOS À DÉCHETS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 224, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, l'implantation d'un seul espace pour enclos à déchets afin de desservir deux bâtiments;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 224, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/99 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-04-237**

**7. DÉROGATION MINEURE (DM) – 98, RUE JEANNOTTE – ESCALIER EXTÉRIEUR – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE DE REcul ARRIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 98, rue Jeannotte, un empiètement supplémentaire de 4,3 mètres dans la marge de recul arrière de 7,5 mètres pour un escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 98, rue Jeannotte, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/100 du Comité consultatif d'urbanisme.



La présente approbation est conditionnelle à ce que les rampes et les barrotins de l'escalier extérieur soient en harmonie avec le style architectural du Vieux-Beloeil.

**2017-04-238**

**8. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2017 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 mars 2017 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-04-239**

**9. MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN, JUILLET 2017 – NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Madame la conseillère Odette Martin soit nommée mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2017.

**2017-04-240**

**10. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BELOEIL – COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION – REPRÉSENTANT DE LA VILLE – NOMINATION – RÉSOLUTION 2017-03-175 – ABROGATION**

ATTENDU la Loi 83 qui prévoit notamment le regroupement des Offices d'Habitation;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a mandaté les directeurs des Offices d'Habitation de Beloeil, Otterburn Park, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Jean-Baptiste, afin d'amorcer l'étude d'une proposition d'affaires;

ATTENDU qu'un Comité de transition et de concertation (CTC) doit être formé pour procéder à l'étude et à la préparation dudit plan d'affaires;

ATTENDU que chacune des municipalités concernées doit nommer un représentant municipal pour siéger au CTC;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Madame Diane Lavoie à titre de représentante de la Ville de Beloeil au Comité de transition et de concertation visant le regroupement d'une partie des municipalités du territoire de la Vallée-du-Richelieu.

La résolution 2017-03-175, adoptée lors de la séance ordinaire du 27 mars 2017, est abrogée.

**2017-04-241**

**11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONTREMAÎTRE DES BÂTIMENTS – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Monsieur Bruno Martin à titre de contremaître des bâtiments au Service des travaux publics, en date du 10 mai 2017, au salaire annuel de 79 192 \$ avec une période de probation de six mois.

Monsieur Martin pourra adhérer au régime de retraite de la Ville de Beloeil au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la condition qu'il ait travaillé au moins 700 heures à partir de sa date d'embauche.

Il bénéficie d'une semaine de vacances payée après le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et de quatre semaines de vacances payées en 2018, ainsi que des autres avantages et conditions accordées aux employés cadres de la ville.

**2017-04-242**

**12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – CONTREMAÎTRE ESPACES VERTS, SIGNALISATION ET ENTRETIEN – EMBAUCHE – RÉOLUTION 2017-03-176 – ABROGATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Madame Caroline Milot à titre de contremaître espaces verts, signalisation et entretien au Service des travaux publics, en date du 3 avril 2017, au salaire annuel de 79 192 \$ avec une période de probation de 6 mois.

Madame Milot bénéficie de deux semaines de vacances payées après le 1<sup>er</sup> octobre 2017 et de trois semaines de vacances payées en 2018 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

Elle pourra adhérer au régime de retraite de la Ville de Beloeil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 après 700 heures travaillées à partir de sa date d'embauche.

La résolution 2017-03-176, adoptée à la séance ordinaire du 27 mars 2017, est abrogée.

**2017-04-243**

**13. SERVICE DES FINANCES – TECHNICIEN EN APPROVISIONNEMENT – GESTION DES STOCKS – EMBAUCHE – RÉOLUTION 2017-03-177 – ABROGATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher Monsieur Sébastien Corbeil au poste permanent de technicien en approvisionnement – gestion des stocks au Service des finances et ce, à compter du 11 avril 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

La résolution 2017-03-177, adoptée à la séance ordinaire du 27 mars 2017, est abrogée.



**2017-04-244**

**14. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE – RESTRUCTURATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BELOEIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) ont conclu, le 3 février 2016, une lettre d'entente établissant les modalités de la restructuration du *Régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil* (le « Régime ») requise par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la « Loi RRSM »);

ATTENDU qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Régime comporte deux volets : l'un visant le service crédité accumulé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (le « nouveau volet »), l'autre visant le service crédité accumulé jusqu'au 31 décembre 2013 (le « volet antérieur »);

ATTENDU que les parties désirent compléter la lettre d'entente conclue le 3 février 2016 par des changements additionnels à être apportés au règlement du Régime;

ATTENDU que la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives, 2016, chapitre 13* (la « Loi 13 »), entrée en vigueur le 8 juin 2016, modifie la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* pour y prévoir la possibilité de transférer, à titre d'acquittement final, les droits d'un participant devenu inactif qu'en proportion du degré de solvabilité du Régime;

ATTENDU que la mesure minimale décrite ci-dessus ne peut s'appliquer lorsque le participant ou le bénéficiaire, selon le cas, n'a pas l'option de maintenir ses droits dans le Régime, soit, plus précisément, lorsque le comité de retraite force le remboursement en raison d'une valeur de droits peu élevée, le participant actif décède ou il y a un partage des droits d'un participant en raison d'une cessation de sa vie maritale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la lettre d'entente complémentaire sur la restructuration du Régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, tout document à cet effet.

**2017-04-245**

**15. COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CCDD) – NOMINATIONS**

---

ATTENDU que le mandat de certains membres du Comité consultatif en développement durable (CCDD) doit être renouvelé;

ATTENDU que le siège numéro 9 du Comité consultatif en développement durable est présentement vacant suite à une démission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer les personnes suivantes à titre de membre du Comité consultatif en développement durable (CCDD) pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 23 avril 2019 :



Siège 1 : César Largaespada  
Siège 3 : Michel Bourgeois  
Siège 5 : Pierre Pontbriand  
Siège 7 : Marie-Ève Ferland  
Siège 9 : Odette Martin

**2017-04-246**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 784-786, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION NEUVE BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/03/88 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8049 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2085 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 784-786, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-04-247**

**17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 130-140, RUE DE MONTENACH – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION NEUVE BIFAMILIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/102 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8067 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2016-2842 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un nouveau bâtiment de deux étages et de deux logements au 130-140, rue de Montenach, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-04-248**

**18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 98, RUE JEANNOTTE – TRANSFORMATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/103 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8068 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2141 au demandeur pour permettre des travaux de rénovation afin de convertir une résidence unifamiliale en bâtiment mixte comprenant un commerce au rez-de-chaussée et un logement à l'étage au 98, rue Jeannotte, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-04-249**

**19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 224, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – STATIONNEMENT – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/104 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8069 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2098 au demandeur pour permettre des travaux de mise à niveau des aires de stationnement et d'un enclos à déchets au 224, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-04-250**

**20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 200, RUE SERGE-PEPIN -  
AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/105 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8071 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2158 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 200, rue Serge-Pepin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-04-251**

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1810, RUE RICHELIEU –  
HÔTEL RIVE GAUCHE – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE RATTACHÉE**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2015/06/84 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2015-8035 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande PIIA-2015-2422 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment au 1810, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-04-252**

**22. RÈGLEMENT 1692-11-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 1692-00-2014 afin d'apporter des modifications à la tarification dans divers services, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-04-253**

**23. RÈGLEMENT 1730-00-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 425 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 365 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES MORRISON ET DULUDE ET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE MORRISON – CERTIFICAT DU GREFFIER – DÉPÔT**

---

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 1730-00-2017 autorisant une dépense de 425 000 \$ et décrétant un emprunt de 365 000 \$ pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Morrison et Dulude et de construction d'une piste cyclable sur la rue Morrison*.

**2017-04-254**

**24. RÈGLEMENT 1731-00-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELŒIL – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1731-00-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Beloeil*.

**2017-04-255**

**25. IMPLANTATION D'UNE HAIE DE CÈDRES – PARTIE DE LOT 4 555 712 DU CADASTRE DU QUÉBEC – CONTRAT DE SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville est propriétaire du lot 4 555 712 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, lequel est adjacent au lot 5 104 724;

ATTENDU que les propriétaires du lot 5 104 724 désirent ériger une haie de cèdres entre leur propriété et celle de la Ville, sur le terrain de la Ville;

ATTENDU qu'un contrat de servitude a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le contrat de servitude et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.



**2017-04-256**

**26. ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX CHEVALIERS DE COLOMB DE BELOEIL DU CONSEIL NO. 2905 POUR LE LOCAL DU COMPTOIR ALIMENTAIRE – ADDENDA – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU l'entente intervenue le 23 avril 2015 concernant le versement d'une subvention aux Chevaliers de Colomb pour l'utilisation de locaux pour leur service de dépannage alimentaire *Comptoir alimentaire*;

ATTENDU le nouveau bail de location à intervenir entre la Fabrique de la Paroisse Trinité-Sur-Richelieu et les Chevaliers de Colomb relativement aux locaux occupés de l'Église Sacré-Coeur-de-Jésus, située au 105, rue Richelieu, à McMasterville, propriété de la Fabrique de La Paroisse Trinité-Sur-Richelieu, aux fins du service de dépannage alimentaire *Comptoir alimentaire*;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées à l'entente du 23 avril 2015 afin d'établir une concordance avec ce nouveau bail de location;

ATTENDU qu'un addenda a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda à l'entente relative au versement d'une subvention aux Chevaliers de Colomb de Beloeil du conseil no. 2905 pour le local du comptoir alimentaire et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-04-257**

**27. FESTIVAL D'ÉTÉ DE BELOEIL – ÉDITION 2017 – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Société du Festival d'été de Beloeil désire tenir l'édition 2017 de son festival à Beloeil, dans le stationnement du Mail Montenach;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé afin de permettre et faciliter le déroulement de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Société du Festival d'été de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-04-258**

**28. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;



ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 24 mars au 24 avril 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

#### **2017-04-259**

### **29. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 14 mars au 10 avril 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 14 mars au 10 avril 2017 au montant total de 54 169,49 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

#### **2017-04-260**

### **30. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 3 000 000 \$ – 9 MAI 2017 – ADJUDICATION**

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt numéro 1724-00-2016, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 mai 2017, au montant de 3 000 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Beloeil a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
92 000 \$	1,20000 %	2018
94 000 \$	1,30000 %	2019
96 000 \$	1,40000 %	2020
98 000 \$	1,65000 %	2021
2 620 000 \$	1,85000 %	2022

Prix : 98,69600

Coût réel : 2,11725 %



2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

92 000 \$	1,10000 %	2018
94 000 \$	1,30000 %	2019
96 000 \$	1,50000 %	2020
98 000 \$	1,70000 %	2021
2 620 000 \$	1,85000 %	2022

Prix : 98,70400      Coût réel : 2,11826 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

92 000 \$	1,10000 %	2018
94 000 \$	1,25000 %	2019
96 000 \$	1,40000 %	2020
98 000 \$	1,60000 %	2021
2 620 000 \$	1,85000 %	2022

Prix : 98,67070      Coût réel : 2,12020 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

92 000 \$	1,20000 %	2018
94 000 \$	1,30000 %	2019
96 000 \$	1,50000 %	2020
98 000 \$	1,70000 %	2021
2 620 000 \$	1,85000 %	2022

Prix : 98,69300      Coût réel : 2,12145 %

ATTENDU que l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'émission d'obligations au montant de 3 000 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc. ;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises ».



**2017-04-261**

**31. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 3 000 000 \$ – 9 MAI 2017 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 000 000 \$:

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de
1724-00-2016	3 000 000 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 3 000 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 mai 2017;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER  
BELOEIL, QC J3G 4G7

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



**2017-04-262**

**32. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 3 000 000 \$ – 9 MAI 2017 – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 000 000 \$ effectué en vertu du règlement numéro 1724-00-2016, la Ville de Beloeil émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 9 mai 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 1724-00-2016, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2017-04-263**

**33. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – 15 JUIN 2017 – AUTORISATION**

ATTENDU que la trésorière a produit l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'ordonner au greffier de procéder à la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes, le 15 juin 2017 à 10 heures;

Le greffier est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, à titre de représentant, tout acte relatif à la vente pour défaut de paiement de taxes, tout acte de vente final à la Ville de lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé;

La trésorière ou la trésorière adjointe sont autorisées, lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, à acquérir pour et au nom de la Ville de Beloeil tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêt et frais.

**2017-04-264**

**34. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION – APPROBATION**

ATTENDU que la Ville de Beloeil doit procéder à un appel d'offres qualitatif pour le contrôle de la qualité lors la construction du Centre aquatique;

ATTENDU qu'un comité de sélection sera nommé pour procéder à l'évaluation des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération ci-jointe pour l'analyse des soumissions, afin de procéder à un appel d'offres pour le contrôle de la qualité lors la construction du Centre aquatique.



**2017-04-265**

**35. ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION, D'HUMIDIFICATION ET DE CHAUFFAGE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'entretien préventif et correctif des systèmes de ventilation, de climatisation, d'humidification et de chauffage dans les bâtiments municipaux, projet 17BA19;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Montant sur la soumission</u>	<u>Montant corrigé</u>
1. Réfrigération Collette inc.	36 886,32 \$	36 886,32 \$
2. Les Entreprises MST	42 615,48 \$	42 615,48 \$
3. Névé Réfrigération inc.	46 338,03 \$	46 337,45 \$
4. Climatisation Morrison	51 359,33 \$	51 359,33 \$
5. Co-Ref Ltée	53 200,60 \$	53 200,60 \$
6. Navada Ltée	53 706,09 \$	53 706,09 \$
7. Pixx Air Confort inc.	56 289,07 \$	56 262,63 \$
8. Les Industries Garanties Ltée	65 019,51 \$	65 019,51 \$
9. Av-Tech inc.	79 559,41 \$	79 559,41 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Réfrigération Collette inc. pour l'entretien préventif et correctif des systèmes de ventilation, de climatisation, d'humidification et de chauffage des bâtiments municipaux, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 3 avril 2017. La valeur totale du contrat pour une période d'un an est estimée à 36 886,32 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour 4 périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 avril 2022, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 30 novembre précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour période de 5 ans est estimée à 184 431,60 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de mars à mars, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

**2017-04-266**

**36. ENTRETIEN PRÉVENTIF DE L'ASCENSEUR DU CENTRE DES LOISIRS – OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU que le Centre des loisirs est muni d'un ascenseur;

ATTENDU qu'un programme d'entretien préventif est obligatoire, selon le chapitre IV du *Code de sécurité*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU que l'entreprise Schindler Plus offre à la Ville un contrat de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2022, d'un montant annuel de 2 897,37 \$ taxes incluses;

ATTENDU qu'un ajustement du taux de rémunération sera applicable annuellement, selon l'ajustement salarial des mécaniciens;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.3 du règlement 1639-00-2010, un contrat d'une durée de plus d'un an, doit être autorisé par résolution de conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat pour l'entretien préventif de l'ascenseur au Centre des loisirs à l'entreprise Schindler Plus, pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2022, pour un montant annuel de 2 897,37 \$, taxes incluses. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 14 486,85 \$, taxes incluses.

Le directeur adjoint du Service des travaux publics est autorisé à signer tout document à cet effet.

**2017-04-267**

**37. ENTRETIEN MÉNAGER AU POSTE DE POLICE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'entretien ménager du poste de police, projet 17BA11;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

	<u>Montant sur la soumission</u>	<u>Montant corrigé</u>
1. Nettoiebec enr.	56 627,71\$	56 498,72 \$
2. Entretien Stenapro inc.	84 640,46 \$	84 640,46 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Nettoiebec enr. pour l'entretien ménager au poste de police, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 25 mars 2017. La valeur totale du contrat pour une période d'un an est estimée à 56 498,72 \$, taxes incluses.

L'entreprise Nettoiebec enr. a accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes de la facture, et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception de la facture.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-190-10-495.

**2017-04-268**

**38. ACHAT DE MOBILIER URBAIN – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'achat de mobilier urbain, projet 17L001;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :



- |                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| 1. Tessier Récréo-Parc inc. | 42 102,70 \$ |
| 2. Équiparc                 | 43 263,94 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Tessier Récréo-Parc inc. pour l'achat de mobilier urbain, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 4 avril 2017, pour un montant total de 42 102,70 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-715-18-702, sous-projet 17L001.

#### **2017-04-269**

### **39. ABATTAGE ET ÉLAGAGE D'ARBRES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'abattage et l'élagage d'arbres, projet 17PA35;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                      |              |
|----------------------|--------------|
| 1. Émondexpert inc.  | 23 569,88 \$ |
| 2. Roger Martel inc. | 30 640,84 \$ |
| 3. Émondage SBP      | 31 043,25 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Émondexpert inc., pour l'abattage et l'élagage d'arbres, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 avril 2017, pour un montant total estimé de 23 569,88 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-55-521, sous-projet 750011.

#### **2017-04-270**

### **40. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ÉCLAIRAGE DE RUE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'achat d'équipements pour l'éclairage de rue, projet 2015-01;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1. Franklin Empire inc.                   | 26 443,10 \$ |
| 2. Lumen, division de Sonepar Canada inc. | 27 007,23 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Franklin Empire inc. pour l'achat d'équipements pour l'éclairage de rue, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 avril 2017, pour un montant total de 26 443,10 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-320-11-702, règlement 1706-00-2014.

**2017-04-271**

**41. REMPLACEMENT D'UN VÉHICULE ACCIDENTÉ – CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) – BON DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que le véhicule portant le numéro d'unité 07VO467 a été déclaré perte totale à la suite d'un accident routier;

ATTENDU que ce véhicule doit être remplacé;

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services de gestion de parc d'équipements roulants signée le 9 juillet 2015 entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint aux opérations du Service des travaux publics à signer le bon de commande soumis en annexe relativement au remplacement du véhicule, unité 07VO467, le tout représentant une variation de 83 256,39 \$, plus taxes, de la valeur initiale de l'entente approuvée par le conseil signée le 9 juillet 2015.

**2017-04-272**

**42. VENTE DE VÉHICULES USAGÉS – ENTENTE POUR UNE VENTE À L'ENCAN – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville désire se départir d'équipements désuets;

ATTENDU qu'une entreprise spécialisée dans la vente aux enchères est présente dans notre région;

ATTENDU que l'expertise et le rayonnement de cette entreprise nous permettent de croire que les prix de vente obtenus sont généralement supérieurs à ceux obtenus lors d'encans publics de plus petite envergure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la signature d'une entente de vente aux enchères avec Les Encans Ritchie Bros pour la disposition des équipements suivants :

- Une rétro-excavatrice CARTERPILLAR et accessoires - FDP 07311, année 2002 , incluant lot de pièces, unité 02V0465
- Un marteau hydraulique de marque RAMMER S-25, année 1998, incluant lot de pièces, unité 98V0310



- Une plaque vibrante de marque STANLEY, année 1991, unité 91V0334
- Une camionnette UPLANDER, année 2006, unité 06V0464

**2017-04-273**

**43. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 6 (2016) – ADOPTION**

---

Attendu que l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le rapport d'activité de l'an 6 (2016) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**2017-04-274**

**44. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu opèrent chacune un service de sécurité incendie;

ATTENDU que l'un des objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie consiste à optimiser les ressources consacrées à la sécurité incendie;

ATTENDU qu'aux fins de l'atteinte de cet objectif et d'une force de frappe minimale, il est impératif de faire répondre les casernes les plus efficaces par rapport au lieu de l'intervention;

ATTENDU que la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* de même que de l'article 33 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaitent en conséquence établir les modalités et les conditions de leur collaboration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne en matière de sécurité incendie à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.



**2017-04-275**

**45. ENTENTE RELATIVE À LA CODIFFUSION DE SPECTACLES DE LA RELÈVE – APPROBATION –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU les discussions entre la Ville de Beloeil et les Diffusions de la Coulisse relativement à la codiffusion de spectacles de la relève dans le cadre du projet *Nouveaux Visages*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente relative à la codiffusion de spectacles de la relève à intervenir entre la Ville de Beloeil et les Diffusions de la Coulisse dans le cadre du projet *Nouveaux Visages*, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-04-276**

**46. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL  
– RENOUELEMENT – AUTORISATION**

---

ATTENDU qu'une entente de développement culturel a été signée entre la Ville de Beloeil et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) en 2014;

ATTENDU que cette entente d'une durée de trois ans est présentement échuë;

ATTENDU que le MCC a sollicité la Ville de Beloeil pour conclure une nouvelle entente de développement culturel d'une durée trois ans (2018-2020);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaires à présenter au ministère de la Culture et des Communications (MCC) une demande de renouvellement de l'entente de développement culturel et d'entamer des discussions en ce sens.

La Ville de Beloeil s'engage à y consacrer une somme équivalente à l'investissement du ministère de la Culture et des Communications.

**2017-04-277**

**47. COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE – UTILISATION DE LOCAUX SCOLAIRES OU DE CENTRES –  
ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que les camps de jour se dérouleront pour une deuxième année à l'école Cedar et au Centre des loisirs;

ATTENDU qu'une entente doit être signée à cette fin avec la commission scolaire Riverside;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente pour l'utilisation de locaux scolaires ou de centres à intervenir entre la Ville de Beloeil et la commission scolaire Riverside et d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tout document à cet effet.

**2017-04-278**

**48. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mars 2017

**2017-04-279**

**49. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Maison amérindienne – festin de crabes Malécite – 22 avril 2017 1 billet à 100 \$
  - b) Club Lions de la Vallée-du-Richelieu – super-bénéfice 1 billet à 135 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - c) Club de gymnastique Arabesque inc. – participation aux championnats Québécois 50 \$
  - d) École Cedar 5 000 \$
  - e) Ville de Sainte-Julie – tournoi de golf bénéfice de la mairesse 200 \$
  - f) Le Chœur de la Montagne 500 \$

**2017-04-280**

**50. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BELOEIL-MONT-SAINT-HILAIRE – DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE – APPUI**

---

ATTENDU que la Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire désire faire une demande à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada afin de faire ériger une plaque commémorative à la Halte des Vapeurs, sur la rue Richelieu;

ATTENDU que cette plaque a pour but de commémorer un événement peu connu du public, soit un accident ferroviaire survenu en 1864 lors duquel un train de passagers du chemin de fer Grant Tronc a culbuté dans la rivière Richelieu faisant 99 morts et environ 250 blessés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer la Commission des lieux et monuments historiques du Canada que la Ville de Beloeil appuie la demande de la Société d'histoire Beloeil-Mont-Saint-Hilaire et autorise, le cas échéant, l'érection d'une plaque commémorative à la Halte des Vapeurs.

**51. VARIA**

---

**52. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-04-281**

**53. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 46 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 24 avril 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## CONSEIL MUNICIPAL

### AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 15 MAI 2017 - 19 HEURES

---

#### ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 15 mai 2017, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

1.

#### INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

2.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

#### SERVICES JURIDIQUES

4. Règlement 1732-00-2017 ordonnant des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans la zone industrielle phase 2a, à partir de la rue Louis-Marchand, et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin – avis de motion

#### VARIA

5.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

6.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

7.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 15 MAI 2017 - 19 HEURES

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 15 mai 2017 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 12 mai 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19 h ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-05-282

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2017-05-283**

**4. RÈGLEMENT 1732-00-2017 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE, D'UN ÉGOUT PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE, DE FONDATIONS DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE POUR L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'ordonner des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans la zone industrielle, donnant sur la rue Louis-Marchand, et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**5. VARIA**

---

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

**2017-05-284**

**7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

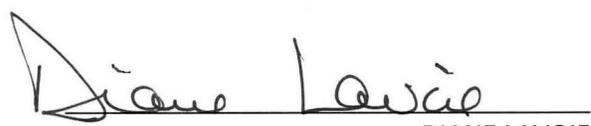
---

À 19 h 02 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 15 mai 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE MARDI 23 MAI 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

4. Usage conditionnel (UC) – 176, rue F.-X.-Garneau – ajout d'un logement supplémentaire – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Dérogation mineure (DM) – 169-185, rue Saint-Jean-Baptiste – implantation d'un avant-toit – marge latérale sur rue – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM) – 398, rue Vincent-Massey – implantation d'un bâtiment principal – marge de recul arrière – audition des personnes intéressées – autorisation

---

#### **CONSEIL**

7. Procès-verbaux des séances ordinaire du 24 avril 2017 et extraordinaire du 15 mai 2017 – adoption

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

8. Planification stratégique 2018-2028 – projet – adoption

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

9. Fin d'emploi – employé numéro 310 – ratification
10. Service des finances – changements techniques – poste de technicien à la taxation et perception – approbation – poste de commis à la perception des taxes – abolition
11. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) – lettre d'entente – création d'un poste de technicien à l'informatique au Service des finances – approbation – autorisation de signature
12. Service des finances – division technologie de l'information – poste de technicien à l'informatique – création
13. Service des finances – poste de Chef de division – Technologie de l'information – résolution 2016-07-322 – modification
14. Services juridiques – greffier adjoint et responsable du contentieux – embauche
15. Service de la planification et du développement du territoire – agent de bureau – embauche

- 
16. Union des municipalités du Québec (UMQ) – programme « Un pont vers demain » – plan municipal d’emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec – participation

### **SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

---

17. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – installation d’une enseigne rattachée – approbation – résolutions 2016-10-452 et 2017-02-67 – abrogation
18. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 1530, rue Henry-R.-Gray – implantation d’un bâtiment industriel
19. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – transformation intérieure et extérieure du bâtiment
20. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 225, rue Hubert – rénovation extérieure
21. Programme Rénovation Québec – participation

### **SERVICES JURIDIQUES**

---

22. *Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903 – projet – adoption*
23. *Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d’autoriser l’entreposage extérieur dans la zone I-903 – projet – adoption*
24. *Règlement 1692-11-2017 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
25. *Règlement 1732-00-2017 ordonnant des travaux de construction d’un égout sanitaire, d’un égout pluvial, d’une conduite d’eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d’éclairage pour l’ouverture d’une nouvelle rue dans la zone industrielle et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin – adoption*
26. *Règlement 1732-00-2017 ordonnant des travaux de construction d’un égout sanitaire, d’un égout pluvial, d’une conduite d’eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d’éclairage pour l’ouverture d’une nouvelle rue dans la zone industrielle et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin – emprunt temporaire*
27. *Règlement 1733-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 155 000 \$ – avis de motion*
28. Élection municipale 2017 – Directeur général des élections du Québec (DGEQ) – ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) – ententes – autorisation de signature
29. Défaut d’assister aux séances du conseil – *Loi sur les élections et les référendum dans les municipalités* (LERM) – article 317 – Monsieur le conseiller Pierre Verret

### **SERVICE DES FINANCES**

---

30. Autorisation des dépenses
31. Réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
32. Revenu Québec – « Mon dossier entreprise » – responsables des services électroniques – nominations
33. Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) – programmation – années 2014-2018 – approbation
34. Soutien au logiciel de création de documents d’appel d’offres – octroi de contrat
35. Acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes – centre de services partagés du Québec (CSPQ) – regroupement d’achat – adhésion
36. Services professionnels – plan de gestion des débordements – grille d’évaluation et de pondération des offres – approbation

- 
37. Services professionnels – étude environnementale – phase 2 – écoquartier – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
  38. Impression du calendrier municipal et de divers bulletins d'information municipaux – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

39. Fourniture et installation d'une clôture à mailles de chaîne – croissant Lucien-Huot – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

40. Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – transactions – autorisation de signature
41. Jeux libres dans la rue – diverses rues – autorisation
42. Jeux libres dans la rue – rue des Chardonnerets – retrait d'autorisation – résolution 2016-08-382 – modification

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

43. Politique de développement des collections et plan d'évaluation – adoption
44. Développement des collections – ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – demande d'aide financière – autorisation

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

45. Entente intermunicipale relative aux frais de financement d'un terrain synthétique situé à Beauceville – comité d'utilisation – désignation
46. Préparation et réfection des terrains sportifs – octroi de contrat – ratification

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

47. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – avril 2017
  - c) Rapport financier consolidé 2016
  - d) Premier rapport semestriel 2017 de la trésorière
  - e) Procès-verbal de correction du 27 avril 2017

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

48. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
49. Coopérative de solidarité santé de la Rive – embauche d'une infirmière-coordonnatrice – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
50. Bonjour Soleil – jardin communautaire – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
51. Diffusions de la Coulisse – étude pour la transformation du centre culturel – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
52. L'Arc-en-ciel, prévention des dépendances – projet « Une Vallée qui s'active » – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
53. Maison de la famille de la Vallée-du-Richelieu – projet de transport pour le Pavillon des Aînés – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
54. Entraide pour hommes Vallée-du-Richelieu/Longueuil – embauche d'un chargé de projet Paternité – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui

- 
55. Centre Périnatal le Berceau – réaménagement des locaux – demande d’aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
56. Intégration compétences – projet « Vivre ensemble » l’immigration, une responsabilité partagée – demande d’aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
57. Corporation de développement communautaire Vallée-du-Richelieu – projet « Soutien au développement social et communautaire » – demande d’aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui

**VARIA**

---

58.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

59.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

60.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

**LE MARDI 23 MAI 2017 - 19 HEURES 30**

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 23 mai 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-05-285

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

**2017-05-286**

**4. USAGE CONDITIONNEL (UC) – 176, RUE F.-X.-GARNEAU – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement supplémentaire a été formulée pour le 176, rue F.-X.-Garneau;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la demande pour l'aménagement d'un logement additionnel pour le 176, rue F.-X.-Garneau, aux conditions prévues à la résolution 2017/04/107 du comité consultatif d'urbanisme.

**2017-05-287**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 169-185, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – IMPLANTATION D'UN AVANT-TOIT – MARGE LATÉRALE SUR RUE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 169-185, rue Saint-Jean-Baptiste, un empiètement supplémentaire de 0,82 mètre pour un avant-toit dans la marge de recul latérale sur rue de 3 mètres;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 169-185, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2017/05/115 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-05-288**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 398, RUE VINCENT-MASSEY – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – MARGE DE REcul ARRIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 398, rue Vincent-Massey, un empiètement de 3,08 mètres dans la marge de recul arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure demandée pour le 398, rue Vincent-Massey, aux conditions prévues à la résolution 2017/05/116 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-05-289**

**7. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2017 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal des séances ordinaire du conseil du 24 avril 2017 et extraordinaire du conseil du 15 mai 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-05-290**

**8. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2028 – PROJET – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil procède actuellement à un exercice de planification stratégique;

ATTENDU qu'un projet de planification stratégique, comprenant la mission, les valeurs, la vision et les orientations stratégiques de l'organisation municipale, a été élaboré;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de planification stratégique 2018-2028 de la Ville de Beloeil.

**2017-05-291**

**9. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 310 – RATIFICATION**

ATTENDU l'absence au travail de l'employé portant le numéro 310 depuis le 18 avril 2017, et ce sans autorisation ou sans raison valable;

ATTENDU les termes et conditions de la convention collective actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la lettre du 25 avril 2017 adressée à l'employé numéro 310 par la directrice du Service des ressources humaines l'informant de la perte de ses droits d'ancienneté et de la rupture du lien d'emploi avec la Ville de Beloeil et d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à faire les suivis nécessaires, le tout selon la convention collective actuellement en vigueur.

**2017-05-292**

**10. SERVICE DES FINANCES – CHANGEMENTS TECHNIQUES – POSTE DE TECHNICIEN À LA PERCEPTION ET TAXATION – APPROBATION – POSTE DE COMMIS À LA PERCEPTION DES TAXES – ABOLITION**

ATTENDU que des changements techniques doivent notamment être effectués dans le nom et la description de tâches de certains postes suite à une réorganisation du Service des finances;

ATTENDU les termes de l'article 17 de la convention collective actuellement en vigueur;

ATTENDU que le poste de commis à la perception des taxes sera vacant suite au départ de la titulaire le 26 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'approuver les changements techniques effectués au poste de technicien à la taxation afin de donner lieu à un poste de technicien à la perception et taxation au Service des finances.
2. D'abolir, à compter du 29 mai 2017, le poste de commis à la perception des taxes au Service des finances.



**2017-05-293**

**11. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE – CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN À L'INFORMATIQUE AU SERVICE DES FINANCES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU la réorganisation des tâches au Service des finances;

ATTENDU que cette réorganisation implique la création d'un nouveau poste syndiqué de technicien à l'informatique;

ATTENDU qu'une lettre d'entente à cet effet doit être conclue avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) concernant la création d'un poste de technicien à l'informatique au Service des finances et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, tout document à cet effet.

**2017-05-294**

**12. SERVICE DES FINANCES – DIVISION TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – POSTE DE TECHNICIEN À L'INFORMATIQUE – CRÉATION**

---

ATTENDU la réorganisation du Service des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de créer, en date du 24 mai 2017, un poste de technicien à l'informatique au Service des finances, sur une base de 35 heures par semaine, selon la classe 9 de l'annexe B-2 de la convention collective actuellement en vigueur.

**2017-05-295**

**13. SERVICE DES FINANCES – POSTE DE CHEF DE DIVISION – TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – RÉSOLUTION 2016-07-322 – MODIFICATION**

---

ATTENDU la résolution 2016-07-322, adoptée par le conseil le 11 juillet 2016, afin de créer le poste de Chef de division – Technologie de l'information au Service des finances;

ATTENDU la réorganisation du Service des finances;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2016-07-322 afin de prévoir que l'horaire de travail du Chef de division – Technologie de l'information est de 35 heures par semaine.



**2017-05-296**

**14. SERVICES JURIDIQUES – GREFFIER ADJOINT ET RESPONSABLE DU CONTENTIEUX – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Alexandre Doucet-McDonald à titre de greffier adjoint et responsable du contentieux aux Services juridiques, en date du 5 septembre 2017, au salaire annuel de 73 430 \$.

Monsieur Doucet-McDonald bénéficie d'une semaine de vacances payées en 2017 et de trois semaines de vacances en 2018 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

Il pourra adhérer au régime de retraite de la Ville de Beloeil au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**2017-05-297**

**15. SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – AGENT DE BUREAU – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher madame Laurie Boisvert au poste permanent d'agent de bureau au Service la planification et du développement du territoire et ce, à compter du 6 juin 2017, selon la classe 3 de l'annexe B2 de la convention collective en vigueur.

**2017-05-298**

**16. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – PROGRAMME « UN PONT VERS DEMAIN » – PLAN MUNICIPAL D'EMPLOIS POUR LES JEUNES DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC – PARTICIPATION**

---

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, a mis en œuvre depuis 2013 un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU que l'UMQ invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU que le projet *Un pont vers demain*, créé depuis 2009, vise à offrir à des jeunes des centres jeunesse une expérience de travail positive afin de favoriser une meilleure insertion sociale tout en leur donnant l'occasion de mieux connaître le monde municipal;

ATTENDU que la ville de Beloeil désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec, en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

ATTENDU l'appui favorable de la part du syndicat SCFP;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil signifie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sa volonté de participer au projet *Un pont vers demain*.

La directrice du Service des ressources humaines est autorisée à signer tout document à cet effet.

**2017-05-299**

**17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 600, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE RATTACHÉE – APPROBATION – RÉSOLUTIONS 2016-10-452 ET 2017-02-67 – ABROGATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/05/117 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8072 et d'autoriser la modification du certificat d'autorisation numéro 2017-3060 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'une enseigne rattachée au mur au 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Les résolutions du conseil 2016-10-452 et 2017-02-67 sont abrogées.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

**2017-05-300**

**18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1530, RUE HENRY-R.-GRAY – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/05/118 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8078 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2241 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment industriel au 1530, rue Henry-R.-Gray, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-05-301**

**19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 500, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – TRANSFORMATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/05/119 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8080 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2254 au demandeur pour permettre des travaux de transformation intérieure et extérieure au 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-05-302**

**20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 225, RUE HUBERT – RÉNOVATION EXTÉRIEURE**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/05/120 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8081 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2255 au demandeur pour permettre des travaux de rénovation extérieure au 225, rue Hubert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-05-303**

**21. PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – PARTICIPATION**

---

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a annoncé la relance du programme Rénovation Québec;

ATTENDU que Rénovation Québec est un programme-cadre qui appuie financièrement les municipalités qui se dotent d'un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de leur territoire;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire se prévaloir de deux volets du programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'informer la Société d'habitation Québec que la Ville de Beloeil est intéressée à participer au programme Rénovation Québec et entend y consacrer un budget de 50 000 \$ pour l'année financière 2017-2018.

**2017-05-304**

**22. RÈGLEMENT 1667-59-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-903 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 juin 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-05-305**

**23. RÈGLEMENT 1667-60-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE I-903 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 26 juin 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.



**2017-05-306**

**24. RÈGLEMENT 1692-11-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-11-2017 modifiant le Règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

**2017-05-307**

**25. RÈGLEMENT 1732-00-2017 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE, D'UN ÉGOUT PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE, DE FONDATIONS DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE POUR L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1732-00-2017 ordonnant des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans la zone industrielle et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin.*

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au 29 mai 2017.

**2017-05-308**

**26. RÈGLEMENT 1732-00-2017 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE, D'UN ÉGOUT PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE, DE FONDATIONS DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE POUR L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1732-00-2017 ordonnant des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans la zone industrielle et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin.*

**2017-05-309**

**27. RÈGLEMENT 1733-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 155 000 \$ – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 155 000 \$, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-05-310**

**28. ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (DGEQ) –  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) –  
ENTENTES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a manifesté son intérêt à participer à deux nouveaux modes de votation pour l'élection municipale du 5 novembre 2017, soit le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé et le vote au bureau du président d'élection;

ATTENDU que dans le cadre de ces modes de votation une entente doit être conclue entre le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la Ville de Beloeil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente concernant le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé ainsi que l'entente concernant le vote au bureau du président d'élection.

La mairesse ou le maire suppléant et le greffier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

**2017-05-311**

**29. DÉFAUT D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL – LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUM  
DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM) – ARTICLE 317 – MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE VERRET**

---

ATTENDU qu'en vertu de l'article 317, alinéa 1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

ATTENDU que la présence de Monsieur le conseiller Pierre Verret remonte à la séance ordinaire du 23 janvier 2017 et que le délai de 90 jours est expiré depuis le 17 mai 2017;

ATTENDU que le conseil peut, conformément à l'alinéa 3 de l'article 317 LERM, décréter, en temps utile, que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral ou du quartier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de décréter que le défaut de monsieur le conseiller Pierre Verret d'assister aux séances du conseil pour un délai excédant 90 jours n'entraîne pas la fin de son mandat en raison d'un motif sérieux, hors de contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens du district 6 de la Ville de Beloeil.



**2017-05-312**

**30. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 21 avril au 23 mai 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

**2017-05-313**

**31. RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 11 avril au 9 mai 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 11 avril au 9 mai 2017 au montant total de 3 364,84 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2017-05-314**

**32. REVENU QUÉBEC – « MON DOSSIER ENTREPRISE » – RESPONSABLES DES SERVICES ÉLECTRONIQUES – NOMINATIONS**

---

ATTENDU que dans le but d'utiliser les services électroniques de Revenu Québec, la Ville doit s'inscrire à « Mon dossier entreprise »;

ATTENDU que les représentants de la Ville doivent être nommés par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Madame Cathy Goyette, trésorière (694) ainsi que Madame Marie-Josée Piédade, trésorière adjointe (512), soient autorisées à :

1. consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
2. effectuer l'inscription de la Ville aux fichiers de Revenu Québec;
3. signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
4. effectuer l'inscription de la Ville à clicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
5. consulter le dossier de la Ville et agir au nom et pour le compte de la Ville, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

La Ville de Beloeil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier pour les entreprises » ou aux fichiers de Revenu Québec.

**2017-05-315**

**33. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION – ANNÉES 2014-2018 – APPROBATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Ville de Beloeil doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que la Ville de Beloeil s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. Que la Ville de Beloeil s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. Que la Ville de Beloeil approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



4. Que la Ville de Beloeil s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. Que la Ville de Beloeil s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**2017-05-316**

**34. SOUTIEN AU LOGICIEL DE CRÉATION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que le Service des finances a acquis un logiciel pour la création de documents d'appel d'offres, avec l'entreprise Édilex en 2012;

ATTENDU que l'entreprise Édilex offre à la Ville un contrat de service de trois ans, couvrant la période du 15 mai 2017 au 14 mai 2020, avec un pourcentage d'augmentation de :

- 0 % la première année (2017-2018) = 3 044,99 \$, taxes en sus
- 1 % la deuxième année (2018-2019) = 3 075,44 \$, taxes en sus
- 1,5% la troisième année (2019-2020) = 3 121,57\$, taxes en sus

ATTENDU qu'un contrat d'une durée de plus d'un an doit être autorisé par résolution de conseil, selon l'article 3.3 du règlement 1639-00-2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat de service pour la fonctionnalité de rédaction de documents d'appel d'offres à l'entreprise Édilex, pour une durée de trois ans, soit du 15 mai 2017 au 14 mai 2020, au montant annuel de 3 500,98 \$ taxes incluses pour la première année. La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est de 10 625,99 \$, taxes incluses

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-134-00-414.

**2017-05-317**

**35. ACQUISITION DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) – GROUPEMENT D'ACHAT – ADHÉSION**

ATTENDU que la ville de Beloeil a reçu une proposition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres annuel pour un achat regroupé de papier pour photocopieurs et imprimantes, conformément à l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que la Ville de Beloeil désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le papier pour photocopieurs et imprimantes selon les quantités nécessaires pour ses activités;

ATTENDU que ce contrat sera d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2021;

ATTENDU que lors de l'adjudication des contrats, la Ville de Beloeil s'engage à respecter les termes et conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier au CSPQ le mandat de procéder, au nom de la Ville de Beloeil et celui des autres municipalités intéressées, à un appel d'offres annuel et d'adjuger au nom de la Ville des contrats annuels d'achat pour le papier pour photocopieurs et imprimantes, au plus bas soumissionnaire conforme, sur la base des prix unitaires, selon les quantités estimées pour les activités de la ville. Ce mandat est pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2021.

La Ville est autorisée à engager une dépense pour une période de trois ans estimée à 19 500 \$ taxes incluses, soit 6 500 \$ par année.

Madame Mélanie Normandin, chef de division à l'approvisionnement et contrôle financier des travaux publics est autorisée à signer l'entente jointe avec le CSPQ.

**2017-05-318**

**36. SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – APPROBATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil doit faire un appel d'offres qualitatif pour des services professionnels pour un plan de gestion des débordements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la grille d'évaluation et de pondération ci-jointe pour l'analyse des soumissions pour les appels d'offres de services professionnels pour un plan de gestion des débordements.

**2017-05-319**

**37. SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE – PHASE 2 – ÉCOQUARTIER – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour des services professionnels pour l'élaboration d'une étude environnementale, phase 2, en vue de la réalisation d'un écoquartier sur le site des ateliers municipaux, projet 2017-13;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. WSP Canada inc.
2. Englobe Corp.
3. Solmatech inc.
4. Pangeos inc.

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Solmatech inc. pour l'élaboration d'une étude environnementale, phase 2, en vue de la réalisation d'un écoquartier sur le site des ateliers municipaux, le tout sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 27 avril 2017. La valeur totale du contrat est estimée à 33 631,34 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-326-00-411.

### 2017-05-320

#### **38. IMPRESSION DU CALENDRIER MUNICIPAL ET DE DIVERS BULLETINS D'INFORMATION MUNICIPAUX – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'impression du calendrier municipal et de divers bulletins d'information municipaux, projet 17FN74;

ATTENDU que sept soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Deschamps Impression	55 063,83 \$
2. Le Groupe Quadriscan	57 297,79 \$
3. Marquis	57 491,52 \$
4. Héon & Nadeau Imprimerie	58 313,02 \$
5. Impart Litho	58 341,76 \$
6. Imprimerie VDL   Promotion	59 951,41 \$
7. Imprimerie L'Empreinte	64 586,06 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Deschamps Impression, pour l'impression du calendrier municipal et de divers bulletins d'information municipaux, pour une période d'une année, sur la base des prix forfaitaires apparaissant sur le bordereau de prix. La valeur totale du contrat pour une période d'une année est estimée à 55 063,83 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour une période de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 juin 2019, à moins d'un avis écrit de la Ville, d'au moins 30 jours avant la date d'expiration du contrat. La valeur totale du contrat pour une période de deux ans est estimée à 110 127,66 \$, taxes incluses.

Les prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'avril à avril, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

Deschamps Impression a accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la Ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes de la facture, et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de dix jours ouvrables suite à la réception de la facture.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-135-00-345.



**2017-05-321**

**39. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À MAILLES DE CHAÎNE – CROISSANT LUCIEN-HUOT – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la fourniture et l'installation d'une clôture à maille de chaîne dans le secteur du croissant Lucien-Huot, projet 2017-16;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Clôture Spec II inc.	24 851,85 \$
2. G. Daviault Ltée	27 154,22 \$
3. M.W. Construction inc.	33 526,71 \$
4. Les Entreprises Steeve Couture inc.	35 534,63 \$
5. Les Entreprises Ventec inc.	44 167,65 \$
6. Motexa inc.	47 082,26 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Clôture Spec II inc. pour la fourniture et l'installation d'une clôture à mailles de chaîne dans le secteur du croissant Lucien-Huot, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 24 851,85 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence des montants indiqués à l'item "Coût des travaux" en annexes aux règlements d'emprunt.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

**2017-05-322**

**40. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – TRANSACTIONS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que par sa résolution 2016-11-542, le conseil autorisait des signataires à signer tous les certificats d'immatriculation ou tout autre document relatif au transfert, à la mise au rancart, au remisage, au changement de catégorie, d'usage ou autres, des véhicules municipaux;

ATTENDU que suite à des changements au sein du personnel d'encadrement au Service des travaux publics, il y a lieu de modifier les signataires autorisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les employés suivants du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, tout document mentionné plus haut conformément au paragraphe 5 de l'article 3 du *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*, soit :



Monsieur Sylvain Gagnon, directeur  
Monsieur Mario Lachapelle, directeur adjoint aux opérations  
Monsieur Alain Boucher, contremaître aqueduc et égout  
Madame Caroline Milot, contremaître espaces verts, signalisation et entretien  
Monsieur Bruno Martin, contremaître bâtiments

La résolution 2016-11-542 est abrogée.

**2017-05-323**

**41. JEUX LIBRES DANS LA RUE – AUTORISATION**

---

ATTENDU l'adoption du projet pilote permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

ATTENDU que conformément à la procédure en place, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans les rues suivantes :

Bourgeois (entre Dupré et Mgr Moreau), Claire-Préfontaine, Claude-Perraud, Donat-Corriveau, des Faisans, Raphaël, Riviera et Régis-Phaneuf;

ATTENDU que le comité de circulation a procédé à l'analyse de ces demandes et a émis une recommandation favorable pour toutes ces rues;

ATTENDU qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents des rues ayant reçu une recommandation favorable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la pratique des jeux libres dans les rues suivantes, dès que la signalisation appropriée aura été installée :

Claire-Préfontaine	Raphaël
Claude-Perraud	Riviera
Donat-Corriveau	Régis-Phaneuf
Faisans, des	

De ne pas autoriser la pratique des jeux libres dans la rue Bourgeois, puisque lors du sondage, cette rue n'a pas reçu l'appui d'au moins 66 % des résidents.

**2017-05-324**

**42. JEUX LIBRES DANS LA RUE – RÉSOLUTION 2016-08-382 – MODIFICATION**

---

ATTENDU la résolution 2016-08-382 adoptée par le conseil le 22 août 2016;

ATTENDU que cette résolution autorisait les jeux libres sur diverses rues, incluant la rue des Chardonnerets;

ATTENDU la réception d'une pétition datée du 23 octobre 2016, comprenant la signature de 14 propriétaires de la rue des Chardonnerets s'opposant au projet de jeux libres dans cette rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2016-08-382 en retirant la rue des Chardonnerets de la liste des noms de rues où les jeux libres sur rue sont autorisés.

**2017-05-325**

**43. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET PLAN D'ÉVALUATION – ADOPTION**

---

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) a modifié les modalités concernant l'attribution de l'aide financière accordée pour le développement des collections des bibliothèques publiques québécoises;

ATTENDU qu'une des exigences du ministère est l'adoption d'une politique de développement des collections et d'un plan d'évaluation des collections;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la *Politique de développement des collections et Plan d'évaluation*, tel que présentée en mai 2017 par la directrice du service de la Bibliothèque.

**2017-05-326**

**44. DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU le programme Appel de projets en développement des collections du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

ATTENDU que la Ville souhaite bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au MCCQ, dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections;

La directrice du Service de la bibliothèque ou la directrice générale sont autorisées à signer tout document à cet effet.

La directrice du Service de la bibliothèque, Madame Johanne Guevremont, est également désignée à titre de mandataire dans la convention à intervenir entre la Ville de Beloeil et le MCCQ.

**2017-05-327**

**45. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX FRAIS DE FINANCEMENT D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE SITUÉ À BELOEIL – COMITÉ D'UTILISATION – DÉSIGNATION**

---

ATTENDU l'entente intermunicipale relative aux frais de financement d'un terrain synthétique situé à Beloeil entre les municipalités de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Mathieu-de-Beloeil et la Commission scolaire des Patriotes, intervenue le 26 avril 2007;

ATTENDU que cette entente prévoit la mise sur pied d'un Comité d'utilisation formé par un représentant de chaque municipalité partie à l'entente désigné par résolution;



ATTENDU que la Ville de Beloeil devra faire des travaux majeurs sur le terrain synthétique en 2018, compte tenu d'une utilisation maximale de la surface et ce, malgré le fait qu'il a toujours fait l'objet d'un entretien rigoureux;

ATTENDU que l'article 9.5 de ladite entente prévoit qu'advenant un événement fortuit exceptionnel causant des dommages matériels subits et majeurs au terrain, le comité d'utilisation pourra faire toute recommandation aux parties afin d'élaborer des solutions, prévoyant éventuellement une contribution des partenaires de l'entente, pour pallier à cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Madame Martine Vallières, directrice générale, à titre de représentante de la Ville de Beloeil sur le Comité d'utilisation de l'entente intermunicipale relative aux frais de financement d'un terrain synthétique situé à Beloeil.

#### **2017-05-328**

#### **46. PRÉPARATION ET RÉFECTION DES TERRAINS SPORTIFS – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que des travaux de préparation des terrains sportifs doivent être faits pour la saison 2017;

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée à cet effet et que deux contrats ont été octroyés à la firme Multi-Surfaces F. Giguère inc. pour un montant total de 13 640,64 \$ taxes incluses;

ATTENDU que suite à la fonte complète de la neige et à l'inspection des terrains, il a été constaté que des travaux d'urgence étaient requis pour la réfection de deux terrains sportifs supplémentaires;

ATTENDU que suite à une nouvelle demande de prix, deux contrats supplémentaires ont été octroyés à la firme Multi-Surfaces F. Giguère inc. pour un montant de 5 361,29 \$, taxes incluses;

ATTENDU que l'ensemble de ces contrats avec ce même fournisseur totalisent 19 001,93 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier l'octroi de contrats à la firme Multi-Surfaces F. Giguère inc. pour des travaux de préparation et de réfection de divers terrains sportifs selon les formulaires de soumission du 23 février 2017 et les offres de service du 18 avril 2017, pour un montant total de 19 001,93 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-50-523.

#### **2017-05-329**

#### **47. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :



- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – avril 2017
- c) Rapport financier consolidé 2016
- d) Premier rapport semestriel 2017 de la trésorière
- e) Procès-verbal de correction du 27 avril 2017

**2017-05-330**

**48. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu – spectacle bénéfice – 31 mai 2017 2 billets  
à 85 \$ chacun
  - b) Chevaliers de Colomb – Assemblée Chanoine Jules-Girard – souper fondue – 22 avril 2017 2 billets  
à 45 \$ chacun
  - c) Fondation du Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu - tournoi de golf annuel – 18 août 2017 1 inscription  
randonnée vélo à 250 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - d) Ville de Contrecoeur – tournoi de golf de la mairesse – 2 juin 2017 200 \$
  - e) Club de gymnastique artistique Arabesque inc. – compétition nationale de gymnastique – gymnaste 100 \$
  - f) Club de gymnastique artistique Arabesque inc. – compétition nationale de gymnastique – entraîneur 310 \$
  - g) Chevaliers de Colomb de Beloeil – compétition nationale de karaté 100 \$
  - h) Paroisse Trinité-sur-Richelieu – soirée reconnaissance des bénévoles 200 \$

Cette contribution est conditionnelle à ce que la Ville bénéficie en retour de la gratuité de location des infrastructures de la Paroisse jusqu'à concurrence d'un montant équivalent

**2017-05-331**

**49. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE LA RIVE – EMBAUCHE D'UNE INFIRMIÈRE-COORDONNATRICE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par la Coopérative de solidarité santé de la Rive au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet d'embauche d'une infirmière-coordonnatrice.

**2017-05-332**

**50. BONJOUR SOLEIL – JARDIN COMMUNAUTAIRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par Bonjour Soleil au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet de jardin communautaire.

**2017-05-333**

**51. DIFFUSIONS DE LA COULISSE – ÉTUDE POUR LA TRANSFORMATION DU CENTRE CULTUREL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par les Diffusions de la Coulisse au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet d'étude pour la transformation du Centre culturel de Beloeil.

La Ville s'engage également à défrayer sa part des coûts dans le cadre de ladite étude jusqu'à concurrence d'un montant de 8 000 \$.

**2017-05-334**

**52. L'ARC-EN-CIEL, PRÉVENTION DES DÉPENDANCES – PROJET « UNE VALLÉE QUI S'ACTIVE » – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par l'Arc-en-ciel, prévention des dépendances au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet « une vallée qui s'active ».

**2017-05-335**

**53. MAISON DE LA FAMILLE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – PROJET DE TRANSPORT POUR LE PAVILLON DES AÎNÉS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par la Maison de la Famille de la Vallée-du-Richelieu au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet de transport pour le Pavillon des aînés.

**2017-05-336**

**54. ENTRAIDE POUR HOMMES VALLÉE-DU-RICHELIEU/LONGUEUIL – EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET PATERNITÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par l'Entraide pour hommes Vallée-du-Richelieu/Longueuil au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet d'embauche d'un chargé de projet Paternité.

**2017-05-337**

**55. CENTRE PÉRINATAL LE BERCEAU – RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par le Centre Périnatal le Berceau au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet de réaménagement des locaux.

**2017-05-338**

**56. INTÉGRATION COMPÉTENCES – PROJET « VIVRE ENSEMBLE » L'IMMIGRATION, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par Intégration des compétences au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet « Vivre ensemble » l'immigration, une responsabilité partagée.

**2017-05-339**

**57. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE VALLÉE-DU-RICHELIEU – PROJET « SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE » – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par la Corporation de développement communautaire Vallée-du-Richelieu au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet « Soutien au développement social et communautaire ».



**58. VARIA**

---

**59. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-05-340**

**60. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 43 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 23 mai 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 19 JUIN 2017 - 19 HEURES**

---

### **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 19 juin 2017, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

1.

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

2.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

3.

#### **SERVICES JURIDIQUES**

---

4. Caractère de rue – lots 4 556 372 et 4 626 134 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – retrait

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

5. Régionalisation des services de sécurité incendie – déclaration d'intention ferme – ententes intermunicipales pour la transition et la création d'une régie – dotation – mandats

6. Régionalisation des services de sécurité incendie – Création d'une régie – Intégration des ressources humaines

#### **VARIA**

---

7.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

8.

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

9.

*Alexandre D. McDonald*

Grettier

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 19 JUIN 2017 - 19 HEURES**

---

#### **PROCES-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 19 juin 2017 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 16 juin 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

À 19h;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

**2017-06-341**

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-06-342**

**4. CARACTÈRE DE RUE – LOTS 4 556 372 ET 4 626 134 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RETRAIT**

---

ATTENDU QUE la Ville de Beloeil est propriétaire des lots 4 556 372 et 4 626 134 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, depuis le 28 décembre 1978 afin d'y prolonger le boulevard Yvon-L'heureux-Nord au-delà de l'autoroute Jean-Lesage;

ATTENDU QUE ce projet de prolongement n'a jamais vu le jour et n'est plus d'actualité depuis l'entrée en vigueur, le 15 septembre 1992, du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'en ce sens, le caractère de rue n'a plus lieu d'être conservé sur lesdits lots.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la ville de Beloeil retire le caractère de rue existant sur les lots 4 556 372 et 4 626 134 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

**2017-06-343**

**5. RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – DÉCLARATION D'INTENTION FERME – ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LA TRANSITION ET LA CRÉATION D'UNE RÉGIE – DOTATION – MANDATS**

---

ATTENDU qu'un second Schéma de couverture de risques en incendie est entré en vigueur, que la sécurité demeure au cœur des préoccupations des conseils municipaux, que les obligations et contraintes budgétaires sont en accroissement constant et que des ententes ainsi que des protocoles sont devenus essentiels pour l'atteinte de nos objectifs en matière de protection incendie entre les villes et municipalités ci-après nommées;

ATTENDU que les villes et municipalités de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil se sont entendues pour initier une étude pour une régionalisation des Services de sécurité incendie, en juillet 2016, dont le préliminaire a été présenté au comité des maires et directeurs généraux en décembre 2016 et qu'une présentation a eu lieu le 24 janvier 2017 auprès de l'ensemble des conseils municipaux et directions générales;

ATTENDU qu'un comité technique a été formé des directeurs généraux de chacune des villes et municipalités pour élaborer des analyses supplémentaires afin de faire rapport au comité des maires et directeurs généraux;

ATTENDU que lesdites analyses, qui ont été requises par les villes et municipalités, démontrent sans équivoque la rencontre des objectifs de sécurité accrue, d'efficacité et d'efficacités en intervention et en gestion budgétaire contrôlée;

ATTENDU que les villes et municipalités précédemment nommées désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* pour conclure une entente transitoire relative à la création d'une Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* permettent aux villes et municipalités de conclure une entente pour obtenir la fourniture de services;

ATTENDU qu'à cet effet, un projet d'entente transitoire et un projet d'entente de création seront préparés et soumis à chacune des villes et municipalités participantes énumérées ci-dessus le tout, selon la formule de partage convenue;



ATTENDU l'importance que ce processus soit élaboré et supporté par une ressource technique dédiée qui sera accompagné par le comité technique et qu'un octroi de mandat en dotation soit nécessaire;

ATTENDU que l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.4 du *Code municipal du Québec* permettent aux villes et municipalités partie à une telle entente de déléguer à une autre ville ou municipalité tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal de la ville de Beloeil déclare son intention ferme à constituer une Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu selon le scénario établi par le comité des maires et directeurs généraux;

Que le comité technique formé des directeurs généraux de chacune des villes et municipalités soit mandaté pour élaborer et proposer l'adoption d'une entente de transition et une entente de création de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu, la mise en œuvre d'un plan de communication et la tenue d'un échéancier afin de respecter les engagements liant toutes nos opérations en sécurité incendie;

Qu'un mandat soit accordé au Carrefour du Capital humain afin de procéder à la dotation d'une ressource selon les directives élaborées par le comité des maires et directeurs généraux.

#### **2017-06-344**

### **6. RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – CRÉATION D'UNE RÉGIE – INTÉGRATION DES RESSOURCES HUMAINES**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a déclaré, en vertu de la résolution numéro 2017-06-343, son intention ferme de constituer une Régie intermunicipale d'incendie;

ATTENDU que chacune des villes liées par cet engagement a à son emploi du personnel dédié au bon fonctionnement de son Service de sécurité incendie;

ATTENDU que certaines municipalités ont développé des spécialités;

ATTENDU que ces spécialités sont liées aux particularités des territoires respectifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil demande, dans le cadre du plan de mise en œuvre de la Régie intermunicipale d'incendie à être créée:

- que les compétences soient prises en compte dans le plan de mise en œuvre de la Régie pour une gestion des savoirs développés au fil du temps par les municipalités;



- que tout soit fait, dans la mesure du possible, en respect du budget déposé pour intégrer les ressources humaines disponibles avant la création de la Régie à la nouvelle structure à être mise en place.

Que ce conseil réitère l'importance et le rôle de l'ensemble des employés dans la réussite de ce projet visant à améliorer de façon significative le service à la population.

## 7. VARIA

---

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-06-345**

## 9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

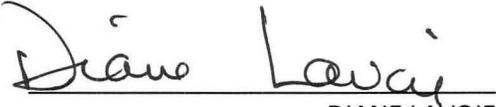
---

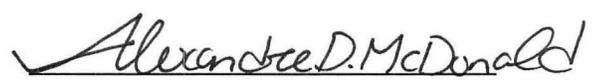
À 19h21 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 19 juin 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 26 JUIN 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2. Informations de la mairesse

3. Hommage à un citoyen – médaille de l'Assemblée nationale du Québec – signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

5. Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903 – assemblée publique de consultation

6. Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903 – second projet – adoption

7. Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903 – avis de motion

8. Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903 – assemblée publique de consultation

9. Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903 – second projet – adoption

10. Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903 – avis de motion

---

#### **CONSEIL**

11. Procès-verbaux des séances extraordinaire du 15 mai 2017, ordinaire du 23 mai 2017 et extraordinaire du 19 juin 2017 – adoption

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

12. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) – lettre d'entente 17-01 – création d'un poste étudiant de préposé à l'écopatrouille – ratification

13. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) – lettre d'entente 17-02 – abolition du poste de magasinier et création d'un poste de technicien en approvisionnement et gestion des stocks – ratification

14. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) – lettre d'entente 17-03 – création d'un poste étudiant de préposé à la réglementation – ratification

15. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) – lettre d'entente 17-04 – prime de formateur – ratification
16. Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750) – lettre d'entente 17-05 – création d'un poste de technicien informatique – ratification
17. Service des finances – poste de magasinier – abolition – poste de technicien en approvisionnement et gestion des stocks – création
18. Service des finances – technicien en approvisionnement et gestion des stocks – nomination
19. Service du génie – ingénieur en génie civil – embauche
20. Mesure disciplinaire – employé numéro 337 – suspension sans solde
21. Mesure disciplinaire – employé numéro 362 – suspension sans solde
22. Mesure disciplinaire – employé numéro 545 – suspension sans solde

### **SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 265, rue de l'Industrie – Beau-Soir – affichage – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 265, rue de l'Industrie – Crevier – affichage – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 706, rue Laurier – clinique de physiothérapie – affichage – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 638, boulevard Yvon-l'Heureux-Nord – aménagement d'un logement bigénérationnel – approbation
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 891-893, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements – approbation
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 895-897, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements – approbation
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 899-901, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements – approbation
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 903-905, rue Ange-Aimé-Lebrun – construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements – approbation
31. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 98, rue Jeannotte – affichage – approbation
32. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 98, rue Jeannotte – aménagement d'une aire de stationnement – approbation
33. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 275, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage – approbation
34. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2035, rue Paul-Perreault – Commission scolaire des Patriotes – affichage – approbation
35. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 850, rue Laurier – Commission scolaire des Patriotes – affichage – approbation
36. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 866, rue Laurier – Commission scolaire des Patriotes – affichage – approbation
37. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 225, rue Hubert – Commission scolaire des Patriotes – affichage – approbation
38. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 960, rue Laurier – démolition et reconstruction du bâtiment principal – approbation
39. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1028, rue Richelieu – rénovation de la toiture – approbation

---

## SERVICES JURIDIQUES

---

40. *Règlement 1732-00-2017 ordonnant des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans la zone industrielle et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin – dépôt du certificat du greffier*
41. *Règlement 1733-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 155 000 \$ – adoption*
42. *Règlement 1733-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 155 000 \$ – emprunt temporaire*
43. Transaction immobilière – rue Marie-Posé – lots 4 627 504 et 4 629 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession – approbation – autorisation de signature
44. Transaction immobilière – rue Marie-Posé – lot 4 629 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession – approbation – autorisation de signature
45. Transaction immobilière – lots 4 556 372 et 4 626 134 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – cession – approbation – autorisation de signature
46. Transaction immobilière – lot 4 555 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – création d'une servitude – approbation – autorisation de signature
47. Le Chœur de la montagne – bail – renouvellement
48. Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (SAVR) – entente de services – renouvellement

---

## SERVICE DES FINANCES

---

49. Autorisation des dépenses
50. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
51. Nature-Action Québec inc. (NAQ) – convention de modification ou de renouvellement d'un prêt à terme ou d'une tranche d'un prêt à terme fractionné – approbation – autorisation de signature
52. Remplacement de fenêtres à l'édifice Arthur-Dupré – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
53. Location d'un tracteur avec souffleur et opérateur, sur demande, pour soufflage de neige au site de dépôt à neige usée – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

## SERVICE DU GÉNIE

---

54. Construction de pistes cyclables – diverses rues – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
55. Travaux de voirie – rues Saint-Pierre et Beloeil – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
56. Conception et aménagement du Plateau Michel-Brault – directive de changement numéro 01 – autorisation de paiement

---

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

---

---

## SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

---

---

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

---

57. Entente intermunicipale relativement au déploiement en mode multicaserne – prolongement

---

## SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

---

58. Ententes intermunicipales relatives à l'utilisation du centre aquatique de Beloeil – comité d'utilisation – désignation

- 
59. Le Grain d'Sel de la Vallée-du-Richelieu – Grande guignolée des médias – 7 décembre 2017 – autorisation de sollicitation
60. Entente relative à l'accès aux programmes de loisirs et tarification – dénonciation

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

61. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mai 2017
  - c) Liste des employés en fin de période probatoire

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

62. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
63. Groupe ProConseil – projet « du champ à l'assiette » – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui
64. Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle – projet « je prends ma place dans ma communauté, j'y vis, j'y contribue et je participe » – demande d'aide financière au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu – appui

#### **VARIA**

---

- 65.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 66.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 67.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 26 JUIN 2017 - 19 HEURES 30

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 26 juin 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-06-346

#### 3. HOMMAGE À UN CITOYEN -- MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉ NATIONALE DU QUÉBEC -- SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que Monsieur Gérard-Raymond Boudreau s'implique bénévolement au sein de l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) depuis 35 ans;

ATTENDU que Monsieur Gérard-Raymond Boudreau a reçu de monsieur le député Simon Jolin-Barrette, le 21 avril dernier, lors d'un gala en son honneur, la Médaille de l'Assemblée nationale du Québec pour son implication exceptionnelle à l'AVRDI;

ATTENDU que la Ville de Beloeil reconnaît le caractère unique de cette reconnaissance et désire le démontrer publiquement;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite monsieur Gérard-Raymond Boudreau à venir signer le livre d'or de la Ville de Beloeil afin de souligner son apport exceptionnel à la communauté et de lui rendre hommage.

**2017-06-347**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant au point 61, correspondance et documents déposés, l'item suivant :

- d) Résultats des consultations publiques de la vision stratégique 2018-2028

**2017-06-348**

**5. RÈGLEMENT 1667-59-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-903 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2017-06-349**

**6. RÈGLEMENT 1667-59-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-903 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903*.



**2017-06-350**

**7. RÈGLEMENT 1667-59-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-903 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-06-351**

**8. RÈGLEMENT 1667-60-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE I-903 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903*.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2017-06-352**

**9. RÈGLEMENT 1667-60-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE I-903 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903*.

**2017-06-353**

**10. RÈGLEMENT 1667-60-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE I-903 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-06-354**

**11. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2017, ORDINAIRE DU 23 MAI 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances extraordinaire du conseil du 15 mai 2017, ordinaire du 23 mai 2017 et extraordinaire du 19 juin 2017, soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-06-355**

**12. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE 17-01 – CRÉATION D'UN POSTE ÉTUDIANT DE PRÉPOSÉ À L'ÉCOPATROUILLE – RATIFICATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la lettre d'entente 17-01 concernant la création d'un poste étudiant de préposé à l'écopatrouille au Service de la planification et du développement du territoire, intervenue le 5 juin 2017, entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750).

**2017-06-356**

**13. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE 17-02 – ABOLITION DU POSTE DE MAGASINIER ET CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES STOCKS – RATIFICATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la lettre d'entente 17-02 concernant l'abolition du poste de magasinier et la création d'un poste de technicien en approvisionnement et gestion des stocks au Service des finances, intervenue le 5 juin 2017, entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750).

**2017-06-357**

**14. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE 17-03 – CRÉATION D'UN POSTE ÉTUDIANT DE PRÉPOSÉ À LA RÈGLEMENTATION – RATIFICATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la lettre d'entente 17-03 concernant la création d'un poste étudiant de préposé à la réglementation au Service de la planification et du développement du territoire, intervenue le 5 juin 2017, entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750).

**2017-06-358**

**15. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE 17-04 – PRIME DE FORMATEUR – RATIFICATION**

---

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la lettre d'entente 17-04 concernant la prime de formateur, intervenue le 5 juin 2017, entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750).

**2017-06-359**

**16. SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BELOEIL (S.C.F.P., LOCAL 4750) – LETTRE D'ENTENTE 17-05 – CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE – RATIFICATION**

---

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier la lettre d'entente 17-05 concernant la création d'un poste de technicien informatique au Service des finances, intervenue le 5 juin 2017, entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Beloeil (S.C.F.P., local 4750).

**2017-06-360**

**17. SERVICE DES FINANCES – POSTE DE MAGASINIER – ABOLITION – POSTE DE TECHNICIEN EN APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES STOCKS – CRÉATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'abolir, à compter du 2 août 2017, le poste de magasinier au Service des finances.

De créer, en date du 11 avril 2017, le poste de technicien en approvisionnement et gestion des stocks au Service des finances.

**2017-06-361**

**18. SERVICE DES FINANCES – TECHNICIEN EN APPROVISIONNEMENT ET GESTION DES STOCKS – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Monsieur Sébastien Corbeil au poste permanent de technicien en approvisionnement et gestion des stocks au Service des finances et ce, à compter du 11 avril 2017, selon les termes et conditions prévus à la lettre d'entente 17-02.



**2017-06-362**

**19. SERVICE DU GÉNIE – INGÉNIEUR EN GÉNIE CIVIL – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher madame Marjolaine Fattori, à titre d'ingénieure en génie civil au Service du génie, en date du 13 juillet 2017, au salaire annuel de 83 536 \$ avec une période de probation de 6 mois travaillés.

Madame Fattori bénéficie de trois semaines de vacances payées à compter de l'année 2018 ainsi que des autres avantages et conditions accordés aux employés cadres de la Ville.

Elle pourra adhérer au fonds de pension de la Ville de Beloeil après 700 heures travaillées à compter de sa date d'embauche.

Messieurs les conseillers Pierre Verret et Réginald Gagnon déclarent leur intérêt au dossier et s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point.

**2017-06-363**

**20. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 337 – SUSPENSION SANS SOLDE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 337, soit une suspension sans solde d'une durée de trois jours.

Le directeur du service concerné est autorisé à signer tout document à cet effet.

Messieurs les conseillers Pierre Verret et Réginald Gagnon déclarent leur intérêt au dossier et s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point.

**2017-06-364**

**21. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 362 – SUSPENSION SANS SOLDE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 362, soit une suspension sans solde d'une durée de trois jours.

Le directeur du service concerné est autorisé à signer tout document à cet effet.

Messieurs les conseillers Pierre Verret et Réginald Gagnon déclarent leur intérêt au dossier et s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point.

**2017-06-365**

**22. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 545 – SUSPENSION SANS SOLDE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 545, soit une suspension sans solde d'une durée d'une journée.

Le directeur du service concerné est autorisé à signer tout document à cet effet.

**2017-06-366**

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – BEAU-SOIR – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/149 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8095 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2313 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 265, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-367**

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – CREVIER – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/139 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8006 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2016-2822 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 265, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-368**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 706, RUE LAURIER – CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/140 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8079 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2243 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 706, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-369**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 638, BOULEVARD YVON-L'HEUREUX-NORD – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/141 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8083 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2372 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement de la résidence aux fins de l'aménagement d'un logement de type bigénérationnel au 638, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 14 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-370**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 891-893, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/143 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8087 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2414 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 891-893, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-371**

**28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 895-897, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/144 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8088 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2415 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 895-897, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-06-372**

**29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 899-901, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/146 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8090 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2418 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 899-901, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-373**

**30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 903-905, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE JUMELÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/147 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8091 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2419 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé de deux logements et de deux étages au 903-905, rue Ange-Aimé-Lebrun, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-06-374**

**31. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 98, RUE JEANNOTTE –  
AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/148 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8092 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2420 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 98, rue Jeannotte, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-375**

**32. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 98, RUE JEANNOTTE –  
AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/145 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8089 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2417 au demandeur pour permettre des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement commerciale de trois cases au 98, rue Jeannotte, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-06-376**

**33. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 275, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/138 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2016-8144 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2016-2799 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 275, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-377**

**34. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 2035, RUE PAUL-PERREault – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/150 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8097 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2453 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 2035, rue Paul-Perreault, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 7 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-378**

**35. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 850, RUE LAURIER – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – AFFICHAGE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;



ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/151 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8098 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2454 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 850, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-06-379**

#### **36. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 866, RUE LAURIER – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – AFFICHAGE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/151 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8098 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2455 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 866, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-06-380**

#### **37. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 225, RUE HUBERT – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – AFFICHAGE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/151 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8098 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2457 au demandeur pour permettre des travaux d'affichage au 225, rue Hubert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-381**

**38. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 960, RUE LAURIER – DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/152 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8103 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2115 au demandeur pour permettre des travaux de démolition complète du bâtiment principal mixte, de reconstruction en bâtiment commercial de deux étage ainsi que de réaménagement de l'aire de stationnement au 960, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-382**

**39. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1028, RUE RICHELIEU – RÉNOVATION DE LA TOITURE – APPROBATION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/153 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8106 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2482 au demandeur pour permettre des travaux de rénovation de la toiture au 1028, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-06-383**

**40. RÈGLEMENT 1732-00-2017 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE, D'UN ÉGOUT PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE, DE FONDATIONS DE RUE, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE POUR L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 500 000 \$ À CETTE FIN – DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER**

---

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 1732-00-2017 ordonnant des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, d'une conduite d'eau potable, de fondations de rue, de pavage, de bordures et d'éclairage pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans la zone industrielle et décrétant un emprunt de 500 000 \$ à cette fin*.

**2017-06-384**

**41. RÈGLEMENT 1733-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 155 000 \$ – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1733-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 155 000 \$*.

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au 10 juillet 2017.

**2017-06-385**

**42. RÈGLEMENT 1733-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 155 000 \$ – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1733-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 155 000 \$*.

**2017-06-386**

**43. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – RUE MARIE-POSÉ – LOTS 4 627 504 ET 4 629 296 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et Aménagements Derbec inc. concernant les lots 4 627 504 et 4 629 296 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-06-387**

**44. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – RUE MARIE-POSÉ – LOT 4 629 317 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et Placements Stega inc. concernant le lot 4 629 317 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-06-388**

**45. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOTS 4 556 372 ET 4 626 134 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil est propriétaire des lots 4 556 372 et 4 626 134 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, depuis le 28 décembre 1978, afin d'y prolonger le boulevard Yvon-L'Heureux Nord au-delà de l'autoroute Jean-Lesage;

ATTENDU que ce projet de prolongement n'a jamais vu le jour et n'est plus d'actualité;

ATTENDU qu'en ce sens, ces lots doivent être cédés aux propriétaires riverains;

ATTENDU qu'un acte de cession a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession concernant les lots 4 556 372 et 4 626 134 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-06-389**

**46. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 555 491 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CRÉATION D'UNE SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que dans le cadre de la phase 4A du projet de développement « Les Bourgs de la Capitale », un acte de servitude doit intervenir avec Hydro-Québec et Bell aux fins de l'implantation de lignes de distribution d'énergie électrique et de lignes de télécommunication;

ATTENDU que la Ville de Beloeil intervient dans cette transaction immobilière en tant que propriétaire du lot 4 555 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, connu et désigné sous le nom de parc Jacques-Hébert;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de servitude concernant le lot 4 555 491 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-06-390**

**47. LE CHŒUR DE LA MONTAGNE – BAIL – RENOUELEMENT**

ATTENDU le bail entre la Ville de Beloeil et le Chœur de la Montagne pour la location d'espace au sous-sol de la bibliothèque;

ATTENDU que l'organisme paie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, un loyer de 300 \$ par mois pour les locaux et que toutes les autres conditions sont celles prévues au bail d'origine, signé en janvier 2003;

ATTENDU qu'il a été convenu de renouveler le bail selon les mêmes termes et conditions, à l'exception d'une augmentation de loyer de 2 %, pour une période supplémentaire d'une année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au renouvellement du bail du Chœur de la Montagne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 selon les mêmes termes et conditions, à l'exception d'une augmentation de loyer de 2 %.

La mairesse ou le maire suppléant et le greffier sont autorisés à signer tout document à cet effet.

**2017-06-391**

**48. SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (SAVR) – ENTENTE DE SERVICES – RENOUELEMENT**

ATTENDU que lors de sa fondation, le SAVR a complété plus de 800 000 \$ en investissement au capital afin de mettre en place tous les équipements et les locaux requis pour ses opérations;

ATTENDU que ce montant a été financé à 100 % avec deux emprunts, un d'Investissement Québec, d'une somme de 143 000 \$ et le deuxième, de la Banque Royal de 595 000 \$;

ATTENDU que l'amortissement de ces prêts est sur une période de 5 ans, ce qui correspond à la durée des ententes de service avec les municipalités recourant aux services du SAVR;

ATTENDU qu'en raison de cette durée d'amortissement, le SAVR doit effectuer annuellement des versements de 157 148 \$, payés à même la cotisation annuelle de 4,15 \$ par citoyen, par municipalité;

ATTENDU que le fait de payer aussi rapidement cet investissement met beaucoup de pression sur les liquidités de l'organisme et pourrait entraîner une hausse du taux de la cotisation annuelle;

ATTENDU que le SAVR a renégocié le financement avec son prêteur principal, la Banque Royale, afin de diminuer la pression sur ses liquidités;



ATTENDU que la Banque Royale a consenti à refinancer le solde du prêt du SAVR sur une nouvelle période de 5 ans, ce qui permettrait de réduire les paiements de capital de 59 500 \$ annuellement;

ATTENDU qu'afin d'assurer sa pérennité, le SAVR sollicite la collaboration des municipalités clientes dans le but de consentir à la fin de la présente entente et à autoriser la conclusion d'une nouvelle entente qui viendrait faire à l'appariement avec la nouvelle durée du prêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la fin de la présente entente de service et d'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec le SAVR comprenant les mêmes droits et obligations, pour le service associé au contrôle animalier sur son territoire pour la période du mois d'avril 2017 à mars 2022.

La mairesse ou le maire suppléant et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beloeil, la nouvelle entente.

#### **2017-06-392**

#### **49. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 19 mai au 26 juin 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

#### **2017-06-393**

#### **50. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 9 mai au 12 juin 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 9 mai au 12 juin 2017 au montant total de 27 000 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 9 mai au 12 juin 2017 au montant total de 62 688,63 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

Messieurs les conseillers Pierre Verret et Réginald Gagnon déclarent leur intérêt au dossier et s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce point.

**2017-06-394**

**51. NATURE-ACTION QUÉBEC INC. (NAQ) – CONVENTION DE MODIFICATION OU DE RENOUELEMENT D'UN PRÊT À TERME OU D'UNE TRANCHE D'UN PRÊT À TERME FRACTIONNÉ – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est portée caution de Nature-Action Québec inc. (NAQ) en 2010 pour deux contrats de prêt d'une somme totale de 2 169 921 \$ (PR1 : 797 671 \$ et PR2 : 1 370 250 \$);

ATTENDU que les cautionnements sont cependant limités à la somme de 1 950 233 \$;

ATTENDU que NAQ doit renouveler les modalités de la première tranche du PR2 annuellement et que pour l'exercice 2017 la caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire demande que la caution signe également la convention de modification;

ATTENDU qu'il n'y a pas de modification quant au terme du cautionnement initial;

ATTENDU que la modification concerne le taux d'intérêt, soit à compter du 26 février 2017, le prêt portera intérêt au taux préférentiel + 0,350 % (environ 3,05 %);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer, en tant que représentants de la caution, la convention de modification ou de renouvellement d'un prêt à terme ou d'une tranche d'un prêt à terme fractionné à intervenir entre la caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire et Nature-Action Québec inc. (NAQ).

**2017-06-395**

**52. REMPLACEMENT DE FENÊTRES À L'ÉDIFICE ARTHUR-DUPRÉ – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le remplacement de fenêtres à l'édifice Arthur-Dupré, projet 17T004B;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, à savoir :

1. Portes et fenêtres Excel inc. 49 456,98 \$



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Portes et fenêtres Excel inc., pour le remplacement de fenêtres à l'édifice Arthur-Dupré, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 juin 2017, pour un montant total de 49 456,98 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-322-21-701, sous-projet 17T004.

**2017-06-396**

**53. LOCATION D'UN TRACTEUR AVEC SOUFFLEUR ET OPÉRATEUR, SUR DEMANDE, POUR SOUFFLAGE DE NEIGE AU SITE DE DÉPÔT À NEIGE USÉE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la location d'un tracteur avec souffleur et opérateur, sur demande, pour le soufflage de neige au site de dépôt à neige usée, projet 17VO60;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Yves Guertin inc.	27 249,07 \$
2. Les Entreprises Yannick Halde inc.	30 180,94 \$
3. Ferme Laitière Brodeur inc.	50 014,13 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Yves Guertin inc., pour la location d'un tracteur avec souffleur et opérateur, sur demande, pour soufflage de neige au site de dépôt à neige usée, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 6 juin 2017, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2020, pour un montant total estimé de 81 747,21 \$, taxes incluses, soit 27 249,07 \$, taxes incluses par saison.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour deux périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 octobre 2022, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 31 juillet précédant chaque reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de 5 ans est estimée à 136 245,35 \$, taxes incluses.

Le taux horaire sera ajusté en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'août à août, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à compter du 1<sup>er</sup> novembre, pour chacune des reconductions.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-331-00-443.

**2017-06-397**

**54. CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES – DIVERSES RUES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la construction de pistes cyclables sur diverses rues, projet 2017-05;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :



- |                          |               |
|--------------------------|---------------|
| 1. Pavages Maska inc.    | 73 391,73 \$  |
| 2. Excavation Jonda inc. | 108 523,75 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc., pour la construction de pistes cyclables sur diverses rues, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 73 391,73 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

#### 2017-06-398

#### **55. TRAVAUX DE VOIRIE – RUES SAINT-PIERRE ET BELOEIL – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de voirie sur les rues Saint-Pierre et Beloeil, projet 2017-02A;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| 1. Pavages Maska inc.                | 334 367,60 \$ |
| 2. Les Entreprises Michaudville inc. | 342 000,00 \$ |
| 3. Pavage Axion inc.                 | 396 417,25 \$ |
| 4. Les Pavages Ultra inc.            | 407 455,31 \$ |
| 5. Excavation Jonda inc.             | 445 096,97 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc., pour des travaux de voirie sur les rues Saint-Pierre et Beloeil, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 334 367,60 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Cette dépense est prévue au règlement 1726-00-2016.



**2017-06-399**

**56. CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT DU PLATEAU MICHEL-BRAULT – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 01 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres a été réalisé en février 2017 pour des travaux de conception et d'aménagement du plateau Michel-Brault;

ATTENDU qu'à la suite de cet appel d'offres, un contrat a été octroyé à la compagnie 2633-2312 Québec inc. (Pavatech/Arthier);

ATTENDU que des travaux de construction d'un mur de soutènement, non prévus au contrat initial, ont été nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'augmenter la valeur du contrat octroyé à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech/Arthier) et d'autoriser le paiement d'un montant de 23 600 \$, plus les taxes applicables, le tout selon la directive de changement numéro 01 de la directrice du Service de génie.

**2017-06-400**

**57. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE – PROLONGEMENT**

---

ATTENDU que les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand ont signé une entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne, dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, le 21 mars 2012;

ATTENDU que, par la résolution 2016-12-589, le conseil autorisait la prolongation de l'entente jusqu'au 30 juin 2017;

ATTENDU qu'une étude portant sur l'optimisation des services de sécurité incendie est présentement en cours;

ATTENDU que les parties conviennent de prolonger, de nouveau, l'entente actuellement en cours, pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-06-401**

**58. ENTENTES INTERMUNICIPALES RELATIVES À L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE DE BELOEIL –  
COMITÉ D'UTILISATION – DÉSIGNATION**

---

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du Centre aquatique de Beloeil entre la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil intervenue en mars 2017;

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du Centre aquatique de Beloeil entre la Ville de Beloeil et la Ville d'Otterburn Park, intervenue en mars 2017;

ATTENDU que ces ententes prévoient la mise sur pied d'un comité d'utilisation formé d'au plus deux représentants de chaque municipalité partie prenante aux ententes désignés par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner monsieur Daniel Marineau, directeur, et madame Julie Pelletier, coordonnatrice aux loisirs, du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à titre de représentants de la Ville de Beloeil sur le comité d'utilisation des ententes intermunicipales relatives à l'utilisation du Centre aquatique de Beloeil.

**2017-06-402**

**59. LE GRAIN D'SEL DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS – 7 DÉCEMBRE  
2017 – AUTORISATION DE SOLLICITATION**

---

ATTENDU que l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu a déposé une demande d'autorisation aux fins de la tenue de la Grande Guignolée des médias sur le territoire de la ville de Beloeil prévue le 7 décembre 2017, entre 6 h et 19 h;

ATTENDU que l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu en sera à sa troisième année pour la tenue de cet événement;

ATTENDU que l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu est un organisme à but non lucratif dûment accrédité par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que cette activité a pour but de soutenir financièrement l'organisme à obtenir des fonds de réserve pour acheter des denrées périssables manquantes tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'organisme Le Grain d'Sel de la Vallée du Richelieu à faire de la sollicitation à Beloeil, aux intersections suivantes, dans le cadre de la Grande guignolée des médias, le 7 décembre 2017, de 6 h à 19 h :

1. Rues Serge-Pépin et André-Labadie (près du cinéma de Beloeil);
2. Rue Bernard-Pilon et boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116, du côté de Beloeil);
3. Rues Richelieu et Saint-Mathieu (devant l'église Saint-Mathieu).

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne les approbations nécessaires auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.



**2017-06-403**

**60. ENTENTE RELATIVE À L'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE LOISIRS ET TARIFICATION – DÉNONCIATION**

ATTENDU l'entente relative à l'accès aux programmes de loisirs et tarification, intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2003, entre les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU que cette entente a pour but un échange mutuel de services entre les deux villes au bénéfice des citoyens des deux territoires;

ATTENDU que cette entente doit être modernisée, afin notamment de tenir compte de l'implantation de cartes citoyen et de la venue de nouvelles infrastructures tel que le Centre aquatique de Beloeil;

ATTENDU que cette entente se renouvelle automatiquement et que les parties doivent la dénoncer pour y mettre fin;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de dénoncer l'entente relative à l'accès aux programmes de loisirs et tarification entre les villes de Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire, afin que celle-ci prenne fin le 31 décembre 2017;

Le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est mandaté pour négocier les termes d'une nouvelle entente à être déposée au conseil pour approbation ultérieure.

**2017-06-404**

**61. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – mai 2017
- c) Liste des employés en fin de période probatoire
- d) Résultats des consultations publiques de la vision stratégique 2018-2028

**2017-06-405**

**62. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) Fondation de l'Instruction de Saint-Marc-sur-Richelieu – tournoi de golf – 26 août 2017 200 \$
  - b) Chevaliers de Colomb, conseil no. 7385 de Paspébiac – compétition nationale de karaté pour une citoyenne de Beloeil 100 \$



**2017-06-406**

**63. GROUPE PROCONSEIL – PROJET « DU CHAMP À L'ASSIETTE » – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par le Groupe ProConseil au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet « du champ à l'assiette ».

**2017-06-407**

**64. ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (AVRDI) – PROJET « JE PRENDS MA PLACE DANS MA COMMUNAUTÉ, J'Y VIS, J'Y CONTRIBUE ET JE PARTICIPE » – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPUI**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer la demande d'aide financière présentée par l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la déficience intellectuelle (AVRDI) au Fonds de développement de la Vallée-du-Richelieu relativement au projet « je prends ma place dans ma communauté, j'y vis, j'y contribue et je participe ».

**65. VARIA**

---

**66. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-06-408**

**67. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 49 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 juin 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 10 JUILLET - 19 HEURES**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le lundi 10 juillet, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

4. Dérogation mineure (DM) – 465, rue Saint-Jean-Baptiste – Office municipale d'habitation (OMH) – construction de deux remises détachées – audition des personnes intéressées – autorisation
5. Dérogation mineure (DM) – 99, rue Bourgeois – Office municipale d'habitation (OMH) – construction d'une remise détachée – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM) – 1155, rue Dupré – Office municipale d'habitation (OMH) – construction d'une remise détachée – audition des personnes intéressées – autorisation
7. Dérogation mineure (DM) – 867, croissant Lucien-Huot – aménagement d'une aire de stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation
8. Dérogation mineure (DM) – 78, rue Saint-Jean-Baptiste – Restaurant Küto – construction d'une terrasse – audition des personnes intéressées – refus
9. Dérogation mineure (DM) – 850, rue Laurier – Commission scolaire des Patriotes – enseignes détachées – audition des personnes intéressées – autorisation
10. Dérogation mineure (DM) – 866, rue Laurier – Commission scolaire des Patriotes – enseignes détachées – audition des personnes intéressées – autorisation
11. Dérogation mineure (DM) – 225, rue Hubert – Commission scolaire des Patriotes – enseignes détachées – audition des personnes intéressées – autorisation

- 
12. Dérogation mineure (DM) – 275, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – installation d’une enseigne sur marquise – audition des personnes intéressées – autorisation
  13. Dérogation mineure (DM) – 265, rue de l’Industrie – Crevier – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation
  14. Dérogation mineure (DM) – 98, rue Jeannotte – aménagement d’une aire de stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation

#### **SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

---

15. Plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 78, rue Saint-Jean-Baptiste – Restaurant Kûto – construction d’une terrasse – refus

#### **SERVICES JURIDIQUES**

---

16. *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909 – projet – adoption*
17. *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909 – avis de motion*
18. *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906 – projet – adoption*
19. *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906 – avis de motion*
20. *Règlement 1680-04-2017 modifiant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1680-00-2012 afin d’intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur du Carrefour Richelieu – projet – adoption*
21. *Règlement 1680-04-2017 modifiant le Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1680-00-2012 afin d’intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur du Carrefour Richelieu – avis de motion*
22. *Règlement 1724-01-2017 modifiant le règlement d’emprunt 1724-00-2016 – projet – adoption*
23. *Règlement 1724-01-2017 modifiant le règlement d’emprunt 1724-00-2016 – avis de motion*
24. Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d’une habitation multifamiliale de 9 logements – projet de résolution – adoption
25. Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d’une résidence pour personnes âgées et d’un bâtiment commercial – projet de résolution – adoption
26. Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) – lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d’une résidence pour personnes âgées – projet de résolution – adoption
27. Promesse de cession – nouvelle rue – zone industrielle – approbation – autorisation de signature

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

28. Conception-construction du Centre aquatique – rapport d’ouverture de soumissions et rejet des soumissions

#### **VARIA**

---

- 29.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 30.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

31.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 10 JUILLET 2017 - 19 HEURES

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 10 juillet 2017 à 19 h, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 7 juillet 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Est absente :  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19h ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-07-409

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-07-410**

**4. DÉROGATION MINEURE (DM) – 465, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – OFFICE MUNICIPALE D’HABITATION (OMH) – CONSTRUCTION DE DEUX REMISES DÉTACHÉES – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 465, rue Saint-Jean-Baptiste, la construction de deux remises détachées;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2016-8019 demandée pour le 465, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/129 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-411**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 99, RUE BOURGEOIS – OFFICE MUNICIPALE D’HABITATION (OMH) – CONSTRUCTION D’UNE REMISE DÉTACHÉE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 99, rue Bourgeois, la construction d'une remise détachée;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8101 demandée pour le 99, rue Bourgeois, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/135 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-412**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1155, RUE DUPRÉ – OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (OMH) – CONSTRUCTION D'UNE REMISE DÉTACHÉE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 1155, rue Dupré, la construction d'une remise détachée;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8102 demandée pour le 1155, rue Dupré, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/136 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-413**

**7. DÉROGATION MINEURE (DM) – 867, CROISSANT LUCIEN-HUOT – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée afin de permettre, pour le 867, croissant Lucien-Huot, de réduire d'un mètre la distance minimale entre une entrée charretière et une intersection;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8084 demandée pour le 867, croissant Lucien-Huot, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/130 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-414**

**8. DÉROGATION MINEURE (DM) – 78, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RESTAURANT KÛTO – CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 78, rue Saint-Jean-Baptiste, la construction d'une terrasse;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, suivant la résolution 2017/06/131 du Comité consultatif d'urbanisme, la dérogation mineure numéro DM-2017-8086 pour le 78, rue Saint-Jean-Baptiste.

**2017-07-415**

**9. DÉROGATION MINEURE (DM) – 850, RUE LAURIER – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – ENSEIGNES DÉTACHÉES – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 850, rue Laurier, une augmentation du nombre d'enseignes détachées par terrain;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8099 demandée pour le 850, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/133 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-416**

**10. DÉROGATION MINEURE (DM) – 866, RUE LAURIER – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – ENSEIGNES DÉTACHÉES – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 866, rue Laurier, une augmentation du nombre d'enseignes détachées par terrain;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8099 demandée pour le 866, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/133 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-417**

**11. DÉROGATION MINEURE (DM) – 225, RUE HUBERT – COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES – ENSEIGNES DÉTACHÉES – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 225, rue Hubert, une augmentation du nombre d'enseignes détachées par terrain;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8099 demandée pour le 225, rue Hubert, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/133 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-418**

**12. DÉROGATION MINEURE (DM) – 275, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR MARQUISE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 275, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, l'installation d'une enseigne au-dessus d'une marquise;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8100 demandée pour le 275, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/134 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-419**

**13. DÉROGATION MINEURE (DM) – 265, RUE DE L'INDUSTRIE – CREVIER – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 265, rue de l'Industrie, l'installation d'enseignes comportant des éléments dérogatoires;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/132 du Comité consultatif d'urbanisme, les éléments suivants de la dérogation mineure numéro DM-2017-8094 pour le 265, rue de l'Industrie :

1. Une enseigne à message variable située sur un espace d'affichage détaché soit située au centre de l'espace d'affichage, alors qu'en vertu de l'article 1107 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, un message variable doit être localisé au bas de l'espace d'affichage. L'octroi de cette dérogation est conditionnel à ce qu'un affichage pour le prix du carburant diesel soit prévu dès maintenant en réduisant la superficie d'affichage du locataire en dessous de l'indicateur numérique du prix de l'essence, sans quoi, aucune autre dérogation mineure ne sera octroyée pour une demande future sur ce point;
2. Une augmentation de 1 mètre de la hauteur maximale d'une enseigne directionnelle pour l'instruction d'un lave-auto, soit un total de 2,5 mètres alors qu'en vertu de l'article 1113 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, une enseigne directionnelle doit avoir une hauteur maximum de 1,5 mètre;
3. L'affichage de la mention « lave-auto » sur une construction accessoire alors qu'en vertu de l'article 1112 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, l'affichage sur une construction accessoire est prohibé;
4. L'affichage de la mention « sortie » sur une construction accessoire alors qu'en vertu de l'article 1112 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, l'affichage sur une construction accessoire est prohibé. L'octroi de cette dérogation mineure est conditionnel à ce que l'enseigne indiquant la sortie du lave-auto soit d'une superficie maximale de 0,5 m<sup>2</sup> et que celle-ci soit positionnée sur un des deux côtés de la porte de garage du lave-auto sans dépasser la moitié supérieure de la hauteur de ladite porte de garage;
5. L'ajout d'une enseigne directionnelle sur poteaux et/ou murets, soit un total de trois alors qu'en vertu de l'article 1113 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, un maximum de deux enseignes directionnelles sur poteaux et/ou murets est autorisé. L'octroi de cette dérogation est conditionnel à ce que chaque enseigne directionnelle indique à la fois la direction pour le service au volant et la direction pour le lave-auto au sein d'une même enseigne;
6. Une augmentation de 0,88 m<sup>2</sup> pour la superficie maximale autorisée de trois enseignes directionnelles identifiées « lave-auto entrée », soit une superficie totale de 1,38 m<sup>2</sup>, alors qu'en vertu de l'article 1113 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la superficie maximale d'une enseigne directionnelle est fixée à 0,5 m<sup>2</sup>. L'octroi de cette dérogation est conditionnel à ce que chaque enseigne directionnelle indique à la fois la direction pour le service au volant et la direction pour le lave-auto au sein du même enseigne;
7. L'installation d'une fresque sur le côté latéral droit du bâtiment principal, alors qu'en vertu de l'article 1111 du *Règlement de zonage 1667-00-2011* une telle enseigne n'est pas autorisée.

De refuser, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/132 du Comité consultatif d'urbanisme, les éléments suivants de la dérogation mineure numéro DM-2017-8094 pour le 265, rue de l'Industrie :

1. Une augmentation de 0,08 mètre de l'épaisseur hors tout d'une enseigne détachée, soit une épaisseur totale de 0,96 mètre, alors qu'en vertu de l'article 1120 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, l'épaisseur hors tout est fixée à 0,8 mètre;



2. L'affichage de la mention « Crevier | entrée » sur une construction accessoire alors qu'en vertu de l'article 1112 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, l'affichage sur une construction accessoire est prohibé;
3. L'ajout d'un logo d'identification supplémentaire, soit un total de trois sur une marquise, alors qu'en vertu de l'article 1129 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, un maximum de deux logos ou identification sont autorisés;
4. Une augmentation de 0,3 mètre pour la hauteur maximale de trois enseignes directionnelles identifiées « lave-auto entrée », soit une hauteur de 1,8 mètre, alors qu'en vertu de l'article 1113 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la hauteur maximale d'une enseigne directionnelle est fixée à 1,5 mètre;

**2017-07-420**

**14. DÉROGATION MINEURE (DM) – 98, RUE JEANNOTTE – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 98, rue Jeannotte, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de reporter la décision portant sur la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-8105 demandée pour le 98, rue Jeannotte, à une séance ultérieure.

**2017-07-421**

**15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 78, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RESTAURANT KÛTO – CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE – REFUS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujetti au Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande au conseil de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, suivant la résolution 2017/06/142 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8085 et de ne pas autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2410 pour permettre des travaux de construction d'une terrasse, au 78, rue Saint-Jean-Baptiste.

**2017-07-422**

**16. RÈGLEMENT 1667-61-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909.*

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 28 août 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-07-423**

**17. RÈGLEMENT 1667-61-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin de modifier les normes applicables à la zone C-909, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-07-424**

**18. RÈGLEMENT 1667-62-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-906 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906.*

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 28 août 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-07-425**

**19. RÈGLEMENT 1667-62-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-906 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage afin de modifier les usages permis dans la zone I-906, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-07-426**

**20. RÈGLEMENT 1680-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 AFIN D'INTÉGRER DE NOUVEAUX OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LE SECTEUR DU CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1680-04-2017* modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012* afin d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur du carrefour de la Vallée du Richelieu.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement est fixée au 28 août 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-07-427**

**21. RÈGLEMENT 1680-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 AFIN D'INTÉGRER DE NOUVEAUX OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LE SECTEUR DU CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur du Carrefour de la Vallée du Richelieu, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-07-428**

**22. RÈGLEMENT 1724-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1724-01-2017* modifiant le *Règlement 1724-00-2016* autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement.

**2017-07-429**

**23. RÈGLEMENT 1724-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement d'emprunt 1724-00-2016 afin d'augmenter le montant de la dépense autorisée ainsi que le montant de l'emprunt, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-07-430**

**24. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 554 099 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 9 LOGEMENTS – PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2017/06/160 s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours (2) juridiques avant la présente séance;

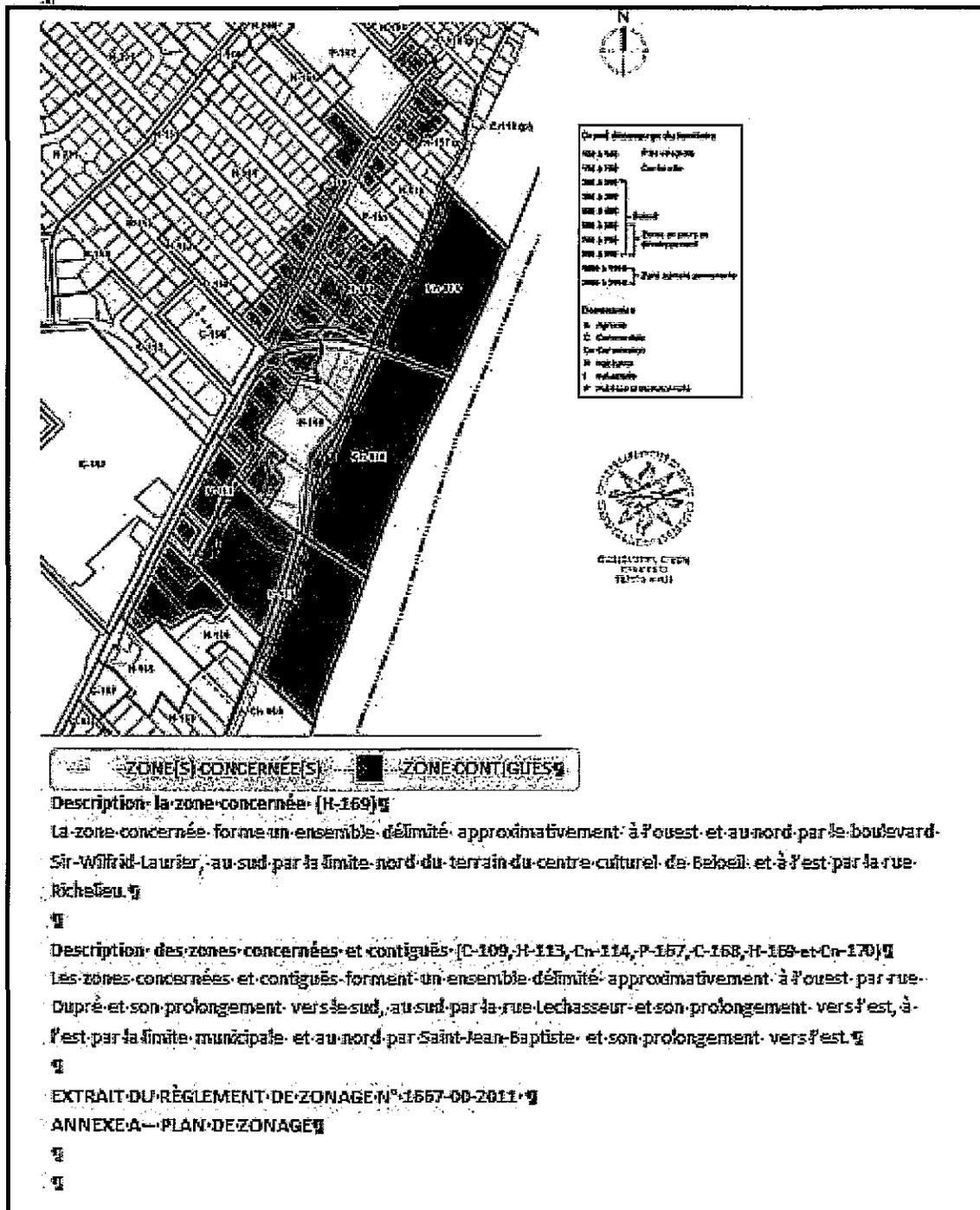
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements sur le lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. De modifier la grille de la zone habitation H-169 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. ou +) » de la rubrique « habitation » de la section « usages ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 9,5 à la ligne de la marge avant minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 3 à la ligne de la marge latérale minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 5,5 à la ligne de la marge latérale sur rue minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 1 à la ligne du nombre d'étage minimal en étage de la rubrique « hauteur (étage) » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 4 à la ligne du nombre d'étage maximal en étage de la rubrique « hauteur (étage) » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout des notes particulières suivantes :
    - Malgré toutes dispositions à ce contraire, les terrasses sur le toit sont autorisées.
    - Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'aménagement d'un trottoir est autorisé jusqu'à la bordure ou le trottoir.
    - Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'accès à un stationnement peut se faire par une allée d'accès à la rue ayant une pente d'au plus 15 % si l'aménagement est jugé sécuritaire.

3. Description des zones concernées et contiguës :



4. L'assemblée publique de consultation sur le présent projet de résolution est fixée au 28 août 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-07-431**

**25. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 555 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES – PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2017/06/161 s'est prononcé sur la demande d'autorisation d'un projet particulier qui lui a été présenté le 13 juin 2017;



ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours (2) juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une résidence pour personnes âgées, sur le lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères. Cette autorisation est conditionnelle au dépôt d'une étude de circulation aux conclusions jugées satisfaisantes avant l'adoption finale;
2. De modifier la grille de la zone commerciale C-734 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. et +) (H-4) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « collective (H-6) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif (P-2) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur minimale de 1 étage à la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur maximale de 26,5 mètres à la rubrique « hauteur (mètre) » de la section « bâtiment »;
  - par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur minimale de 7 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
  - par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur maximale de 12 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point (•) vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une largeur minimale de 16 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une superficie minimale de 480 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une largeur minimale de 21 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une superficie minimale de 630 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout des notes particulières suivantes :

« [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les dispositions suivantes s'appliquent :

- aucune distance minimale n'est requise entre un trottoir ou une allée piétonne et toute ligne de terrain;
- un garage souterrain est autorisé pour tous les usages des classes d'usages des groupes : Habitation (H) et Commerce (C);
- la superficie maximale d'une remise isolée, attenante ou intégrée est de 3 mètres carrés par logement dans le cas d'une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que dans le cas d'une habitation collective (H-6);
- aucune largeur maximale n'est prescrite pour une allée d'accès et une entrée charretière;
- aucune distance maximale n'est prescrite entre une aire de stationnement en commun et l'entrée principale des bâtiments principaux desservis;
- le nombre minimal de cases requis pour un établissement occupé par un usage du groupe d'usage Commerce (C) est d'une case par 40 m<sup>2</sup> de superficie de plancher;
- les arbres requis pour une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que pour une habitation collective (H-6) ne doivent pas obligatoirement être plantés dans un alignement le long de la voie de circulation et ils peuvent être plantés à moins de 1,5 mètre de l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste;
- les classes de matériaux de revêtement extérieur autorisées et la proportion minimale ou maximale prescrite de chacun des matériaux autorisés sur chacune des façades d'un bâtiment principal occupé par un usage de la classe d'usage : habitation collective (H6) et d'un bâtiment principal occupé par un ou des usages du groupe d'usage Commerce (C) sont les suivantes :

CLASSES OU GROUPES D'USAGES	CLASSE DE REVÊTEMENT AUTORISÉE	PROPORTION MINIMALE OU MAXIMALE PRESCRITE PAR FAÇADE (EXCLUANT LE PIGNON) DE MATÉRIAUX ASSUJETTIS
Classe d'usage Habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Classe d'usage Habitation collective (H-6)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Commerce (C)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.





Madame la conseillère Renée Trudel déclare son intérêt au dossier et se retire des délibérations pour ce point.

**2017-07-432**

**26. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES ET D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2017/06/162 s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours (2) juridiques avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une résidence pour personnes âgées et d'un bâtiment commercial sur le lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères. Cette autorisation est conditionnelle au dépôt d'une étude de circulation aux conclusions jugées satisfaisantes avant l'adoption finale;
2. De modifier la grille de la zone commerciale C-734 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. et +) (H-4) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « collective (H-6) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif (P-2) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge avant minimale de 10 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
  - par le remplacement vis-à-vis la 6<sup>e</sup> colonne de la marge avant minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge avant minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
  - par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge latérale minimale de 5 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
  - par le remplacement vis-à-vis la 6<sup>e</sup> colonne de la marge latérale minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge latérale minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;

- par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge latérale sur rue minimale de 10 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par le remplacement vis-à-vis la colonne 6 de la marge latérale sur rue minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge latérale sur rue minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
- par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge arrière minimale de 15 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par le remplacement vis-à-vis la 6<sup>e</sup> colonne de la marge arrière minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge arrière minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur minimale d'un étage à la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment »;
- par le remplacement de la hauteur maximale de 2 étages de la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment » par 3 étages vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> colonnes des usages autorisés;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur minimale de 1 étage à la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment »;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur maximale de 26,5 mètres à la rubrique « hauteur (mètre) » de la section « bâtiment »;
- par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur minimale de 7 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
- par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur maximale de 12 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
- par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point (•) vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une largeur minimale de 16 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une superficie minimale de 480 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une largeur minimale de 21 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une superficie minimale de 630 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes de l'espace bâti par terrain maximal de 35 % de la rubrique « espace bâti/terrain (%) » de la section « rapports »;
- par l'ajout dans les notes particulières des usages spécifiquement permis suivants : « 5891 – Traiteur », « 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée) » et « 5899 – Autres activités de la restauration »;
- par l'ajout des notes particulières suivantes :  
« [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les dispositions suivantes s'appliquent :

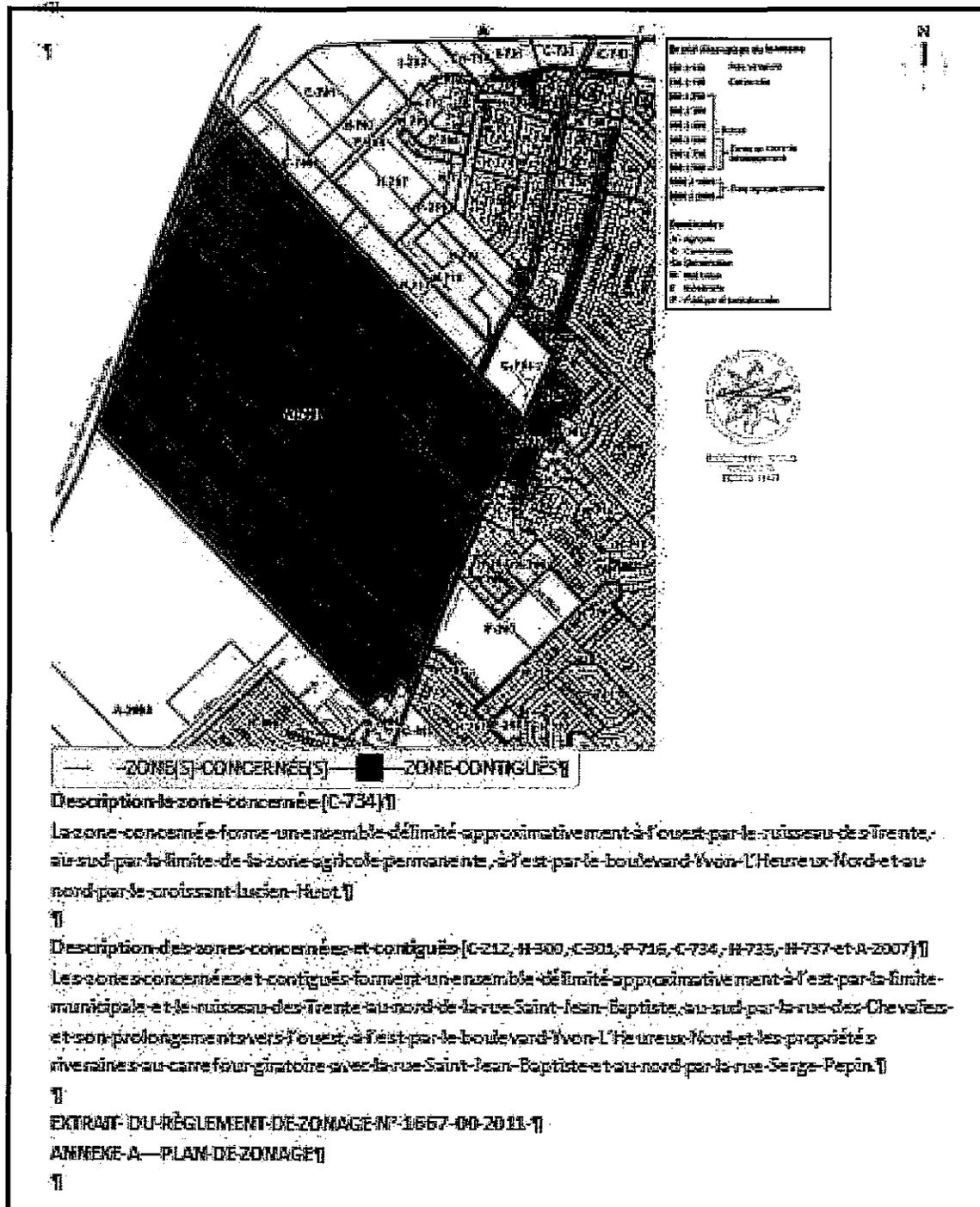


- la limitation de la hauteur maximale de 3 étages ne s'applique à un usage du groupe d'usage Commerce (C) ou de la classe d'usage : Institutionnel et administratif (P-2) implanté dans un établissement intégré dans une habitation collective (H6);
- les projets intégrés sont limités à au plus 3 bâtiments principaux sur le même terrain;
- aucune distance n'est requise entre un muret attaché au bâtiment extérieur et une ligne de terrain;
- un abri ou un enclos pour conteneur à matières résiduelles est autorisé dans une cour latérale et arrière;
- la mise en commun des abris ou des enclos pour conteneurs à matières résiduelles est autorisée;
- un bac de compostage est autorisé dans une cour latérale et arrière à une distance minimale d'un mètre d'une ligne de terrain;
- l'aménagement d'équipements de jeux et d'une aire de jeux est autorisé en cour latérale sur rue;
- un équipement de jeux peut être situé à distance minimale de 1 mètre d'un bâtiment principal;
- les cases de stationnement sont autorisées dans toutes les cours à une distance minimale de 0,6 mètre de toute ligne de terrain;
- aucune distance minimale n'est requise entre un trottoir ou une allée piétonne et toute ligne de terrain;
- des constructions ou des bâtiments accessoires peuvent être reliés entre eux et au bâtiment principal;
- un garage souterrain est autorisé pour tous les usages des classes d'usages des groupes : Habitation (H) et Commerce (C);
- la superficie maximale d'une remise isolée, attenante ou intégrée est de 3 mètres carrés par logement dans le cas d'une habitation collective;
- le nombre de piscine, de spa et de sauna n'est pas limité sur le terrain d'une habitation collective;
- aucune largeur maximale n'est prescrite pour une allée d'accès et une entrée charretière;
- aucune distance maximale n'est prescrite entre une aire de stationnement en commun et l'entrée principale des bâtiments principaux desservis;
- le nombre minimal de cases requis pour un établissement occupé par un usage du groupe d'usage Commerce (C) est d'une case par 40 m<sup>2</sup> de superficie de plancher;
- aucun îlot de verdure n'est exigé dans une aire de stationnement ou dans une aire de stationnement en commun;
- aucun pourcentage minimal d'espace libre par rapport à la superficie du terrain n'est exigé pour un terrain occupé par un usage des classes d'usages des groupes : Habitation (H), Commerce (C) et Institutionnel, public et communautaire (P);
- les arbres requis pour une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que pour une habitation collective (H-6) ne doivent pas obligatoirement être plantés dans un alignement le long de la voie de circulation et ils peuvent être plantés à moins de 1,5 mètre de l'emprise du boulevard Yvon-L'Heureux Nord et de la rue Saint-Jean-Baptiste;

- l'aménagement d'une zone tampon n'est pas obligatoire entre les terrains de la zone et l'exigence d'au moins un arbre par 35 mètres carrés de zone tampon aménagée n'est pas applicable dans la zone;
- la largeur minimale de l'aire d'isolement est de 1,5 mètre le long de la façade principale d'un bâtiment;
- aucune aire d'isolement n'est requise autour d'une terrasse permanente ou saisonnière;
- les classes de matériaux de revêtement extérieur autorisées et la proportion minimale ou maximale prescrite de chacun des matériaux autorisés sur chacune des façades d'un bâtiment principal occupé par un usage de la classe d'usage : habitation collective (H6) et d'un bâtiment principal occupé par un ou des usages du groupe d'usage Commerce (C) sont les suivantes :

CLASSES OU GROUPES D'USAGES	CLASSE DE REVÊTEMENT AUTORISÉE	PROPORTION MINIMALE OU MAXIMALE PRESCRITE PAR FAÇADE (EXCLUANT LE PIGNON) DE MATÉRIAUX ASSUJETTIS
Classe d'usage Habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Classe d'usage Habitation collective (H-6)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Commerce (C)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Classe d'usage Institutionnel et administratif (P-2)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.

3. Description des zones concernées et contiguës :



4. L'assemblée publique de consultation sur le présent projet de résolution est fixée au 28 août 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-07-433**

**27. PROMESSE DE CESSION – NOUVELLE RUE – ZONE INDUSTRIELLE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que dans le cadre du développement de la zone industrielle, la Ville désire aménager une rue publique sur le lot 5 759 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que la Ville n'est pas actuellement propriétaire dudit lot;



ATTENDU que les parties désirent établir les conditions et obligations de chaque partie en vue de la conclusion d'un éventuel acte de cession;

ATTENDU qu'une promesse de cession a été rédigée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la promesse de cession consentie à la Ville de Beloeil par les propriétaires du lot 5 759 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

#### **2017-07-434**

#### **28. CONCEPTION-CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – REJET DES SOUMISSIONS**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la conception-construction du centre aquatique, projet 1724-16E;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont déposé une soumission avec un montant supérieur au budget alloué;

ATTENDU que le 3<sup>e</sup> soumissionnaire a déposé une soumission en respectant le budget alloué, mais comportant plusieurs exclusions;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été jugées non conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de rejeter toutes les soumissions reçues pour la conception-construction du centre aquatique, projet 1724-16<sup>E</sup>, et de procéder à un nouvel appel d'offres.

#### **29. VARIA**

---

#### **30. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

#### **2017-07-435**

#### **31. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19h39 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.



Fait à Beloeil, ce 10 juillet 2017.

DIANE LAVOIE

Présidente d'assemblée et mairesse

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat

Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 17 JUILLET 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2. Informations de la mairesse
3. Madame Diane Lagacé – implication sociale – hommage – signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

5. Dérogation mineure (DM) – 221, rue Brunelle – largeur et superficie de lot – audition des personnes intéressées – refus
6. Dérogation mineure (DM) – 330, boulevard Cartier – revêtement extérieur – audition des personnes intéressées – autorisation

---

#### **CONSEIL**

7. Procès-verbaux des séances ordinaire du 26 juin et extraordinaire du 10 juillet 2017 – adoption
8. Maire suppléant – août, septembre, octobre 2017 – nomination
9. Office municipal d'habitation (OMH) de Beloeil – regroupement des offices d'habitation sur le territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu – dépôt du plan d'affaires et demande d'une rencontre avec la Société d'habitation du Québec (SHQ)

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

10. Planification stratégique 2018-2028 – adoption
11. Image de marque – guide des normes graphiques – adoption

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

12. Service des travaux publics – poste de préposé aqueduc et égouts – nomination
13. Service de la bibliothèque – poste de préposé au comptoir de services – nomination
14. Convention collective de travail – Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) – Loisirs – approbation – autorisation de signature

---

#### **SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 788-790, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation

16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 792-794, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 796-798, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 800-802, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 804-806, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 808-810, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 812-814, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 816-818, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 820-822, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 824-826, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 828-830, rue Denise-Asselin – construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 697, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – enseigne détachée sur muret – approbation
27. Dérogation mineure (DM) – 98, rue Jeannotte – aménagement d'une aire de stationnement – autorisation
28. Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – protocole d'entente relatif aux activités estivales en lien avec le Pavillon d'accueil – approbation – autorisation de signature
29. Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) – protocole d'entente relatif à la gestion des quais flottants au quai fédéral – approbation – autorisation de signature

## **SERVICES JURIDIQUES**

30. *Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903 – adoption*
31. *Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903 – adoption*
32. *Règlement 1667-63-2017 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513 – projet – adoption*
33. *Règlement 1667-63-2017 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513 – avis de motion*
34. *Règlement 1724-01-2017 modifiant le Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – adoption*
35. *Règlement 1724-01-2017 modifiant le Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – emprunt temporaire*
36. Demande à l'Assemblée Nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé – autorisation
37. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une résidence pour personnes âgées – résolution 2017-07-431 – modification

- 
38. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une résidence pour personnes âgées et d'un bâtiment commercial – résolution 2017-07-432 – modification

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

39. Autorisation des dépenses
40. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
41. Surplus accumulé non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 – affectation
42. Nettoyage des puisards – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
43. Déneigement des trottoirs du secteur 2 – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
44. Union des municipalités du Québec – regroupement d'achat pour le chlorure de sodium en vrac – approbation de dépenses

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

45. Travaux de voirie – rues Vincent-Massey et de l'Union – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
46. Réhabilitation d'aqueduc – rues Bernier, Bourgeois, Champagne, De Montenach, Dumont, Dupré, Lataille, des Pinsons, du Sentier et Vauquelin – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
47. Construction d'une nouvelle rue dans la zone industrielle – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

48. Fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique – appel d'offres commun – approbation de dépense

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

49. Liste des documents déposés :
- a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juin 2017
  - c) Rapport annuel 2016 de la direction générale

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

50. Organismes à but non lucratif – versement de subventions

#### **VARIA**

---

- 51.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 52.

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

53.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 17 JUILLET 2017 - 19 HEURES 30

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 17 juillet 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

À 19 h 30 ;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

**2017-07-436**

#### **3. MADAME DIANE LAGACÉ – IMPLICATION SOCIALE – HOMMAGE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

ATTENDU que Madame Diane Lagacé, qui a œuvré dans le domaine communautaire durant presque 30 ans, est une femme de cœur, investie dans plusieurs comités pour venir en aide à son prochain, notamment comme présidente de la corporation du développement communautaire;

ATTENDU que Madame Diane Lagacé est l'instigatrice de plusieurs initiatives communautaires, dont son implication durant 28 ans au Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu, où elle a mis en place, entre autres, les programmes « ventre plein, j'apprends bien », « bibliothèque chez vous », « popote roulante », « bonhomme à lunettes », « la friperie du CAB », « animation en foyer », et plusieurs autres;



ATTENDU que Madame Diane Lagacé, à titre de conseillère municipale durant deux ans, est l'initiatrice de la première politique familiale à Beloeil et est demeurée par la suite une personne ressource importante sur le comité de politique familiale;

ATTENDU que Madame Diane Lagacé a été honorée par ses pairs lors du colloque « Être ensemble » en mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite Madame Diane Lagacé à venir signer le livre d'or de la Ville de Beloeil afin de souligner son apport exceptionnel à la communauté et de lui rendre hommage.

**2017-07-437**

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2017-07-438**

#### **5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 221, RUE BRUNELLE – LARGEUR ET SUPERFICIE DE LOT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 221, rue Brunelle, une réduction de la largeur minimale de lot ainsi qu'une réduction de la superficie minimale de lot;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser la dérogation mineure numéro DM-2017-8112 pour le 221, rue Brunelle, conformément à la résolution 2017/06/171 du Comité consultatif d'urbanisme.



**2017-07-439**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 330, BOULEVARD CARTIER – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 330, boulevard Cartier, une réduction de pourcentage pour la proportion de matériaux de recouvrement extérieur de classe A;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8113 telle que demandée pour le 330, boulevard Cartier, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/172 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-07-440**

**7. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 26 JUIN ET EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 26 juin 2017 et extraordinaire du conseil du 10 juillet 2017 soit adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-07-441**

**8. MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE, OCTOBRE 2017 – NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Madame la conseillère Renée Trudel soit nommé mairesse suppléante pour les mois d'août, septembre et octobre 2017 inclusivement.



**2017-07-442**

**9. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE BELOEIL – REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DÉPÔT DU PLAN D'AFFAIRES ET DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

---

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

ATTENDU que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

ATTENDU qu'un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été élaboré par les représentants des OMH et des municipalités du territoire, en rencontres de CTC;

ATTENDU que l'acceptation finale de ce plan d'affaires par les offices d'habitation et les municipalités est conditionnelle à une analyse financière plus élaborée qui devra être complétée au cours des prochains mois;

ATTENDU que l'acceptation finale de ce plan d'affaires par les offices d'habitation et les municipalités est conditionnelle à la reconnaissance d'un organisme de niveau 5;

ATTENDU qu'une demande a été présentée à la SHQ pour le déménagement dans les bureaux administratifs de la MRC, du bureau administratif du futur regroupement et qu'une réponse reste à venir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De recommander favorablement le dépôt du plan d'affaires à la Société d'habitation du Québec sous forme d'intention, aux fins d'analyse du projet de regroupement des offices d'habitation de la Vallée-du-Richelieu;

De proposer une rencontre avec les représentants de la SHQ pour discuter de la reconnaissance d'un organisme de niveau 5;

De mandater Madame Élisabeth Roberge, directrice de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire, Monsieur Yves Corriveau, maire de Mont-Saint-Hilaire, et Monsieur Gilles Plante, préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et maire de McMasterville, pour participer à cette rencontre.

**2017-07-443**

**10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2018-2028 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a procédé à un exercice de planification stratégique;

ATTENDU que, par cet exercice, la Ville désire notamment se doter d'une mission, de valeurs organisationnelles, d'une vision, d'orientations stratégiques, d'initiatives et d'objectifs pour encadrer sa planification, son administration et les services offerts aux citoyens;

ATTENDU la tenue de consultations auprès des employés et des citoyens de la ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter la planification stratégique 2018-2028 de la Ville de Beloeil, telle que soumise.

Le conseil municipal et l'administration s'engagent à mettre en œuvre, avec la collaboration de toute la communauté, la planification stratégique 2018-2028.

**2017-07-444**

**11. IMAGE DE MARQUE – GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES – ADOPTION**

ATTENDU que l'image de marque de la Ville de Beloeil remonte au 27 juin 1983;

ATTENDU la tenue de consultations auprès des employés et des citoyens de la ville;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des communications du 4 juillet 2017;

ATTENDU l'adoption de la planification stratégique 2018-2028;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter officiellement la nouvelle image de marque de la Ville de Beloeil et d'en permettre son utilisation par les différents services municipaux;

D'adopter le guide des normes graphiques de la Ville de Beloeil, réalisé par la firme B367, tel que soumis.

**2017-07-445**

**12. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – POSTE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS – NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Frédéric Sylvestre au poste permanent de préposé aqueduc et égouts au Service des travaux publics et ce, à compter du 18 juillet 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

**2017-07-446**

**13. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE – POSTE DE PRÉPOSÉ AU COMPTOIR DE SERVICES – NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer monsieur Jean-Luc Choquette au poste permanent de préposé au comptoir de services au Service de la bibliothèque et ce, à compter du 10 juillet 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.



**2017-07-447**

**14. CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL – SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX DE BELOEIL (SCFP LOCAL 4750) – LOISIRS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la convention collective entre la Ville de Beloeil et le Syndicat des employés municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) – Loisirs – pour les employés étudiants au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est échue depuis le 31 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la convention collective de travail négociée avec le Syndicat des employé(e)s municipaux de Beloeil (SCFP local 4750) – Loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2022.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale, le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et la directrice du Service des ressources humaines à signer tout document à cet effet.

**2017-07-448**

**15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 788-790, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/173 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8050 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2086 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 788-790, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-449**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 792-794, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;



ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/174 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8051 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2087 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 792-794, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### 2017-07-450

#### **17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 796-798, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/175 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8052 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2088 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 796-798, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### 2017-07-451

#### **18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 800-802, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/176 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8053 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2089 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 800-802, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-07-452**

#### **19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 804-806, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/177 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8054 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2090 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 804-806, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-07-453**

#### **20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 808-810, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/178 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8055 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2091 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 808-810, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-454**

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 812-814, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/179 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8056 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2092 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 812-814, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-455**

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 816-818, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/180 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8057 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2094 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 816-818, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-456**

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 820-822, RUE DENISE-ASSELIN - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/181 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8058 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2095 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 820-822, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-457**

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 824-826, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/182 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8059 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2096 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 824-826, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-458**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 828-830, RUE DENISE-ASSELIN – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE ISOLÉ DE DEUX LOGEMENTS – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/183 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8060 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2097 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment résidentiel de type isolé de deux logements et de deux étages au 828-830, rue Denise-Asselin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-459**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 697, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR MURET – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujetti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/184 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8111 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2470 au demandeur pour permettre des travaux de modernisation de l'enseigne détachée sur muret au 697, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-07-460**

**27. DÉROGATION MINEURE (DM) – 98, RUE JEANNOTTE – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – AUTORISATION**

---

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 98, rue Jeannotte, l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8105 telle que demandée pour le 98, rue Jeannotte, aux conditions prévues à la résolution 2017/06/137 du Comité consultatif d'urbanisme.

Cette autorisation est conditionnelle à ce qu'une seule case de stationnement soit conservée à l'intérieur de l'aire de stationnement donnant sur la piste cyclable le long de la rue Laurier et que le retrait de ces cases soit remplacé par un aménagement paysager. Cet aménagement paysager doit comprendre un minimum de deux arbres. Ces arbres pourront être plantés ailleurs sur le terrain dans l'éventualité où l'espace ne permettrait pas la plantation des essences choisies.

**2017-07-461**

**28. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AUX ACTIVITÉS ESTIVALES EN LIEN AVEC LE PAVILLON D'ACCUEIL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU qu'un partenariat est proposé pour assurer l'ouverture optimale du pavillon d'accueil pour la période du 13 juin au 2 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le protocole d'entente relatif aux activités estivales 2017 en lien avec le pavillon d'accueil de la Ville de Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.



**2017-07-462**

**29. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU (CCIVR) – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES QUAIS FLOTTANTS AU QUAI FÉDÉRAL – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu (CCIVR) a investi ces dernières années dans l'achat de quais;

ATTENDU que la Ville paie l'installation, l'entretien et l'entreposage annuel desdits quais;

ATTENDU que la Ville permet l'installation des quais sur un espace municipal et est imputable de la demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU la volonté des parties de conclure une entente pour la gestion des quais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente à intervenir avec la CCIVR concernant la gestion des quais au quai fédéral pour l'année 2017 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

**2017-07-463**

**30. RÈGLEMENT 1667-59-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE I-903 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-59-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages autorisés dans la zone I-903*.

**2017-07-464**

**31. RÈGLEMENT 1667-60-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AUTORISER L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE I-903 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-60-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'autoriser l'entreposage extérieur dans la zone I-903*.



**2017-07-465**

**32. RÈGLEMENT 1667-63-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H-513 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le projet de *Règlement 1667-63-2017 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513*, soit adopté.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 28 août 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-07-466**

**33. RÈGLEMENT 1667-63-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H-513 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-07-467**

**34. RÈGLEMENT 1724-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1724-01-2017 modifiant le Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*.

**2017-07-468**

**35. RÈGLEMENT 1724-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1724-01-2017 modifiant le Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement*.



**2017-07-469**

**36. DEMANDE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC D'ADOPTER UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ – AUTORISATION**

ATTENDU que, le 22 octobre 2007, la Ville de Beloeil a cédé à titre gratuit à la Corporation d'Hébergement du Québec un terrain vacant situé en front de la rue Serge-Pepin aux fins de la construction du Centre local de services communautaires des Patriotes et d'un stationnement s'y rattachant;

ATTENDU l'adoption, le 11 janvier 2012, par le Centre de Santé et de Services Sociaux Richelieu-Yamaska des orientations concernant la tarification des places de stationnement dans ses divers établissements de la région;

ATTENDU que, par ladite cession, la population de la Ville de Beloeil a largement contribué à la réalisation de ce projet et ne devrait en aucun cas assumer un coût supplémentaire pour l'utilisation dudit stationnement;

ATTENDU qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la Ville qu'un projet de loi d'intérêt privé soit présenté à l'Assemblée nationale du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De demander à l'Assemblée nationale du Québec d'adopter un projet de loi d'intérêt privé interdisant à un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* d'exploiter un stationnement payant sur le territoire de la Ville de Beloeil;

D'approuver le texte du projet de loi d'intérêt privé, dont copie est jointe à la présente résolution;

De demander à monsieur Simon Jolin-Barrette, député de la circonscription électorale de Borduas, de présenter à l'Assemblée nationale du Québec ce projet de loi d'intérêt privé et de le déposer, avec les autres documents nécessaires, auprès de la directrice de la législation de l'Assemblée nationale conformément aux règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec;

De mandater Me Alexandre Doucet-McDonald, greffier, pour faire les procédures et les démarches nécessaires à la présentation de ce projet de loi d'intérêt privé à l'Assemblée nationale du Québec.

**2017-07-470**

**37. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 555 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES – RÉSOLUTION 2017-07-431 – MODIFICATION**

ATTENDU la résolution 2017-07-431 adoptée le 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de remplacer le paragraphe 4 de la résolution 2017-07-431 par le suivant :



« L'assemblée publique de consultation sur le présent projet de résolution est fixée au 23 août 2017, à 19 heures, à la salle du conseil. »

**2017-07-471**

**38. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES ET D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – RÉOLUTION 2017-07-432 – MODIFICATION**

---

ATTENDU la résolution 2017-07-431 adoptée le 10 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de remplacer le paragraphe 4 de la résolution 2017-07-432 par le suivant :

« L'assemblée publique de consultation sur le présent projet de résolution est fixée au 22 août 2017, à 19 heures, à la salle du conseil. »

**2017-07-472**

**39. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 23 juin au 17 juillet 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

**2017-07-473**

**40. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 13 juin au 4 juillet 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;



ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 13 juin au 4 juillet 2017 au montant total de 78 796,00 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 13 juin au 4 juillet 2017 au montant total de 4 702,49 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2017-07-474**

**41. SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016 – AFFECTATION**

ATTENDU les surplus accumulés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'affectation, à même le surplus accumulé non affecté de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, des montants indiqués au tableau ci-dessous en regard de chacun des projets :

1. Élections	43 500,00 \$
2. Informatique et téléphonie	142 100,00
3. Poursuites contre la Ville de Beloeil	10 810,00
4. Réfection et prolongement du réseau cyclable	275 000,00
5. Aménagements dans les parcs	145 000,00
6. Bâtiments	300 000,00
7. Réserve remboursement de dette	285 000,00
8. Avantages sociaux futurs	30 000,00
9. Confection du rôle d'évaluation	30 000,00
10. Programme – Rénovation résidentiel	50 000,00
11. Programme – Aide financière aux entreprises	50 000,00
12. Transport en commun	500 000,00
13. Programme de réfection de pavage	500 000,00
14. Réfection du terrain synthétique	325 000,00
15. Budget participatif	150 000,00
TOTAL	<b><u>2 836 410,00 \$</u></b>



**2017-07-475**

**42. NETTOYAGE DES PUISARDS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le nettoyage des puisards sur le territoire, projet 17VO57;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Beaugard Environnement Ltée	18 470,73 \$
2. Véolia ES Canada Services industriels inc.	21 316,37 \$
3. Soleno Service Expertise et Solution	30 577,60 \$
4. ABC Environnement inc.	43 977,94 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Beaugard Environnement Ltée pour le nettoyage des puisards, pour une période d'une année, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 29 juin 2017, pour un montant total de 18 470,73 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour quatre périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 16 juillet 2022 à moins d'un avis écrit de la Ville au plus tard le 31 mars précédent chaque reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 92 353,65 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'avril à avril, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à compter du 1<sup>er</sup> mai, pour chacune des années de reconduction.

Beaugard Environnement Ltée a accepté l'option de paiement accéléré des factures. Pour ce faire, la ville de Beloeil bénéficiera d'un escompte de 2 % sur le total avant taxes de la facture et ce, conditionnellement au paiement complet de celle-ci, dans un délai de 10 jours ouvrables suite à la réception de la facture.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-415-00-521.

**2017-07-476**

**43. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DU SECTEUR 2 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le déneigement des trottoirs du secteur 2, projet 17VO61;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Ferme laitière Brodeur inc.	40 979,97 \$
2. Yves Guertin inc.	42 655,72 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ferme laitière Brodeur inc. pour le déneigement des trottoirs du secteur 2, pour une période de trois ans, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 15 juin 2017, pour un montant total de 122 939,91 \$ taxes incluses, soit 40 979,97 \$ par saison.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour deux périodes de douze mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 30 septembre 2022, à moins d'un avis écrit de la Ville au plus tard le 31 juillet précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de cinq ans est estimée à 204 899,85 \$, taxes incluses.

À compter de la 2<sup>e</sup> année du contrat, les prix indiqués au bordereau de prix seront ajustés annuellement en fonction de la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) des douze (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – région de Montréal, d'août à août précédant la période d'exécution, soit du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-330-00-443.

**2017-07-477**

**44. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LE CHLORURE DE SODIUM EN VRAC – APPROBATION DE DÉPENSES**

ATTENDU que la ville de Beloeil a mandaté l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de procéder à un appel d'offres annuel et d'octroyer un contrat pour le chlorure de sodium en vrac, selon la résolution 2013-04-199;

ATTENDU que suite à l'analyse des soumissions reçues, l'UMQ a adjugé le contrat à la compagnie Mines Seleine - une division de K+S Sel Windsor, pour le territoire G-1 (Beloeil);

ATTENDU que le contrat est pour une saison, soit 2017-2018;

ATTENDU que la consommation de la Ville en chlorure de sodium en vrac, pour la saison 2017-2018, est estimée à 1 600 tonnes métriques au taux de 87,89 \$;

ATTENDU que selon le contrat, la Ville doit consommer entre 80 % et 120 % de la quantité estimée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense pour le contrat de chlorure de sodium en vrac, pour la saison 2017-2018, d'un montant estimé à 161 682,44 \$, taxes incluses.

**2017-07-478**

**45. TRAVAUX DE VOIRIE – RUES VINCENT-MASSEY ET DE L'UNION – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de voirie sur les rues Vincent-Massey et de l'Union, projet 2071-02B;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues, à savoir :



	Montant soumissionné	Montant révisé
1. Pavages Maska inc.	933 979,96 \$	934 339,97 \$
2. Eurovia Québec Construction inc.	967 362,62 \$	
3. Pavage Axion inc.	1 014 955,09 \$	
4. Les Entreprises Michaudville inc.	1 022 400,00 \$	
5. Construction Bau-Val inc.	1 096 671,60 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc. pour des travaux de voirie sur les rues Vincent-Massey et de l'Union, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé révisé de 934 339,97 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence des montants indiqués à l'item « Coût des travaux » en annexes au règlement d'emprunt.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

#### **2017-07-479**

#### **46. RÉHABILITATION D'AQUEDUC – RUES BERNIER, BOURGEOIS, CHAMPAGNE, DE MONTENACH, DUMONT, DUPRÉ, LATAILLE, DES PINSONS, DU SENTIER ET VAUQUELIN – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de réhabilitation d'aqueduc par gainage structural sur les rues Bernier, Bourgeois, Champagne, de Montenach, Dumont, Dupré, Lataille, des Pinsons, du Sentier et Vauquelin, projet 2017-01;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavage et construction Summum	non conforme
2. Foraction inc.	1 926 000,00 \$
3. Sanexen Services Environnementaux inc.	1 962 450,79 \$
4. Aquaréhab (Canada inc.)	2 193 401,07 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est non-conforme, car il propose une méthode de gainage qui est différente de celle demandée aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est la compagnie Foraction inc. au montant de 1 926 000,00 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation d'aqueduc par gainage structural sur les rues Bernier, Bourgeois, Champagne, de Montenach, Dumont, Dupré, Lataille, des Pinsons, du Sentier et Vauquelin, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé de 1 926 000 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement 1733-00-2017 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence des montants indiqués à l'item « Coût des travaux » en annexes aux règlements d'emprunt.

La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

**2017-07-480**

**47. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de construction d'une nouvelle rue dans la zone industrielle, projet 2015-22;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues, à savoir :

	Montant soumissionné	Montant révisé
1. Les Entreprises Claude Chagnon inc.	763 925,52 \$	517 626,07 \$
2. Les Entreprises Michaudville inc.	828 000,00 \$	575 524,10 \$
3. Excavation CG2 inc.	855 855,00 \$	554 530,24 \$
4. Excavation Civilpro inc.	878 301,05 \$	572 036,39 \$
5. Excavation Patrice Couture inc.	1 012 545,73 \$	687 620,92 \$
6. Excavation Jonda inc.	1 043 869,52 \$	711 453,80 \$

ATTENDU que toutes les soumissions déposées sont supérieures au montant du budget alloué;

ATTENDU que l'étendue des travaux a été revue à la baisse, soit une longueur de rue de 125 mètres au lieu de 195 mètres;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire a confirmé le maintien de ses prix unitaires au présent appel d'offre, malgré la réduction des quantités au bordereau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux de construction d'une nouvelle rue dans la zone industrielle, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix, pour un montant total estimé révisé de 517 626,07 \$ taxes incluses, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement 1732-00-2017 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du Service du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs jusqu'à concurrence des montants indiqués à l'item « Coût des travaux » en annexes aux règlements d'emprunt.



La directrice du Service du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

**2017-07-481**

**48. FOURNITURE D'APPAREILS DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE – APPEL D'OFFRES COMMUN – APPROBATION DE DÉPENSE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a délégué à la Ville de Mont-Saint-Hilaire les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d'offres pour la fourniture d'appareils de radiocommunication en mode numérique, conformément à la résolution 2016-08-384;

ATTENDU que suite à l'analyse des soumissions reçues, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a adjudgé le contrat à la compagnie Technicomm;

ATTENDU que le coût de fourniture des appareils de radiocommunication en mode numérique s'élève à 21 350,37 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense pour la fourniture et l'installation des appareils de radiocommunication en mode numérique au montant de 21 350,37 \$, taxes incluses.

**2017-07-482**

**49. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juin 2017
- c) Rapport annuel 2016 de la direction générale

**2017-07-483**

**50. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - a) Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905 – tournoi de golf  
26 août 2017

200 \$



2. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux événements ci-dessous mentionnés et d'autoriser le paiement des inscriptions ainsi que des frais de d'hébergement, de déplacement, de stationnement et de repas, le cas échéant, le tout, sur présentation de pièces justificatives :
- b) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – congrès 2017  
28 au 30 septembre 2017
- 1 inscription  
à 720 \$

**51. VARIA**

---

**52. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2017-07-484

**53. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

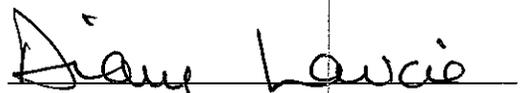
---

À 21 h 27 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 17 juillet 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 28 AOUT 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2. Informations de la mairesse

3. Madame Huguette Riendeau Desrochers – implication sociale – hommage – signature du livre d’or

---

#### **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

5. Dérogation mineure (DM) – 1155, rue Léa-Lafontaine – agrandissement du bâtiment principal – audition des personnes intéressées – autorisation

6. Dérogation mineure (DM) – 254, rue Lataille – entrée charretière – audition des personnes intéressées – refus

7. Dérogation mineure (DM) – 780, rue Ange-Aimé-Lebrun – aménagement du terrain – audition des personnes intéressées – autorisation

8. Dérogation mineure (DM) – 104, rue Rochon – implantation d’un bâtiment principal – audition des personnes intéressées – autorisation

9. Dérogation mineure (DM) – 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Mail Montenach – affichage – audition des personnes intéressées – autorisation

10. Dérogation mineure (DM) – 1475, rue de l’Industrie – implantation d’un bâtiment accessoire – audition des personnes intéressées – autorisation

11. *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909 – assemblée publique de consultation*

12. *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909 – second projet – adoption*

13. *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906 – assemblée publique de consultation*

14. *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906 – second projet – adoption*

15. *Règlement 1667-63-2017 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d’ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513 – assemblée publique de consultation*

16. *Règlement 1667-63-2017 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d’ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513 – second projet – adoption*

17. *Règlement 1680-04-2017 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 afin d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur du Carrefour de la Vallée du Richelieu – assemblée publique de consultation*
18. *Règlement 1680-04-2017 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 afin d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur du Carrefour de la Vallée du Richelieu – adoption*
19. *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements – assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2017-07-430*
20. *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements – second projet de résolution – adoption*

## **CONSEIL**

---

21. Procès-verbal des séances extraordinaire du 10 juillet et ordinaire du 17 juillet 2017 – adoption

## **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

---

### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

---

22. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – préposé aux loisirs – nomination
23. Service de sécurité incendie – pompiers éligibles au poste de lieutenant – nominations
24. Mesure disciplinaire – employé numéro 417 – suspension sans solde

### **SERVICE DE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

---

25. Service de la planification et du développement du territoire – appellation du service – modification
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 63-67, rue Bourgeois – modification du bâtiment principal
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1500, rue Henry-R.-Gray – Hydro-culture Macri inc. – modification du bâtiment principal

### **SERVICES JURIDIQUES**

---

29. *Règlement 1377-01-2017 modifiant le Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils – projet – adoption*
30. *Règlement 1377-01-2017 modifiant le Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils – avis de motion*
31. *Règlement 1724-01-2017 modifiant le Règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement – modification*
32. *Règlement 1734-00-2017 ordonnant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 370 000 \$ à cette fin – projet – adoption*
33. *Règlement 1734-00-2017 ordonnant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 370 000 \$ à cette fin – avis de motion*
34. *Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une résidence pour personnes âgées – second projet de résolution – adoption*

35. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une résidence pour personnes âgées et d'un bâtiment commercial – second projet de résolution – adoption
36. Cour du Québec, Division des petites créances – représentation – mandat
37. Toponymie – projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale » – lots 6 027 866 et 6 027 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères - désignations
38. Toponymie – zone industrielle – lot 5 759 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – ouverture et désignation

---

#### **SERVICE DES FINANCES**

39. Autorisation des dépenses
40. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
41. Abattage et élagage d'arbres – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

42. Entente intermunicipale pour l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie – Ville de Saint-Hyacinthe – approbation – autorisation de signature
43. Appels d'entraide en mode multicaserne – facture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – autorisation de paiement
44. Comité régional de sauvetage hors route – formation – mandat à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

---

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

45. Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations – Club de golf de Beloeil – reconnaissance
46. Conception et construction du Centre aquatique – politique d'intégration des arts à l'architecture – comité ad hoc – nominations

---

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

47. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juillet 2017
  - c) Rapport d'activités 2016 du Service de sécurité incendie
  - d) Procès-verbal de correction du 21 août 2017

---

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

48. Organismes à but non lucratif – participations et subventions
49. Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905 – guignolée annuelle – 19 novembre 2017 – autorisation
50. Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) – projet d'aménagement riverain durable sur des terrains municipaux et sur des terrains privés sur le territoire de la ville – appui

- 
51. Cancer de la prostate Canada – septembre 2017 – mois de la sensibilisation au cancer de la prostate – proclamation

**VARIA**

---

- 52.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 53.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 54.

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD avocat  
Greffier



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 28 AOUT 2017 - 19 HEURES 30

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 28 août 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

Sont absents :  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19 h;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-08-436

#### 3. MADAME HUGUETTE RIENDEAU DESROCHERS – IMPLICATION SOCIALE – HOMMAGE – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

---

ATTENDU que Madame Huguette Riendeau Desrochers a reçu, pour son engagement bénévole soutenu au niveau communautaire, contribuant ainsi au mieux-être de son milieu, la Médaille d'argent du Lieutenant-gouverneur en avril dernier;

ATTENDU que Madame Riendeau Desrochers s'est impliquée dans des causes toutes aussi différentes qu'humanitaires que ce soit pour soutenir un comité de parents à la bibliothèque de l'école, participer à des collectes de fonds de la Maison Victor-Gadbois, ou encore aux campagnes de Centraide, pour ne nommer que celles-ci;



ATTENDU que Madame Riendeau Desrochers s'est notamment investie pour aider les familles dans le besoin en militant pour préserver les dépôts libres de don de vêtements sur le territoire destinés aux organismes beloeillois;

ATTENDU que Madame Riendeau Desrochers a également occupé un poste de marguillier à Beloeil durant huit années et s'occupe actuellement du comptoir familial de l'Église Ste-Maria-Goretti de Beloeil depuis sa réouverture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite Madame Huguette Riendeau Desrochers à venir signer le livre d'or de la Ville de Beloeil afin de souligner son apport exceptionnel à la communauté et de lui rendre hommage.

#### **2017-08-437**

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 34 et 35.

#### **2017-08-438**

#### **5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1155, RUE LÉA-LAFONTAINE – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1155, rue Léa-Lafontaine, un empiètement de 0,78 mètre du bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul latérale minimale ainsi qu'un empiètement de 0,36 mètre de la corniche du bâtiment principal à l'intérieur de la distance minimale entre une corniche et une ligne de terrain;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8115 telle que demandée pour le 1155, rue Léa-Lafontaine, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/193 du Comité consultatif d'urbanisme.



**2017-08-439**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 254, RUE LATAILLE – ENTRÉE CHARRETIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 254, rue Lataille, l'aménagement d'une seconde entrée charretière pour l'entreposage d'un véhicule récréatif de 9,75 mètres en cour latérale;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser la dérogation mineure numéro DM-2017-8116 pour le 254, rue Lataille, conformément à la résolution 2017/08/194 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-08-440**

**7. DÉROGATION MINEURE (DM) – 780, RUE ANGE-AIMÉ-LEBRUN – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 780, rue Ange-Aimé Lebrun :

1. Un empiètement de 0,6 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une aire de stationnement et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;
2. Un empiètement de 1,5 mètre dans l'espace de dégagement minimal requis entre une terrasse ou un patio et une ligne latérale d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;
3. Un empiètement de 0,05 mètre dans la servitude d'utilité publique d'un terrain à usage résidentiel unifamilial;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8117 telle que demandée pour le 780, rue Ange-Aimé-Lebrun, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/195 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-08-441**

**8. DÉROGATION MINEURE (DM) – 104, RUE ROCHON – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 104, rue Rochon, un empiètement de 0,46 mètre du bâtiment principal dans la marge de recul latérale sur rue;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8118 telle que demandée pour le 104, rue Rochon, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/196 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-08-442**

**9. DÉROGATION MINEURE (DM) – 500, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – MAIL MONTENACH – AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisées, au 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, des superficies d'affichage supplémentaires dans le cadre de travaux d'affichage pour la venue de nouveaux commerces;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;



ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8120 telle que demandée pour le 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/197 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2017-08-443**

#### **10. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1475, rue de l'Industrie, un empiètement de 1,62 mètre dans la distance minimale entre une construction accessoire et un îlot pour pompes à essence, gaz naturel ou de propane;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8121 telle que demandée pour le 1475, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/198 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2017-08-444**

#### **11. RÈGLEMENT 1667-61-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-61-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.



La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

**2017-08-445**

**12. RÈGLEMENT 1667-61-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909.*

**2017-08-446**

**13. RÈGLEMENT 1667-62-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-906 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-62-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2017-08-447**

**14. RÈGLEMENT 1667-62-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-906 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906.*

**2017-08-448**

**15. RÈGLEMENT 1667-63-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H-513 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1667-63-2017.



Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

#### **2017-08-449**

#### **16. RÈGLEMENT 1667-63-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H-513 – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-63-2017 modifiant le règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513.*

#### **2017-08-450**

#### **17. RÈGLEMENT 1680-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 AFIN D'INTÉGRER DE NOUVEAUX OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LE SECTEUR DU CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1680-04-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

#### **2017-08-451**

#### **18. RÈGLEMENT 1680-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1680-00-2012 AFIN D'INTÉGRER DE NOUVEAUX OBJECTIFS ET CRITÈRES POUR LE SECTEUR DU CARREFOUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1680-04-2017 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1680-00-2012 afin d'intégrer de nouveaux objectifs et critères pour le secteur du Carrefour de la Vallée du Richelieu.*



**2017-08-452**

**19. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 554 099 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 9 LOGEMENTS – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION 2017-07-430**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2017-07-430.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

**2017-08-453**

**20. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 554 099 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 9 LOGEMENTS – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION**

---

ATTENDU que par sa résolution 2017-07-430, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

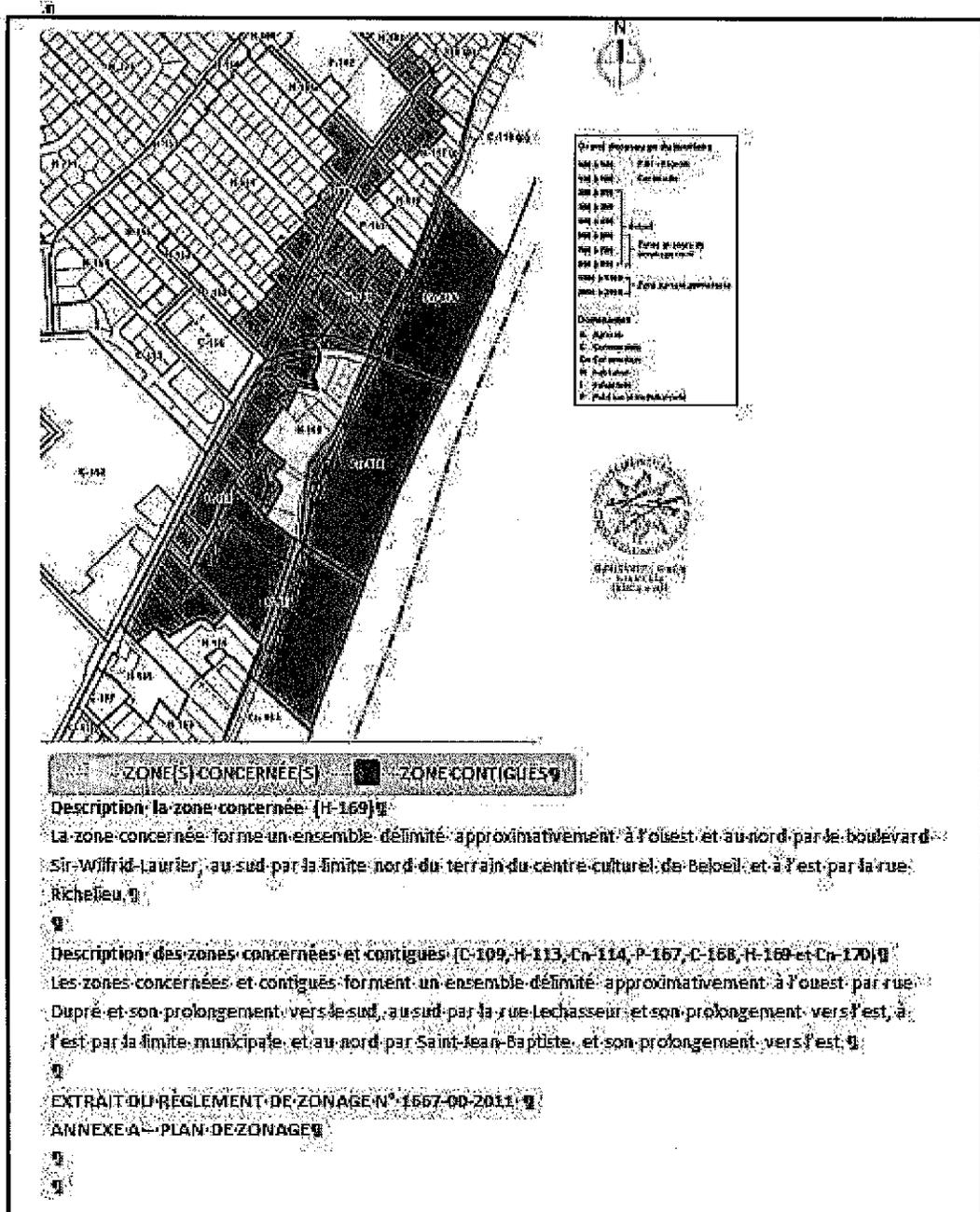
IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements sur le lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. De modifier la grille de la zone habitation H-169 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. ou +) » de la rubrique « habitation » de la section « usages ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 9,5 à la ligne de la marge avant minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».

- par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 3 à la ligne de la marge latérale minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
- par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 5,5 à la ligne de la marge latérale sur rue minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
- par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 1 à la ligne du nombre d'étage minimal en étage de la rubrique « hauteur (étage) » de la section « bâtiment ».
- par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 4 à la ligne du nombre d'étage maximal en étage de la rubrique « hauteur (étage) » de la section « bâtiment ».
- par l'ajout des notes particulières suivantes :
  - Malgré toutes dispositions à ce contraire, les terrasses sur le toit sont autorisées.
  - Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'aménagement d'un trottoir est autorisé jusqu'à la bordure ou le trottoir.
  - Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'accès à un stationnement peut se faire par une allée d'accès à la rue ayant une pente d'au plus 15 % si l'aménagement est jugé sécuritaire.

3. Description des zones concernées et contiguës :





**2017-08-454**

**21. PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET ET ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2017  
– ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances extraordinaire du conseil du 10 juillet 2017 et ordinaire du conseil du 17 juillet 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-08-455**

**22. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – PRÉPOSÉ AUX LOISIRS –  
NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer Yan Nuckle au poste permanent de préposé aux loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, à compter du 29 août 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

**2017-08-456**

**23. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – POMPIERS ÉLIGIBLES AU POSTE DE LIEUTENANT –  
NOMINATIONS**

---

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 21 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination des personnes suivantes à titre de pompiers éligibles au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie, conditionnellement à la réussite du cours *Gestion de l'intervention et mesure SST I* :

Monsieur Steven Côté-Poirier  
Monsieur Yannick Chapdelaine  
Monsieur Martin-Pierre Johnson

**2017-08-457**

**24. MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉ NUMÉRO 417 – SUSPENSION SANS SOLDE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'imposer une mesure disciplinaire à l'employé numéro 417, soit une suspension sans solde d'une durée de huit heures travaillées.

Le directeur du service concerné est autorisé à signer tout document à cet effet.



**2017-08-458**

**25. SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – APPELLATION –  
MODIFICATION**

---

ATTENDU que dans le cadre du processus de planification stratégique et des consultations citoyennes, il a été ressorti le fait que le nom du *Service de la planification et du développement du territoire* avait peu de signification pour les citoyens dans leur recherche d'information auprès de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier l'appellation du *Service de la planification et du développement du territoire* pour *Service de l'urbanisme*, à compter du 29 août 2017.

**2017-08-459**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 63-67, RUE BOURGEOIS –  
MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/199 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8122 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2669 au demandeur pour permettre des travaux de modification du bâtiment principal au 63-67, rue Bourgeois, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-08-460**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 365, BOULEVARD SIR-  
WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/200 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8124 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2664 au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-08-461**

#### **28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1500, RUE HENRY-R.-GRAY – HYDRO-CULTURE MACRI INC. – MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/201 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8125 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2686 au demandeur pour permettre la modification et l'agrandissement du bâtiment principal au 1500, rue Henry-R.-Gray, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-08-462**

#### **29. RÈGLEMENT 1377-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1377-00-97 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1377-01-2017 modifiant le Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils*.

#### **2017-08-463**

#### **30. RÈGLEMENT 1377-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1377-00-97 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-08-464**

**31. RÈGLEMENT 1724-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1724-00-2016 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 14 675 000 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 13 425 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTÉRIEURE ET L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – MODIFICATION**

---

ATTENDU que le *Règlement 1724-01-2017 modifiant le règlement 1724-00-2016 autorisant une dépense de 14 675 000 \$ et décrétant un emprunt de 13 425 000 \$ pour la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement* a été adopté par le conseil lors de la séance du 17 juillet 2017;

ATTENDU qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier le règlement 1724-01-2017 par l'ajout des articles suivants :

- Article 4.1 L'alinéa 1 de l'article 6 du règlement 1724-00-2016 est remplacé par le suivant :
- « Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute subvention ou contribution, notamment d'une somme de neuf millions cinq cent soixante-cinq mille soixante dollars (9 565 060 \$) en provenance du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. »
- Article 5.1 Le titre du règlement 1724-00-2016 est remplacé par le suivant :
- « Règlement 1724-00-2016 ordonnant la construction d'une piscine intérieure et l'aménagement d'un stationnement et décrétant un emprunt de 16 500 000 \$ à cette fin. »

**2017-08-465**

**32. RÈGLEMENT 1734-00-2017 ORDONNANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 370 000 \$ À CETTE FIN – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1734-00-2017 ordonnant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 370 000 \$ à cette fin.*



**2017-08-466**

**33. RÈGLEMENT 1734-00-2017 ORDONNANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 370 000 \$ À CETTE FIN – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'autoriser l'exécution de travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire afin de desservir cinq immeubles sur la rue de l'Industrie et de décréter un emprunt de 370 000 \$ à cette fin, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**34. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 555 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

**35. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES ET D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

**2017-08-467**

**36. COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – REPRÉSENTATION – MANDAT**

---

ATTENDU qu'une demande en garantie à l'encontre de la Ville de Beloeil a été déposée en Cour du Québec, Division des petites créances (numéro 750-32-012400-167);

ATTENDU que la Ville doit être représentée devant la Cour du Québec, Division des petites créances, à l'occasion de ladite poursuite;

ATTENDU que selon la jurisprudence, les avocats au service d'une ville ne peuvent pas représenter celle-ci devant la Cour du Québec, Division des petites créances;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un représentant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater monsieur Simon Guillemette, directeur adjoint au Service de la planification et du développement du territoire, à titre de représentant de la Ville devant la Cour du Québec, Division des petites créances, pour le dossier numéro 750-32-012400-167.



**2017-08-468**

**37. TOPONYMIE – PROJET IMMOBILIER « LES BOURGS DE LA CAPITALE » – LOTS 6 027 866 ET 6 027 988 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – DÉSIGNATIONS**

---

ATTENDU la résolution 2017-01-26 adoptée le 23 janvier 2017 autorisant l'ouverture de deux nouvelles rues publiques dans le projet immobilier « Les Bourgs de la Capitale »;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner officiellement ces rues;

ATTENDU la recommandation du comité de toponymie du 12 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner le lot 6 027 866 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant la rue Eugène-Caron.

De désigner le lot 6 027 988 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, comme étant la rue Armand-Daigle.

**2017-08-469**

**38. TOPONYMIE – ZONE INDUSTRIELLE – LOT 5 759 771 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – OUVERTURE ET DÉSIGNATION**

---

ATTENDU l'ouverture d'une nouvelle rue publique dans zone industrielle;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ouvrir et désigner officiellement cette rue;

ATTENDU la recommandation du comité de toponymie du 16 août 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'ouverture d'une rue publique sur le lot 5 759 771 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et de désigner ledit lot comme étant la rue Victor-Doré.

**2017-08-470**

**39. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 14 juillet au 24 août 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

**2017-08-471**

**40. ÉCRITURES D'AMENDMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS  
– APPROBATION**

---

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 5 juillet au 9 août 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 5 juillet au 9 août 2017 au montant total de 26 107 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 5 juillet au 9 août 2017 au montant total de 1 312,65 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2017-08-472**

**41. ABATTAGE ET ÉLAGAGE D'ARBRES – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour l'abattage et l'élagage d'arbres, projet 17PA35B;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Émondexpert inc.	89 623,01 \$
2. Paysagiste Proland	96 808,45
3. 9342-3658 Québec inc.	113 940,23
4. Les Arboriculteurs de l'Est inc.	164 414,25

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Émondexpert inc., pour l'abattage et l'élagage d'arbres, pour une durée d'un an, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 20 juillet 2017, pour un montant total estimé de 89 623,01 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-55-521, sous-projet 750011.

**2017-08-473**

**42. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – VILLE DE SAINT-HYACINTHE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que les villes de Beloeil et de Saint-Hyacinthe ont signé, en septembre 2012, une entente intermunicipale pour l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU que, conformément à l'article 16 de l'entente en vigueur, la Ville de Saint-Hyacinthe a avisé, le 21 mars 2017, la Ville de Beloeil de son intention d'y apporter des modifications;

ATTENDU le projet d'entente soumis par la Ville de Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-08-474**

**43. APPELS D'ENTRAIDE EN MODE MULTICASERNE – FACTURE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU l'entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que selon ladite entente une ville qui se déplace pour une intervention sur un territoire qui n'est pas le sien a droit au remboursement de certains frais;

ATTENDU que la Ville de Mont-Saint-Hilaire est intervenue sur le territoire de la Ville de Beloeil entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement de la facture 7FD000232 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au montant de 17 056,92 \$ concernant les appels répondus par cette municipalité sur le territoire de Beloeil pour les mois de janvier à juin 2017 inclusivement.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-220-00-442.



**2017-08-475**

**44. COMITÉ RÉGIONAL DE SAUVETAGE HORS ROUTE – FORMATION – MANDAT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)**

---

ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil font partie intégrante du territoire de la Municipalité régionale de comté de la vallée du Richelieu (MRCVR);

ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil possèdent des plans d'eaux intérieures ou rivière;

ATTENDU que les villes de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil sont propices à un accident d'aéronef dû à la proximité de l'aéroport de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU que le boisé situé à Saint-Mathieu-de-Beloeil est propice à retrouver des incidents dans un milieu hors route;

ATTENDU que dans les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil on retrouve des sentiers de quad et de motoneige;

ATTENDU que le mont Saint-Hilaire possède un escarpement très prononcé et dangereux pour ceux qui s'y aventure;

ATTENDU que le mont Saint-Hilaire possède un plan d'eau intérieur;

ATTENDU que le mont Saint-Hilaire est entouré par plus de 30 kilomètres de sentiers inaccessibles en véhicule;

ATTENDU que plus de 300 000 personnes fréquentent annuellement les installations du centre de la nature du mont Saint-Hilaire;

ATTENDU que pour la protection du public, les services de sécurité incendie doivent maintenir une équipe de sauvetage technique prête à intervenir en tout temps;

ATTENDU que des sommes importantes sont investies par les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand en équipement et en main d'œuvre pour le maintien des acquis des équipes de sauvetage technique;

ATTENDU que le territoire de la MRCVR et éventuellement de la future Régie intermunicipale en sécurité incendie de la vallée du Richelieu est constitué outre le mont Saint-Hilaire, de lacs, de rivières, de boisés, de sentiers de motoneige et de quad et que les équipes de sauvetage technique peuvent être appelées n'importe où sur le territoire de la MRCVR;

ATTENDU que le Protecteur du citoyen dans un rapport daté du 23 mars 2013 intitulé « L'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier – Une desserte à optimiser pour sauver des vies » recommande qu'un plan local d'intervention d'urgence pour le sauvetage hors route soit mis en place afin de répondre adéquatement à ce type de sauvetage;

ATTENDU que des sommes importantes devront être investies par les villes afin de mettre sur pied le plan local d'intervention d'urgence ainsi que l'acquisition du matériel nécessaire à ce type de sauvetage;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique offre un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

ATTENDU que pour bénéficier de ce programme les villes doivent produire un Plan Local d'Intervention d'Urgence (PLIU) conformément au cadre de référence du ministère de la Sécurité publique;



ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil ont manifesté l'intention ferme de créer la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu d'ici 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu que ce Plan Local d'Intervention d'Urgence (PLIU) englobe tout le territoire de la MRCVR et par conséquent le territoire de la future Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu afin de maximiser la protection du public hors du réseau routier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater la MRCVR de former un comité régional de sauvetage hors route composé des cinq (5) services de sécurité incendie des villes faisant partie de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée-du-Richelieu. Ce comité aura pour mandat de produire le Plan Local d'Intervention d'Urgence (PLIU) et ainsi démontrer notre ferme intérêt au ministère de la Sécurité publique de produire une demande de subvention pour l'achat d'équipements spécialisés pour le sauvetage hors route, et ce dans un intérêt régional et collectif.

La mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint sont autorisés à signer tout document à cet effet.

#### 2017-08-476

#### **45. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS – CLUB DE GOLF DE BELOEIL – RECONNAISSANCE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil s'est dotée en 2013 d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations;

ATTENDU que les organismes doivent soumettre une demande de reconnaissance en vertu de cette politique afin de bénéficier des services offerts par la Ville;

ATTENDU qu'en date du 25 juillet 2017, le Club de golf de Beloeil en a fait la demande et a déposé un dossier complet qui rencontre les exigences de la politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de reconnaître le Club de golf de Beloeil, organisme de catégorie 3-Adulte avec soutien seulement, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organisations.

Cette reconnaissance est en vigueur pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 juillet 2019.

#### 2017-08-477

#### **46. CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE – COMITÉ AD HOC – NOMINATIONS**

---

ATTENDU qu'en vertu de l'aide financière reçue aux fins de la conception et de la construction du centre aquatique de Beloeil, la Ville de Beloeil doit appliquer la Politique d'intégration des arts à l'architecture;



ATTENDU que pour se faire la Ville doit former un comité ad hoc composé de six membres à savoir, le représentant du propriétaire, un représentant des usagers, l'architecte au projet, deux spécialistes désignés par la Ministre de la Culture et des communications et d'un représentant du ministère;

ATTENDU que la Ville peut également désigner une autre personne à titre d'observateur sans droit de vote;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité ad hoc de la politique d'intégration des arts à l'architecture au projet de conception et construction du Centre aquatique de Beloeil :

1. Monsieur Réginald Gagnon, conseiller municipal, au siège de représentant des usagers;
2. Monsieur Daniel Marineau, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au siège de représentant du propriétaire;
3. Madame Chantal Lebel, coordonnatrice à la culture, au siège d'observatrice
4. L'architecte de l'adjudicataire du contrat de construction, au siège d'architecte du projet

#### **2017-08-478**

#### **47. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Service de planification et développement du territoire – rapport des permis et certificats de construction – juillet 2017
- c) Rapport d'activités 2016 du Service de sécurité incendie
- d) Procès-verbal de correction du 21 août 2017

#### **2017-08-479**

#### **48. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
| a) Club Optimiste de Beloeil – participation de deux personnes à une compétition internationale de danse | 400 \$ |
| b) Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu   | 600 \$ |
| c) Solidarité Ristigouche – Canton Ristigouche-Partie-Sud-Est  | 250 \$ |



**2017-08-480**

**49. LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE BELOEIL NO 2905 – GUIGNOLÉE ANNUELLE – 19 NOVEMBRE 2017 – AUTORISATION**

---

ATTENDU la demande d'autorisation déposée par l'organisme *Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905* pour la tenue de la guignolée annuelle sur le territoire de la ville de Beloeil le 19 novembre 2017;

ATTENDU que *Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905* est un organisme à but non lucratif, dûment accrédité par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que cette activité a pour but de permettre la distribution de paniers de Noël en décembre et ensuite tout au long de l'année aux familles démunies de notre région;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'organisme *Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905* à faire de la sollicitation de porte-à-porte le dimanche 19 novembre 2017 dans le cadre de la Guignolée annuelle.

**2017-08-481**

**50. COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR) – PROJET D'AMÉNAGEMENT RIVERAIN DURABLE SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX ET SUR DES TERRAINS PRIVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE – APPUI**

---

ATTENDU que le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) est un organisme à but non lucratif qui œuvre à développer une approche écosystémique basée sur la concertation entre les différents usagers de l'eau relative à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans une démarche de développement durable pour l'ensemble de son territoire qui couvre le bassin versant de la rivière Richelieu et de la zone Saint-Laurent;

ATTENDU que les citoyens de la ville de Beloeil consomment leur eau potable de la rivière Richelieu;

ATTENDU que les herbiers aquatiques présents dans la zone littorale de la rivière Richelieu sont reconnus comme l'habitat essentiel de migration et d'alevinage du chevalier cuirvé, espèce désignée comme menacée au Québec et en voie de disparition au Canada;

ATTENDU que les bandes riveraines de la rivière Richelieu ont été fortement dégradées et remplacées par des structures non naturelles (murs de soutènement, enrochements) et du gazon entretenu, phénomène qui augmente le ruissellement des sédiments et autres substances polluantes vers la rivière, détériorant ainsi la qualité de l'eau et des habitats aquatiques;

ATTENDU que depuis le mois de septembre 2015, le COVABAR est le promoteur d'un projet de protection des espèces en périls du bassin versant de la rivière Richelieu dont les objectifs visent à :

- a) Améliorer la qualité des bandes riveraines de la rivière Richelieu par la réalisation de plans d'aménagements résidentiels et la distribution d'arbustes indigènes destinés aux propriétaires riverains de la municipalité adhérant au projet;



- b) Réaliser des activités de sensibilisation (présentations orales, kiosques, etc.) destinées aux citoyens afin de les informer sur les activités anthropiques ayant un impact sur la qualité de l'eau, l'importance d'avoir une bande riveraine de qualité et la protection des espèces en péril de la rivière Richelieu;
- c) Créer un aménagement modèle de bande riveraine dans un parc ou terrain riverain de la municipalité (à déterminer par celle-ci) afin de montrer aux citoyens les bonnes pratiques et techniques d'aménagement des bandes riveraines en milieu résidentiel.

ATTENDU que le projet proposé par le COVABAR permet de mettre en place et d'atteindre les objectifs environnementaux de la municipalité;

ATTENDU que le COVABAR dispose actuellement de l'expertise nécessaire pour réaliser gratuitement la caractérisation des terrains riverains ciblés, afin de proposer les actions nécessaires pour réaliser de bons aménagements riverains;

ATTENDU que la démarche de ce projet se fera en partenariat étroit avec la Ville de Beloeil et les propriétaires riverains qui ont adhéré au projet volontairement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de collaborer avec le COVABAR dans le cadre de son projet de protection des espèces en périls du bassin versant de la rivière Richelieu;

De contribuer au projet par la mise à disposition de ressources humaines ou le prêt de matériel pour les travaux de distribution, plantation et entretien d'arbustes (valeur nature);

De contribuer au projet avec la diffusion de l'information (invitations pour journée de distribution d'arbustes à l'automne 2018, soirée de sensibilisation, kiosques, etc.) destinée aux citoyens concernés par le projet (valeur nature);

De contribuer financièrement, le cas échéant, pour l'achat d'arbustes qui seront distribués aux riverains de la municipalité et pour l'aménagement du parc riverain municipal (endroit à déterminer);

De contribuer au projet avec l'envoi de demandes de subvention pour financer la totalité ou une partie du projet dans la municipalité.

#### **2017-08-482**

### **51. CANCER DE LA PROSTATE CANADA – SEPTEMBRE 2017 – MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE – PROCLAMATION**

---

ATTENDU que le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les hommes au Canada et qu'un canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

ATTENDU qu'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate cette année;

ATTENDU que le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté tôt;

ATTENDU que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate;



ATTENDU que Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de proclamer que le mois de septembre 2017 est le mois de la sensibilisation au cancer de la prostate.

## 52. VARIA

## 53. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2017-08-483

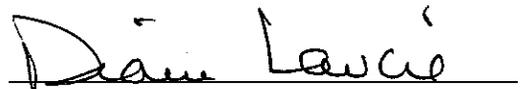
## 54. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 22 h 05 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 28 août 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 - 19 HEURES**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le lundi 11 septembre 2017, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

1.

#### **INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

2.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

3.

#### **SERVICES JURIDIQUES**

---

4. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une résidence pour personnes âgées – second projet de résolution – adoption
5. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une résidence pour personnes âgées et d'un bâtiment commercial – second projet de résolution – adoption

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

6. Conception et construction du centre aquatique – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
7. Construction du centre aquatique – contrôle qualitatif – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

---

**SERVICE DU GÉNIE**

---

8. Travaux de voirie sur la rue Morrison – rapport d’ouverture de soumissions

**VARIA**

---

9.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

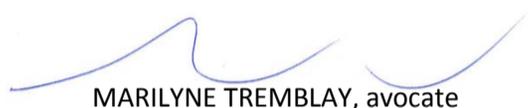
---

10.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

11.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 11 SEPTEMBRE - 19 HEURES

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 11 septembre 2017 à 19 h, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 8 septembre 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19 h;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

**2017-09-533**

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-09-534**

**4. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 555 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

---

ATTENDU que par sa résolution 2017-07-431, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) sur le lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une résidence pour personnes âgées, sur le lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères. Cette autorisation est conditionnelle au dépôt d'une étude de circulation aux conclusions jugées satisfaisantes avant l'adoption finale;
2. De modifier la grille de la zone commerciale C-734 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. et +) (H-4) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « collective (H-6) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif (P-2) » de la rubrique « institutionnel et administratif » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur minimale de 1 étage à la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur maximale de 21 mètres à la rubrique « hauteur (mètre) » de la section « bâtiment »;
  - par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur minimale de 7 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
  - par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur maximale de 12 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point (\*) vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une largeur minimale de 16 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;

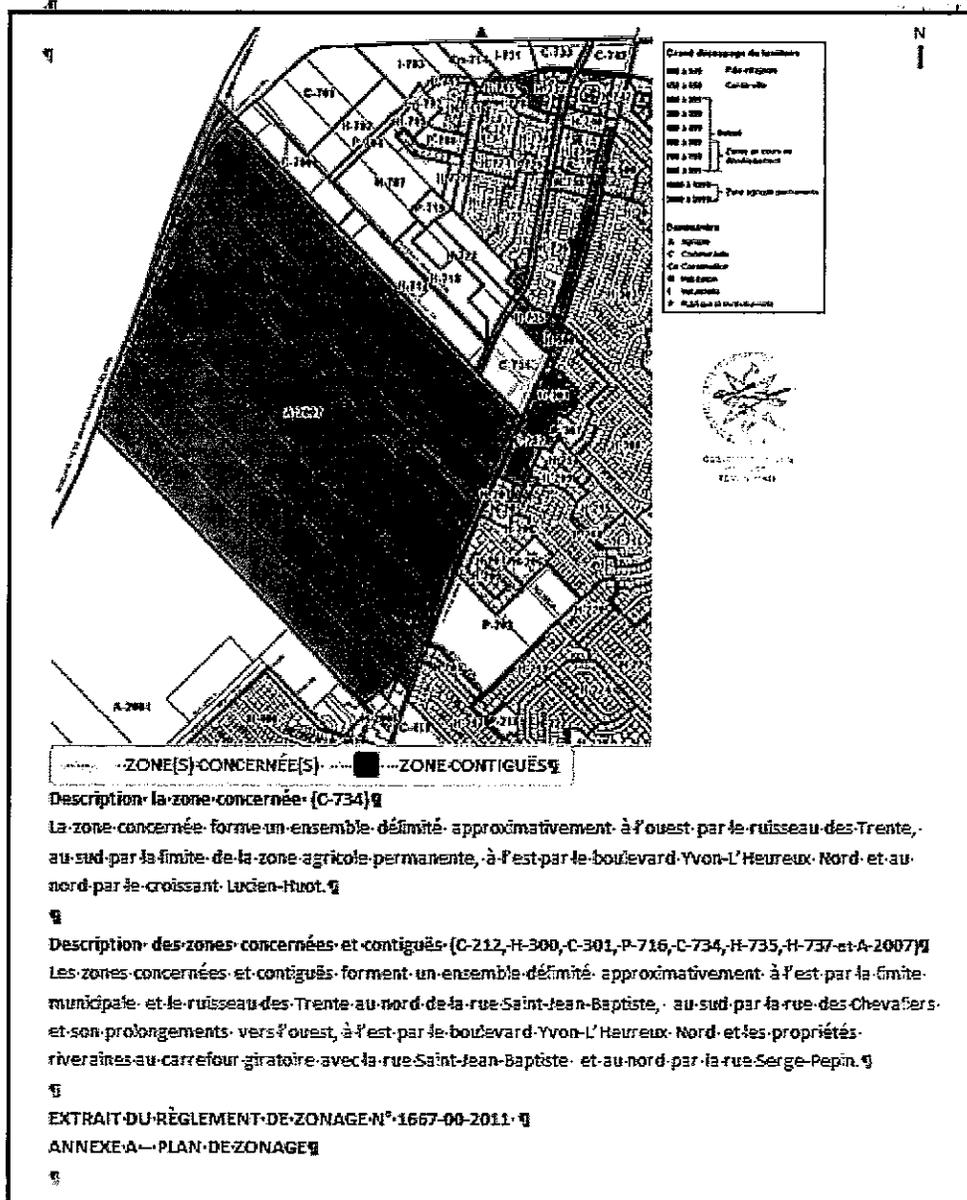


- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une superficie minimale de 480 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une largeur minimale de 21 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une superficie minimale de 630 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout des notes particulières suivantes :
  - « [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les dispositions suivantes s'appliquent :
    - aucune distance minimale n'est requise entre un trottoir ou une allée piétonne et toute ligne de terrain;
    - un garage souterrain est autorisé pour tous les usages des classes d'usages des groupes : Habitation (H) et Commerce (C);
    - la superficie maximale d'une remise isolée, attenante ou intégrée est de 3 mètres carrés par logement dans le cas d'une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que dans le cas d'une habitation collective (H-6);
    - aucune largeur maximale n'est prescrite pour une allée d'accès et une entrée charretière;
    - aucune distance maximale n'est prescrite entre une aire de stationnement en commun et l'entrée principale des bâtiments principaux desservis;
    - le nombre minimal de cases requis pour un établissement occupé par un usage du groupe d'usage Commerce (C) est d'une case par 40 m<sup>2</sup> de superficie de plancher;
    - les arbres requis pour une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que pour une habitation collective (H-6) ne doivent pas obligatoirement être plantés dans un alignement le long de la voie de circulation et ils peuvent être plantés à moins de 1,5 mètre de l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste;
    - les classes de matériaux de revêtement extérieur autorisées et la proportion minimale ou maximale prescrite de chacun des matériaux autorisés sur chacune des façades d'un bâtiment principal occupé par un usage de la classe d'usage : habitation collective (H6) et d'un bâtiment principal occupé par un ou des usages du groupe d'usage Commerce (C) sont les suivantes :

CLASSES OU GROUPES D'USAGES	CLASSE DE REVÊTEMENT AUTORISÉE	PROPORTION MINIMALE OU MAXIMALE PRESCRITE PAR FAÇADE (EXCLUANT LE PIGNON) DE MATÉRIAUX ASSUJETTIS
Classe d'usage Habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.

Classe d'usage Habitation collective (H-6)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Commerce (C)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Institutionnel et administratif (P-2)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.

3. Description des zones concernées et contiguës :





Madame la conseillère Renée Trudel déclare son intérêt au dossier et s'abstient de participer aux délibérations sur ce point.

**2017-09-535**

**5. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES ET D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

---

ATTENDU que par sa résolution 2017-07-432, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) sur le lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, afin de permettre la construction d'une résidence pour personnes âgées et d'un bâtiment commercial;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet de résolution;

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une résidence pour personnes âgées et d'un bâtiment commercial sur le lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères. Cette autorisation est conditionnelle au dépôt d'une étude de circulation aux conclusions jugées satisfaisantes avant l'adoption finale;
2. De modifier la grille de la zone commerciale C-734 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du Règlement de zonage 1667-00-2011 de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. et +) (H-4) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « collective (H-6) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif (P-2) » de la rubrique « institutionnel et administratif » de la section « usages »;
  - par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge avant minimale de 10 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
  - par le remplacement vis-à-vis la 6<sup>e</sup> colonne de la marge avant minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge avant minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
  - par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge latérale minimale de 5 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
  - par le remplacement vis-à-vis la 6<sup>e</sup> colonne de la marge latérale minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;



- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge latérale minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
- par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge latérale sur rue minimale de 10 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par le remplacement vis-à-vis la colonne 6 de la marge latérale sur rue minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge latérale sur rue minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
- par le remplacement vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la marge arrière minimale de 15 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par le remplacement vis-à-vis la 6<sup>e</sup> colonne de la marge arrière minimale de 3 mètres de la rubrique « marges » de la section « bâtiment » par 1,5 mètre;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la marge arrière minimale de 1,5 mètre à la rubrique « marges » de la section « bâtiment »;
- par le remplacement de la hauteur maximale de 2 étages de la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment » par 3 étages vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> colonnes des usages autorisés;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur minimale de 1 étage à la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment »;
- par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur maximale de 21 mètres à la rubrique « hauteur (mètre) » de la section « bâtiment »;
- par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur minimale de 7 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
- par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur maximale de 12 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
- par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point (•) vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une largeur minimale de 16 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une superficie minimale de 480 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une largeur minimale de 21 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une superficie minimale de 630 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
- par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes de l'espace bâti par terrain maximal de 35 % de la rubrique « espace bâti/terrain (%) » de la section « rapports »;
- par l'ajout dans les notes particulières des usages spécifiquement permis suivants : « 5891 – Traiteur », « 5892 – Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée) » et « 5899 – Autres activités de la restauration »;
- par l'ajout des notes particulières suivantes :
  - « [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les dispositions suivantes s'appliquent :



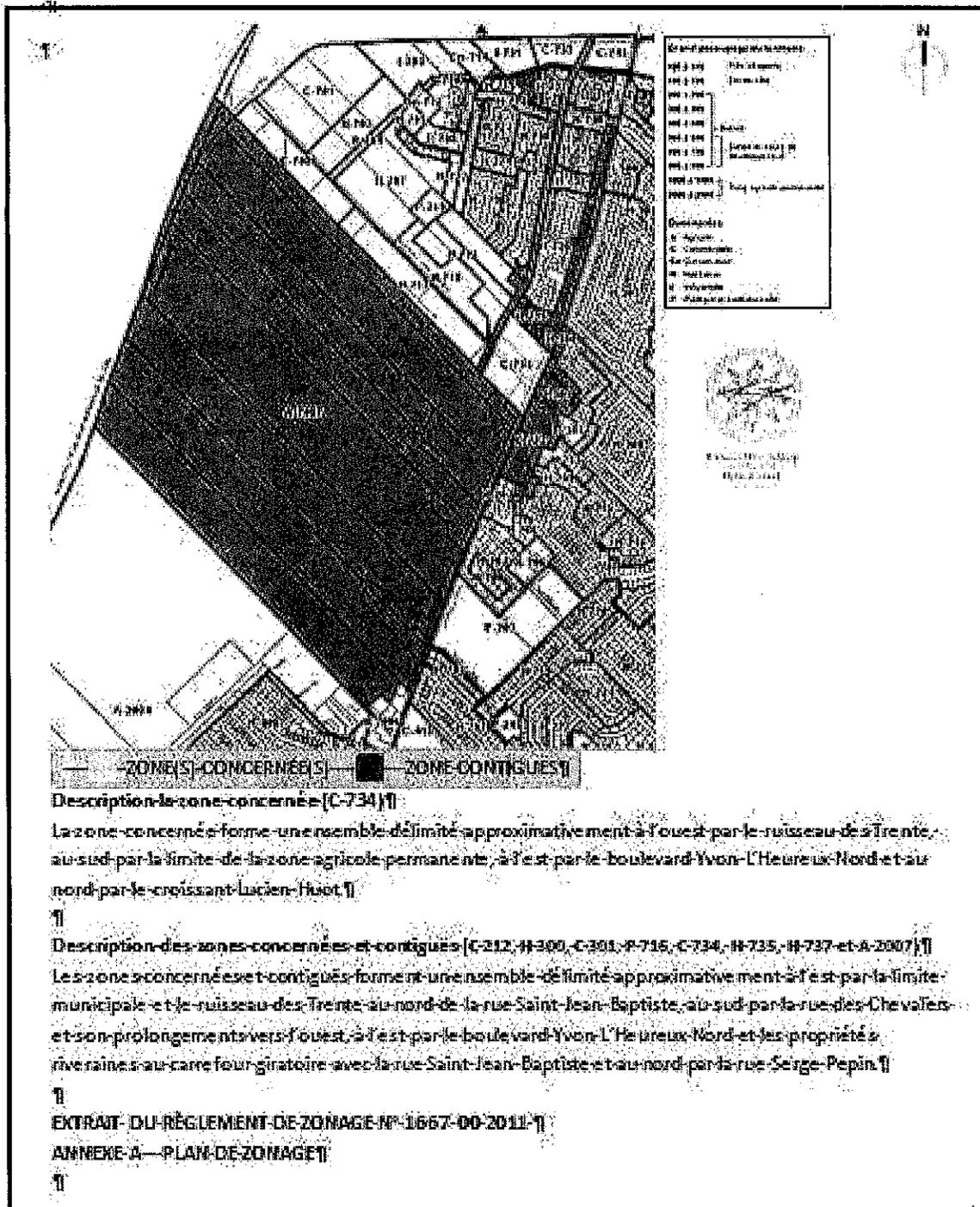
- la limitation de la hauteur maximale de 3 étages ne s'applique à un usage du groupe d'usage Commerce (C) ou de la classe d'usage : Institutionnel et administratif (P-2) implanté dans un établissement intégré dans une habitation collective (H6);
- les projets intégrés sont limités à au plus 3 bâtiments principaux sur le même terrain;
- aucune distance n'est requise entre un muret attaché au bâtiment extérieur et une ligne de terrain;
- un abri ou un enclos pour conteneur à matières résiduelles est autorisé dans une cour latérale et arrière;
- la mise en commun des abris ou des enclos pour conteneurs à matières résiduelles est autorisée;
- un bac de compostage est autorisé dans une cour latérale et arrière à une distance minimale d'un mètre d'une ligne de terrain;
- l'aménagement d'équipements de jeux et d'une aire de jeux est sont autorisés en cour latérale sur rue;
- un équipement de jeux peut être situé à distance minimale de 1 mètre d'un bâtiment principal;
- les cases de stationnement sont autorisées dans toutes les cours à une distance minimale de 0,6 mètre de toute ligne de terrain;
- aucune distance minimale n'est requise entre un trottoir ou une allée piétonne et toute ligne de terrain;
- des constructions ou des bâtiments accessoires peuvent être reliés entre eux et au bâtiment principal;
- un garage souterrain est autorisé pour tous les usages des classes d'usages des groupes : Habitation (H) et Commerce (C);
- la superficie maximale d'une remise isolée, attenante ou intégrée est de 3 mètres carrés par logement dans le cas d'une habitation collective;
- le nombre de piscine, de spa et de sauna n'est pas limité sur le terrain d'une habitation collective;
- aucune largeur maximale n'est prescrite pour une allée d'accès et une entrée charretière;
- aucune distance maximale n'est prescrite entre une aire de stationnement en commun et l'entrée principale des bâtiments principaux desservis;
- le nombre minimal de cases requis pour un établissement occupé par un usage du groupe d'usage Commerce (C) est d'une case par 40 m<sup>2</sup> de superficie de plancher;
- aucun îlot de verdure n'est exigé dans une aire de stationnement ou dans une aire de stationnement en commun;
- aucun pourcentage minimal d'espace libre par rapport à la superficie du terrain n'est exigé pour un terrain occupé par un usage des classes d'usages des groupes : Habitation (H), Commerce (C) et Institutionnel, public et communautaire (P);
- les arbres requis pour une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que pour une habitation collective (H-6) ne doivent pas obligatoirement être plantés dans un alignement le long de la voie de circulation et ils peuvent être plantés à moins de 1,5 mètre de l'emprise du boulevard Yvon-L'Heureux Nord et de la rue Saint-Jean-Baptiste;



- l'aménagement d'une zone tampon n'est pas obligatoire entre les terrains de la zone et l'exigence d'au moins un arbre par 35 mètres carrés de zone tampon aménagée n'est pas applicable dans la zone;
- la largeur minimale de l'aire d'isolement est de 1,5 mètre le long de la façade principale d'un bâtiment;
- aucune aire d'isolement n'est requise autour d'une terrasse permanente ou saisonnière;
- les classes de matériaux de revêtement extérieur autorisées et la proportion minimale ou maximale prescrite de chacun des matériaux autorisés sur chacune des façades d'un bâtiment principal occupé par un usage de la classe d'usage : habitation collective (H6) et d'un bâtiment principal occupé par un ou des usages du groupe d'usage Commerce (C) sont les suivantes :

<b>CLASSES OU GROUPES D'USAGES</b>	<b>CLASSE DE REVÊTEMENT AUTORISÉE</b>	<b>PROPORTION MINIMALE OU MAXIMALE PRESCRITE PAR FAÇADE (EXCLUANT LE PIGNON) DE MATÉRIAUX ASSUJETTIS</b>
Classe d'usage Habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Classe d'usage Habitation collective (H-6)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Commerce (C)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Classe d'usage Institutionnel et administratif (P-2)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.

Description des zones concernées et contiguës :



Monsieur le conseiller Réginald Gagnon demande le vote.

Votent pour : Odette Martin  
Pierre Verret  
Jean-Yves Labadie

Votent contre : Louise Allie  
Réginald Gagnon

ADOPTÉ SUR DIVISION



**2017-09-536**

**6. CONCEPTION ET CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la conception et la construction du centre aquatique, projet 1724-16G;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que les trois soumissionnaires pré-qualifiés par la résolution 2017-02-128 ont déposé une soumission, à savoir :

1. Le Groupe Décarel inc
2. Pomerleau inc.
3. EBC inc.

ATTENDU que suite à l'analyse de conformité deux soumissions se sont avérées non conformes;

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de la soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme unique, soit Le Groupe Decarel inc. pour la conception et la construction du centre aquatique, le tout sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 23 août 2017. La valeur totale du contrat est estimée à 17 142 772,50 \$, taxes incluses.

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt 1724-01-2017.

**2017-09-537**

**7. CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour le contrôle qualitatif lors de la construction du centre aquatique, projet 1724-16F;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Solmatech inc.
2. Groupe ABS inc.
3. Englobe
4. SMi

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit le Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif lors de la construction du centre aquatique, le tout sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 13 juin 2017. La valeur totale du contrat est estimée à 28 824,23 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-714-21-411, sous-projet 172416.

**2017-09-538**

**8. TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE MORRISON – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de voirie sur la rue Morrison, projet 2017-03;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Eurovia Québec Construction inc.	367 515,12 \$
2. Pavages Maska inc.	379 010,36 \$
3. Pavage Axion inc.	429 360,72 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de rejeter toutes les soumissions reçues pour des travaux de voirie sur la rue Morrison, projet 2017-03.

**9. VARIA**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-09-539**

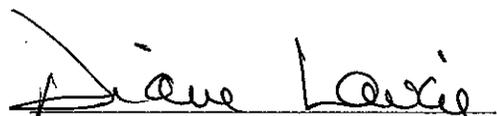
**11. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

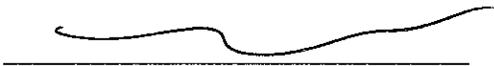
À 19 h 42;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 11 septembre 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 - 19 HEURES 30**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le 25 septembre 2017, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

1.

#### **INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

2.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

3.

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

4. Programme triennal des immobilisations 2018 – 2019 – 2020 – adoption

#### **VARIA**

---

5.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

6.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

7.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 25 SEPTEMBRE - 19 HEURES 30

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 25 septembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 22 septembre 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 46;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-09-540

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-09-541



#### 4. PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018 – 2019 – 2020 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2018-2019-2020 tel que présenté

#### 5. VARIA

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2017-09-542

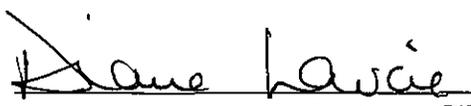
#### 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 02;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 25 septembre 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2. Informations de la mairesse

3. Signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

5. Dérogation mineure (DM) – 867, croissant Lucien-Huot – aménagement d'une aire de stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation

6. Dérogation mineure (DM) – 1500, rue Henry-R.-Gray – Hydro-culture Macri inc. – agrandissement du bâtiment principal – aménagement du terrain – audition des personnes intéressées – autorisation

7. Dérogation mineure (DM) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – nouvelle construction et affichage – audition des personnes intéressées – autorisation

8. Dérogation mineure (DM) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – hauteur du bâtiment – audition des personnes intéressées – autorisation

---

#### **CONSEIL**

9. Procès-verbaux des séances ordinaire du 28 août et extraordinaire du 11 septembre 2017 – adoption

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

10. Service des finances – division technologie de l'information – poste de technicien à l'informatique – embauche

---

#### **SERVICE DE L'URBANISME**

11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – implantation d'un bâtiment principal

12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – affichage

13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – nouvelle construction et affichage
14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 712-718, rue Laurier – aire de stationnement
15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 675, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – affichage
16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – boulevard Yvon L'Heureux Nord – implantation d'un bâtiment principal
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 98, rue Jeannotte – affichage
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 98, rue Jeannotte – aménagement d'une aire de stationnement – résolution 2017-06-375 – modification
19. Dérogation mineure (DM) – 98, rue Jeannotte – aménagement d'une aire de stationnement – autorisation
20. Dérogation mineure (DM) – 254, rue Lataille – autorisation
21. Comité consultatif en développement durable – nominations
22. Fédération canadienne des municipalités (FCM) – programme Municipalités pour l'innovation climatique – demande de subvention – autorisation

#### **SERVICES JURIDIQUES**

---

23. Élection municipale 2017 – rémunération du personnel électoral – ajustement des tarifs
24. Entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique – Ville d'Otterburn Park – addenda – approbation – autorisation de signature
25. Entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique – Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – addenda – approbation – autorisation de signature
26. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements – adoption
27. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction d'une résidence pour personnes âgées – adoption
28. *Règlement 1377-01-2017 modifiant le Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* – adoption
29. *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909* – adoption
30. *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906* – adoption
31. *Règlement 1667-63-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513* – adoption
32. *Projet de Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur* – présentation
33. *Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur* – avis de motion
34. *Projet de Règlement 1669-03-2017 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011* – présentation
35. *Règlement 1669-03-2017 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011* – avis de motion
36. *Projet de Règlement 1680-05-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* – présentation

- 
37. *Règlement 1680-05-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – avis de motion*
  38. *Règlement 1734-00-2017 ordonnant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 370 000 \$ à cette fin – adoption*
  39. Transaction immobilière – projet immobilier Les Bourgs de la Capitale – cession de rues, parcs et espaces verts – approbation – autorisation de signature
  40. Transaction immobilière – lot 5 759 771 du cadastre du Québec, circonscription de Verchères – cession pour fins de rue publique – approbation – autorisation de signature

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

41. Autorisation des dépenses
42. Écritures d'amendement au budget – approbation
43. Émission d'obligations – 3 978 000 \$ – 11 octobre 2017 – adjudication
44. Émission d'obligations – 3 978 000 \$ – 11 octobre 2017 – résolution de concordance et de courte échéance
45. Financement de projets 2018 – appropriation de surplus accumulés affectés et de fonds réservés
46. Financement de projets 2018 – autorisation d'emprunt au fonds de roulement et ouverture d'enveloppes budgétaires
47. Réallocations de fonds 2017 – projets en cours – approbation
48. Déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du poste de police et du centre des loisirs – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
49. Élaboration d'un plan de gestion des débordements – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
50. Réaménagement des salles de douche au Service de sécurité incendie – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

51. Protection cathodique du réseau d'aqueduc – remplacement de 23 anodes à courant imposé – octroi de contrat

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

52. Liste des documents déposés :
  - a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – août 2017
  - b) Second rapport semestriel 2017 de la trésorière

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

53. Organismes à but non lucratif – participation aux activités et versement de subventions
54. Info-Excavation – L'alliance pour la protection des infrastructures souterraines – projet de législation québécois sur la prévention des dommages aux infrastructures souterraines – appui

**VARIA**

---

55.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

56.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

57.

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 - 19 HEURES 30**

### **PROCES-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 25 septembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

À 19 h 45;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

Suspension de la séance à 19 h 45

Reprise de la séance à 20 h 02. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

**2017-09-543**

**3. SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

ATTENDU que Monsieur Denis Corriveau, après avoir consacré 14 années d'implication pour sa ville en tant que conseiller municipal, tire sa révérence en vie politique;

ATTENDU que Monsieur Corriveau s'est impliqué dans différents comités et, tout en combinant deux fonctions, il a su défendre les intérêts de ses citoyens tout au long de ses mandats;

ATTENDU que Monsieur Corriveau, par sa force tranquille, était un homme d'équipe avec des valeurs et des convictions qui étaient tout à son honneur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil municipal invite Monsieur Denis Corriveau à venir signer le livre d'or de la Ville de Beloeil afin de souligner son apport soutenu au cours de ces années au service de la population.

**2017-09-544**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en y apportant les modifications suivantes :

Retrait des points :

7. Dérogation mineure (DM) – 925, rue de l'Industrie – nouvelle construction et affichage – audition des personnes intéressées – autorisation
8. Dérogation mineure (DM) – 925, rue de l'Industrie – hauteur du bâtiment – audition des personnes intéressées – autorisation
11. Dérogation mineure (DM) – 925, rue de l'Industrie – hauteur du bâtiment – audition des personnes intéressées – autorisation
12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 925, rue de l'Industrie – affichage
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 925, rue de l'Industrie – nouvelle construction et affichage

Ajout du point :

55. Entente de commandites aux fins du financement du centre aquatique – approbation – autorisation de signature

**2017-09-545**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM) – 867, CROISSANT LUCIEN-HUOT – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 867, croissant Lucien-Huot, une réduction de 1 mètre de la distance minimale entre une entrée charretière et une intersection;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8084 telle que demandée pour le 867, croissant Lucien-Huot, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/206 du Comité consultatif d'urbanisme.

La résolution du conseil portant le numéro 2017-07-413 est abrogée.

**2017-09-546**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 1500, RUE HENRY-R.-GRAY – HYDRO-CULTURE MACRI INC. – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – AMÉNAGEMENT DU TERRAIN – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisées, au 1500, rue Henry-R.-Gray :

- une réduction de 1,90 mètre de la distance minimale entre toute ligne de terrain et une aire de stationnement, une allée et son accès ou une aire de chargement et déchargement;
- une réduction de 0,10 mètre de la largeur minimale d'une allée d'accès et une entrée charretière à double sens;
- une réduction de 1,50 mètre de la largeur d'une aire d'isolement autour d'une thermopompe, un appareil de climatisation ou un autre équipement similaire;

- une réduction de 1,50 mètre de la largeur d'une aire d'isolement autour d'un équipement mécanique au sol ou autour du bâtiment principal;
- une réduction de 17 points de pourcentage de la proportion minimale de matériaux de revêtement de classe A pour la façade principale.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8133 telle que demandée pour le 1500, rue Henry-R.-Gray, aux conditions prévues à la résolution 2017/08/207 du Comité consultatif d'urbanisme.

---

#### **7. DÉROGATION MINEURE (DM) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – NOUVELLE CONSTRUCTION ET AFFICHAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

---

#### **8. DÉROGATION MINEURE (DM) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – HAUTEUR DU BÂTIMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

#### **2017-09-547**

---

#### **9. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 28 AOÛT ET EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 28 août 2017 et extraordinaire du conseil du 11 septembre 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

#### **2017-09-548**

---

#### **10. SERVICE DES FINANCES – DIVISION TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION – POSTE DE TECHNICIEN À L'INFORMATIQUE – EMBAUCHE**

---

ATTENDU la résolution 2017-05-294 créant le poste de technicien à l'informatique au Service des finances – division technologie de l'information;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Kevin Laforest Thériault au poste permanent de technicien à l'informatique au Service des finances – division technologie de l'information et ce, à compter du 26 septembre 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur et à la lettre d'entente 17-05.

---

**11. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour

---

**12. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – AFFICHAGE**

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

---

**13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – NOUVELLE CONSTRUCTION ET AFFICHAGE**

---

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

**2017-09-549**

---

**14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 712-718, RUE LAURIER – AIRE DE STATIONNEMENT**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/09/225 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8136 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2727 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'une aire de stationnement au 712-718, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-09-550**

**15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 675, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – AFFICHAGE**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/09/227 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8139 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2726 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 675, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-09-551**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – LOT 4 555 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – BOULEVARD YVON L'HEUREUX NORD – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/09/228 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8140 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2814 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-09-552**

**17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 98, RUE JEANNOTTE – AFFICHAGE**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/09/226 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8138 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2756 au demandeur pour permettre des travaux d'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 98, rue Jeannotte, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-09-553**

**18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 98, RUE JEANNOTTE – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT – RÉSOLUTION 2017-06-375 – MODIFICATION**

ATTENDU que le conseil a approuvé, par la résolution 2017-06-375 un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'aménagement d'une aire de stationnement au 98, rue Jeannotte;

ATTENDU que le demandeur a présenté un projet révisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2017-06-375 comme suit :

1. En retirant, au premier paragraphe de la résolution, les mots « , aux conditions prévues à la résolution 2017/06/145 du Comité consultatif d'urbanisme, »;
2. En retirant, au premier paragraphe de la résolution, les mots « de trois cases »;
3. En ajoutant, à la fin de la résolution, le paragraphe suivant :  
« Cette approbation est assujéti de la condition suivante :  
L'aménagement en cour latérale sur rue d'au plus deux cases de stationnement d'une largeur maximale de 2,5 mètres chacune est autorisée. »

**2017-09-554**

**19. DÉROGATION MINEURE (DM) – 98, RUE JEANNOTTE – AMÉNAGEMENT D’UNE AIRE DE STATIONNEMENT – AUTORISATION**

---

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 98, rue Jeannotte, l'aménagement d'une aire de stationnement perpendiculaire à la rue;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que par sa résolution 2017-07-420, le conseil a reporté la décision portant sur ladite demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8105 telle que demandée pour le 98, rue Jeannotte, afin de permettre :

- une réduction de 3 mètres de la distance minimale entre une aire de stationnement et une ligne avant pour l'aménagement de cases de stationnement perpendiculaires à la voie publique alors qu'en vertu de l'article 547 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, une case de stationnement doit être située à une distance minimale de 3 mètres d'une ligne avant;
- l'aménagement d'une aire de stationnement de telle sorte que les véhicules puissent entrer et sortir en marche arrière sans nécessiter de déplacement de véhicule alors qu'en vertu de l'article 544 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, une aire de stationnement doit être aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir en marche avant sans nécessiter le déplacement de véhicules.

Le tout, conditionnellement à ce que deux cases de stationnement d'une largeur maximale de 2,5 mètres chacune pour une largeur maximale de 5 mètres soient aménagées.

**2017-09-555**

**20. DÉROGATION MINEURE (DM) – 254, RUE LATAILLE – AUTORISATION**

---

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 254, rue Lataille, l'aménagement d'une seconde entrée charretière pour l'entreposage d'un véhicule récréatif de 9,75 mètres en cour latérale;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8116 telle que demandée pour le 254, rue Lataille, conditionnellement à ce que l'aménagement de l'allée de circulation soit végétalisé.

La résolution 2017-08-439 est abrogée.

**2017-09-556**

**21. COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT DURABLE – NOMINATIONS**

---

ATTENDU que le siège 2 du Comité consultatif en développement durable est devenu vacant;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de nommer madame Isabelle Thibodeau pour siéger sur le Comité consultatif en développement durable en remplacement de monsieur Maxime Lemonde, jusqu'au 26 juin 2018.

De nommer madame Maryse Caron à titre de membre observatrice du Comité consultatif en développement durable.

**2017-09-557**

**22. FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – PROGRAMME MUNICIPALITÉS POUR L'INNOVATION CLIMATIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION**

---

ATTENDU le programme Municipalités pour l'innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU que la Ville souhaite bénéficier de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil élabore un plan de lutte contre les îlots de chaleur comprenant l'identification des tâches précises, les responsables et le calendrier de leur réalisation, une estimation de leurs coûts et une stratégie de mise en œuvre et de suivi.

La Ville affecte une somme de 14 500 \$ au financement de cette initiative.

Madame Marie-Ève Ferland, coordonnatrice en environnement, est désignée comme responsable institutionnelle du projet et est autorisée à signer tout document à cet effet.

**2017-09-558**

**23. ÉLECTION MUNICIPALE 2017 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – AJUSTEMENT DES TARIFS**

---

ATTENDU que le conseil a approuvé, par la résolution 2017-02-113, les tarifs de rémunération du personnel électoral pour l'élection municipale du 5 novembre 2017;

ATTENDU qu'une modification a été apportée au règlement provincial sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster les tarifs des postes de scrutateur et de secrétaire pour atteindre le minimum prévu par ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le tarif de rémunération du personnel électoral tel que proposé au tableau suivant :

<b>Président d'élection</b>	
Salaire de base	6 000 \$
+ Vote par anticipation	750 \$
+ Jour du scrutin	750 \$
Acclamation	5 000 \$
<b>Secrétaire d'élection</b>	
	75 % du président d'élection
<b>Adjoint au président d'élection</b>	
	50% du président d'élection
<b>Trésorier d'élection</b>	
Année électorale	1 500 \$
+ annuellement (vérification des rapports financiers)	60 \$/rapport financier de candidat indépendant
	180 \$/rapport financier d'un parti politique
<b>Commission de révision</b>	
Président	20 \$/h
Vice-président	17 \$/h
Secrétaire	17 \$/h
Agent réviseur	15 \$/h + déplacement
<b>Vote par anticipation</b>	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	125 \$/jr
Scrutateur	210 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	180 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	40 \$/jr
Préposé – tâches diverses	125\$/jr
<b>Vote itinérant</b>	
Scrutateur	210 \$/jr
Secrétaire	180 \$/jr
<b>Jour du scrutin</b>	
PRIMO-membre de la table de vérification	500 \$/jr
Adjoint PRIMO-membre de la table de vérification	300 \$/jr
Préposé à l'accueil-membre de la table de vérification	125 \$/jr
Scrutateur	210 \$/jr
Scrutateur dépouillement	30 \$/dépouillement
Secrétaire	180 \$/jr
Secrétaire dépouillement	30 \$/dépouillement
Substitut	40 \$/jr
Préposé-tâches diverses	125 \$/jr
<b>Formation</b>	
	35 \$/séance

La résolution 2017-02-113 est abrogée.

**2017-09-559**

**24. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE – VILLE D'OTTERBURN PARK –ADDENDA – APPROBATION –AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Ville de Beloeil et la Ville d'Otterburn Park concernant l'utilisation du centre aquatique;

ATTENDU que suite à la confirmation de l'octroi d'une subvention pour la construction du centre aquatique, ladite entente doit être modifiée dans le but, notamment, de revoir les tarifs applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda à l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique de la Ville de Beloeil à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Ville d'Otterburn Park et d'en autoriser la signature.

**2017-09-560**

**25. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL –ADDENDA – APPROBATION –AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil concernant l'utilisation du centre aquatique;

ATTENDU que suite à la confirmation de l'octroi d'une subvention pour la construction du centre aquatique, ladite entente doit être modifiée dans le but, notamment, de revoir les tarifs applicables;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'addenda à l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du centre aquatique de la Ville de Beloeil à intervenir entre la Ville de Beloeil et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil et d'en autoriser la signature.

**2017-09-561**

**26. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 554 099 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE 9 LOGEMENTS – ADOPTION**

---

ATTENDU que par sa résolution 2017-07-430 la Ville de Beloeil a adopté le projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour le lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2017-08-453;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2017-08-453;

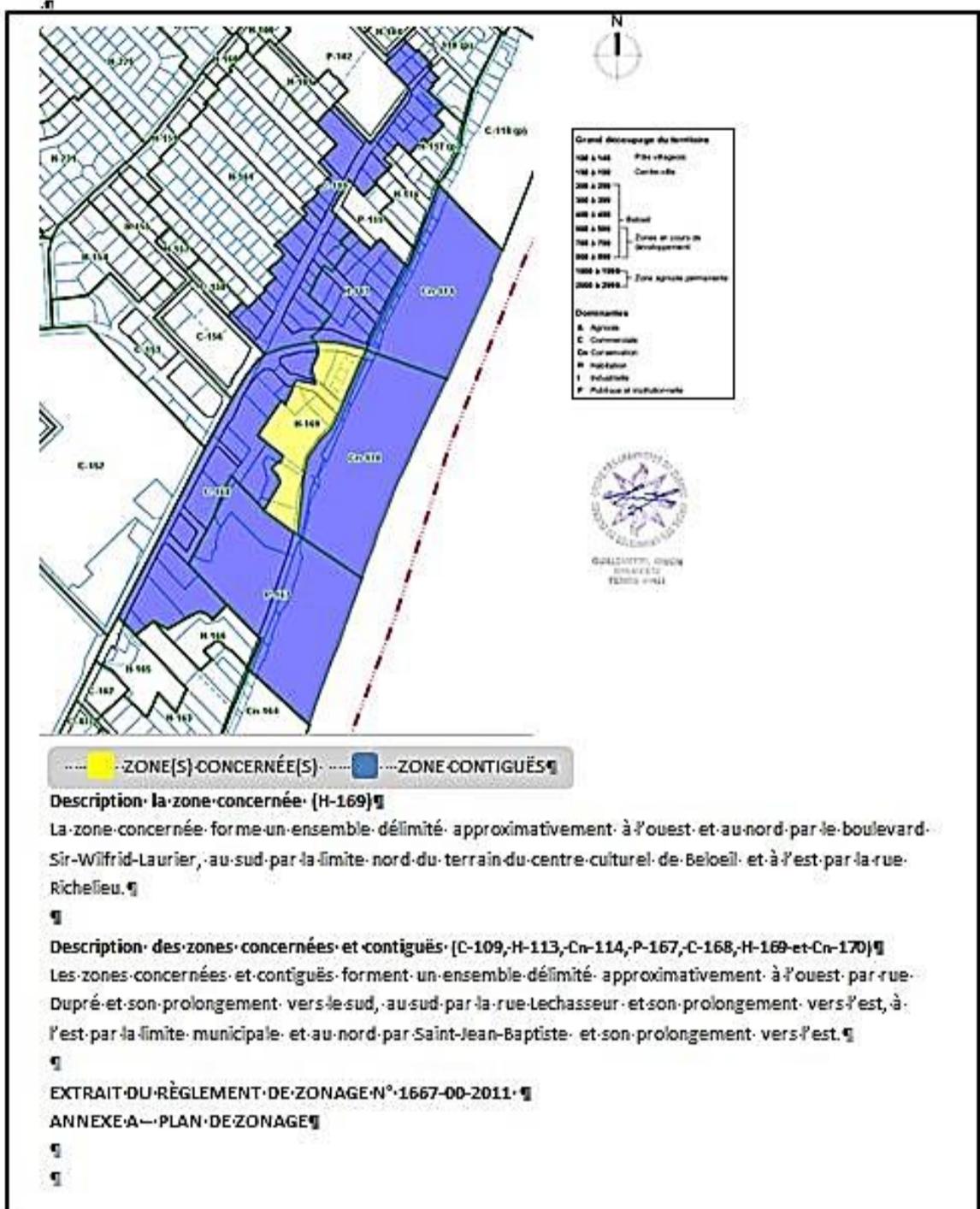
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements sur le lot 4 554 099 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. De modifier la grille de la zone habitation H-169 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. ou +) » de la rubrique « habitation » de la section « usages ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 9,5 à la ligne de la marge avant minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 3 à la ligne de la marge latérale minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 5,5 à la ligne de la marge latérale sur rue minimale de la rubrique « marges » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 1 à la ligne du nombre d'étage minimal en étage de la rubrique « hauteur (étage) » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout, vis-à-vis la 5<sup>e</sup> colonne, du chiffre 4 à la ligne du nombre d'étage maximal en étage de la rubrique « hauteur (étage) » de la section « bâtiment ».
  - par l'ajout des notes particulières suivantes :
    - Malgré toutes dispositions à ce contraire, les terrasses sur le toit sont autorisées.
    - Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'aménagement d'un trottoir est autorisé jusqu'à la bordure ou le trottoir.
    - Malgré toutes dispositions à ce contraire, l'accès à un stationnement peut se faire par une allée d'accès à la rue ayant une pente d'au plus 15 % si l'aménagement est jugé sécuritaire.

3. Description des zones concernées et contiguës :



2017-09-562

**27. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – LOT 4 555 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES – ADOPTION**

ATTENDU que par sa résolution 2017-07-431 la Ville de Beloeil a adopté le projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) pour le lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2017-09-534;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la municipalité dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2017-09-534;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, l'autorisation permettant la construction d'une résidence pour personnes âgées, sur le lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères. Cette autorisation est conditionnelle au dépôt d'une étude de circulation aux conclusions jugées satisfaisantes avant l'adoption finale;
2. De modifier la grille de la zone commerciale C-734 de l'annexe B intitulée « Grilles des spécifications » du *Règlement de zonage 1667-00-2011* de la façon suivante :
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « multifamiliale (9 log. et +) (H-4) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « collective (H-6) » de la rubrique « habitation » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « institutionnel et administratif (P-2) » de la rubrique « institutionnel et administratif » de la section « usages »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, d'un point à la ligne « isolée » de la rubrique « structure » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur minimale de 1 étage à la rubrique « hauteur (étages) » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout, vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne, de la hauteur maximale de 21 mètres à la rubrique « hauteur (mètre) » de la section « bâtiment »;
  - par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur minimale de 7 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
  - par le retrait vis-à-vis les 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> colonnes de la hauteur maximale de 12 mètres de la rubrique « hauteur (m) » de la section « bâtiment »;
  - par l'ajout dans la section « bâtiment » sous la rubrique « projet intégré » d'un point (●) vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une largeur minimale de 16 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « intérieur » d'une superficie minimale de 480 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une largeur minimale de 21 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une profondeur minimale de 30 mètres vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout dans la section « terrain » sous la rubrique « angle » d'une superficie minimale de 630 m<sup>2</sup> vis-à-vis la 7<sup>e</sup> colonne;
  - par l'ajout des notes particulières suivantes :

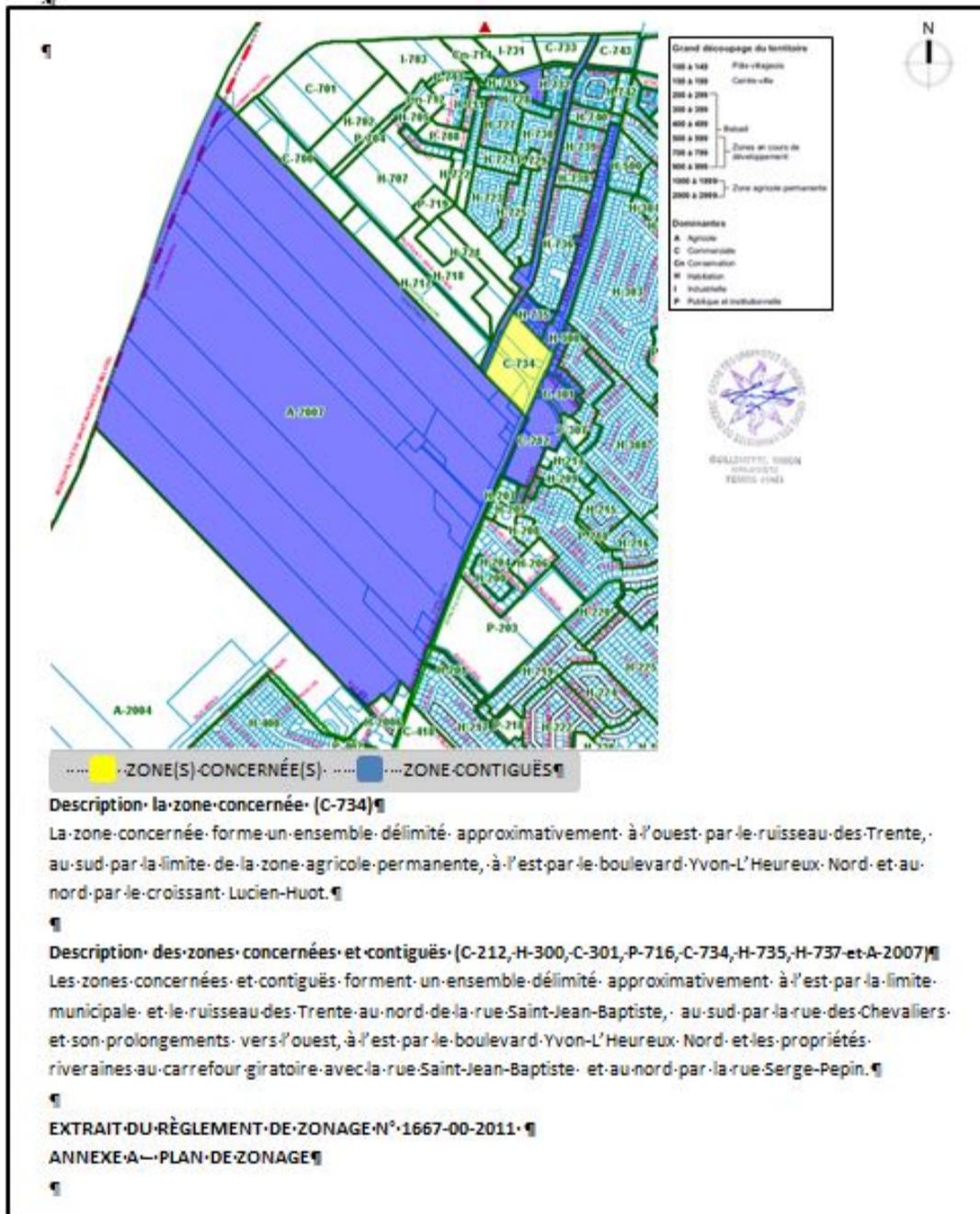
« [2] Malgré toutes dispositions à ce contraire, les dispositions suivantes s'appliquent :

- aucune distance minimale n'est requise entre un trottoir ou une allée piétonne et toute ligne de terrain;
- un garage souterrain est autorisé pour tous les usages des classes d'usages des groupes : Habitation (H) et Commerce (C);
- la superficie maximale d'une remise isolée, attenante ou intégrée est de 3 mètres carrés par logement dans le cas d'une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que dans le cas d'une habitation collective (H-6);
- aucune largeur maximale n'est prescrite pour une allée d'accès et une entrée charretière;
- aucune distance maximale n'est prescrite entre une aire de stationnement en commun et l'entrée principale des bâtiments principaux desservis;
- le nombre minimal de cases requis pour un établissement occupé par un usage du groupe d'usage Commerce (C) est d'une case par 40 m<sup>2</sup> de superficie de plancher;
- les arbres requis pour une habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4) ainsi que pour une habitation collective (H-6) ne doivent pas obligatoirement être plantés dans un alignement le long de la voie de circulation et ils peuvent être plantés à moins de 1,5 mètre de l'emprise de la rue Saint-Jean-Baptiste;
- les classes de matériaux de revêtement extérieur autorisées et la proportion minimale ou maximale prescrite de chacun des matériaux autorisés sur chacune des façades d'un bâtiment principal occupé par un usage de la classe d'usage : habitation collective (H6) et d'un bâtiment principal occupé par un ou des usages du groupe d'usage Commerce (C) sont les suivantes :

<b>CLASSES OU GROUPES D'USAGES</b>	<b>CLASSE DE REVÊTEMENT AUTORISÉE</b>	<b>PROPORTION MINIMALE OU MAXIMALE PRESCRITE PAR FAÇADE (EXCLUANT LE PIGNON) DE MATÉRIAUX ASSUJETTIS</b>
Classe d'usage Habitation multifamiliale de 9 logements et plus (H-4)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Classe d'usage Habitation collective (H-6)	A, B, C, et D	Minimum 50 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de chacune des façades du bâtiment principal peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.
Commerce (C)	A, B, C et D	Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.  Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.

Institutionnel et administratif (P-2)	A, B, C et D	<p>Minimum 50 % de la superficie de la façade principale du bâtiment principal doit être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe A.</p> <p>Maximum 30 % de la superficie de la façade principale peut être recouverte de l'un des matériaux autorisés à la classe D.</p>
---------------------------------------	--------------	---

3. Description des zones concernées et contiguës :



**2017-09-563**

**28. RÈGLEMENT 1377-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1377-00-97 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le Règlement 1377-01-2017 modifiant le Règlement 1377-00-97 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

**2017-09-564**

**29. RÈGLEMENT 1667-61-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – ADOPTION**

---

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-61-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes applicables à la zone C-909*.

**2017-09-565**

**30. RÈGLEMENT 1667-62-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE I-906 – ADOPTION**

---

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-62-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone I-906*.

**2017-09-566**

**31. RÈGLEMENT 1667-63-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H-513 – ADOPTION**

---

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-63-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-63-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets intégrés dans la zone H-513*.

**2017-09-567**

**32. PROJET DE RÈGLEMENT 1667-64-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROPORTIONS DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – PRÉSENTATION – ADOPTION**

---

a) Présentation

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* en :

- Ajoutant une définition;
- Ajoutant des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur pour des habitations multifamiliales situées dans les zones H-706, H-709, H-723, H-724, H-725, H-726, H-727, H-728, H 730 et H-732;
- Ajoutant des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur pour la zone C-534;
- Ajoutant des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur pour les zones C-152, C-168, C-426, C-432 et C 437;
- Ajoutant des dispositions concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les façades;
- Ajoutant des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur.

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire et contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

b) Adoption

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 novembre 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-09-568**

**33. RÈGLEMENT 1667-64-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROPORTIONS DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin, notamment, d'y ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-09-569**

**34. PROJET DE RÈGLEMENT 1669-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – PRÉSENTATION – ADOPTION**

---

a) Présentation

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement de construction 1669-00-2011* en :

- Abrogeant les dispositions du Code de construction du Québec et du Code national du bâtiment;
- Abrogeant la disposition concernant l'obligation de se conformer aux codes de construction;
- Abrogeant la disposition concernant les exigences du Code de construction du Québec relativement aux matériaux autorisés;
- Abrogeant la disposition concernant les exigences du Code de construction du Québec relativement à l'installation de soupape de retenue;
- Abrogeant la disposition concernant les exigences du Code de construction du Québec relativement aux normes de sécurité pour les logements en sous-sol;
- Abrogeant la disposition concernant les exigences du Code de construction du Québec relativement aux ressources complémentaires en santé et services sociaux

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire et ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

b) Adoption

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1669-03-2017 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 novembre 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-09-570**

**35. RÈGLEMENT 1669-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de construction 1669-00-2011* afin, notamment, d'en retirer toute référence au Code de construction du Québec, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-09-571**

**36. PROJET DE RÈGLEMENT 1680-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PRÉSENTATION – ADOPTION**

a) Présentation

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* en :

- Ajoutant des dispositions concernant les documents et renseignements exigés pour une demande d'approbation;
- Ajoutant des dispositions afin de préciser les critères relatifs aux matériaux de revêtement extérieur à la zone du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;
- Ajoutant des dispositions afin de préciser les critères relatifs aux matériaux de revêtement extérieur à la zone de la rue de l'Industrie;
- Ajoutant des dispositions afin de préciser les critères relatifs aux matériaux de revêtement extérieur à la zone de la rue Serge-Pépin
- Ajoutant des dispositions afin de préciser les critères relatifs aux matériaux de revêtement extérieur pour les usages commerciaux dans la zone des Bourgs de la Capitale
- Ajoutant des dispositions afin de préciser les critères relatifs aux matériaux de revêtement extérieur pour les usages industriels dans la zone des Bourgs de la Capitale
- Ajoutant des dispositions afin de préciser les critères relatifs aux matériaux de revêtement extérieur pour les usages résidentiels et commerciaux dans la zone du Carrefour de la Vallée du Richelieu
- Ajoutant des dispositions relatives aux matériaux de revêtement assujettis dans le cas où les proportions minimales requises par façade ne sont pas atteintes

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire et ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

b) Adoption

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1680-05-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 novembre 2017, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-09-572**

**37. RÈGLEMENT 1680-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* afin, notamment, d'ajouter des dispositions afin de préciser les critères relatifs aux matériaux de revêtement extérieur, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-09-573**

**38. RÈGLEMENT 1734-00-2017 ORDONNANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 370 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1734-00-2017 ordonnant des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'Industrie et décrétant un emprunt de 370 000 \$ à cette fin.*

**2017-09-574**

**39. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – PROJET IMMOBILIER LES BOURGS DE LA CAPITALE – CESSION DE RUES, PARCS ET ESPACES VERTS – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que 9174-8319 Québec inc. est propriétaire des lots 5 129 001, 5 129 002, 5 104 680, 4 845 928, 5 104 836, 5 128 999, 5 104 698 et 5 104 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que ces lots doivent être cédés à la Ville pour fins de rues, pistes cyclables, boisés ou passages piétonniers;

ATTENDU le projet d'acte préparé en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. concernant les lots 5 129 001, 5 129 002, 5 104 680, 4 845 928, 5 104 836, 5 128 999, 5 104 698 et 5 104 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-09-575**

**40. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 5 759 771 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION DE VERCHÈRES – CESSION POUR FINS DE RUE PUBLIQUE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU la promesse de cession consentie à la Ville de Beloeil, le 12 juillet dernier, par Investissement Norgest inc. et Excavation Rémi Perreault inc. concernant le lot 5 759 771 du cadastre du Québec, circonscription de Verchères;

ATTENDU le projet d'acte de cession préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de cession à intervenir entre Investissement Norgest inc., Excavation Rémi Perreault inc. et la Ville de Beloeil et autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-09-576**

**41. AUTORISATION DES DÉPENSES**

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 31 juillet au 25 septembre 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

**2017-09-577**

**42. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – APPROBATION**

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement des différents services de la Ville pour la période du 10 août au 11 septembre 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 10 août au 11 septembre 2017 au montant total de 25 100 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2017-09-578**

**43. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 3 978 000 \$ – 11 OCTOBRE 2017 – ADJUDICATION**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1625-00-2010, 1626-00-2010, 1627-00-2010, 1628-00-2010, 1629-00-2010, 1631-00-2010, 1633-00-2010, 1634-00-2010, 1636-00-2010, 1637-00-2010, 1638-00-2010, 1641-00-2010, 1648-00-2011, 1651-00-2011, 1654-00-2011, 1467-00-2002, 1699-00-2014 et 1716-00-2015, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 11 octobre 2017, au montant de 3 978 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C 19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

477 000 \$	1,65000 %	2018
490 000 \$	2,05000 %	2019
504 000 \$	2,20000 %	2020
518 000 \$	2,35000 %	2021
1 989 000 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,93600 Coût réel : 2,69084 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

477 000 \$	1,85000 %	2018
490 000 \$	2,00000 %	2019
504 000 \$	2,15000 %	2020
518 000 \$	2,30000 %	2021
1 989 000 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,80700 Coût réel : 2,71875 %

3 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

477 000 \$	1,80000 %	2018
490 000 \$	2,00000 %	2019
504 000 \$	2,20000 %	2020
518 000 \$	2,40000 %	2021
1 989 000 \$	2,65000 %	2022

Prix : 99,21500 Coût réel : 2,71923 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

477 000 \$	1,85000 %	2018
490 000 \$	2,05000 %	2019
504 000 \$	2,20000 %	2020
518 000 \$	2,30000 %	2021
1 989 000 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,82610

Coût réel : 2,72187 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 978 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**2017-09-579**

**44. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 3 978 000 \$ – 11 OCTOBRE 2017 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 978 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1625-00-2010	54 300 \$
1626-00-2010	51 500 \$
1627-00-2010	77 400 \$
1628-00-2010	110 300 \$
1629-00-2010	48 100 \$
1631-00-2010	40 400 \$
1633-00-2010	34 600 \$
1634-00-2010	453 800 \$
1636-00-2010	74 500 \$
1637-00-2010	69 200 \$
1638-00-2010	107 400 \$
1641-00-2010	136 900 \$
1648-00-2011	157 600 \$
1651-00-2011	707 200 \$
1654-00-2011	1 125 100 \$
1467-00-2002	702 000 \$
1699-00-2014	14 500 \$
1716-00-2015	13 200 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1625-00-2010, 1626-00-2010, 1627-00-2010, 1628-00-2010, 1629-00-2010, 1631-00-2010, 1633-00-2010, 1636-00-2010, 1637-00-2010, 1641-00-2010, 1648-00-2011, 1651-00-2011, 1654-00-2011, 1699-00-2014 et 1716-00-2015, la Ville de Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02731  
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER  
BELOEIL, QC  
J3G 4G7

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1625-00-2010, 1626-00-2010, 1627-00-2010, 1628-00-2010, 1629-00-2010, 1631-00-2010, 1633-00-2010, 1636-00-2010, 1637-00-2010, 1641-00-2010, 1648-00-2011, 1651-00-2011, 1654-00-2011, 1699-00-2014 et 1716-00-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **2017-09-580**

#### **45. FINANCEMENT DE PROJETS 2018 – APPROPRIATION DE SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS ET DE FONDS RÉSERVÉS**

ATTENDU que le programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020 a été adopté par le conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser pour 2018, l'appropriation des montants suivants pour financer des projets énumérés ci-dessous, pour un montant total de 1 433 000 \$ :

150 000 \$ du surplus accumulé affecté – informatique  
275 000 \$ du surplus accumulé affecté – réfection et prolongement du réseau cyclable  
141 000 \$ du surplus accumulé affecté – aménagement dans les parcs  
34 000 \$ du fonds réservé – aménagement dans les parcs  
325 000 \$ du surplus accumulé affecté – réfection terrain synthétique  
87 000 \$ du surplus accumulé affecté – mesure développement durable  
421 000 \$ du surplus accumulé affecté – bâtiments

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 399 000 \$ des surplus accumulés affectés et de 34 000 \$ du fonds réservé – aménagement dans les parcs pour financer les projets selon la liste ci-dessous.

<b>APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉ</b>	
☐ Surplus affecté - Informatique	<b>150 000</b>
Appareil pour sauvegarde	52 000
Banque de connaissances (Wiki)	3 000
Billetterie électronique (constats d'infractions)	3 000
Caméra WIFI sur la route 223 près pont CN	5 000
Logiciel de monitoring	7 600
Ordinateurs pour application mobile en lien direct (TP)	15 000
Rotation des postes informatiques	26 400
Serveur SQL	15 000
Tableau de bord Acceo	3 000
Windows Serveur 2016 (licence)	20 000
☐ Surplus affecté - Réfection et prolongement du réseau cyclable	<b>275 000</b>
PDP - Piste cyclable le long du ruisseau des Trente entre Gilbert-Desautels et Denise-Asselin	275 000
☐ Surplus affecté - Aménagement dans les parcs	<b>141 000</b>
Réfection terrain synthétique	141 000
☐ Fonds réservé - Aménagement dans les parcs	<b>34 000</b>
Réfection terrain synthétique	34 000
☐ Surplus affecté - Réfection terrain synthétique	<b>325 000</b>
Réfection terrain synthétique	325 000
☐ Surplus affecté - Mesure développement durable	<b>87 000</b>
Bornes de recharge électrique (Vieux-Beloeil)	10 000
Chauffe-eau pour piscine Réal-Vinet	57 000
Édifice Arthur-Dupré: Aménagement d'un système de récupération d'eau de pluie	20 000
☐ Surplus affecté - Bâtiments	<b>421 000</b>
Centre des Loisirs - Climatisation	150 000
Édifice Arthur-Dupré - Remplacement des fenêtres (Phase 2 de 2)	35 000
Édifice Arthur-Dupré - Système de contrôle électronique des portes d'accès aux édifices (Urbanisme)	15 000
Édifice Arthur-Dupré: Zonage des locaux (RH et Appro)	7 500
Édifice Prudent-Malo - Modification des locaux pompiers (garde interne à 4 pompiers 24/24 )	200 000
Régie de police: Climatisation principale de la salle des serveurs	13 500

**2017-09-581**

#### **46. FINANCEMENT DE PROJETS 2018 – AUTORISATION D'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT ET OUVERTURE D'ENVELOPPES BUDGÉTAIRES**

ATTENDU que certains projets prévus au programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2018 doivent être financés par le fonds de roulement;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'emprunt au fonds de roulement d'un montant correspondant auxdits projets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser pour la réalisation des projets prévus à ce programme pour l'année 2018, des emprunts au fonds de roulement totalisant un montant de 771 250 \$ pour le financement des projets décrits ci-dessous. Cet emprunt sera remboursé au fonds de roulement par le fonds général en cinq versements annuels égaux à compter de l'année 2018.

<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	
Affichage des parcs (Bourg de la Capitale / 2 parcs)	3 500
Ameublement - 3 filières de dossier de propriétés	4 500
Caisson d'étañonnement	30 000
Clôture le long du ruisseau des Trente - Denise-Asselin	9 000
Deux souffleuses - patinoires extérieures	5 000
Éclairage de rues - Remplacement de 32 poteaux (2018)	29 000
Éclairage terrain de beach-volley parc Victor-Brillon	25 000
Édifice Arthur-Dupré: Installation d'un abri chauffé permanent pour les équipements de déneigements	50 000
Édifice Prudent-Malo - réaménagement des locaux avec ajout de fenêtre   Équipe en surveillance du territoire	10 250
Enseignes bâtiments Aréna	22 000
Kiosques lors d'évènements	12 500
Mise à niveau - 3 remorques	15 000
Mise aux normes SST espaces clos des stations pompages Petit rapide et Aurèle Dubois	10 000
Mobilité universelle - Bâtiments	20 000
Oriflammes (Boul.Laurier)	6 000
Panneau électrique portable et prises "twist lock" dans différents parcs	6 000
Parc des Patriotes (côté rivière) : réfection maçonnerie, électricité et lampadaires	100 000
Parc des Trente / Terrain de pétanque	8 500
Parc Lorne-Worsley / Nivellement des terrains #3 et #4	45 000
Parc Lorne-Worsley : Clôture pour terrain 4	4 000
Plantation d'arbres	75 000
Radio portative pour les employés terrain du Service des TP et des Loisirs	46 000
Réaménagement - Bureau de l'accueil citoyen	5 000
Réaménagement - Service juridique	6 000
Réfection de l'asphalte de la cour avant aux incendies	60 000
Refonte du site internet	40 000
Remplacement du contrôleur de feux de circulation de l'intersection Saint-Jean-Baptiste/Richelieu	10 000
Scène extérieure avec toit	45 000
Terrain de basketball - parc Charles-Laroque	60 000
Toilette de béton (Dionis-Désilet)	9 000
	<b>771 250</b>

## **2017-09-582**

### **47. RÉALLOCATIONS DE FONDS 2017 – PROJETS EN COURS – APPROBATION**

ATTENDU les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 10 août au 19 septembre 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 10 août au 19 septembre 2017 au montant total de 623 717,28 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2017-09-583**

**48. DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES TROTTOIRS D'ACCÈS DU POSTE DE POLICE ET DU CENTRE DES LOISIRS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour le déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du poste de police et du centre des loisirs, projet 17BA15;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Déneigement Campagnard inc.	11 957,40 \$
2. Déneigement Borduas inc.	16 096,50 \$
3. Déneigement Clin d'oeil	18 453,48 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Campagnard inc., pour le déneigement du stationnement et des trottoirs d'accès du poste de police et du centre des loisirs, pour une période d'une année, sur la base des prix forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 septembre 2017, pour un montant total estimé de 11 957,40 \$, taxes incluses, pour la saison 2017-2018.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour 4 périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 octobre 2022, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 30 juin précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de 5 ans est estimée à 59 787,00 \$, taxes incluses.

Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'août à août, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-190-10-522 et 02-701-25-522, sous-projet 720008.

**2017-09-584**

**49. ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements, projet 2016-13;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé;

ATTENDU que huit soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Stantec experts-conseils ltée
2. CIMA
3. Le Groupe conseil Génipur inc.
4. J.F Sabourin et associés inc.
5. Lasalle inc.
6. Tetra Tech
7. WSP Canada inc.
8. Comeau experts-conseils

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme J.F. Sabourin et associés inc. pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements, le tout sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 septembre 2017, pour un montant total estimé de 56 212,39\$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-326-00-419.

#### **2017-09-585**

### **50. RÉAMÉNAGEMENT DES SALLES DE DOUCHE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour des travaux de réaménagement des salles de douche au Service de sécurité incendie, projet 17T008B;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                                 |              |
|---------------------------------|--------------|
| 1. Construction Benoit Darsigny | Non conforme |
| 2. Arri Construction            | 43 000,65 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Arri Construction pour des travaux de réaménagement des salles de douche au Service de Sécurité incendie, sur la base des prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix daté du 12 septembre 2017, pour un montant total estimé de 43 000,65 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-221-21-701, sous-projet 17T008.

#### **2017-09-586**

### **51. PROTECTION CATHODIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC – REMPLACEMENT DE 23 ANODES À COURANT IMPOSÉ – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée pour le remplacement de 23 anodes à courant imposé pour la protection cathodique du réseau d'aqueduc;

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| 1. Techno Protection Québec inc. | 15 469,89 \$ |
| 2. Corro-Tech                    | 17 056,54    |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Techno Protection Québec inc. pour la fourniture et l'installation de 23 anodes à courant imposé pour la protection cathodique du réseau d'aqueduc, sur la base des prix apparaissant dans leur offre de service du 24 août 2017, pour un montant total de 15 469,89 \$, taxes incluses.

**2017-09-587**

**52. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – août 2017
- b) Second rapport semestriel 2017 de la trésorière

**2017-09-588**

**53. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Société canadienne du cancer – Gala des Grands chefs de la Vallée des patriotes – 9 novembre 2017 2 billets à  
225 \$ chacun
  - b) La Maison Victor-Gadbois – souper-bénéfice et encan – 28 octobre 2017 1 billet  
à 200 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - c) Chevaliers de Colomb de Paspébiac, conseil 7385, district 65 - compétition internationale de karaté 200 \$
  - d) Centre de femmes l'Essentielle 500 \$

**2017-09-589**

**54. INFO-EXCAVATION – L'ALLIANCE POUR LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES – PROJET DE LÉGISLATION QUÉBÉCOIS SUR LA PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES – APPUI**

ATTENDU qu'Info-Excavation est un organisme à but non lucratif regroupant plus de 225 membres propriétaires d'infrastructures souterraines, municipalités, et partenaires liés à la protection de ces infrastructures;

ATTENDU qu'Info-Excavation a entrepris des représentations auprès du gouvernement provincial afin de doter le Québec d'une loi encadrant la prévention des dommages aux infrastructures souterraines;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre d'Info-Excavation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'appuyer les démarches d'Info-Excavation dans le but de faire adopter une législation provinciale visant la prévention des dommages aux infrastructures souterraines.

**2017-09-590**

**55. ENTENTE DE COMMANDITES AUX FINS DU FINANCEMENT DU CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que la Ville procèdera à la construction d'un centre aquatique comprenant notamment un bassin compétitif, un bassin récréatif, une salle multifonctionnelle et un stationnement s'y rattachant;

ATTENDU que le centre aquatique sera érigé sur un terrain appartenant à la Ville situé non loin de l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste et du boulevard Yvon-L'heureux-Nord;

ATTENDU que le centre aquatique sera partiellement financé par une campagne de financement privée et que l'entreprise BMR Matco désire participer à cette campagne;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de commandites à intervenir entre la Ville de Beloeil et 7577010 Canada inc. (BMR Matco) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**56. VARIA**

---

**57. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2017-09-591

**58. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 50;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 25 septembre 2017.

---

DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

NON APPROUVÉ

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017 - 19 HEURES 30**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, le 5 octobre, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.

---

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

4. Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – approbation – autorisation de signature – appels d'offres relatifs à l'entente transitoire – délégation de pouvoir Ville de Saint-Basile-le-Grand

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

5. Entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu – directeur de la future Régie – embauche

---

#### **SERVICE DE L'URBANISME**

6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – lot 5 949 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – boulevard Yvon-L'Heureux-Nord – centre aquatique

7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 98, rue Jeannotte – résolution 2017-09-552 – modification

---

**SERVICE DES FINANCES**

---

8. Autorisation des dépenses

**SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

9. Festival d'été de Beloeil – édition 2018 – subvention

**VARIA**

---

10.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

11.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

12.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE JEUDI 5 OCTOBRE 2017 - 19 HEURES 30**

#### **PROCES-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le jeudi 5 octobre 2017 à 19 h 30, à la salle des délibérations de la cour municipale, au 777, rue Laurier, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 4 octobre 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Denis Corriveau, district 4  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Madame Martine Vallières, directrice générale

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

**2017-10-592**

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

9. Festival d'été de Beloeil – édition 2018 – subvention

**2017-10-593**

**4. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PÉRIODE DE TRANSITION POUR LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE – APPELS D'OFFRES RELATIFS À L'ENTENTE TRANSITOIRE – DÉLÉGATION DE POUVOIR VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND**

ATTENDU que les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil (ci-après nommées : « LES PARTIES »), souhaitent conclure une entente relative aux mesures transitoires applicables jusqu'à l'entrée en vigueur du décret de création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le tout conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que LES PARTIES désirent déléguer, dans le cadre de cette entente, une municipalité afin de procéder à d'éventuelles demandes communes de soumissions pour l'adjudication de contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire, le tout conformément aux articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.3 et 14.4 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU que LES PARTIES s'entendent pour déléguer à la Ville de Saint-Basile-le-Grand le pouvoir d'aller en appels d'offres communs pour l'adjudication de contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à intervenir entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, tout document à cet effet;

De déléguer à la Ville de Saint-Basile-le-Grand les pouvoirs nécessaires afin de procéder aux appels d'offres pour l'adjudication des contrats nécessaires à la réalisation de l'objet de l'entente transitoire;

D'accepter que les soumissions reçues par la Ville de Saint-Basile-le-Grand lient envers l'adjudicataire chaque PARTIES de l'entente transitoire.

**2017-10-594**

**5. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PÉRIODE DE TRANSITION POUR LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – DIRECTEUR DE LA FUTURE RÉGIE – EMBAUCHE**

ATTENDU l'entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à intervenir entre les villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU que ladite entente prévoit que la Ville de Beloeil procède à l'embauche, sur une base contractuelle, du directeur de la future Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Denis Corriveau;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Gilles La Madeleine à titre de directeur de la future Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et d'autoriser la mairesse, ou le maire suppléant, et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

La présente embauche est conditionnelle à la signature par toutes LES PARTIES de l'entente intermunicipale concernant la période de transition pour la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

#### **2017-10-595**

#### **6. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – LOT 5 949 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – BOULEVARD YVON-L'HEUREUX-NORD – CENTRE AQUATIQUE**

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/09/237 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8151 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2856 au demandeur pour permettre la construction du centre aquatique sur le lot 5 949 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

#### **2017-10-596**

#### **7. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 98, RUE JEANNOTTE – RÉOLUTION 2017-09-552 – MODIFICATION**

ATTENDU que le projet en titre a été approuvé par le conseil, par la résolution 2017-09-552 adoptée le 25 septembre 2017;

ATTENDU que ledit projet a été modifié et que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce nouveau projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier la résolution 2017-09-552 en remplaçant le numéro de résolution du Comité consultatif d'urbanisme par le numéro 2017/10/242.

**2017-10-597**

**8. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 31 août au 5 octobre 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

**9. FESTIVAL D'ÉTÉ DE BELOEIL – ÉDITION 2018 – SUBVENTION**

---

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

**10. VARIA**

---

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-10-598**

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 47;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 5 octobre 2017.

---

DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

---

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

1.

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

2.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

3.

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

---

#### **CONSEIL**

---

4. Procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 25 septembre 2017 et extraordinaire du 5 octobre 2017 – adoption
5. Organismes paramunicipaux et comités du conseil – nominations
6. Maire suppléant – novembre, décembre 2017 et janvier 2018 – nomination

#### **DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION**

---

#### **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

---

#### **SERVICE DE L'URBANISME**

---

#### **SERVICES JURIDIQUES**

---

7. *Règlement 1596-04-2017 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Beloeil – projet – présentation*
8. *Règlement 1596-04-2017 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Beloeil – avis de motion*

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

9. Autorisation des dépenses

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

---

**SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

**SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

**VARIA**

---

10.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

11.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

12.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 – 19 HEURES 30

---

### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 13 novembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 33;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-11-599

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-11-600**

**4. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil du 25 septembre 2017 et extraordinaire du conseil du 5 octobre 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-11-601**

**5. ORGANISMES PARAMUNICIPAUX ET COMITÉS DU CONSEIL – NOMINATIONS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination des membres des différents organismes paramunicipaux et comités du conseil, le tout tel qu'indiqué ci-dessous :

Comité	Membres	Substitut 1	Substitut 2
Comité des ressources humaines	Diane Lavoie Louise Allie Pierre Verret Odette Martin		
Comité de retraite	Diane Lavoie		
Comité consultatif d'urbanisme	Siège #1 : Réginald Gagnon Siège #2 : Jean-Yves Labadie		
Comité consultatif en développement durable	Renée Trudel Odette Martin Guy Bédard		
Comité circulation et signalisation	Réginald Gagnon Louise Allie		
Comité embellissement	Guy Bédard Odette Martin		
Comité de la politique familiale, aînés et amis des enfants (MADA et MAE)	Renée Trudel Odette Martin Pierre Verret		
Comité liaison d'affaires	Diane Lavoie Marc Daignault Réginald Gagnon		
Comité de sécurité civile	Renée Trudel Jean-Yves Labadie		
Comité de toponymie	Marc Daignault Réginald Gagnon		
Comité de communication	Diane Lavoie Renée Trudel Guy Bédard Jean-Yves Labadie		
Comité sur l'intégration des personnes handicapées	Odette Martin Pierre Verret	Marc Daignault	
Comité de démolition	Diane Lavoie Marc Daignault Guy Bédard		



2017-11-601

- 2 -

2017/11/13

Comité	Membres	Substitut 1	Substitut 2
Commission des loisirs et culture	Diane Lavoie Renée Trudel Odette Martin Pierre Verret		
Diffusions de la coulisse	Renée Trudel Guy Bédard		
Office municipal d'habitation (OMH)	Louise Allie Marc Daignault		
Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)	Diane Lavoie	Renée Trudel	Marc Daignault
Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR)	Jean-Yves Labadie	Odette Martin	
Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR)	Pierre Verret Louise Allie	Marc Daignault	
Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	Diane Lavoie	Réginald Gagnon	
Table de concertation des aînés (PÔLE)	Odette Martin	Diane Lavoie	

**2017-11-602**

**6. MAIRE SUPPLÉANT – NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018 – NOMINATION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Madame la conseillère Louise Allie soit nommée mairesse suppléante pour les mois de novembre et décembre 2017 et janvier 2018.

**2017-11-603**

**7. RÈGLEMENT 1596-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1596-00-2008 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – PROJET – PRÉSENTATION**

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1596-04-2017 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil* a pour objet de modifier le nom du comité chargé d'étudier les demandes de démolition d'immeubles. Ainsi le comité portera dorénavant le nom de *Comité de préservation du patrimoine bâti (CPPB)*.

**2017-11-604**

**8. RÈGLEMENT 1596-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1596-00-2008 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le nom du comité chargé d'étudier les demandes de démolition d'immeubles, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-11-605**

**9. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 29 septembre au 13 novembre 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

**10. VARIA**

---

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-11-606**

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

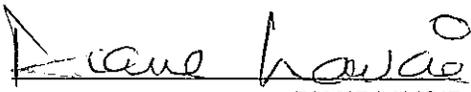
---

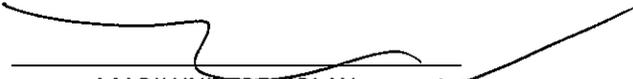
À 19 h 51;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 13 novembre 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2. Informations de la mairesse
3. Monsieur Stéphane Venne – intronisation au Panthéon des auteurs-compositeurs canadiens – signature du livre d'or
4. Monsieur Roger Souci – obtention de la médaille d'argent du lieutenant-gouverneur pour les aînés en Montérégie – signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

6. Dérogation mineure (DM) – 712-718, rue Laurier – escalier et aire de stationnement – audition des personnes intéressées – autorisation
7. Dérogation mineure (DM) – 254, rue Lataille – entrée charretière – audition des personnes intéressées – autorisation
8. *Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur – assemblée publique de consultation*
9. *Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur – second projet – adoption*
10. *Règlement 1669-03-2017 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 – assemblée publique de consultation*
11. *Règlement 1669-03-2017 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011 – adoption*
12. *Règlement 1680-05-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – assemblée publique de consultation*
13. *Règlement 1680-05-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – adoption*

---

#### **CONSEIL**

14. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 – adoption

---

## DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

---

### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

---

15. Service des ressources humaines – secrétaire – embauche

### SERVICE DE L'URBANISME

---

16. Gestion de l'écocentre pour 2018 – mandat – renouvellement
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 991, rue Richelieu – revêtement de toiture – approbation

### SERVICES JURIDIQUES

---

18. *Règlement 1596-04-2017 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Beloeil – adoption*
19. *Règlement 1644-02-2017 abrogeant le Règlement 1644-00-2010 constituant un comité consultatif de loisirs – projet – présentation*
20. *Règlement 1644-02-2017 abrogeant le Règlement 1644-00-2010 constituant un comité consultatif de loisirs – avis de motion*
21. *Règlement 1692-12-2017 modifiant le règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – projet – présentation*
22. *Règlement 1692-12-2017 modifiant le règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – avis de motion*
23. *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$ – projet – présentation*
24. *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$ – avis de motion*
25. *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$ – projet – présentation*
26. *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$ – avis de motion*
27. *Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables – projet – présentation*
28. *Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables – avis de motion*
29. *Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres – projet – présentation*
30. *Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres – avis de motion*
31. *Règlement 1740-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de composteur domestique – projet – présentation*
32. *Règlement 1740-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de composteur domestique – avis de motion*
33. *Règlement 1741-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de barils récupérateur d'eau de pluie – projet – présentation*
34. *Règlement 1741-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de barils récupérateur d'eau de pluie – avis de motion*
35. Calendrier des séances ordinaires du conseil 2018 – adoption
36. Entente de prêt d'équipements destinés à la formation au centre de qualifications professionnelles de Beloeil (CQPB) – approbation – autorisation de signature

37. Transaction immobilière – lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – renonciation à une servitude – autorisation de signature
38. Transaction immobilière – lots 4 493 799 et 4 493 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – intervention à un acte de servitude – autorisation de signature
39. Entente relative à des travaux municipaux – prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Jean-Baptiste – approbation – autorisation de signature

---

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

40. Autorisation des dépenses
41. Écritures d'amendement au budget et réallocations de fonds pour projets en cours – approbation
42. Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR) – prévisions budgétaires 2018 – adoption
43. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – prévisions budgétaires 2018 – adoption
44. Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) – prévisions budgétaires 2018 – adoption
45. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR) – prévisions budgétaires 2018 – adoption
46. Acquisition d'un numériseur – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat
47. Frais de service des photocopieurs – autorisation de dépense
48. Location de camions avec opérateur pour le transport de neige – saison 2017-2018 – autorisation de dépense – autorisation de signature
49. Services animaliers de la Vallée du Richelieu inc. (SAVR) – modification de la tarification – autorisation de dépense

---

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

50. Construction d'un carrefour giratoire sur la rue de l'Industrie – ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) – demande
51. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) – rétrocession d'une portion de la rue de l'Industrie – demande
52. Ruisseau des Trente – terrain de golf – enlèvement de gabions – mandat au consultant

---

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

53. Jeux libres dans la rue – diverses rues – autorisation

---

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

---

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

54. Entente de développement culturel 2018-2020 – autorisation de signature
55. Réfection du terrain synthétique – réalisation des plans et devis et surveillance des travaux – mandat
56. Fourniture et installation d'affiches dans les parcs – phase II – autorisation de paiement

---

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

57. Liste des documents déposés :
  - a) Liste des employés temporaires et étudiants
  - b) Liste des employés en fin de période probatoire

- 
- c) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – octobre 2017
  - d) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

- 58. Organismes à but non lucratif – versement de subventions
- 59. Fonds culturel 2018 – soutien financier

#### **VARIA**

---

- 60.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 61.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 62.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 27 NOVEMBRE 2017 - 19 HEURES 30

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 27 novembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

#### 2017-11-607

#### 3. MONSIEUR STÉPHANE VENNE – INTRONISATION AU PANTHÉON DES AUTEURS-COMPOSITEURS CANADIENS – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

---

ATTENDU que monsieur Stéphane Venne, citoyen de Beloeil, a été intronisé en septembre dernier au Panthéon des auteurs et compositeurs canadiens pour la marque indélébile laissée dans le monde de la musique ici et partout dans le monde;

ATTENDU que, parmi les autres artistes québécois, qui comme M. Venne, ont eu l'honneur d'être intronisés au panthéon, il y a notamment Gilles Vigneault, Robert Charlebois, Leonard Cohen et Beau Dommage;



ATTENDU que M. Venne cumule, depuis ses débuts au milieu des années 1960, une carte de route impressionnante d'auteur et compositeur. Il a notamment marqué sa destinée en composant la chanson thème d'Expo 67. En 2002, une autre de ses chansons a été retenue, cette fois-ci pour être le thème de l'émission Star académie avec « Et c'est pas fini ». Il a toujours travaillé pour mettre en valeur la musique francophone, que ce soit en fondant une compagnie de disques avec des partenaires, en dirigeant plusieurs événements comme la « Super Francofête » ou encore « Chant'Août ». Il a d'ailleurs été à l'origine de l'ouverture de la station CIEL-FM dédiée à la musique francophone, en plus d'occuper les fonctions de président de la SOCAN à la fin des années soixante-dix. Ses chansons ont remporté plusieurs prix au Québec et au Canada;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de souligner le parcours exceptionnel d'auteur et de compositeur d'un de ses citoyens et lui rendre ainsi hommage, le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite monsieur Stéphane Venne à venir signer le livre d'or de la Ville.

#### **2017-11-608**

#### **4. MONSIEUR ROGER SOUCI – OBTENTION DE LA MÉDAILLE D'ARGENT DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR – SIGNATURE DU LIVRE D'OR**

---

ATTENDU que le 15 mai 2016, monsieur Roger Soucy recevait la distinction de Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés en Montérégie;

ATTENDU que la Médaille du Lieutenant-gouverneur vise à reconnaître l'engagement bénévole, la détermination et le dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

ATTENDU que M. Soucy cumule 55 années d'implication bénévole. Il s'est impliqué notamment auprès de l'Association des personnes handicapées de la Vallée-du-Richelieu, où il a assuré la présidence du conseil d'administration au cours des 15 dernières années, en aidant et en étant attentif aux besoins des membres les plus vulnérables. Il a d'ailleurs aidé sa municipalité dans la réflexion pour améliorer l'accessibilité universelle. Depuis 20 ans, il s'implique également dans sa paroisse, où il dirige actuellement la chorale. Les loisirs, le mouvement des scouts et le sport adapté sont également des domaines où il a donné de son temps sans compter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'afin de souligner l'apport bénévole d'un Beloeillois depuis plus d'un demi-siècle, témoignant ainsi sa volonté d'aider son prochain et de défendre les droits des personnes démunies ou vivant avec un handicap physique ou intellectuel, et de lui rendre ainsi hommage, le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite monsieur Roger Soucy à venir signer le livre d'or de la Ville.

#### **2017-11-609**

#### **5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



**2017-11-610**

**6. DÉROGATION MINEURE (DM) – 712-718, RUE LAURIER – ESCALIER ET AIRE DE STATIONNEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 712-718, rue Laurier :

- un empiètement supplémentaire de 3,15 mètres dans la marge de recul arrière fixée à 7,5 mètres pour un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol;
- un empiètement supplémentaire de 1,5 mètre dans la marge de recul arrière fixée à 7,5 mètres pour un escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée;
- un empiètement supplémentaire de 2,8 mètres dans la marge de recul arrière fixée à 7,5 mètres pour une galerie;
- une réduction de 2,85 mètres la distance minimale entre une case de stationnement et une ligne avant de terrain;
- une réduction de 1 mètre de la distance minimale entre une case de stationnement et une ligne latérale de terrain;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8135 telle que demandée pour le 712-718, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/09/222 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-11-611**

**7. DÉROGATION MINEURE (DM) – 254, RUE LATAILLE – ENTRÉE CHARRETIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU que dans le cadre de la réfection de la rue Lataille, une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soient autorisés, au 254, rue Lataille, les éléments de dérogations suivants :



1. Une seconde entrée charretière de 4,57 mètres de largeur sur la ligne de lot avant alors qu'en vertu de l'article 298 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, une seule entrée charretière est autorisée pour les terrains résidentiels ayant une ligne de terrain avant inférieure à 40 mètres;
2. Le remisage d'un véhicule récréatif de 9,75 mètres sur un terrain résidentiel unifamilial alors qu'en vertu de l'article 364 dudit règlement, la longueur maximale autorisée est de 9 mètres;
3. L'empiètement du remisage du véhicule récréatif dans la cour latérale droite alors qu'en vertu de l'article 365 du même règlement, un véhicule récréatif de plus de 2,5 mètres de hauteur doit être remisé en cour arrière de la propriété;
4. Le remisage du véhicule récréatif à une distance de 0 mètre de la ligne latérale droite alors qu'en vertu de l'article 365 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, un véhicule récréatif remisé en cour arrière doit être situé à une distance minimale de 2 mètres d'une ligne de propriété;
5. Le remisage du véhicule récréatif dans la cour latérale droite sans aménagement additionnel alors qu'en vertu de l'article 365 dudit règlement, lorsque l'on remise son véhicule récréatif en cour latérale, une clôture opaque ou une haie dense, d'une hauteur minimale de 1,5 mètre, doit être aménagée.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8116 telle que demandée pour le 254, rue Lataille conditionnellement à l'aménagement d'une allée d'accès végétalisée.

La résolution 2017-09-555 est abrogée.

#### **2017-11-612**

#### **8. RÈGLEMENT 1667-64-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROPORTIONS DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de 1667-64-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement, identifie les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.



**2017-11-613**

**9. RÈGLEMENT 1667-64-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROPORTIONS DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – SECOND PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le second projet du *Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur.*

**2017-11-614**

**10. RÈGLEMENT 1669-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 1669-03-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

**2017-11-615**

**11. RÈGLEMENT 1669-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1669-00-2011 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1669-03-2017 modifiant le Règlement de construction 1669-00-2011.*

**2017-11-616**

**12. RÈGLEMENT 1680-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 1680-05-2017.

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon explique le projet de règlement et le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.



**2017-11-617**

**13. RÈGLEMENT 1680-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1680-00-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1680-05-2017 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

**14. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2017 soit adopté sans être lu, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.

**2017-11-618**

**15. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – SECRÉTAIRE – EMBAUCHE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher madame Marjolaine Letendre au poste permanent de secrétaire pour les services des Ressources humaines, du Génie et pour la division de l'approvisionnement du service des Finances et ce, à compter du 29 novembre 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

**2017-11-619**

**16. GESTION DE L'ÉCOCENTRE POUR 2018 – MANDAT – RENOUVELLEMENT**

---

ATTENDU que Nature-Action Québec détient, depuis son ouverture, la gestion des opérations de l'écocentre;

ATTENDU que le mandat de Nature-Action Québec consiste à fournir et gérer les ressources humaines nécessaires au fonctionnement de l'écocentre et assurer un service à la clientèle de qualité durant les heures d'ouverture;

ATTENDU l'offre de services présentée par Nature-Action Québec datée du 14 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le mandat de Nature-Action Québec (NAQ), pour la gestion de l'écocentre pour l'année 2018, selon leur offre de service du 14 septembre 2017, au montant total de 50 635 \$ et d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service de l'urbanisme à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-453-00-419.



Messieurs les conseillers Pierre Verret et Réginald Gagnon expliquent leur intérêt au dossier, étant membres du conseil d'administration de Nature-Action Québec, et se retirent des délibérations pour ce point.

**2017-11-620**

**17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 991, RUE RICHELIEU – REVÊTEMENT DE TOITURE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/250 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8161 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2949 au demandeur pour permettre des travaux de rénovation de toiture au 991, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-11-621**

**18. RÈGLEMENT 1596-04-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1596-00-2008 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1596-04-2017 modifiant le Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Beloeil*.

**2017-11-622**

**19. RÈGLEMENT 1644-02-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1644-00-2010 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIRS – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1644-02-2017 abrogeant le Règlement 1644-00-2010 constituant un comité consultatif de loisirs* a pour objet d'abolir le règlement 1644-00-2010.



**2017-11-623**

**20. RÈGLEMENT 1644-02-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1644-00-2010 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIRS – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'abroger le Règlement 1644-00-2010 constituant un comité consultatif de loisirs, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-11-624**

**21. RÈGLEMENT 1692-12-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1692-12-2017 modifiant le règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux* a pour objet de modifier l'annexe A dudit règlement afin de mettre à jour les différents tarifs applicables pour l'année 2018.

**2017-11-625**

**22. RÈGLEMENT 1692-12-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de mettre à jour la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-11-626**

**23. RÈGLEMENT 1736-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 844 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 344 000 \$ – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Renée Trudel présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$* a pour objet d'autoriser l'exécution de divers travaux d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Beloeil.

Pour exécuter ces travaux, la Ville décrète un emprunt de 2 344 000 \$ qui sera assumé par l'ensemble des contribuables et affecte un montant de 500 000 \$ de son fonds général.

**2017-11-627**

**24. RÈGLEMENT 1736-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 844 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 344 000 \$ – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$ pour l'exécution de divers travaux d'infrastructures sur le territoire de la ville, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-11-628**

**25. RÈGLEMENT 1737-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 845 000 \$ – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Louise Allie présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$* a pour objet d'autoriser l'exécution de divers travaux d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Beloeil.

Pour exécuter ces travaux, la Ville décrète un emprunt de 4 845 000 \$ qui sera assumé par l'ensemble des contribuables.

Une portion de l'emprunt sera remboursée par une subvention du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**2017-11-629**

**26. RÈGLEMENT 1737-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 845 000 \$ – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Louise Allie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$ pour l'exécution de divers travaux d'infrastructures sur le territoire de la ville, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-11-630**

**27. RÈGLEMENT 1738-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Pierre Verret présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables* a pour objet de promouvoir et de favoriser l'achat de couches réutilisables par les familles du territoire en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable aux parents et qui en font la demande.

**2017-11-631**

**28. RÈGLEMENT 1738-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Pierre Verret donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de promouvoir et de favoriser l'achat de couches réutilisables par les familles du territoire en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable aux parents et qui en font la demande, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-11-632**

**29. RÈGLEMENT 1739-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION ET LA PLANTATION D'ARBRES – PROJET PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.



Le *Règlement 1739-00-2017 relatif à un programme de subvention pour l'acquisition et la plantation d'arbres sur le territoire de la ville de Beloeil pour l'année 2017* a pour objet de promouvoir et de favoriser l'acquisition et la plantation d'arbres en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable au propriétaire d'un immeuble qui procède ou fait procéder à l'achat et à la plantation d'arbres.

**2017-11-633**

**30. RÈGLEMENT 1739-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION ET LA PLANTATION D'ARBRES – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de promouvoir et de favoriser l'acquisition et la plantation d'arbres en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable au propriétaire d'un immeuble qui procède ou fait procéder à l'achat et à la plantation d'arbres, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-11-634**

**31. RÈGLEMENT 1740-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE COMPOSTEUR DOMESTIQUE – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1740-00-2017 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de composteur domestique* a pour objet de promouvoir et favoriser l'acquisition de composteurs domestiques homologués comme tels en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable aux propriétaires de bâtiments servant à des fins résidentielles et qui en font la demande.

**2017-11-635**

**32. RÈGLEMENT 1740-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE COMPOSTEUR DOMESTIQUE – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de promouvoir favoriser l'acquisition de composteurs domestiques homologués comme tels en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable aux propriétaires de bâtiments servant à des fins résidentielles et qui en font la demande, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-11-636**

**33. RÈGLEMENT 1741-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1741-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de barils récupérateur d'eau de pluie* a pour objet de promouvoir et de favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie homologués comme tel en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable aux propriétaires de bâtiments servant à des fins résidentielles et qui en font la demande.



**2017-11-637**

**34. RÈGLEMENT 1741-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de promouvoir et de favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie homologués comme tel en accordant une aide financière sous forme d'une remise en argent payable aux propriétaires de bâtiments servant à des fins résidentielles et qui en font la demande, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-11-638**

**35. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2018 – ADOPTION**

---

ATTENDU que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année civile, fixer le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 se tiennent aux dates suivantes, à 19 h 30, à la salle du conseil située au Centre des loisirs, au 240, rue Hertel :

22 janvier	9 juillet
26 février	27 août
26 mars	24 septembre
23 avril	22 octobre
28 mai	26 novembre
26 juin	10 décembre

**2017-11-639**

**36. ENTENTE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À LA FORMATION AU CENTRE DE QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DE BELOEIL (CQPB) – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que le Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil opère le Centre de qualifications professionnelles de Beloeil (CQPB);

ATTENDU que le CQPB sert notamment à la formation et aux entraînements des pompiers du territoire de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU que l'entreprise CSE incendie et sécurité inc., spécialisée en fourniture d'équipements en matière de sécurité incendie, consent à prêter certains équipements au CQPB dans le cadre des formations et des entraînements;

ATTENDU qu'une entente a été préparée dans le but d'établir les modalités et les conditions applicables à ce prêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de prêt d'équipements destinés à la formation au Centre de qualifications professionnelles de Beloeil (CQPB) à intervenir entre la Ville de



Beloeil et CSE incendie et sécurité inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-11-640**

**37. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOT 4 555 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – RENONCIATION À UNE SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU qu'une servitude en faveur de la Ville de Beloeil pour le passage d'une conduite d'aqueduc a été publiée au bureau de la publicité des droits de Verchères en 1945 sur le lot mentionné en titre;

ATTENDU que cette servitude d'aqueduc est devenue désuète compte tenu que la conduite qui alimente le secteur est située dans l'emprise de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le projet d'acte de renonciation à une servitude concernant le lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-11-641**

**38. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – LOTS 4 493 799 ET 4 493 800 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – INTERVENTION À UN ACTE DE SERVITUDE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que les lots 4 493 799 et 4 493 800 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères partage des infrastructures communes, entre autres un stationnement et un enclos à déchets;

ATTENDU que selon les règlements municipaux d'urbanisme, les espaces communs sont autorisés à la condition d'être enregistrés au moyen d'un acte de servitude auquel la Ville doit intervenir;

ATTENDU qu'un projet d'acte a été préparé et soumis à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de servitude 17BR0224 et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-11-642**

**39. ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées sur une partie du lot 4 555 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU que ledit projet nécessite le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans l'emprise publique de la rue Saint-Jean-Baptiste;



ATTENDU que le promoteur désire réaliser lui-même les travaux d'infrastructures et en acquitter directement les coûts;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet, conformément au *Règlement 1597-00-2008 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le plan de lotissement préparé par madame Andréanne Masson, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 1392 de ses minutes, permettant la création du lot 6 158 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

De consentir, conformément au *Règlement de lotissement 1668-00-2011*, à ce que le promoteur verse une somme monétaire égale à 10 % de la valeur du site en contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

D'approuver l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout aux fins de la construction d'une résidence pour personnes âgées à intervenir entre la Ville de Beloeil et 10478407 Canada Inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

#### **2017-11-643**

#### **40. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 10 au 27 novembre 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.

#### **2017-11-644**

#### **41. ÉCRITURES D'AMENDMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

---

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement pour la période du 12 septembre au 13 novembre 2017 et les demandes de réallocations de fonds des projets en cours des différents services de la Ville pour la période du 20 septembre au 13 novembre 2017;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1565-00-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et par la politique de variations, suivi et contrôle budgétaires*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;



ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (projets d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les écritures d'amendement pour la période du 12 septembre au 13 novembre 2017 au montant total de 302 527,31 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'autoriser la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 20 septembre au 13 novembre 2017 au montant total de 90 684,33 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

#### **2017-11-645**

#### **42. RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU (RAIBR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu copie des prévisions budgétaires 2018 de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (RAIBR);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le dépôt des prévisions budgétaires 2018 de la RAIBR.

D'autoriser le versement à la RAIBR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2018, soit un montant de 8 064,46 \$ pour le débit réservé et un montant estimé à 10 552,17 \$ pour les coûts directs d'exploitation, le tout sur réception des factures.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-412-00-683.

#### **2017-11-646**

#### **43. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil a reçu copie des prévisions budgétaires 2018 de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);

ATTENDU que selon ces prévisions budgétaires la participation financière de Beloeil s'élève à 460 424 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le budget de la CMM pour l'année 2018 et la participation financière de la Ville de Beloeil.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Beloeil à la CMM pour l'exercice financier 2018, soit un montant de 460 424 \$, payable en deux versements égaux de 230 212 \$.

Cette dépense est prévue au poste 02-190-01-951.



**2017-11-647**

**44. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RAEVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (RAEVR) prévoyant des revenus et des dépenses de 2 685 600 \$.

D'autoriser le versement à la RAEVR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2018, soit un montant de 1 005 537,24 \$ payable en quatre versements égaux de 251 384,31 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-414-00-951.

**2017-11-648**

**45. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RIEVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Beloeil a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires 2018 de la RIEVR prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 061 272 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 827 028 \$, pour des dépenses totales de 4 888 300 \$.

D'autoriser le versement à la RIEVR de la quote-part de la Ville de Beloeil pour l'exercice financier 2018, soit un montant de 1 222 445 \$ payable en quatre versements égaux de 305 611,25 \$.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-412-00-951.



**2017-11-649**

**46. ACQUISITION D'UN NUMÉRISEUR – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour l'acquisition d'un numériseur;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                          |              |
|--------------------------|--------------|
| 1. Le Groupe A&A         | 16 895,00 \$ |
| 2. Drummond informatique | 19 954,98 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe A&A pour l'acquisition d'un numériseur, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 25 septembre 2017, pour un montant total de 16 895 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-610-51-702, projet 17U001.

**2017-11-650**

**47. FRAIS DE SERVICE DES PHOTOCOPIEURS – AUTORISATION DE DÉPENSE**

---

ATTENDU qu'au cours des dernières années, la Ville de Beloeil a acquis des photocopieurs multitâches de marque Sharp pour ses différents services;

ATTENDU que l'ensemble des contrats de service totalisent plus de 15 000 \$ et que ces frais comprennent le support, l'entretien et la fourniture de cartouches d'encre;

ATTENDU que les contrats de services sont facturés selon le nombre de copies réalisées et que les frais par copie varient selon l'année d'acquisition du photocopieur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dépense pour les frais de service des photocopieurs de marque Sharp des différents services de la Ville, pour un montant estimé à 20 000 \$ taxes incluses, pour l'année 2018.

**2017-11-651**

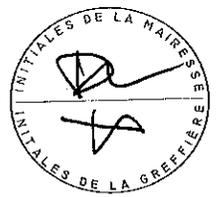
**48. LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2017-2018 –  
AUTORISATION DE DÉPENSE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU les besoins de la Ville concernant le transport de la neige aux sites de dépôt à neige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver la dépense pour le transport de la neige, pour la saison hivernale 2017-2018, au montant estimé à 152 823,62 \$, taxes incluses. Ce montant pourra varier en fonction des précipitations durant l'hiver.

Le directeur par intérim du Service des travaux publics est autorisé à signer les ententes avec le Poste de camionnage en vrac et les camionneurs artisans indépendants

**2017-11-652**

**49. SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC. (SAVR) – MODIFICATION DE LA TARIFICATION – AUTORISATION DE DÉPENSE**

---

ATTENDU l'entente de services pour la gestion animalière et l'opération de la fourrière municipale signée le 3 septembre 2013 entre la Ville de Beloeil et les Services animaliers de la Vallée du Richelieu (SAVR);

ATTENDU que cette entente prévoit des honoraires de 4 \$ par citoyen ainsi qu'une révision annuelle des honoraires sur la base de la population établie par le décret du gouvernement du Québec, honoraires qui s'élèvent à 4,15 \$ par citoyen en 2017;

ATTENDU que pour l'année 2018, les honoraires sont fixés à 4,20 \$ par citoyen et que la population de Beloeil est actuellement de 22 178 en vertu dudit décret;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseil Marc Daignault;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les nouveaux honoraires des Services animaliers de la Vallée du Richelieu pour la gestion animalière et l'opération de la fourrière municipale pour 2018 et d'autoriser la dépense pour un montant estimé à 107 096,45 \$, taxes incluses.

**2017-11-653**

**50. CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – DEMANDE**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite construire un carrefour giratoire sur la rue de l'Industrie afin d'améliorer la fluidité du secteur en développement;

ATTENDU que la rue de l'Industrie est une route du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU que le MTMDET réalisera un projet de réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine une fois que le projet du Pont Champlain sera réalisé et que ce projet inclut, notamment, l'aménagement temporaire d'un stationnement sur la rue de l'Industrie le long de l'autoroute 20;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite construire un carrefour giratoire pour accéder au stationnement incitatif ainsi qu'au projet du Faubourg Richelieu;

ATTENDU qu'une entente entre la Ville de Beloeil et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est nécessaire pour la réalisation de ce carrefour giratoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Ville de Beloeil confirme au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sa volonté de construire le carrefour giratoire sur la rue de l'Industrie et qu'elle en assumera les coûts associés;

QUE la Ville de Beloeil désire être le maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux;

QUE la Ville de Beloeil négocie une entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

#### **2017-11-654**

#### **51. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – RÉTROCESSION D'UNE PORTION DE LA RUE DE L'INDUSTRIE – DEMANDE**

---

ATTENDU que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) du Québec est propriétaire de l'ensemble de la rue de l'Industrie à Beloeil;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite que la portion de la rue de l'Industrie, située entre la rue Richelieu et les bretelles de la sortie 112 de l'autoroute 20, lui soit rétrocédée afin d'en avoir la pleine autonomie dans sa gestion et pour son développement;

ATTENDU que la Ville de Beloeil est déjà propriétaire de la rue Serge-Pepin entre la rue Richelieu et les bretelles de la sortie 112 de l'autoroute 20 et que la rétrocession de cette portion de la rue de l'Industrie viendrait uniformiser la situation pour les deux côtés de l'autoroute 20;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de rétrocéder à la Ville de Beloeil la portion de la rue de l'Industrie située entre la rue Richelieu et les bretelles de la sortie 112 de l'autoroute 20.

#### **2017-11-655**

#### **52. RUISSEAU DES TRENTE – TERRAIN DE GOLF – ENLÈVEMENT DE GABIONS – MANDAT AU CONSULTANT**

---

ATTENDU que le Club de golf de Beloeil (Club) a demandé à la Ville de procéder à l'enlèvement de gabions dans le ruisseau des Trente à l'endroit du pont 5 qui lui servent de piliers;

ATTENDU que selon une entente, la Ville est propriétaire des gabions et le Club est propriétaire des ponts;

ATTENDU qu'un certificat d'autorisation (CA), en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), est requis afin de procéder audits travaux et que les activités suivantes sont requises afin de procéder à la réalisation du projet, soit : relevés, caractérisation du milieu, rédaction de la demande de CA, plan et devis et surveillance ponctuelle des travaux de démantèlement des gabions sous le pont 5;

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite à deux firmes d'ingénierie et que les résultats sont les suivants :

- |                       |              |
|-----------------------|--------------|
| 1. WSP                | 21 000,00 \$ |
| 2. SMi Aménatech inc. | 32 400,00 \$ |



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, soit WSP, selon leur offre de service du 19 octobre 2017, pour la réalisation de la demande de CA en vertu de l'article 22 de la LQE concernant l'enlèvement des gabions dans le ruisseau des Trente sur le terrain de golf, pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance ponctuelle des travaux de démantèlement des gabions sous le pont 5, le tout au montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables.

La directrice du Service du génie est autorisée à signer tout document à cet effet.

#### **2017-11-656**

### **53. JEUX LIBRES DANS LA RUE – DIVERSES RUES – AUTORISATION**

---

ATTENDU l'adoption du projet pilote permettant d'autoriser la pratique de jeux libres dans certaines rues locales;

ATTENDU que conformément à la procédure en place, la Ville a reçu des demandes pour autoriser les jeux libres dans certaines rues;

ATTENDU que le comité de circulation a procédé à l'analyse des demandes reçues et a émis une recommandation favorable pour certaines de ces rues;

ATTENDU qu'une consultation a par la suite été faite auprès des résidents des rues ayant reçu une recommandation favorable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la pratique des jeux libres dans les rues suivantes, dès que la signalisation appropriée aura été installée :

Boisclair	Orioles, des
Cormier	Pierre-H. Lambert
Denault	Rodin
Desjardins	Saint-Paul
Hirondelles, des	Vallon, du
Jean-Louis-Lachapelle	

#### **2017-11-657**

### **54. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que le conseil municipal, par sa résolution 2017-04-276, a unanimement résolu d'autoriser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter au ministère de la Culture et des Communications (MCC) une demande de renouvellement de l'entente de développement culturel, et de s'engager à y consacrer une somme équivalente à l'investissement du ministère;

ATTENDU qu'en date du 15 mai 2017, un nouveau plan d'action culturel incluant les activités de la bibliothèque a été déposé au conseil municipal;

ATTENDU que l'entente de développement culturel permettra la réalisation du plan d'action culturel de Beloeil;

ATTENDU la contribution financière de 50 150 \$ du ministre de la Culture et des Communications (MCC) pour la réalisation du plan d'action 2018-2020;



ATTENDU la contribution financière de 50 150 \$ de la Ville de Beloeil pour la réalisation du plan d'action 2018-2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de développement culturel à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Ministre de la Culture et des Communications et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

#### **2017-11-658**

#### **55. RÉFECTION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – MANDAT**

---

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection du terrain synthétique;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. DSSS	17 550 \$
2. Pluritec	19 900 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit DSSS pour la préparation des plans et devis, appel d'offres et surveillance des travaux pour la réfection du terrain synthétique, selon leur offre de service du 28 octobre 2017 pour un montant total de 17 550 \$, plus les taxes applicables.

#### **2017-11-659**

#### **56. FOURNITURE ET INSTALLATION D'AFFICHES DANS LES PARCS – PHASE II – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU qu'en 2015 un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour la fourniture et l'installation d'affiches dans les parcs;

ATTENDU qu'à la suite de cet appel d'offres un contrat a été octroyé à l'entreprise Signalisation Kalitec inc. pour la phase I d'identification des parcs et espaces verts;

ATTENDU que dans un but d'uniformité, la Ville désire poursuivre la phase II avec le même fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des factures pour la réalisation de la phase II de l'installation des panneaux d'identification dans les parcs, sur réception, pour un montant n'excédant pas le montant du bon de commande soit 17 562,82 \$, taxes incluses.



**2017-11-660**

**57. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des employés temporaires et étudiants
- b) Liste des employés en fin de période probatoire
- c) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – octobre 2017
- d) Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

**2017-11-661**

**58. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- |  |           |
|--|-----------|
| a) Table Petite Enfance et Personnes démunies de la Vallée des Patriotes<br>– Fête de Noël   | 500 \$    |
| b) Association de baseball mineur de Beloeil – compétition provinciale baseball              | 50 \$     |
| c) Association de baseball mineur de Beloeil – compétition provinciale<br>nationale baseball | 100 \$    |
| d) Festival d'été de Beloeil – édition 2018  | 10 000 \$ |

**2017-11-662**

**59. FONDS CULTUREL 2018 – SOUTIEN FINANCIER**

---

ATTENDU que dans le cadre d'une entente de développement avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), la Ville de Beloeil dispose d'un fonds culturel de 3 000 \$ visant à soutenir les projets novateurs et porteurs des artistes et des organismes de Beloeil;

ATTENDU le contexte budgétaire favorable nous permettant de dégager une somme additionnelle de 6 625 \$ à remettre en soutien financier pour des projets culturels;

ATTENDU que suite à un appel de projets, deux dossiers ont été reçus pour 2018 et qu'un comité, constitué par la résolution 2014-08-424, a procédé à l'analyse des demandes reçues;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder, pour 2018, un soutien financier de 3 000 \$ à madame Ariane Coddens pour le projet « Théâtre express ».

D'accorder un soutien financier de 6 625 \$ à mesdames Emmanuelle Brière et Caroline Barber pour le projet « La tête de l'emploi ».

Un montant représentant 75 % de l'aide financière versée à la signature d'un protocole d'entente et un montant représentant 25 % de l'aide financière remise en 2018 suite à la réception du rapport d'activités et lorsque toutes les obligations du demandeur seront remplies.



**60. VARIA**

---

**61. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-11-663**

**62. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

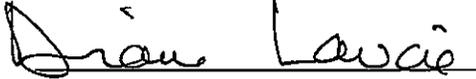
---

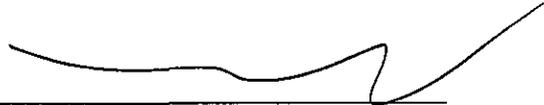
À 20 h 55;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 27 novembre 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 - 20 HEURES**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue au hall du Centre culturel de Beloeil, au 600, rue Richelieu, le 6 décembre 2017, à 20 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2.

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3.

---

#### **SERVICES JURIDIQUES**

4. *Règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018 – projet – présentation*
5. *Règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018 – avis de motion*

---

#### **VARIA**

6.

---

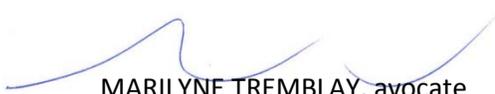
#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.

---

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

8.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 - 20 HEURES

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mercredi 6 décembre 2017 à 20 h, au 600, rue Richelieu, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 4 décembre 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Est absent :

- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 20 h 22;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-12-664

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-12-665



**4. RÈGLEMENT 1742-00-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* madame la mairesse Diane Lavoie présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018* fixe, pour 2018, plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles et impose des tarifs pour financer différents biens, services et activités.

**2017-12-666**

**5. RÈGLEMENT 1742-00-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 – AVIS DE MOTION**

---

Madame la conseillère Renée Trudel donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de fixer, pour 2018, plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles et imposer des tarifs pour financer différents biens, services et activités, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**6. VARIA**

---

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-12-667**

**8. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

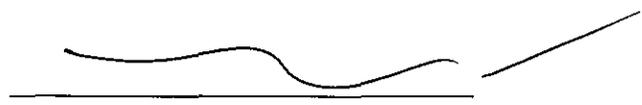
À 20 h 28;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 6 décembre 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**LE LUNDI 11 DECEMBRE 2017 - 19 HEURES 30**

---

#### **ORDRE DU JOUR**

Madame la mairesse Diane Lavoie  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

**AVIS SPÉCIAL** vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Beloeil, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beloeil est, par la présente, convoquée par Madame la mairesse, pour être tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le lundi 11 décembre 2017, à 19 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

1.

#### **INFORMATION DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

2.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

3.

#### **SERVICE DES FINANCES**

---

4. Prévisions budgétaires 2018 – adoption

#### **VARIA**

---

5.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

6.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

7.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 - 19 HEURES 30

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 11 décembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum.

Avis spécial de la présente séance extraordinaire a dûment été signifié le 8 décembre 2017, en conformité avec les prescriptions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présentes :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 35;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2017-12-668

#### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-12-669



#### 4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – ADOPTION

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018.

#### 5. VARIA

---

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-12-670**

#### 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

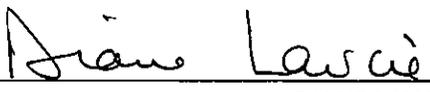
---

À 19 h 39;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 11 décembre 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 11 DECEMBRE 2017 - 19 HEURES 30**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

1.

---

#### **INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

2. Informations de la mairesse
3. Monsieur Pierre Tremblay – implication exceptionnelle à la section relations publiques et communautaires – signature du livre d'or

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4.

---

#### **CONSULTATION PUBLIQUE**

5. Dérogation mineure (DM-2017-8160) – 1100, rue Louis-Marchand – projet d'affichage – installation d'une enseigne au-dessus du premier étage – audition des personnes intéressées – autorisation
6. Dérogation mineure (DM-2017-8162) – 26 à 30, rue des Pins – empiètement dans la marge de recul arrière – audition des personnes intéressées – autorisation
7. Dérogation mineure (DM-2017-8163) – 32 à 36, rue des Pins – empiètement dans la marge de recul arrière – audition des personnes intéressées – autorisation
8. Dérogation mineure (DM-2017-8169) – 180, rue Hubert – empiètement dans la marge de recul avant – audition des personnes intéressées – autorisation
9. Dérogation mineure (DM-2017-8177) – 733, rue Laurier – modification du bâtiment principal – empiètements – audition des personnes intéressées – autorisation
10. Dérogation mineure (DM-2017-8180) – 3005, rue Paul-Perreault – revêtement extérieur – audition des personnes intéressées – refus
11. Dérogation mineure (DM-2017-8185) – 2121, rue Saint-Jean-Baptiste – Centre aquatique de Beloeil – implantation d'un nouveau bâtiment principal – revêtement extérieur – audition des personnes intéressées – autorisation
12. Usage conditionnel (UC-2017-8146) – 187, rue Jeanne-Mance – ajout d'un logement supplémentaire au sous-sol – audition des personnes intéressées – autorisation
13. Usage conditionnel (UC-2017-8159) – 359, rue Bourgeois – ajout d'un logement supplémentaire au sous-sol – audition des personnes intéressées – autorisation

---

#### **CONSEIL**

14. Procès-verbaux des séances ordinaire du 27 novembre et extraordinaire du 6 décembre 2017 – adoption

---

## DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

---

### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

---

15. Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire – réceptionniste (horaire réduit) – nomination

### SERVICE DE L'URBANISME

---

16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8126) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – implantation d'un nouveau bâtiment principal – approbation
17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8128) – 925, rue de l'Industrie – Exceldor – installation d'une nouvelle enseigne commerciale – approbation
18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8149) – 161-163, rue Saint-Jean-Baptiste – remplacement des portes et fenêtres de la façade avant – approbation
19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8152) – 228 A, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – installation d'une nouvelle enseigne – approbation
20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8153) – 1475, rue de l'Industrie – modification d'enseignes – approbation
21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8154) – 1810, rue Richelieu – modification du bâtiment principal – approbation
22. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8157) – 2026, rue Richelieu – projet intégré – parc aquatique – implantation d'un nouveau bâtiment principal et aménagement paysager – approbation
23. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8164) – 2026, rue Richelieu – projet intégré – hôtel – implantation d'un nouveau bâtiment principal et aménagement paysager – approbation
24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8165) – 2026, rue Richelieu – projet intégré – lotissement – approbation
25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8168) – 3, rue Saint-Jean-Baptiste – installations de deux nouvelles enseignes – approbation
26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8170) – 1505, rue de l'Industrie – modification du bâtiment principal – approbation
27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8172) – 1505, rue de l'Industrie – modification d'une enseigne – approbation
28. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8174) – 733, rue Laurier – modification du bâtiment principal – approbation
29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8176) – 365 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – installation d'une enseigne – approbation
30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8184) – 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – installation de nouvelles enseignes – approbation
31. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8179) – 3005, rue Paul-Perreault – modification du bâtiment principal – refus
32. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-2017-8181) – 919, rue Dupré – installation d'une nouvelle enseigne – refus

### SERVICES JURIDIQUES

---

33. *Règlement 1644-02-2017 abrogeant le Règlement 1644-00-2010 constituant un comité consultatif de loisirs* – adoption
34. *Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur* – adoption

35. *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – présentation*
36. *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – projet – adoption*
37. *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 – avis de motion*
38. *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – projet – présentation*
39. *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – projet – adoption*
40. *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats – avis de motion*
41. *Règlement 1692-12-2017 modifiant le règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux – adoption*
42. *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$ – adoption*
43. *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$ – emprunt temporaire*
44. *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$ – adoption*
45. *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$ – emprunt temporaire*
46. *Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – adoption*
47. *Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres – adoption*
48. *Règlement 1740-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de composteurs domestiques – adoption*
49. *Règlement 1741-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de barils récupérateur d'eau de pluie – adoption*
50. *Règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018 – adoption*
51. Assurances générales de la Ville – année 2018 – renouvellement
52. Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018 et bilan du plan d'action 2017 – adoption
53. Transaction immobilière – acte de servitude – Garage Carrey – accès à la rivière – partie des lots 4 626 152 et 4 629 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – approbation – autorisation de signature
54. Transaction immobilière – acte de servitude – rue Richelieu – lot 4 626 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – approbation – autorisation de signature
55. L'Arrière Scène – demande de subvention – cautionnement

## **SERVICE DES FINANCES**

---

56. Autorisation des dépenses
57. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) – quote-part 2018 – autorisation de paiement
58. Contrat d'entretien des logiciels et progiciels – année 2018 – renouvellement
59. Paiement des dépenses incompressibles 2018 – autorisation
60. Diffusions de la Coulisse – subvention 2018 – autorisation
61. Fournitures et petits équipements de bureau – rapport d'ouverture de soumissions et octroi de contrat

- 
- 62. Fourniture de service de maintenance, de soutien technique – BiblioMondo – Sports Plus – contrat – renouvellement
  - 63. Politique de gestion contractuelle – adoption
  - 64. Politique d’approvisionnement – adoption

#### **SERVICE DU GÉNIE**

---

#### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

#### **SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

---

#### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

#### **SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

---

- 65. Entente de partenariat pour l'activité de dekhockey – parc Alfred-Nielsen – autorisation de signature
- 66. Entente de partenariat pour l’activité de dekhockey – aréna André-Saint-Laurent – autorisation de signature
- 67. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – projet de réfection du terrain synthétique – demande d'aide financière – autorisation

#### **CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

- 68. Liste des documents déposés :
  - a) Service de l’urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – novembre 2017
  - b) Déclaration des intérêts pécuniaires de madame la conseillère Renée Trudel
  - c) Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale – registre des déclarations 2017
  - d) Pétition des résidents des condominiums Le Laurier – sortie sur la rue Richelieu
  - e) Stratégie québécoise d’économie d'eau potable – rapport annuel de la gestion de l'eau potable

#### **SUBVENTIONS ET APPUIS**

---

- 69. Organismes à but non lucratif – versement de subventions

#### **VARIA**

---

- 70.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- 71.

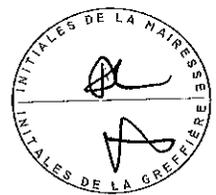
#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

- 72.



MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière



## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE

LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017 - 19 HEURES 30

---

#### PROCES-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le 11 décembre 2017 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

Madame Diane Lavoie, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Marc Daignault, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

---

À 19 h 34;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

Suspension de la séance à 19 h 34.

Reprise de la séance à 19 h 39. Tous les membres du conseil présents au début de cette séance forment toujours quorum.

#### 2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

---

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.



**2017-12-671**

**3. MONSIEUR PIERRE TREMBLAY – IMPLICATION EXCEPTIONNELLE À LA SECTION RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES – SIGNATURE DU LIVRE D’OR**

---

ATTENDU que Sergent Pierre Tremblay, de la section des relations publiques et communautaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prend sa retraite après 30 ans de service et de dévouement auprès de la communauté pour prévenir les abus, les crimes et les accidents;

ATTENDU que monsieur Tremblay a œuvré auprès des clientèles les plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées et qu’à travers toutes ses campagnes de sensibilisation et de prévention, les statistiques prouvent de manière indéniable que son travail a eu des retombées probantes, démontrant l’importance d’investir dans la prévention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu’afin de souligner le travail exceptionnel accompli durant toutes ces années de service et lui rendre ainsi hommage, le conseil municipal de la Ville de Beloeil invite le sergent Pierre Tremblay à venir signer le livre d’or de la Ville.

**2017-12-672**

**4. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l’ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant :

70. Lot 5 949 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – construction du centre aquatique – servitude et droits de passage – entente – autorisation de signature

**2017-12-673**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8160) – 1100, RUE LOUIS-MARCHAND – PROJET D’AFFICHAGE – INSTALLATION D’UNE ENSEIGNE AU-DESSUS DU PREMIER ÉTAGE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

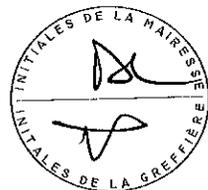
- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu’une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 1100, rue Louis-Marchand :

- L’installation d’une enseigne principale sur le mur latéral gauche du bâtiment, alors qu’en vertu de l’article 1112 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, l’installation d’une enseigne est seulement autorisée sur le mur principal du bâtiment avant du bâtiment principal;



- L'installation d'une enseigne principale au-dessus du premier étage alors qu'en vertu de l'article 1115 dudit règlement, le haut de l'enseigne ne doit pas excéder la partie inférieure de la fenestration de l'étage situé au-dessus du rez-de-chaussée, et ce, pour tout bâtiment comportant moins de 5 étages hors-sol;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8160 telle que demandée pour le 1100, rue Louis-Marchand, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/258 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2017-12-674**

#### **6. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8162) – 26 À 30, RUE DES PINS – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE DE REcul ARRIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

- b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 26 à 30, rue des Pins, un empiètement dans la marge de recul arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8162 telle que demandée pour le 26 à 30, rue des Pins, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/259 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2017-12-675**

#### **7. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8163) – 32 À 36, RUE DES PINS – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE DE REcul ARRIÈRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.



b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 32 à 36, rue des Pins, un empiètement dans la marge de recul arrière;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8163 telle que demandée pour le 32 à 36, rue des Pins, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/260 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-12-676**

**8. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8169) – 180, RUE HUBERT – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE DE REcul AVANT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les personnes intéressées.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 180, rue Hubert, un empiètement dans la marge de recul avant;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8169 telle que demandée pour le 180, rue Hubert, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/261 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-12-677**

**9. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8177) – 733, RUE LAURIER – MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – EMPIÈTEMENTS – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les personnes intéressées.



b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisés, au 733, rue Laurier :

- Un empiètement du bâtiment principal de 0,76 mètre à l'intérieur de la marge de recul avant soit un recul total de 6,74 mètres du bâtiment principal alors qu'en vertu de la grille des spécifications de la zone C-109 du *Règlement de zonage 1667-00-2011*, la marge de recul avant pour un bâtiment principal est fixée à 7,5 mètres d'une ligne de lot avant;
- Un empiètement du bâtiment principal de 0,11 mètre à l'intérieur de la marge de recul latérale gauche soit un recul total de 1,89 mètre du bâtiment principal alors qu'en vertu de la grille des spécifications de la zone C-109 dudit règlement, la marge de recul latérale gauche pour un bâtiment principal est fixée à 2 mètres de la ligne de lot latérale gauche;
- Un empiètement de la galerie de 0,05 mètre à l'intérieur de la marge de recul latérale gauche, soit un recul total de 1,95 mètre pour la galerie alors qu'en vertu de l'article 386 dudit règlement, la marge de recul latérale pour une galerie est fixée à 2 mètres pour la ligne de lot latérale gauche.

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8177 telle que demandée pour le 733, rue Laurier, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/262 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-12-678**

**10. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8180) – 3005, RUE PAUL-PERREault – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – REFUS**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les personnes intéressées.

b) Refus

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 3005, rue Paul-Perreault, une réduction de la proportion minimale de revêtement de classe A;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de ne pas l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser la dérogation mineure numéro DM-2017-8180 pour le 3005, rue Paul-Perreault, le tout selon le motif présenté à la résolution 2017/11/263 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-12-679**

**11. DÉROGATION MINEURE (DM-2017-8185) – 2121, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – CENTRE AQUATIQUE DE BELOEIL – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil entendent les personnes intéressées.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 2121, rue Saint-Jean-Baptiste, une réduction de la proportion minimale de matériau de revêtement de classe A;

ATTENDU que cette demande est assujettie au règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2017-8185 telle que demandée pour le 2121, rue Saint-Jean-Baptiste, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/265 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-12-680**

**12. USAGE CONDITIONNEL (UC-2017-8146) – 187, RUE JEANNE-MANCE – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU SOUS-SOL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement supplémentaire a été formulée pour le 187, rue Jeanne-Mance;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2017-8146 pour le 187, rue Jeanne-Mance, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/286 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-12-681**

**13. USAGE CONDITIONNEL (UC-2017-8159) – 359, RUE BOURGEOIS – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU SOUS-SOL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande pour l'aménagement d'un logement supplémentaire a été formulée pour le 359, rue Bourgeois;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2017-8159 pour le 359, rue Bourgeois, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/287 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2017-12-682**

**14. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2017 – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 27 novembre 2017 et extraordinaire du conseil du 6 décembre 2017 soient adoptés sans être lus, chaque membre du conseil présent ayant reçu, dans les délais prescrits par la loi, copie des documents pour en prendre connaissance.



**2017-12-683**

**15. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – RÉCEPTIONNISTE (HORAIRE RÉDUIT) – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'embaucher monsieur Thierry Brisson-St-Pierre au poste permanent de réceptionniste (horaire réduit) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et ce, rétroactivement au 16 octobre 2017, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

**2017-12-684**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8126) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – EXCELDOR – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/266 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8126 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2687 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment principal au 925, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-685**

**17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8128) – 925, RUE DE L'INDUSTRIE – EXCELDOR – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE COMMERCIALE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/267 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8128 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2688 au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne au 925, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-686**

**18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8149) – 161-163, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES DE LA FAÇADE AVANT – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/268 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8149 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2794 au demandeur pour permettre des travaux de modification du bâtiment principal au 161-163, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-687**

**19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8152) – 228 A, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/269 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8152 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2857 au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 228 A, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.



Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-688**

**20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8153) – 1475, RUE DE L'INDUSTRIE – MODIFICATION D'ENSEIGNES – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/270 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8153 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2886 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'enseignes au 1475, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-689**

**21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8154) – 1810, RUE RICHELIEU – MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/271 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8154 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2890 au demandeur pour permettre des travaux de modification du bâtiment principal au 1810, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 6 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-12-690**

**22. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8157) – 2026, RUE RICHELIEU – PROJET INTÉGRÉ – PARC AQUATIQUE – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/272 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8157 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2899 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment principal et aménagement paysager au 2826, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-691**

**23. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8164) – 2026, RUE RICHELIEU – PROJET INTÉGRÉ – HÔTEL – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/273 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8164 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2898 au demandeur pour permettre des travaux de construction d'un bâtiment principal et aménagement paysager au 2026, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-12-692**

**24. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8165) – 2026, RUE RICHELIEU – PROJET INTÉGRÉ – LOTISSEMENT – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/274 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8165 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement numéro de demande 2017-4014 au demandeur pour permettre la modification du nombre de lots dans un cadastre horizontal au 2026, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-693**

**25. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8168) – 3, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – INSTALLATIONS DE DEUX NOUVELLES ENSEIGNES – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/277 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8168 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-2982 au demandeur pour permettre l'installation de deux nouvelles enseignes commerciales projetantes au 3, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-12-694**

**26. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8170) – 1505, RUE DE L'INDUSTRIE – MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/278 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8170 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-2996 au demandeur pour permettre des travaux de réfection et de transformation du bâtiment principal au 1505, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-695**

**27. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8172) – 1505, RUE DE L'INDUSTRIE – MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/279 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8172 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-3003 au demandeur pour permettre des travaux de modification d'une enseigne commerciale au 1505, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 3 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-12-696**

**28. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8174) – 733, RUE LAURIER – MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/280 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8174 et d'autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-3007 au demandeur pour permettre des travaux de modification du bâtiment principal au 733, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-697**

**29. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8176) – 365 BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/282 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8176 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-3008 au demandeur pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale au 365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.



**2017-12-698**

**30. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8184) – 500, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER – INSTALLATION DE NOUVELLES ENSEIGNES – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2017/11/285 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2017-8184 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-3021 au demandeur pour permettre l'installation de nouvelles enseignes commerciales au 500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 1 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2017-12-699**

**31. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8179) – 3005, RUE PAUL-PERREault – MODIFICATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – REFUS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs énoncés à la résolution 2017/11/283 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-8179 et de ne pas autoriser la délivrance du permis de construction numéro de demande 2017-3014 pour permettre des travaux de modification du bâtiment principal, au 3005, rue Paul-Perreault, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

**2017-12-700**

**32. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2017-8181) – 919, RUE DUPRÉ – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE ENSEIGNE – REFUS**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de ne pas l'approuver;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de refuser, pour les motifs indiqués à la résolution 2017/11/284 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-8181 et de ne pas autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro de demande 2017-3017 pour permettre l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale, au 919, rue Dupré, ledit projet ne respectant pas les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

**2017-12-701**

**33. RÈGLEMENT 1644-02-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1644-00-2010 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIRS – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1644-02-2017 abrogeant le Règlement 1644-00-2010 constituant un comité consultatif de loisirs.*

**2017-12-702**

**34. RÈGLEMENT 1667-64-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROPORTIONS DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1667-64-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'ajouter des dispositions concernant les proportions de matériaux de revêtement extérieur.*

**2017-12-703**

**35. RÈGLEMENT 1667-65-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011* a pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'apporter des précisions dans la réglementation permettant l'abattage d'un arbre qui cause dommage en raison de l'écoulement d'exsudat, de sève ou de miellat.

**2017-12-704**

**36. RÈGLEMENT 1667-65-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1667-65-2017 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 22 janvier 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-12-705**

**37. RÈGLEMENT 1667-65-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin d'apporter des précisions dans la réglementation permettant l'abattage d'un arbre qui cause dommage en raison de l'écoulement d'exsudat, de sève ou de miellat, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2017-12-706**

**38. RÈGLEMENT 1670-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – PROJET – PRÉSENTATION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Réginald Gagnon présente le projet d'un règlement qui sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats* a pour objet de modifier ledit règlement afin :

- De favoriser la constance lors de production d'expertise professionnelle et de recommandations relatives à l'abattage d'un arbre;
- D'obliger la plantation dans le cas d'une infraction impliquant l'abattage d'arbres sans autorisation en cour avant.

**2017-12-707**

**39. RÈGLEMENT 1670-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le projet de *Règlement 1670-05-2017 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 22 janvier 2018, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2017-12-708**

**40. RÈGLEMENT 1670-05-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier certaines dispositions du *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats* concernant l'abattage et la plantation d'arbres, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.



**2017-12-709**

**41. RÈGLEMENT 1692-12-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1692-00-2014 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1692-12-2017 modifiant le règlement 1692-00-2014 concernant la tarification des services municipaux.*

**2017-12-710**

**42. RÈGLEMENT 1736-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 844 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 344 000 \$ – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$.*

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au 15 janvier 2018.

**2017-12-711**

**43. RÈGLEMENT 1736-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 2 844 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 344 000 \$ – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1736-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations de 2 844 000 \$ et un emprunt de 2 344 000 \$.*

**2017-12-712**

**44. RÈGLEMENT 1737-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 845 000 \$ – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$.*

La journée de consultation par voie de registre pour ce règlement est fixée au 15 janvier 2018.



**2017-12-713**

**45. RÈGLEMENT 1737-00-2017 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 845 000 \$ – EMPRUNT TEMPORAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées audit *Règlement 1737-00-2017 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 845 000 \$.*

**2017-12-714**

**46. RÈGLEMENT 1738-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1738-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.*

**2017-12-715**

**47. RÈGLEMENT 1739-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION ET LA PLANTATION D'ARBRES – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1739-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition et la plantation d'arbres.*

**2017-12-716**

**48. RÈGLEMENT 1740-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1740-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de composteurs domestiques.*

**2017-12-717**

**49. RÈGLEMENT 1741-00-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1741-00-2017 établissant un programme d'aide financière pour l'acquisition de barils récupérateur d'eau de pluie.*



**2017-12-718**

**50. RÈGLEMENT 1742-00-2017 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018 – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le *Règlement 1742-00-2017 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018.*

**2017-12-719**

**51. ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE – ANNÉE 2018 – RENOUVELLEMENT**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat d'assurances générales avec le Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour l'année 2018, au montant de 252 965 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-190-00-422 et 02-324-00-424.

**2017-12-720**

**52. PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018 ET BILAN DU PLAN D'ACTION 2017 – ADOPTION**

---

ATTENDU que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque année la Ville doit adopter et rendre public un plan d'action indiquant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2018 ainsi que le bilan du plan d'action 2017.

Monsieur le conseiller Pierre Verret déclare son intérêt au dossier puisque des parties à l'entente sont des membres de sa famille et s'abstient de participer aux délibérations pour ce point.

**2017-12-721**

**53. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – ACTE DE SERVITUDE – GARAGE CARREY – ACCÈS À LA RIVIÈRE – LOTS 4 626 152 ET 4 629 471 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de servitude préparé concernant les lots 4 626 152 et 4 629 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-12-722**

**54. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – ACTE DE SERVITUDE – RUE RICHELIEU – LOT 4 626 208 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'acte de servitude préparé concernant le lot 4 626 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-12-723**

**55. L'ARRIÈRE SCÈNE – DEMANDE DE SUBVENTION – CAUTIONNEMENT**

---

ATTENDU que l'organisme L'Arrière Scène a présenté une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour la construction d'un centre de création et de production à Beloeil;

ATTENDU que selon les règles en vigueur au gouvernement du Québec, l'organisme devra, si la subvention lui est accordée, contracter un emprunt équivalent au montant de ladite subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT qu'advenant le cas où le ministère de la Culture et des Communications du Québec octroie une subvention à l'Arrière Scène, la Ville s'engage à entreprendre les démarches pour cautionner le prêt de l'organisme auprès de l'institution prêteuse, si cette dernière l'exige.

**2017-12-724**

**56. AUTORISATION DES DÉPENSES**

---

ATTENDU la liste des dépenses et engagements de fonds ci-jointe, laquelle indique le montant de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur et la date de la facture ou de l'engagement;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis relativement à ces dépenses et engagement de fonds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser les dépenses et engagements de fonds pour la période du 24 novembre au 11 décembre 2017, tel qu'indiqué sur la liste des déboursés jointe en annexe, et d'en autoriser le déboursé.



**2017-12-725**

**57. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – QUOTE-PART 2018 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil fait partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

ATTENDU que le conseil d'administration de la MRCVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018, lesquelles incluent une quote-part pour la Ville de Beloeil de 2 576 586,44 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement à la Municipalité Régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) des quotes-parts de la Ville pour l'exercice 2018 totalisant 2 576 586,44 \$, et ce en fonction du calendrier de versement établi par la MRCVR.

Cette dépense est prévue aux postes 02-190-00-951, 02-620-00-951, 02-451-00-951 et 02-452-00-951.

**2017-12-726**

**58. CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOGICIELS ET PROGICIELS – ANNÉE 2018 – RENOUVELLEMENT**

---

ATTENDU que la Ville a reçu la proposition de renouvellement du contrat de service d'entretien des logiciels de la firme Acceo Solutions inc. pour l'année 2018;

ATTENDU que ce contrat porte sur les applications utilisées pour la gestion des ressources financières et matérielles ainsi que pour la gestion des revenus (taxation et perception), de la cour municipale et des contrôles énergétiques;

ATTENDU que ce contrat est nécessaire afin d'assurer le support et les mises à jour requises pour le fonctionnement de nos systèmes informatisés de gestion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de renouveler le contrat de service d'entretien de logiciels et progiciels avec la firme Acceo Solutions inc. pour l'année 2018 au montant de 58 237,04 \$, plus les taxes applicables.

Le chef de division – Technologies de l'information est autorisé à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue aux postes budgétaires 02-132-00-414, 02-120-00-414 et 02-320-00-414.

**2017-12-727**

**59. PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 – AUTORISATION**

---

ATTENDU que le règlement 1639-00-2010 délègue à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville;



ATTENDU que l'article 4.1 de ce règlement autorise la trésorière à payer certaines dépenses incompressibles sur réception des factures;

ATTENDU que la liste de ces dépenses doit être approuvée au préalable par résolution du Conseil;

ATTENDU la liste préparée par la trésorière pour les dépenses incompressibles 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le certificat des dépenses incompressibles 2018 et d'en autoriser le déboursé.

### 2017-12-728

#### **60. DIFFUSIONS DE LA COULISSE – SUBVENTION 2018 – AUTORISATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 \$ aux Diffusions de la Coulisse pour l'exercice financier 2018 en deux versements égaux de 100 000 \$, le 9 janvier et le 1<sup>er</sup> juin 2018.

### 2017-12-729

#### **61. FOURNITURES ET PETITS ÉQUIPEMENTS DE BUREAU – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

---

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'acquisition de fournitures et de petits équipements de bureau, projet 18FN80;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Fournitures de Bureau Denis inc.	11 605,00 \$
2. Buro Pro Citation inc.	11 682,17 \$
3. Mégaburo inc.	14 800,78 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Fourniture de Bureau Denis inc. pour l'acquisition des fournitures et petits équipements de bureau, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 22 novembre 2017, pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour un montant total estimé de 11 605 \$, taxes incluses.

Le présent contrat est tacitement reconduit pour 4 périodes de 12 mois, pour une possibilité de reconduction jusqu'au 31 décembre 2022, à moins d'un avis écrit de la Ville, avant le 30 novembre précédant la reconduction. La valeur totale du contrat pour une période de 5 ans est estimée à 58 025,00 \$ (taxes incluses).



Les prix unitaires apparaissant au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de novembre à novembre, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat.

**2017-12-730**

**62. FOURNITURE DE SERVICE DE MAINTENANCE, DE SOUTIEN TECHNIQUE – BIBLIOMONDO – SPORTS PLUS – CONTRAT – RENOUELEMENT**

---

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour la fourniture de service de maintenance et de soutien technique pour le logiciel BiblioMondo ainsi que la maintenance annuelle de la passerelle Sports plus;

ATTENDU que le logiciel utilisé répond aux besoins actuels et que l'administration n'a pas l'intention de changer ce logiciel pour les trois prochaines années;

ATTENDU l'offre de renouvellement de BiblioMondo;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer à BiblioMondo un contrat d'une durée de trois ans, soit pour les années 2018, 2019 et 2020 pour la maintenance et le soutien technique du serveur et des logiciels de la bibliothèque ainsi que la maintenance pour la passerelle Sports Plus, aux tarifs indiqués ci-dessous :

Pour l'année 2018 : 10 580,48 \$, plus taxes applicables  
Pour l'année 2019 : 10 663,38 \$, plus taxes applicables  
Pour l'année 2020 : 10 686,55 \$, plus taxes applicables

La directrice du service de la Bibliothèque est autorisée à signer tout document à cet effet.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-702-30-414.

**2017-12-731**

**63. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique de gestion contractuelle préparée le 6 décembre 2017.



**2017-12-732**

**64. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la politique d'approvisionnement préparée le 6 décembre 2017.

**2017-12-733**

**65. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'ACTIVITÉ DE DEKHOCKEY – PARC ALFRED-NIELSEN –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU l'activité de dekhockey pour les jeunes au parc Alfred-Nielsen;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de partenariat pour l'activité dekhockey et l'utilisation du terrain au parc Alfred-Nielsen à intervenir entre la Ville de Beloeil et Dekhockey l'Échappée Beloeil inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-12-734**

**66. ENTENTE DE PARTENARIAT POUR L'ACTIVITÉ DE DEKHOCKEY – ARÉNA ANDRÉ-SAINT-LAURENT –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU la volonté de tenir une activité de dekhockey à l'aréna André-Saint-Laurent durant la période estivale;

ATTENDU qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente de partenariat pour l'activité dekhockey et l'utilisation de l'aréna André-Saint-Laurent à intervenir entre la Ville de Beloeil et Dekhockey l'Échappée Beloeil inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

**2017-12-735**

**67. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PROJET DE  
RÉFECTION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU que la Ville de Beloeil travaille actuellement sur le projet de réfection de son terrain synthétique;

ATTENDU la portée régionale de ce projet;



ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, invite les organismes municipaux à soumettre leurs projets dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV, pour le projet de réfection d'un terrain synthétique à Beloeil;

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet;

Le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est autorisé à agir dans ce dossier et à signer tout document requis à cet effet.

#### **2017-12-736**

#### **68. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Service de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – novembre 2017
- b) Déclaration des intérêts pécuniaires de madame la conseillère Renée Trudel
- c) Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – registre des déclarations 2017
- d) Pétition des résidents des condominiums Le Laurier – sortie sur la rue Richelieu
- e) Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – rapport annuel de la gestion de l'eau potable

#### **2017-12-737**

#### **69. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

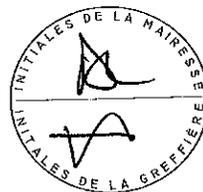
1. D'autoriser le versement de la subvention suivante :
  - a) Société d'histoire de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire 2 100 \$  
Réfection de la croix de chemin du Domaine culturel Aurèle-Dubois

#### **2017-12-738**

#### **70. LOT 5 949 431 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE – SERVITUDE ET DROITS DE PASSAGE - ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc Daignault;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc. et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

**71. VARIA**

---

**72. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2017-12-738**

**73. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 06;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie  
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 11 décembre 2017.

  
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

  
MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière